

Population et modes de vie en Finistère



Atlas 2010



Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Brest
24 rue Coat-ar-Guéven - 29200 BREST
www.adeupa-brest.fr - Tél. 02 98 33 51 71



Conseil Général du Finistère
32 Boulevard Duplex - 29000 QUIMPER
www.cg29.fr - Tél. 02 98 76 20 20

DE L'ADAPTATION DES DÉCISIONS AUX NOUVELLES RÉALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES...

De plus en plus nombreuses, de plus en plus rapides, les mutations contemporaines bouleversent la démographie et la vie sociale. L'action publique qui les accompagne ne saurait se concevoir sans une connaissance approfondie de ces mouvements. C'est pourquoi le Conseil général du Finistère et l'ADEUPa, qui disposent d'une observation quantitative et qualitative, se sont associés pour partager et vous présenter leurs connaissances. Ils manifestent ainsi leur souci d'une information fiable pour analyser les phénomènes urbains, périurbains et ruraux sur les territoires très divers qui constituent le Finistère.

Les missions respectives de nos deux institutions nous amènent à jouer un rôle important de partage des connaissances et de diffusion des informations, vis-à-vis de tous nos partenaires. Or, l'année 2009 a été marquée par la mise à disposition des premiers résultats du recensement rénové de la population de l'INSEE, qui nous offre l'opportunité d'une photographie des territoires et des populations, ainsi que des évolutions constatées depuis le recensement de 1999.

Construire de façon responsable notre territoire et ses usages suppose d'adapter nos interventions aux spécificités locales et de disposer des outils d'observation indispensables. Nos démarches se conjuguent dans l'esprit des contrats de territoires et de la mise en place d'Agendas 21, qui impliquent des diagnostics précis et pertinents. Les éléments de repères fournis par cet atlas seront précieux. Ils aideront les décideurs et acteurs locaux dans leur compréhension du territoire, et partant dans la mise en œuvre de politiques prospectives.

Pour appréhender la diversité du Finistère et explorer les multiples facettes de 883.000 Finistériens, le Conseil général et l'ADEUPa se sont unis afin de vous proposer ces informations et l'exploitation des statistiques ; c'est le fruit de ce travail que nous vous proposons de découvrir.

Bonne lecture à tous

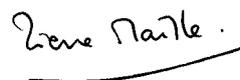
François CUILLANDRE

*Président de l'Agence de Développement
et d'Urbanisme du Pays de Brest*



Pierre MAILLE

*Président du Conseil
général du Finistère*



Avant propos	3
Population	
Une densité de population de 131 habitants au km ²	10
883 000 habitants au 1er janvier 2006.....	12
Un excédent naturel de 3 370 personnes en 7 ans.....	14
81 000 habitants résidaient dans un autre département cinq ans auparavant	16
Près de 7 nouveaux arrivants sur 10 ont moins de 40 ans	18
Un vieillissement de la population qui se poursuit.....	20
Près du quart des Finistériens ont moins de 20 ans.....	22
Un Finistérien sur dix a au moins 75 ans	24
2,2 personnes par ménage dans le Finistère	26
143 000 personnes vivent seules	28
Seules 44% des familles sont constituées de couples avec enfant.....	30
12% des familles avec enfant(s) sont des familles monoparentales.....	32
Habitat	
Un nombre de logements en hausse de 11%.....	36
Un littoral finistérien très prisé	38
Près de 32 000 résidences principales supplémentaires.....	40
Seules trois résidences principales sur 10 sont des appartements.....	42
Une large majorité de propriétaires	44
Des logements plus grands que la moyenne bretonne et française	46
Une forte majorité de maisons dans la construction neuve	48
Les choix résidentiels : jeunes en ville, actifs dans les espaces périurbains, jeunes retraités sur le littoral et à la campagne	50
Formation - Activité	
48% de la population de 20 à 59 ans disposent d'au moins le baccalauréat.....	54
7 Finistériens sur 10 sont actifs (en emploi ou au chômage).....	56
La population active : une pyramide des âges plus resserrée dans le Finistère.....	58
Près du quart des finistériens sont des retraités.....	60
353 000 personnes occupent un emploi, 64% de la population active de 15 à 64 ans.....	62
Une "sociologie" du territoire très contrastée	64
84% de salariés en contrat durable	66
Plus de 28 000 demandeurs d'emploi en décembre 2008	68
350 000 emplois, dont 3 sur 10 à Brest métropole océane	70
Déplacements	
155 700 Finistériens travaillent dans leur commune de résidence, soit 44%	74
Des navettes domicile-travail fortement polarisées.....	76
Seuls 4% des Finistériens utilisent les transports en commun pour se rendre au travail.....	78
Une majorité de Finistériens scolarisée dans le département.....	80
Une progression des transports collectifs	82
Niveau de vie - Solidarité	
Un revenu fiscal médian finistérien de 17 222 euros par unité de consommation en 2007.....	86
Une cohésion sociale perceptible mais des situations de fragilité	88
Lutte contre les exclusions, des dispositifs de soutien auprès des plus vulnérables.....	90
Les personnes âgées et la dépendance	92
Équipements et services	
Des effectifs scolaires en baisse sur le long terme	96
Une offre de soins supérieure à la moyenne mais qui tend à se réduire.....	98
Un bon niveau d'équipements et de services par rapport à la moyenne nationale	100
Un bon niveau d'équipement commercial	102
Méthodologie	104
Bibliographie	105
Crédits photographiques	106
Atlas socio-démographique	5

La géographie du Finistère



La géographie du Finistère





Population



UNE DENSITÉ DE POPULATION DE 131 HABITANTS AU KM²

DÉFINITION

Rapport entre la population et la superficie d'un territoire, la densité de la population est exprimée en habitants par kilomètre carré.

Densité de population en 2006



Densité de population 2006 en hab/km²

de 2 000 à 12 000	de 300 à 2 000	de 80 à 300
de 30 à 80	de 10 à 30	de 0 à 10

Source : INSEE, recensement de la population - INSEE PREMIERE N°1218 - Janvier 2009

UN DÉPARTEMENT DENSÉMENT PEUPLÉ

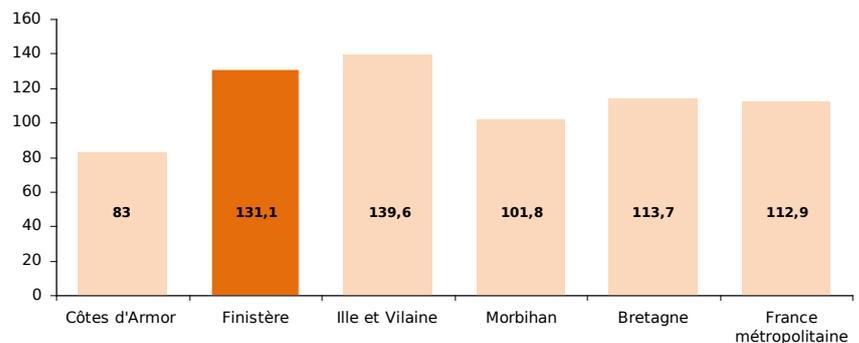
Avec une densité de 131 habitants au km² en 2006, le Finistère figure en 2ème position des départements bretons après l'Ille et Vilaine (140 hab/km²) et en 23ème position parmi les 88 départements de France métropolitaine (exception faite de la région Ile de France). Cette densité supérieure à la moyenne nationale, témoigne d'un maillage territorial particulièrement important avec 34 communes de plus de 5 000 habitants dont 11 villes de plus de 10 000 habitants qui concentrent 38% de la population du Finistère. Quatre communes ont une densité supérieure à 1 000 habitants au km² : Brest : (2 920), Le Relecq-Kerhuon (1 658), Le Guilvinec : (1 233) et Landerneau : (1 132).

UNE POPULATION CONCENTRÉE AUTOUR DES PÔLES URBAINS ET SUR LE LITTORAL

Comme au niveau national, la population finistérienne se déploie autour des pôles urbains et sur le littoral. De ce point de vue, le Finistère s'inscrit dans la norme bretonne et française.

Les espaces les moins peuplés se situent pour l'essentiel à l'intérieur du département : Monts d'Arrée, Montagnes noires. Les territoires les moins denses du département sont les communautés du Yeun Elez (19 hab/km²), des Monts d'Arrée (22 hab/km²) et la Haute Cornouaille (36 hab/km²). A titre de comparaison, la densité de population de Brest métropole océane atteint désormais 962 hab/km² et celle de Quimper Communauté 306 hab/km². Quant aux communautés du littoral, sept d'entre elles ont une densité de peuplement supérieure à la moyenne départementale, les plus denses étant celle du Pays Fouesnantais (202 hab/km²) et du Pays Bigouden sud (217 hab/km²).

Densité de population en 2006 (nombre d'habitants au km²)

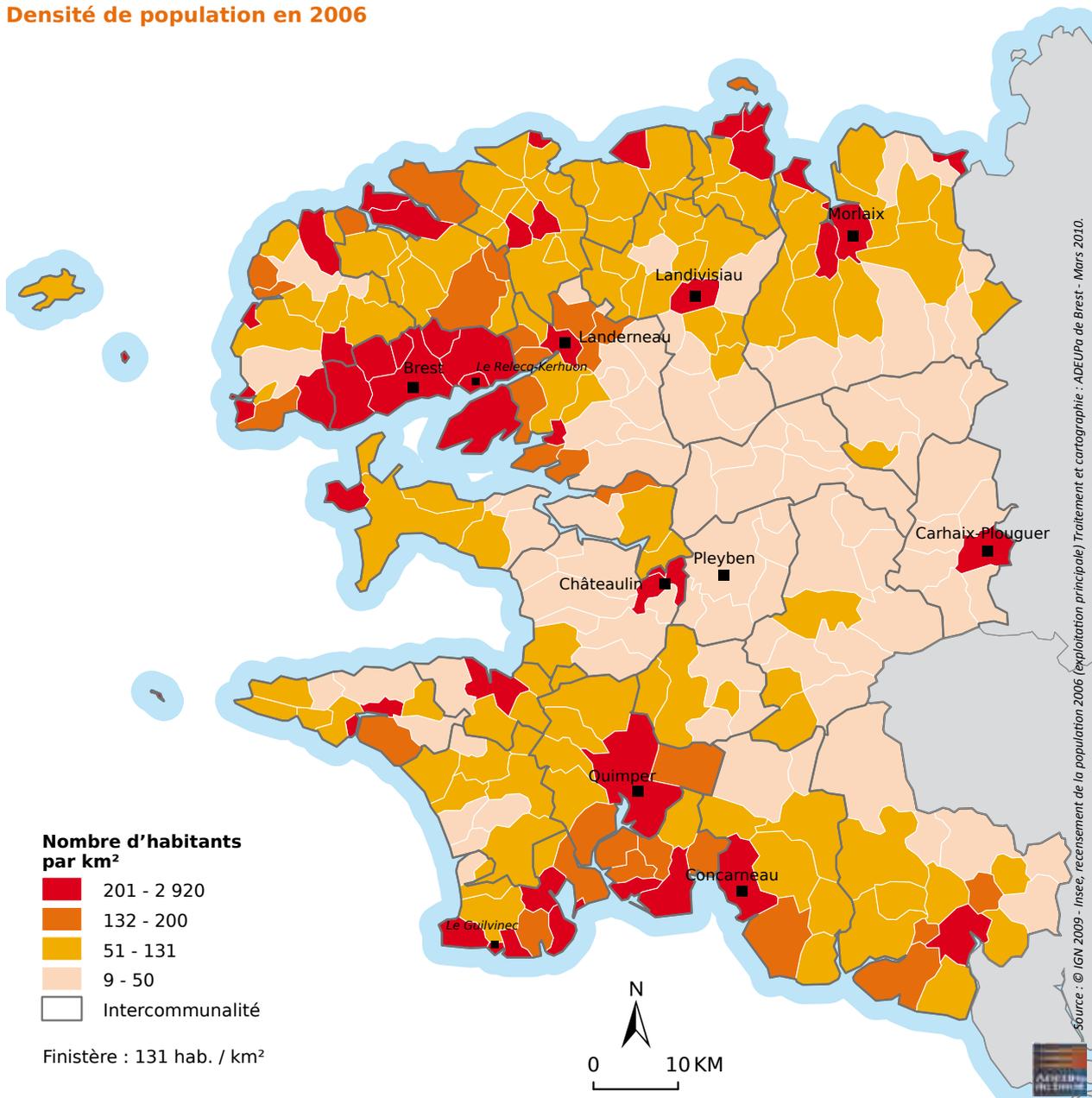


Source : Insee- RP 2006



Photo : Jeuris du Port - André Querré

Densité de population en 2006



Densité de population en 2006

	Population municipale 2006	Densité (en habitants au km ²)
Brest	144 548	2 920
Pays de Brest	384 614	229
Quimper	64 902	769
Pays de Cornouaille	327 768	132
Morlaix	15 695	632
Pays de Morlaix	126 317	95
Carhaix-Plouguer	7 676	297
Pays du C.O.B. (Finistère)	43 445	35
Finistère	883 001	131

Source : Insee- RP 2006

DÉFINITION

Population

Les chiffres de population présentés correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire considéré. La population de ce territoire comprend :

- la population des résidences principales (ou population des ménages) ;
- la population des personnes vivant en communautés ;
- la population des habitations mobiles, les sans-abris et les marinières rattachés au territoire.

Depuis 2004, elle correspond, pour un territoire défini par un zonage administratif, à la **population municipale** de ce territoire, aux questions d'arrondis près. Le concept de population municipale est défini par le décret n° 2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

Remarque(s)

Depuis 2004, avec le recensement rénové, le concept de population est légèrement modifié. Les élèves et étudiants majeurs en internat et les militaires vivant en caserne tout en ayant une résidence personnelle sont désormais comptés dans la population des communautés de la commune de leur établissement. Auparavant, ils étaient rattachés à leur résidence familiale donc comptés dans la population des ménages de la commune de leur résidence familiale.

Cela peut avoir deux types de conséquences :

- au plan local, notamment dans les communes sièges de tels établissements, cela peut expliquer une partie de l'évolution de la population. Au niveau national, cela n'a aucune incidence sur le chiffre de la population statistique ;
- cela entraîne un transfert de la population des ménages vers la population des communautés mais dont l'impact est, sauf exceptions locales, de second ordre car les effectifs concernés sont faibles.

UNE POPULATION QUI PROGRESSÉ À UN RYTHME MODÉRÉ

Avec une croissance moyenne de sa population de 0,5% par an entre 1999 et 2006, le département du Finistère témoigne d'une démographie moins dynamique que celle observée au niveau régional. Ainsi, entre 1999 et 2006, la population du Finistère compte 30 300 habitants supplémentaires (+3,6%), les Côtes d'Armor 28 300 (+5,2%), le Morbihan 50 700 (+7,9%) et l'Ille et Vilaine 78 000 (+9%).

UNE POURSUITE DE LA PÉRIURBANISATION

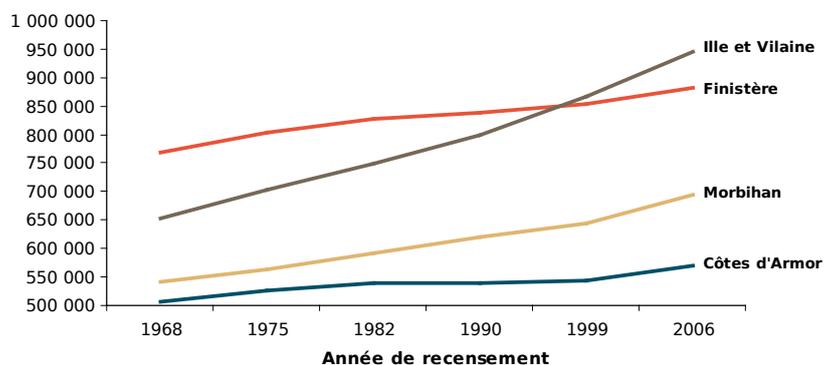
Dans le Finistère comme dans les autres départements bretons, on constate une poursuite de la périurbanisation à un rythme toujours soutenu. La ville de Brest perd des habitants (-3%) alors que sa proche périphérie continue à progresser (+3%). Quant à la Communauté d'agglomération de Quimper, alors que la population augmente de 3% dans la ville centre, elle progresse de 8% dans le reste de la communauté. Outre les communautés riveraines des grandes agglomérations départementales, on observe également une progression importante de la population dans les communes situées à proximité des grands axes de circulation.

Ce phénomène se vérifie dans de nombreuses villes tant en Bretagne que dans le reste du territoire national (Lorient, Rennes, Angers, Caen...).

UN FORT DÉVELOPPEMENT DU LITTORAL EN PARTIE DÛ À LA CROISSANCE PÉRIURBAINE

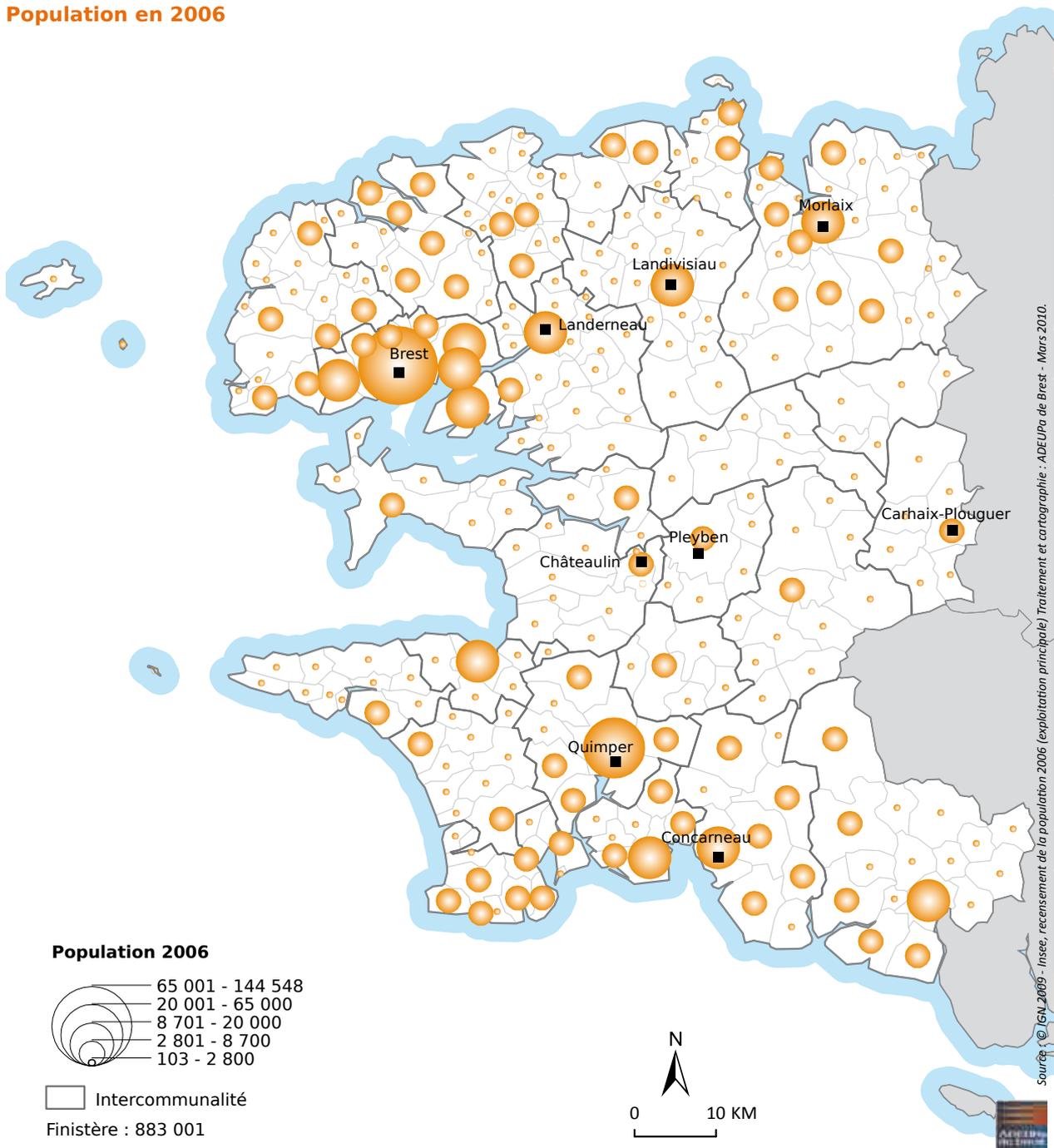
Un des autres enseignements du recensement réside dans l'essor important des communes littorales du Pays de Brest et du sud de la Cornouaille. Ainsi, en moyenne le littoral finistérien (hors agglomération brestoïse) enregistre une augmentation de population de 6% entre 1999 et 2006, soit près de deux fois plus que l'ensemble du département. On remarque néanmoins que le littoral du Cap Sizun ainsi que la région de Douarnenez ne suivent pas cette tendance. Quant aux communes du Centre-Finistère, à l'instar des communes de Bretagne centrale, elles connaissent encore majoritairement une décroissance de leur population même si la baisse de population qui les affecte depuis plusieurs décennies s'atténue.

Évolution de la population des départements bretons de 1968 à 2006



Source : Insee, Recensements de la population dénombrements, RP 2006

Population en 2006



Population de 1968 à 2006

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Brest	154 023	166 826	156 060	147 956	149 634	144 548
Pays de Brest	312 074	339 734	353 983	363 336	374 740	384 614
Quimper	52 496	55 977	56 907	59 437	63 238	64 902
Pays de Cornouaille	285 275	293 341	301 635	306 801	312 471	327 768
Morlaix	19 919	19 237	18 348	16 701	15 990	15 695
Pays de Morlaix	119 362	121 440	124 738	123 153	121 621	126 317
Carhaix-Plouguer	7 049	8 210	8 591	8 198	7 648	7 676
Pays du C.O.B. (Finistère)	51 487	48 123	46 787	44 335	42 654	43 445
Finistère	770 012	804 088	828 364	838 687	852 418	883 001

Source : Insee, Recensements de la population dénombrements

UN EXCÉDENT NATUREL DE 3 370 PERSONNES EN 7 ANS

DÉFINITION ET MÉTHODE

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de **naissances** et le nombre de **décès** enregistrés au cours d'une période. Les mots «excédent» ou «accroissement» sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

UNE NATALITÉ QUI SE RAPPROCHE DES TENDANCES NATIONALES

En raison d'une structure démographique plutôt âgée dans le Finistère, l'excédent des naissances par rapport aux décès reste faible : + 3 370 habitants entre 1999 et 2006. La contribution du solde naturel à la croissance démographique du département est quasiment nulle (+0,1% par an). Ce constat n'est pas propre au département ; seul l'Ille et Vilaine connaît une progression de population due au solde naturel supérieure (+0,5% par an) au Finistère.

Depuis 1968, la contribution du solde naturel à la croissance démographique du Finistère a fortement régressé, même si l'on constate une stabilisation depuis 1990. L'excédent naturel s'est même amélioré par rapport à celui constaté entre 1990 et 1999 (+ 1 851 hab.), mais on est encore loin du chiffre des années 1980 où le solde des naissances et des décès atteignait près de 9 000 personnes.

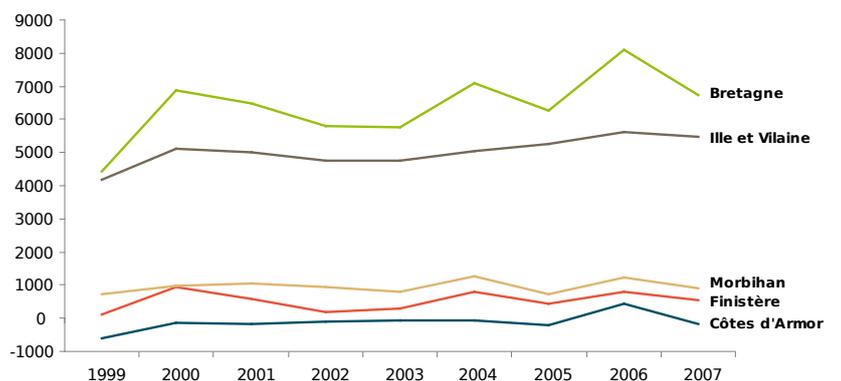
LE FINISTÈRE DOIT SON EXCÉDENT NATUREL AU SEUL PAYS DE BREST

La géographie départementale se caractérise par de forts contrastes avec des territoires très excédentaires et donc plutôt jeunes et d'autres vieillissants dans lesquels le déficit naturel est relativement élevé. Ainsi, le Pays de Brest est le territoire dans lequel le solde naturel est le plus excédentaire (+ 8 700 hab.).

A l'inverse le Pays du COB (Finistère) connaît le déficit le plus élevé du département (- 1 432 hab.). Le déficit naturel est aussi relativement important dans le Cap Sizun (- 1 234 hab.), le Pays de Douarnenez (- 792 hab.), et dans certaines communes littorales du Pays de Morlaix (Saint-Pol-de-Léon : - 304 hab., Plougasnou : - 252 hab., Plouescat : - 233 hab.).

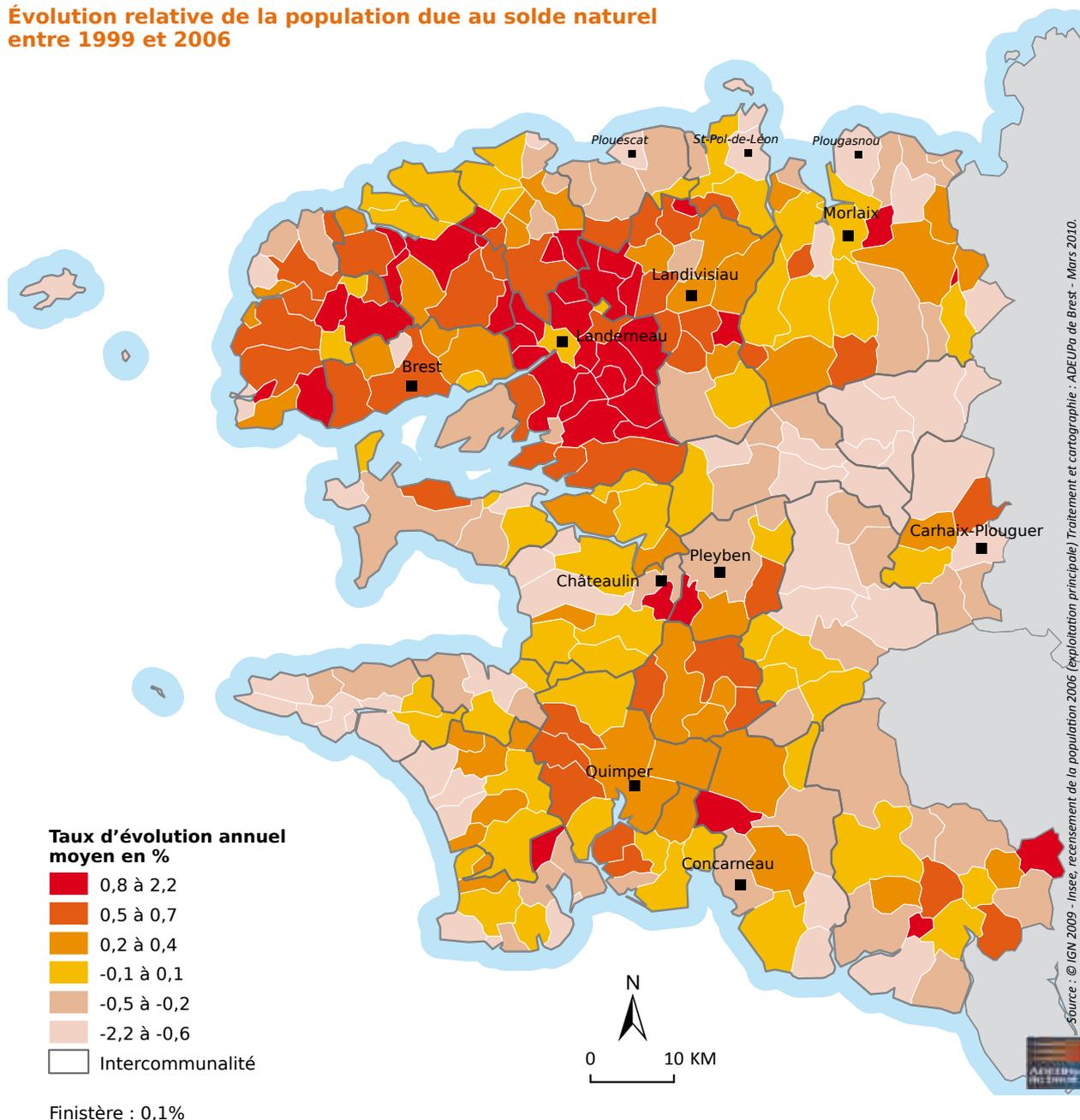


Évolution du solde naturel de 1999 à 2007



Source : Insee - État civil

Évolution relative de la population due au solde naturel entre 1999 et 2006



Évolution 1999 - 2006 de la population du Finistère due au solde naturel

	Population 2006	Évolution totale		dont solde naturel	
		Nombre	% annuel	Nombre	% annuel
Brest	144 548	-5 086	-0,49%	4 805	0,47%
Pays de Brest	384 614	9 853	0,37%	8 734	0,33%
Quimper	64 902	1 664	0,36%	976	0,22%
Pays de Cornouaille	327 768	15 121	0,68%	-2 916	-0,13%
Morlaix	15 695	-295	-0,28%	-23	-0,02%
Pays de Morlaix	126 317	4 648	0,54%	-928	-0,11%
Carhaix-Plouguer	7 676	28	0,05%	-308	-0,57%
Pays du C.O.B. (Finistère)	43 445	763	0,25%	-1 432	-0,48%
Finistère	883 001	30 316	0,50%	3 370	0,06%

Source : Insee - Recensement

81 000 HABITANTS RÉSIDAIENT DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT CINQ ANS AUPARAVANT

DÉFINITION ET MÉTHODE

Le solde migratoire

L'analyse de l'évolution de la population d'un territoire repose sur l'égalité qui suit :

Variation totale de la population = solde naturel (naissances-décès) + solde migratoire (entrées-sorties).

Dans cette égalité, le solde migratoire est estimé indirectement par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel.

Ce solde migratoire peut donc être altéré par les imprécisions sur la variation totale de population, tenant aux défauts de comparabilité entre deux recensements (évolutions de concepts de population et inégale qualité).

Il est donc qualifié de solde migratoire « apparent » afin que l'utilisateur garde en mémoire la marge d'incertitude qui s'y attache.

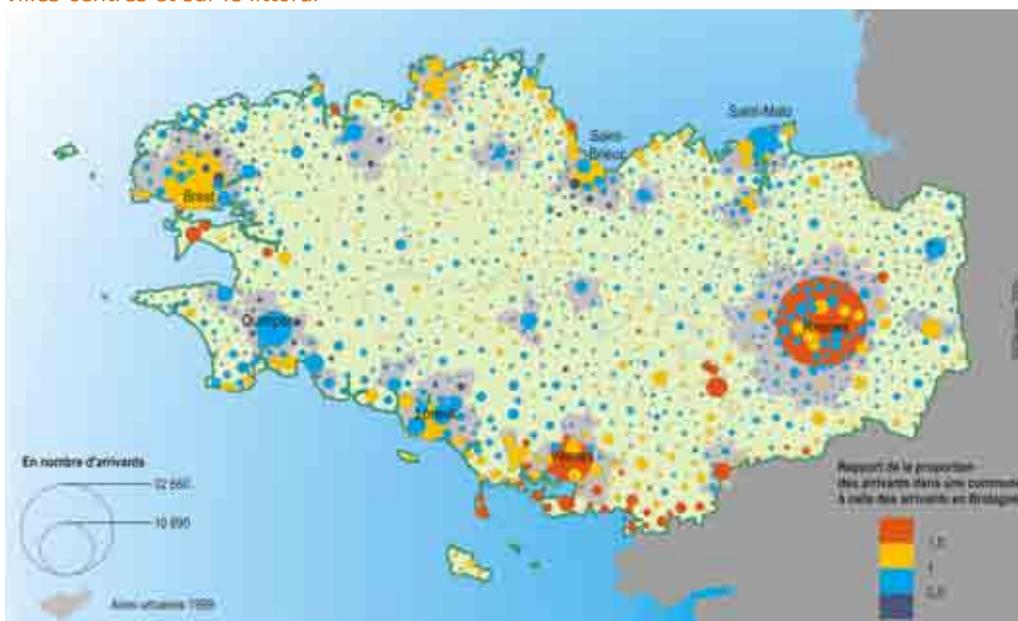
Migrations résidentielles :

Changement de logement par rapport au lieu de résidence cinq ans auparavant.

UN DÉPARTEMENT ATTRACTIF

L'augmentation de la population du Finistère entre 1999 et 2006 résulte essentiellement d'un solde migratoire apparent excédentaire. Cet excédent des arrivées sur les départs explique à lui seul 90% de la croissance démographique de la population. Depuis plus de 20 ans, le Finistère a renforcé son attractivité. Son solde migratoire a plus que doublé entre 1999 et 2006 par rapport à la période 1990-1999 passant de + 12 000 à + 27 000. Néanmoins, malgré cette constante progression, la contribution moyenne annuelle de l'excédent migratoire à l'augmentation de la population du Finistère entre 1999 et 2006 (+0,4%) est en proportion la plus faible de Bretagne (Ille et Vilaine +0,7%, Côtes d'Armor + 0,8%, Morbihan +0,9%).

Les nouveaux habitants (vivant précédemment hors Bretagne) s'installent dans les villes-centres et sur le littoral



La carte ci-contre concerne les nouveaux habitants venant d'une autre région que la Bretagne.

Interprétation :

A Brest, on compte plus de nouveaux arrivants extérieurs à la Bretagne que de Bretons.

A Quimper, le nombre de nouveaux arrivants extérieurs à la Bretagne est inférieur à ceux qui résidaient auparavant en Bretagne. A Crozon, on compte plus de 150 nouveaux arrivants extérieurs à la Bretagne pour 100 Bretons.

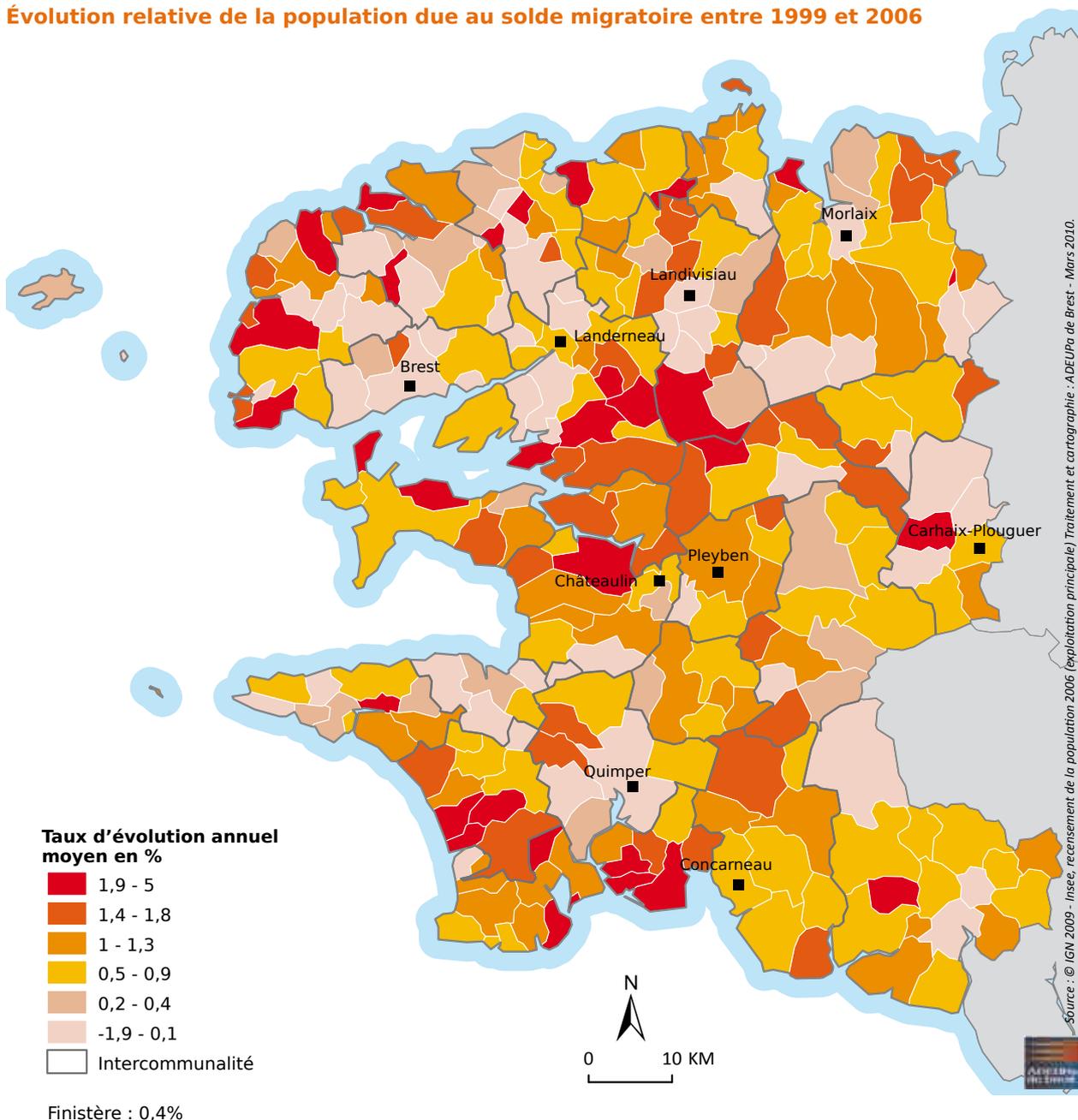
Source : Insee, recensement de la population 2006, exploitation principale

Évolution 1999 - 2006 de la population du Finistère due au solde naturel

	Population	Evolution totale		dont solde migratoire	
		Nombre	% annuel	Nombre	% annuel
Brest	144 548	-5 086	-0,49%	-9 891	-0,96%
Pays de Brest	384 614	9 853	0,37%	1 119	0,04%
Quimper	64 902	1 664	0,36%	688	0,15%
Pays de Cornouaille	327 768	15 121	0,68%	18 037	0,81%
Morlaix	15 695	-295	-0,28%	-272	-0,26%
Pays de Morlaix	126 317	4 648	0,54%	5 576	0,65%
Carhaix-Plouguer	7 676	28	0,05%	336	0,62%
Pays du C.O.B. (Finistère)	43 445	763	0,25%	2 195	0,72%
Finistère	883 001	30 316	0,50%	26 946	0,44%

Source : Insee Recensements

Évolution relative de la population due au solde migratoire entre 1999 et 2006



UN BILAN MIGRATOIRE POSITIF AVEC L'ILE DE FRANCE MAIS NÉGATIF AVEC LES RÉGIONS LIMITOPHES

Au cours de la période 1999 - 2006, les régions avec lesquelles les échanges migratoires ont été les plus élevés sont les autres départements bretons, l'Île de France et les Pays de la Loire. Cependant, le bilan de ces échanges migratoires se révèle négatif avec les régions limitrophes. Le solde migratoire entre le Finistère et l'Île de France est largement excédentaire. Plus généralement, on constate que les échanges migratoires avec les régions de la façade atlantique (Aquitaine, Poitou Charente) sont plutôt déficitaires alors que ceux qui s'opèrent avec les autres régions sont souvent excédentaires (Nord - Pas de Calais, Centre, Picardie).

UNE FORTE ATTRACTIVITÉ DES VILLES ET DU LITTORAL

Ce sont les communes littorales qui ont connu l'excédent migratoire le plus élevé entre 1999 et 2006. Ainsi, parmi les nouveaux Finistériens, 2 sur 3 se sont installés sur le littoral. Même si leur bilan migratoire est moins favorable, les villes du département n'en sont pas moins attractives

puisque, parmi les nouveaux arrivants, 18 500 ont emménagé à Brest, 7 100 à Quimper, 1 900 à Morlaix et 1 800 à Concarneau.

PRÈS DE LA MOITIÉ DES NOUVEAUX HABITANTS DANS LE PAYS DE BREST

Même si certaines communes demeurent déficitaires du point de vue des migrations résidentielles, le solde migratoire entre 1999 et 2006 est excédentaire à l'échelle de l'ensemble des Pays du département, y compris pour le Pays du COB (Finistère) auparavant déficitaire. Ces nouveaux habitants se sont installés majoritairement dans le Pays de Brest (45%, 36 400 personnes) et dans le Pays de Cornouaille (37%, 30 300 personnes).

PRÈS DE 7 NOUVEAUX ARRIVANTS SUR 10 ONT MOINS DE 40 ANS

DÉFINITION ET MÉTHODE

Lieu de résidence 5 ans auparavant

Il s'agit, pour les personnes âgées de 5 ans ou plus, du lieu de résidence 5 ans avant l'enquête de recensement.

Peuvent notamment être distinguées, parmi les personnes âgées de 5 ans ou plus, celles qui habitaient :

- dans le même logement ;
- dans un autre logement de la même commune ;
- dans une autre commune.

Par convention, on considère que les personnes sans abri, les marinières, les personnes vivant en habitation mobile et les personnes détenues avaient pour lieu de résidence 5 ans auparavant un autre logement de la commune au sein de laquelle elles sont comptabilisées.

LE FINISTÈRE ACCUEILLE UNE MAJORITÉ D'ACTIFS

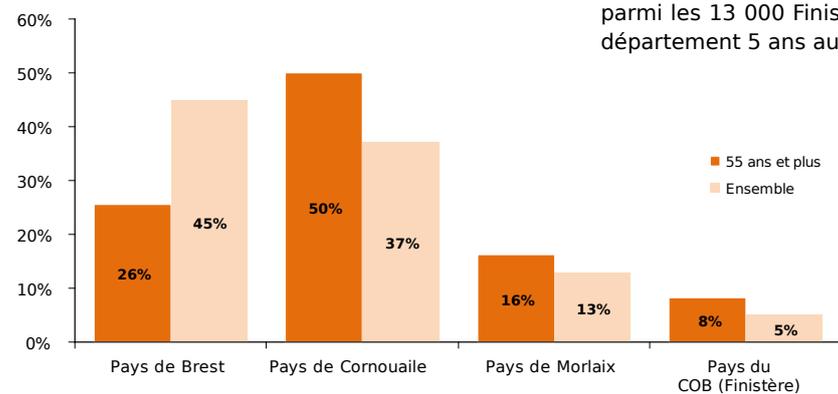
Parmi les nouveaux habitants du Finistère en 2006, seuls 6% (5 233) ont au moins 65 ans, ce qui représente une proportion deux fois moindre que celle des enfants de 5 à 14 ans (13%, 10 632 personnes). En 2006, la majorité des nouveaux Finistériens a moins de 40 ans. Au nombre de 56 250 ils représentent 69% de l'ensemble des nouveaux habitants, parmi lesquels l'Insee dénombre plus de la moitié de jeunes actifs de 25 à 39 ans (29 245).

UNE PRÉDILECTION DES 55 ANS ET PLUS POUR LE LITTORAL ET LA CAMPAGNE

Parmi les 81 000 Finistériens arrivés d'un autre département, 13 000 ont au moins 55 ans dont 9 000 âgés de 60 ans et plus.

Ces nouveaux habitants retraités ou en dernière partie de carrière professionnelle constituent 16% de l'ensemble des nouveaux Finistériens. Ils privilégient le littoral et les communes rurales. La part des 55 ans et plus parmi les nouveaux habitants du Finistère est supérieure à 20% dans les pays de Cornouaille, de Morlaix et du COB (Finistère) où elle atteint même 26%. En revanche, dans le Pays de Brest, cette proportion n'atteint que 9%. Alors que la région brestoise a accueilli 45% des Finistériens qui habitaient dans un autre département 5 ans auparavant, seul le quart de ceux qui ont au moins 55 ans s'y est installé. Dans les autres Pays du département, les proportions sont inversées. Dans cette tranche d'âge, le Pays de Cornouaille se révèle le plus attractif. Ainsi, parmi les 13 000 Finistériens d'au moins 55 ans qui n'habitaient pas le département 5 ans auparavant, la moitié (6 500) réside en Cornouaille.

Répartition territoriale des nouveaux Finistériens



Source : Insee - RP 2006

L'âge des nouveaux habitants du Finistère en 2006

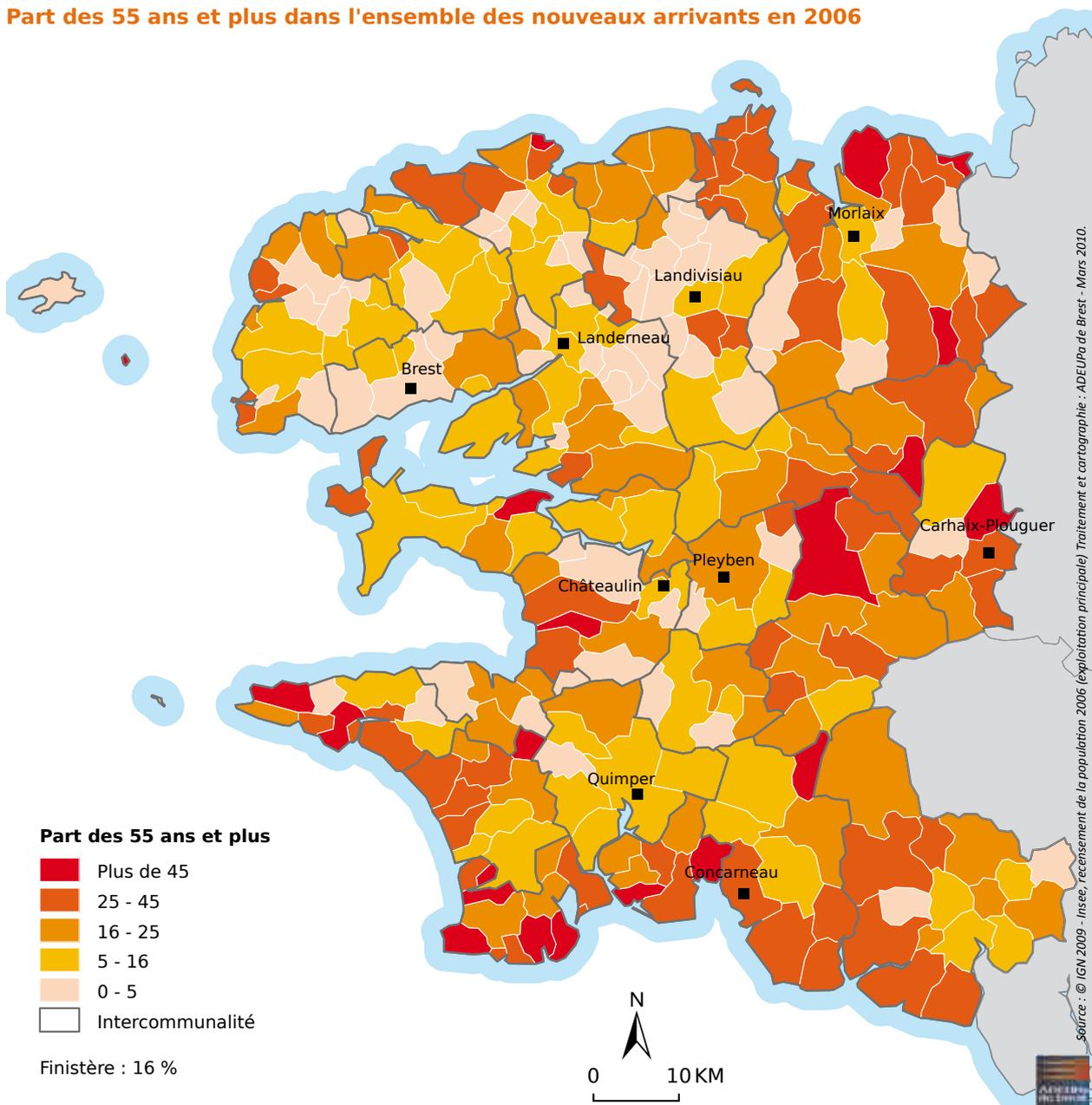
	Moins de 15 ans	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 39 ans	40 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Brest	1 596	1 914	5 286	7 113	1 824	462	393	18 586
Pays de Brest	4 531	2 908	7 117	13 975	4 619	1 894	1 366	36 409
Quimper	833	630	1 192	2 733	939	422	354	7 102
Pays de Cornouaille	4 203	1 743	2 626	10 432	4 963	3 879	2 480	30 327
Morlaix	190	163	302	686	291	113	137	1 881
Pays de Morlaix	1 325	528	1 017	3 581	1 588	1 245	933	10 217
Carhaix-Plouguerv	124	71	80	323	185	98	154	1 035
Pays du C.O.B. (Finistère)	570	197	232	1 249	795	620	449	4 112
Finistère	10 632	5 376	10 997	29 245	11 971	7 642	5 233	81 096

Source : Insee - RP 2006



Photo : ADEUPa

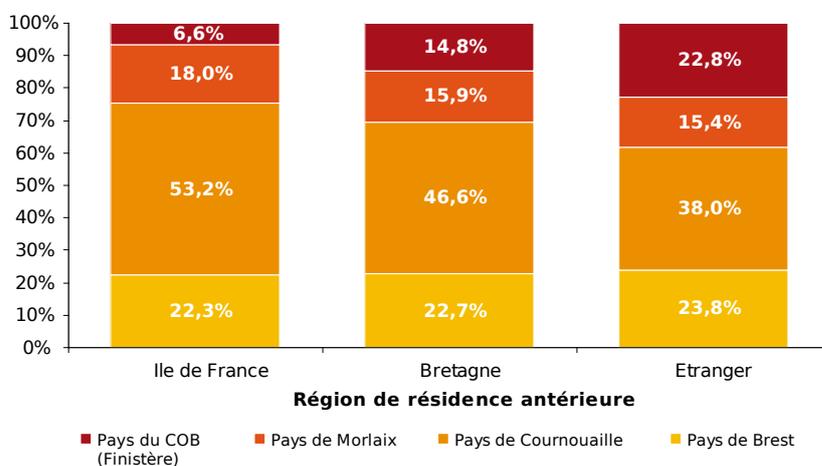
Part des 55 ans et plus dans l'ensemble des nouveaux arrivants en 2006



PLUS DU TIERS DES NOUVEAUX HABITANTS D'AU MOINS 55 ANS SONT ORIGINAIRES D'ILE DE FRANCE

Ces nouveaux habitants de 55 ans et plus demeuraient auparavant essentiellement en Ile de France (36%), dans un autre département breton (17%) ou à l'étranger pour 8% d'entre eux. Leur choix de résidence varie sensiblement. Même si la Cornouaille constitue un choix privilégié, celui-ci ne revêt pas la même importance selon que l'on soit originaire d'Ile de France (53%) ou de l'étranger (38%). S'agissant des personnes résidant à l'étranger 5 ans auparavant, ils sont aussi nombreux à s'être installés dans le centre Finistère que dans le Pays de Brest (respectivement 230 et 240).

Lieu de résidence en 2006 des nouveaux Finistériens d'au moins 55 ans selon leur région d'origine



Source : Insee - RP 2006

UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION QUI SE POURSUIT

MÉTHODE

Pour les années 1990 et 1999, les estimations de population au 1er janvier s'appuient sur les dénombrements issus des deux recensements de la population datant respectivement du 5 mars 1990 et du 8 mars 1999, dont les données sont ramenées au 1er janvier. Pour les années 2006 et 2007, les estimations de population proviennent du nouveau recensement. Les estimations de population par sexe et âge sont des pyramides « par génération », obtenues à partir de l'année de naissance au recensement et non de l'âge.

En dehors des recensements, le niveau de population et la pyramide des âges sont évalués annuellement à partir des statistiques d'état civil et d'une estimation du solde migratoire.

UNE BAISSÉ DE LA POPULATION DE MOINS DE 40 ANS ENTRE 1999 ET 2006

A l'image de l'ensemble de la France et de la Bretagne, le Finistère connaît un vieillissement de sa population. Ce vieillissement paraît plus important qu'ailleurs. En effet, il s'agit du seul département Breton à voir sa population de moins de 40 ans baisser entre 1999 et 2006. Cette diminution s'établit à -2,7% pour une progression régionale de +1%. Dans cette tranche d'âge, alors que la population des Côtes d'Armor semble stable (-0,3%), les deux autres départements se situent plutôt à la hausse avec +0,5% dans le Morbihan et +5,3% en Ille et Vilaine.

Cette réduction de la population finistérienne de moins de 40 ans provient d'une perte d'habitants entre 20 et 29 ans (-9%), également observée dans les Côtes d'Armor ainsi que, phénomène unique en Bretagne, d'une érosion entre 30 et 39 ans (-3%). En revanche, après 75 ans, la population du Finistère augmente à un rythme inférieur de 4 points à la moyenne Bretonne. Le Finistère est ainsi le département qui connaît la plus faible progression du nombre d'habitants de 75 ans ou plus.

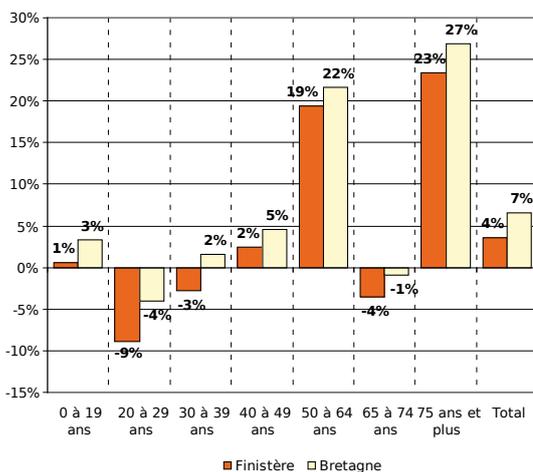
UNE PROGRESSION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS SAUF DANS LE PAYS DE BREST

Entre 1999 et 2006, le nombre d'enfants de moins de 15 ans a augmenté de 1,6% dans le Finistère. Cette progression se vérifie dans l'ensemble des territoires à l'exception du Pays de Brest. Si l'on affine l'analyse territoriale, on constate néanmoins que plusieurs intercommunalités sont dans cette situation dont les deux principales agglomérations du département. La baisse du nombre d'enfants est de 3,2% à Quimper Communauté, de 9,5% à Brest métropole océane et dépasse 12% dans la communauté de communes du Pays de Douarnenez.

UN VIEILLISSEMENT QUI S'ATTÉNUÉ DANS LE CENTRE FINISTÈRE

Les quatre Pays du département ont vu leur population de 15 à 44 ans se réduire, avec une baisse notable entre 15 et 29 ans. Le Pays du COB (Finistère) est le pays qui enregistre la baisse la plus modérée. Il a par ailleurs connu une hausse du nombre d'enfants, ce phénomène relativement nouveau atteste d'un certain regain d'attractivité de ce territoire.

Évolution de la population par tranche d'âge de 1999 à 2006



Source : Insee - Recensements, RP 2006

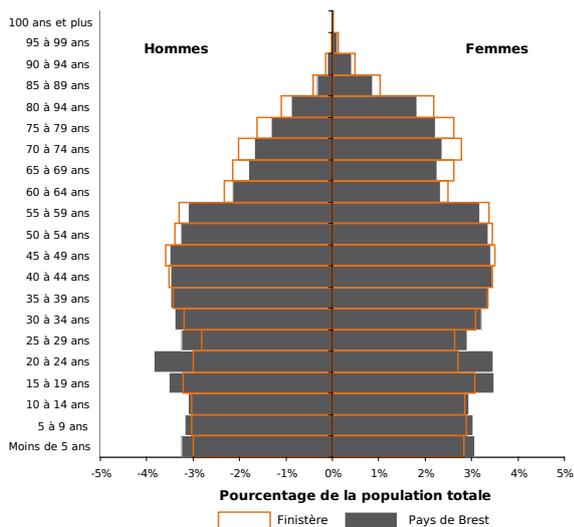
La population par tranche d'âge en 2006

	Moins de 10 ans	10 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 69 ans	70 à 79 ans	80 à 89 ans	90 ans et plus	Total
Brest	15 926	18 557	28 963	19 215	17 570	16 465	10 661	10 325	5 851	1 015	144 548
Pays de Brest	48 130	50 105	51 455	51 797	53 246	49 695	33 085	29 424	15 124	2 551	384 614
Quimper	6 676	8 614	8 697	8 539	9 571	8 795	5 140	5 419	2 960	490	64 902
Pays de Cornouaille	36 103	38 360	30 316	41 907	47 362	46 168	34 450	33 177	17 055	2 869	327 768
Morlaix	1 683	1 852	2 236	2 002	2 229	2 206	1 219	1 278	857	133	15 695
Pays de Morlaix	14 947	14 386	12 976	16 208	17 686	17 596	12 341	12 142	6 827	1 207	126 317
Carhaix-Plouguer	643	898	742	770	1 047	1 093	883	934	589	76	7 676
Pays du C.O.B. (Finistère)	4 675	4 634	3 726	5 281	6 007	6 067	4 583	5 150	2 953	372	43 445
Finistère	103 909	107 544	98 519	115 254	124 413	119 668	84 611	80 035	42 035	7 008	883 001

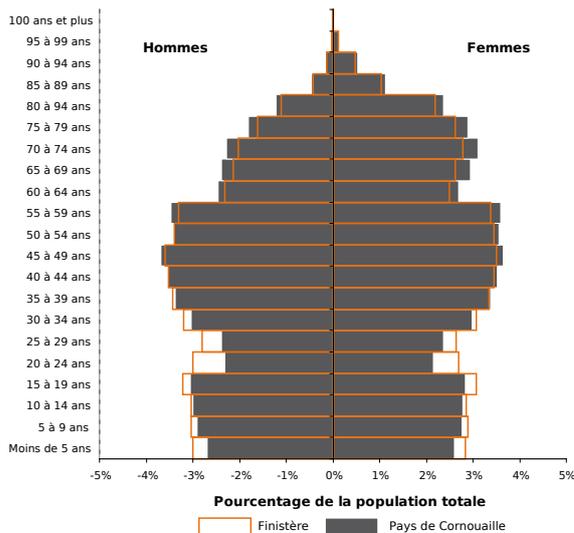
Source : Insee - RP 2006

Pyramide des âges de la population du Finistère en 2006

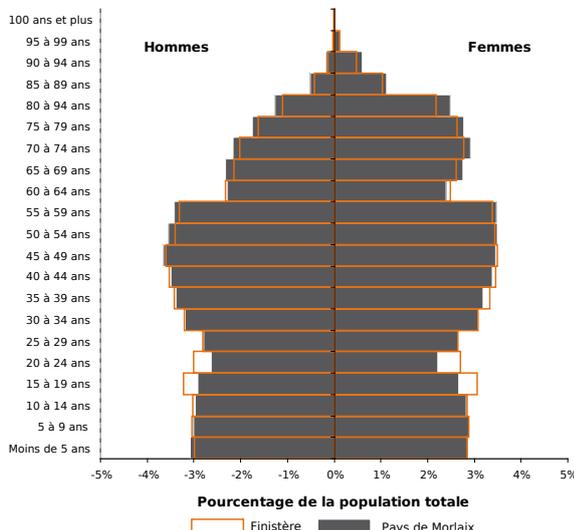
Pays de Brest



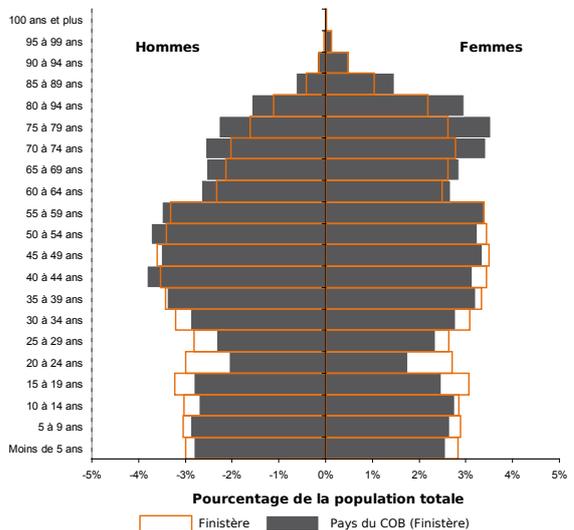
Pays de Cornouaille



Pays de Morlaix



Pays du COB (Finistère)



Source : Insee - RP 2006

Au cours de la période 1999-2006, seules trois communautés de communes voient le nombre de jeunes de 15 à 29 ans progresser. Il s'agit de l'Aulne maritime, de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay ainsi que du Pays Fouesnantais.

Le Finistère connaît donc un important vieillissement de sa population particulièrement entre 55 et 60 ans, ce qui n'est pas une singularité mais une réalité nationale.

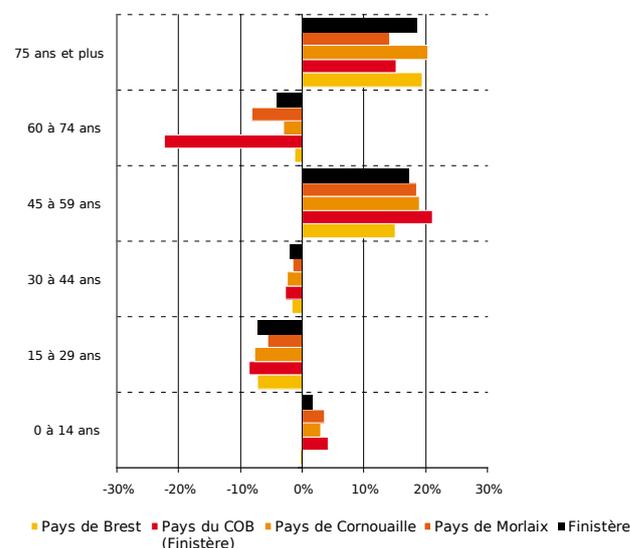
LE NOMBRE DE JEUNES ACTIFS AUGMENTE DANS LES TERRITOIRES PÉRIURBAINS ET CONTINUE À BAISSER DANS LES ESPACES RURAUX

Entre 30 et 44 ans, l'évolution du peuplement des territoires finistériens est plus contrastée. Onze communautés ont connu une augmentation significative de leur population avec un maximum de 13% dans le Pays Glazik. A l'inverse quinze ont enregistré une baisse de leur population de 30 à 44 ans avec une baisse maximale de -24% dans les Monts d'Arrée.

UNE FORTE PROGRESSION DES GÉNÉRATIONS DES « POPY-BOOMERS »

Après 45 ans, le nombre de Finistériens a fortement progressé, exception faite de ceux situés dans la tranche d'âge de 60 à 74 ans qui connaît une situation particulière due aux effets de la seconde guerre mondiale notamment.

Évolution de la population de 1999 à 2006



Source : Insee Recensements

PRÈS DU QUART DES FINISTÉRIENS ONT MOINS DE 20 ANS

DÉFINITION ET MÉTHODE

Calcul de l'âge

L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :

- l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance ;
- l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire.

Par exemple, à la date du 1er janvier 2006, un individu né le 10 octobre 1925 est âgé de 81 ans en âge atteint dans l'année et de 80 ans si l'on considère son âge en années révolues. Les résultats du recensement de la population sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues.

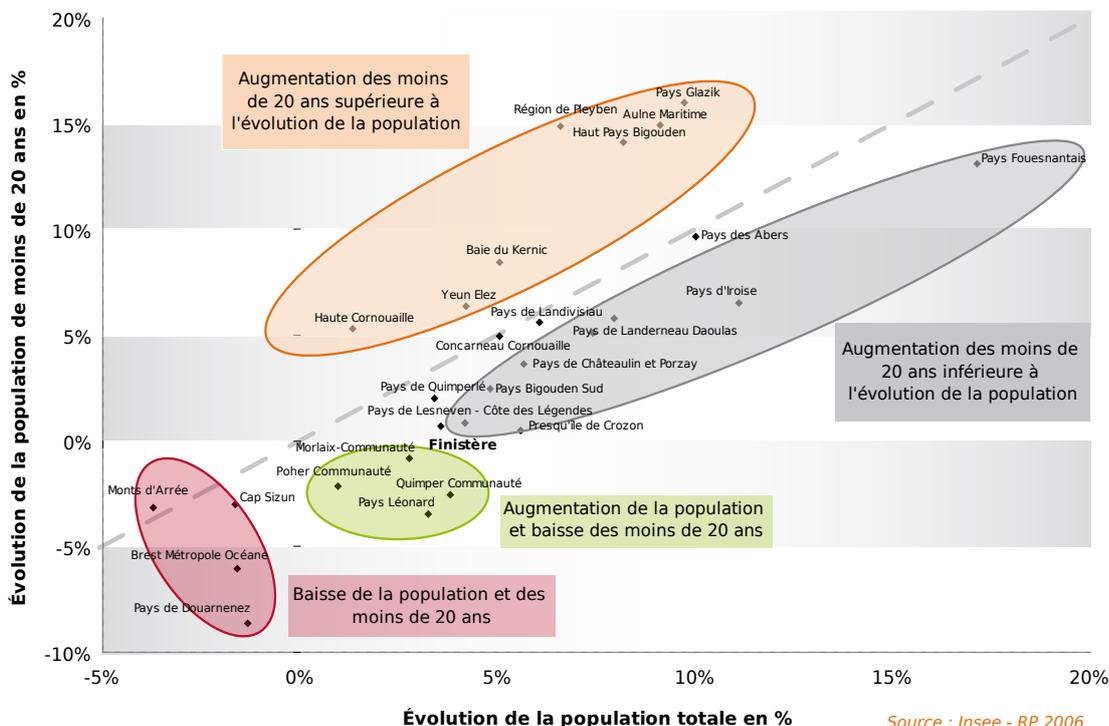
PLUS DE JEUNES EN VILLE ET DANS LEUR PROCHE PÉRIPHÉRIE

En 2006, 211 500 Finistériens avaient moins de 20 ans, soit 24% de la population totale. Selon les territoires, la part des moins de 20 ans dans la population varie de 17% dans les communautés de communes des Monts d'Arrée et du Cap Sizun à plus de 27% dans celles du Pays de Landerneau-Daoulas et du Pays des Abers. Si l'on considère les villes de plus de 10 000 habitants du Finistère, c'est à Douarnenez que la part des moins de 20 ans est la plus faible (19,8%) et à Plouzané qu'elle est la plus élevée (28,5%) du fait de la présence d'établissements d'enseignement supérieur dans la commune. Quant aux villes de Brest et Quimper la part des jeunes y est quasiment identique, proche de 24%. Comme l'illustre la carte ci-contre, les communes dans lesquelles les moins de 20 ans sont en proportion les plus nombreux se situent en majorité dans le Pays de Brest. Parmi les 21 communes où la part des jeunes est supérieure ou égale à 30%, la seule ne se trouvant pas dans le Pays de Brest est Plonéis, commune de la communauté d'agglomération de Quimper.

Comparaison de l'évolution de la population totale et de celle des moins de 20 ans entre 1999 et 2006 par intercommunalité

Ce graphique permet de visualiser les territoires en fonction du rajeunissement ou pas de leur population. Ainsi, un territoire « rajeunit » lorsque l'évolution du nombre de jeunes est supérieure à celle de la population totale. Inversement, si le nombre de jeunes augmente moins vite que l'ensemble de la population, on peut penser que le territoire s'inscrit dans un processus de vieillissement.

Entre 1999 et 2006, la population de moins de 20 ans a augmenté plus vite dans la Communauté de communes de Haute Cornouaille que la population totale, respectivement +5% et +1%. A l'inverse, dans la Communauté de communes du Pays Fouesnantais la population de moins de 20 ans augmente moins vite que la population totale, respectivement +13% et +17%.



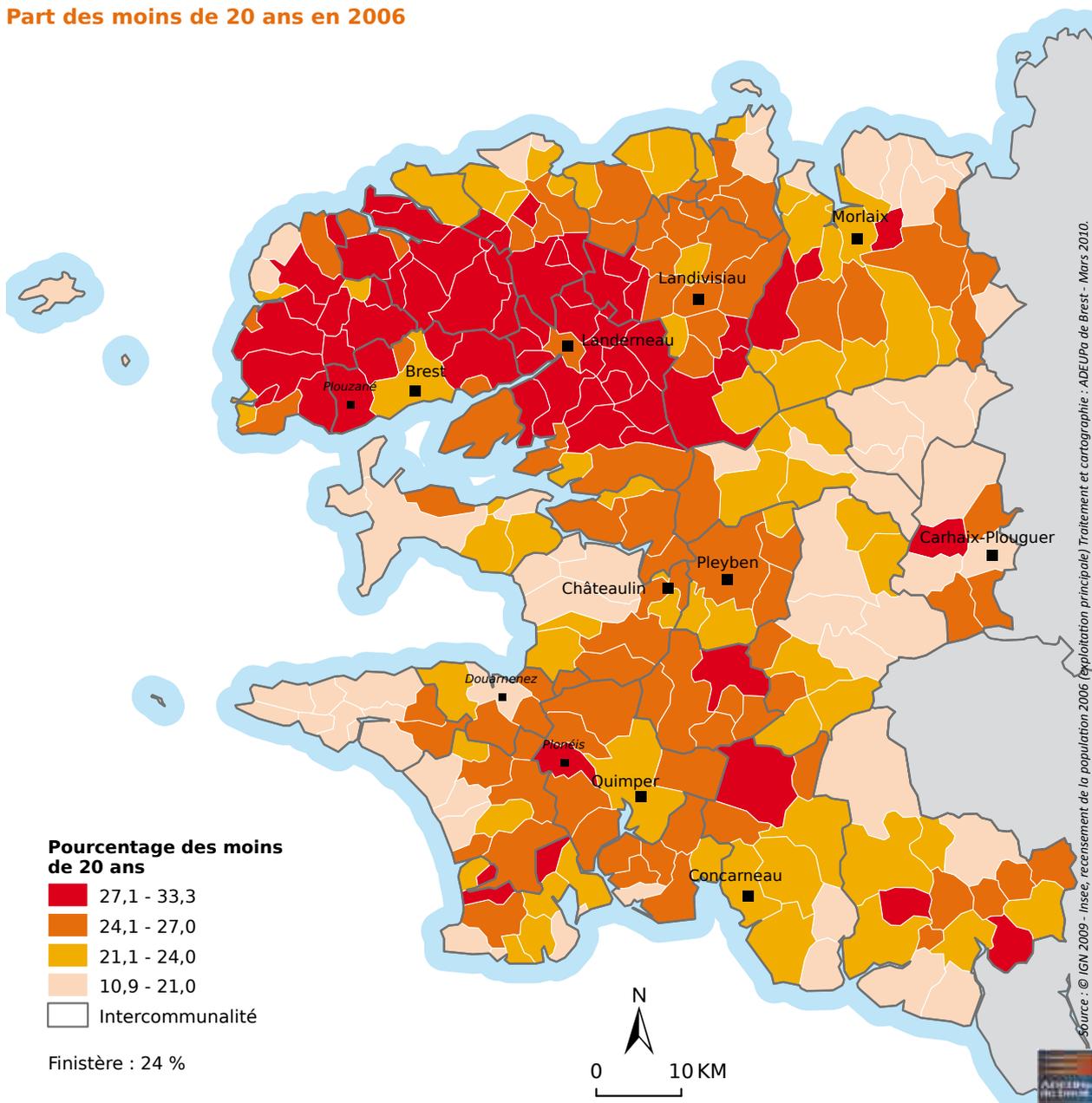
Source : Insee - RP 2006

La population de moins de 20 ans dans le Finistère

	Population 2006	Moins de 20 ans	Part moins de 20 ans en 2006	Part des moins de 20 ans en 1999
Brest	144 548	34 484	24%	25%
Pays de Brest	384 614	98 235	26%	26%
Quimper	64 902	15 290	24%	25%
Pays de Cornouaille	327 768	74 463	23%	23%
Morlaix	15 695	3 535	23%	23%
Pays de Morlaix	126 317	29 332	23%	24%
Carhaix-Plouguer	7 676	1 542	20%	21%
Pays du C.O.B. (Finistère)	43 445	9 309	21%	21%
Finistère	883 001	211 453	24%	25%

Source : Insee - RP 2006

Part des moins de 20 ans en 2006



UN RAJEUNISSEMENT DES TERRITOIRES QUI BÉNÉFICIE DE L'ÉTALEMENT URBAIN

Depuis 1999, même si le nombre de Finistériens de moins de 20 ans a augmenté de 1% (+1 000 personnes), leur proportion est en légère diminution, passant de 23,2% en 1999 à 22,6% en 2006. En termes d'évolution, les contrastes territoriaux apparaissent nettement. Le nombre de moins de 20 ans se réduit dans des communautés où se poursuit un phénomène de vieillissement engagé depuis plusieurs années (Pays de Douarnenez, Monts d'Arrée et Cap Sizun notamment) ainsi que dans les agglomérations soumises à l'effet de la périurbanisation qui se traduit par une baisse du nombre d'enfants (Brest métropole océane et Quimper communauté). A l'opposé, sept communautés de communes connaissent un rajeunissement de leur population avec une progression du nombre de jeunes supérieure à celle de la population totale, les plus emblématiques étant le Pays Glazik, l'Aulne maritime, la région de Pleyben, et le Haut Pays Bigouden.

Il convient également de noter la position du Pays Fousnantais qui connaît à la fois la plus forte croissance démographique de population totale et se place au 5ème rang des intercommunalités en ce qui concerne la progression des moins de 20 ans.

UN FINISTÉRIEN SUR DIX A AU MOINS 75 ANS

DÉFINITION ET MÉTHODE

Calcul de l'âge

L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :

- l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance ;
- l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire.

Par exemple, à la date du 1er janvier 2006, un individu né le 10 octobre 1925 est âgé de 81 ans en âge atteint dans l'année et de 80 ans si l'on considère son âge en années révolues. Les résultats du recensement de la population sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues.



Photo : Conseil général du Finistère - Béfermin

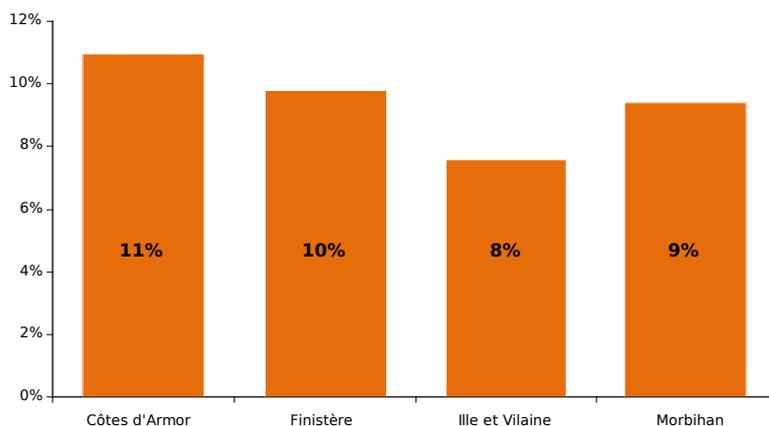
UNE PART DE 75 ANS ET PLUS SUPÉRIEURE À LA MOYENNE RÉGIONALE

En 2006, 86 500 Finistériens, soit 9,8% de la population totale, avaient au moins 75 ans. A titre de comparaison, la part des 75 ans et plus est de 9,3% en Bretagne, 7,6% en Ille et Vilaine, 9,4% dans le Morbihan et 11% dans les Côtes d'Armor. La proportion des habitants de 75 ans et plus est davantage variable : de moins de 8% dans trois intercommunalités (Pays de Landerneau-Daoulas, Pays d'Iroise et Brest métropole océane) à plus de 15% dans les communautés du Cap Sizun (16,3%) et des Monts d'Arrée (20%). D'autres territoires témoignent également d'une forte présence de personnes âgées, notamment la Presqu'île de Crozon, les environs de Quimperlé ainsi que les communes du centre du département.

UN VIEILLISSEMENT MOINS RAPIDE MAIS TRÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LES TERRITOIRES

Le Finistère est le département breton dans lequel la progression de la population des 75 ans et plus est la plus modérée entre 1999 et 2006, +23%, inférieure de 4 points à la moyenne bretonne (+27%) et de 8 points à l'évolution constatée dans le Morbihan (+31%). Néanmoins, selon les communautés, ce vieillissement est plus ou moins accentué.

Représentation des 75 ans et plus dans la population totale des départements bretons en 2006



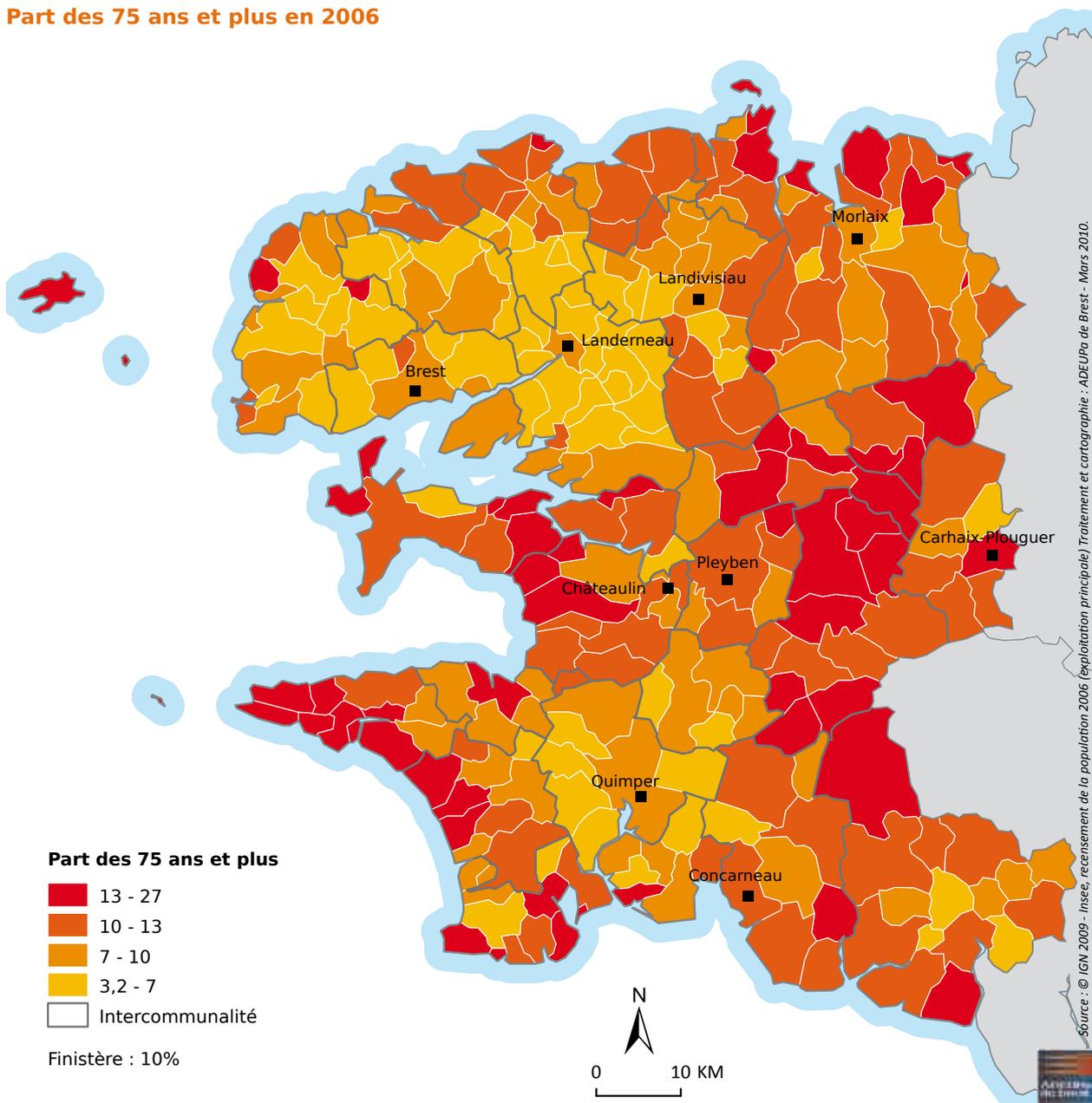
Source : Insee - RP 2006

La population de moins de 75 ans et plus dans le Finistère

	Population municipale 2006	75 ans et plus	Part moins de 75 ans et plus en 2006	Part moins de 75 ans et plus en 1999
Brest	144 548	11 830	8%	7%
Pays de Brest	384 614	31 365	8%	7%
Quimper	64 902	5 972	9%	7%
Pays de Cornouaille	327 768	35 367	11%	9%
Morlaix	15 695	1 574	10%	10%
Pays de Morlaix	126 317	13 759	11%	10%
Carhaix-Plouguer	7 676	1 120	15%	11%
Pays du C.O.B. (Finistère)	43 445	5 910	14%	12%
Finistère	883 001	86 550	10%	8%

Source : Insee - RP 2006

Part des 75 ans et plus en 2006



TYOLOGIE DES COMMUNAUTÉS

- Une part des 75 ans et plus inférieure à la moyenne et un vieillissement moindre :
Brest métropole océane, Pays Glazik, Pays de Landivisiau.
- Une part des 75 ans et plus inférieure à la moyenne mais un vieillissement accentué :
Pays de Landerneau Daoulas, Pays d'Iroise, Pays des Abers, Quimper Communauté, Pays Fouesnantais et Pays de Lesneven et de la côte des Légendes.
- Une part de 75 ans et plus supérieure à la moyenne et un vieillissement important :
Concarneau – Cornouaille, Presqu'île de Crozon, Pays Bigouden Sud, Pays Léonard, Pays de Douarnenez. Même si le vieillissement y est conforme à la moyenne départementale on peut intégrer le Pays de Quimperlé dans ce groupe du fait de la part importante des 75 ans et plus y résidant.

- Une part des 75 ans et plus supérieure à la moyenne mais un vieillissement atténué :
Pays de Châteaulin et du Porzay, Aulne maritime, Morlaix Communauté, Haut Pays Bigouden, Région de Pleyben, Baie du Kernic, Yeun Elez, Poher Communauté, Haute Cornouaille, Cap Sizun et Monts d'Arrée.

UNE POURSUITE INÉLUCTABLE

D'ici 10 ans, le vieillissement de la population du Finistère sera marqué par l'arrivée à la retraite de la population née après la seconde guerre mondiale. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, la population d'au moins 75 ans en 2016 devrait doubler passant de 86 500 à 160 000 personnes.

2,2 PERSONNES PAR MÉNAGE DANS LE FINISTÈRE

DÉFINITION

Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles (les marinières, les sans-abris) et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Remarque(s)

Depuis 2004, avec le recensement rénové, les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat, ainsi que les militaires vivant en caserne sans leur famille, sont considérés comme vivant hors ménage, alors qu'ils étaient rattachés au ménage de leur famille dans les précédents recensements de la population.

Taille du ménage (nombre de personnes du logement)

La taille d'un ménage est égale au nombre de personnes qui en font partie, c'est-à-dire au nombre d'occupants de la résidence principale. Les ménages peuvent être répartis selon leur taille (exprimée en nombres entiers), et on peut aussi calculer une taille moyenne des ménages (exprimée avec une décimale) pour un groupe de ménages, par exemple ceux d'une zone géographique.

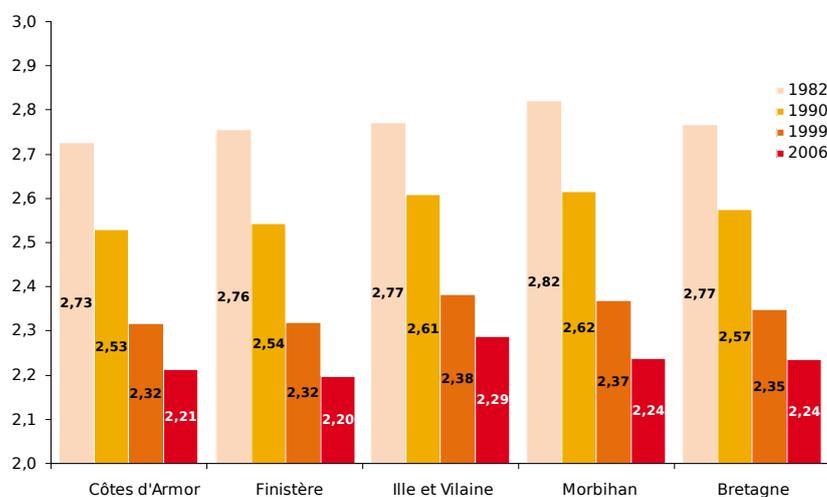
UN NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR MÉNAGE INFÉRIEUR À LA MOYENNE RÉGIONALE

Avec un nombre moyen de personnes par ménage de 2,2 en 2006, le Finistère est le département breton dans lequel la taille des ménages est la plus faible, immédiatement derrière les Côtes d'Armor (2,21). Jusqu'en 1990, le Finistère était le département dans lequel la diminution de la taille des ménages était la plus rapide avec un rythme annuel moyen de décroissance de -1,01% contre une moyenne bretonne de -0,88% par an. Depuis 1990, le rythme annuel moyen de réduction de la taille des ménages s'est ralenti pour atteindre -0,91% entre 1990 et 1999, et sur la dernière période -0,77% (1999-2006). Cette décroissance demeure néanmoins plus rapide que la moyenne bretonne.

DES MÉNAGES PLUS PETITS DANS LES VILLES ...

Comme dans l'ensemble du territoire national, la taille des ménages dans les villes du département est inférieure à la moyenne. Ainsi, à Brest, le nombre moyen de personnes par ménage est de 1,93 en 2006, à Quimper de 1,98. À titre de comparaison, la taille des ménages est en moyenne de 1,86 à Lorient, 1,87 à Rennes ou Saint Briec et 1,91 à Vannes. Il convient également de noter que Morlaix, avec 1,89 personnes par ménage, se situe à un niveau inférieur aux autres villes du département de taille comparable (Landerneau : 2,15 – Douarnenez : 1,98). Cette petite taille des ménages en ville trouve son origine à la fois dans l'offre de logements locatifs permettant l'accueil de jeunes actifs

Évolution du nombre moyen de personnes par ménage de 1982 à 2006



Nombre moyen de personnes par ménage dans le Finistère de 1962 à 2006

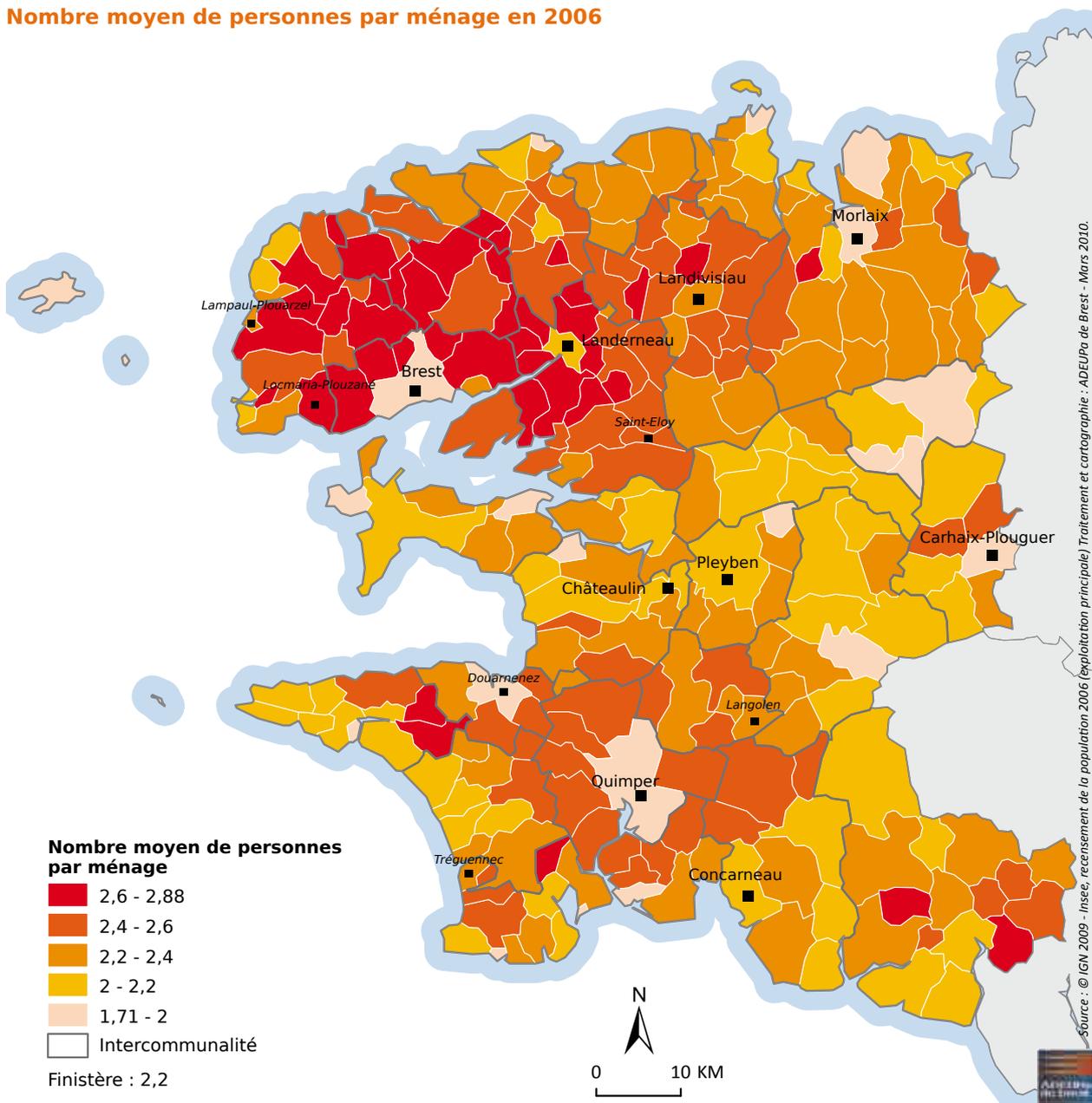
	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Brest	3,16	3,13	2,90	2,55	2,31	2,06	1,93
Pays de Brest	3,41	3,30	3,07	2,81	2,60	2,36	2,22
Quimper	3,21	3,10	2,88	2,58	2,34	2,12	1,98
Pays de Cornouaille	3,29	3,17	2,95	2,71	2,49	2,29	2,17
Morlaix	2,88	2,88	2,57	2,35	2,19	2,01	1,89
Pays de Morlaix	3,41	3,27	2,99	2,76	2,55	2,34	2,22
Carhaix-Plouguer	3,03	2,98	2,86	2,61	2,31	2,09	1,94
Pays du C.O.B. (Finistère)	3,09	2,95	2,74	2,53	2,35	2,19	2,12
Finistère	3,35	3,23	3,00	2,76	2,54	2,32	2,20

Source : Insee - Recensement de la population dénombrement, RP 2006



Photo : ADEUPa

Nombre moyen de personnes par ménage en 2006



célibataires ainsi que dans leur population étudiante, particulièrement importante à Brest et Rennes.

... ET DANS LES TERRITOIRES VIEILLISSANTS

Outre les villes, d'autres territoires se caractérisent par une taille réduite des ménages dont l'origine est tout autre puisqu'elle traduit essentiellement un vieillissement de la population. Ainsi, dans 17 communes du Finistère, dont les îles exception faite de l'île de Batz, le nombre moyen de personnes par ménage est inférieur à 2.

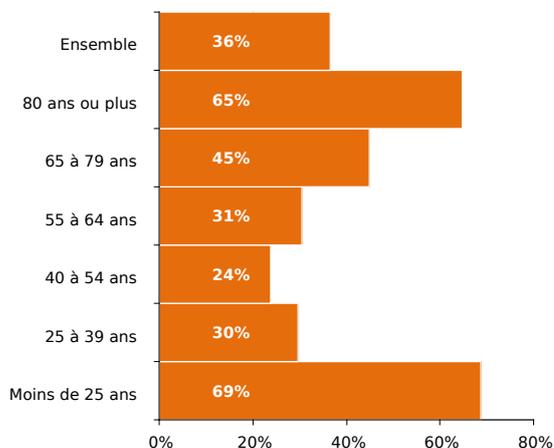
DES MÉNAGES PLUS GRANDS DANS LES COMMUNES À FORT DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE

Dans les communes entourant les agglomérations du département, l'étalement urbain a souvent compensé le vieillissement de la population par l'arrivée de familles avec enfants provoquant même parfois une augmentation de la taille des ménages. Ainsi, l'évolution du nombre moyen de personnes par ménage montre des inversions de tendance dans 27 communes du département, les exemples les plus significatifs étant les communes de Saint Eloy ou

Lampaul-Plouarzel dans le Pays de Brest et de Langolen et Tréguennec dans le Pays de Cornouaille.

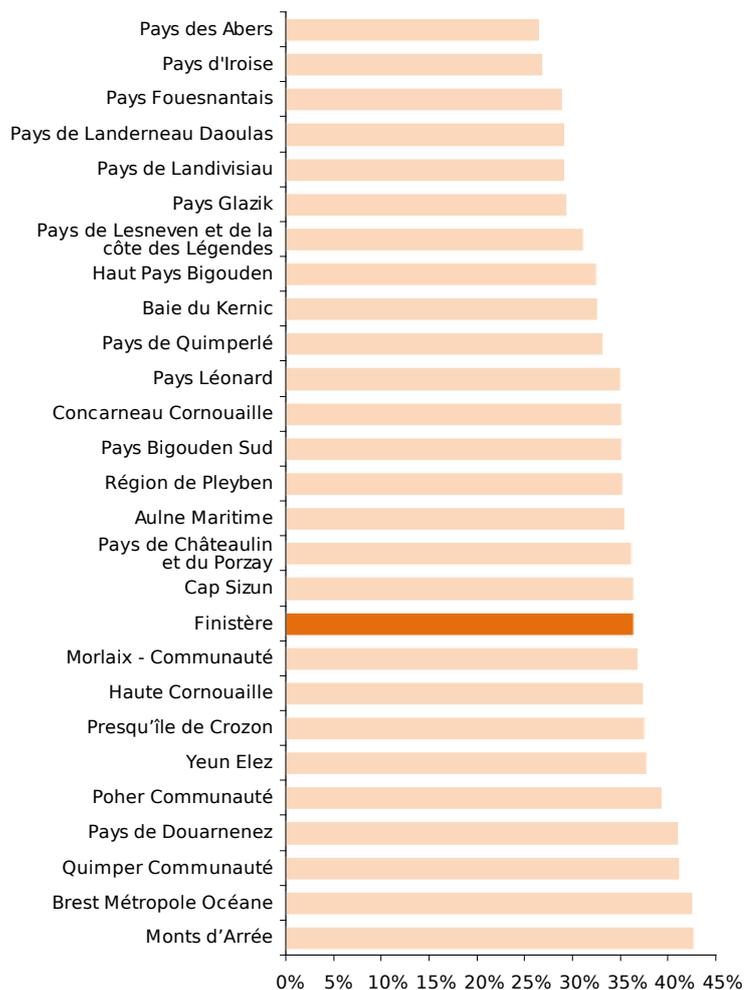
143 000 PERSONNES VIVENT SEULES

Représentation des ménages d'une personne par tranche d'âge en 2006



Source : Insee - RP 2006

Représentation de ménages d'une personne en 2006 par intercommunalité



Source : Insee - RP 2006

PLUS D'UN MÉNAGE SUR TROIS NE COMPTE QU'UNE PERSONNE

En 2006, près de 143 000 personnes vivent seules dans leur logement, soit 36,5% de l'ensemble des ménages finistériens, en progression de 2 points par rapport à 1999. A titre de comparaison, la part des ménages d'une personne est de 34,7% en Bretagne, en progression également de 2 points. Le Finistère se situe donc 2 points au dessus de la moyenne régionale.

L'ÂGE, UN FACTEUR DISCRIMINANT

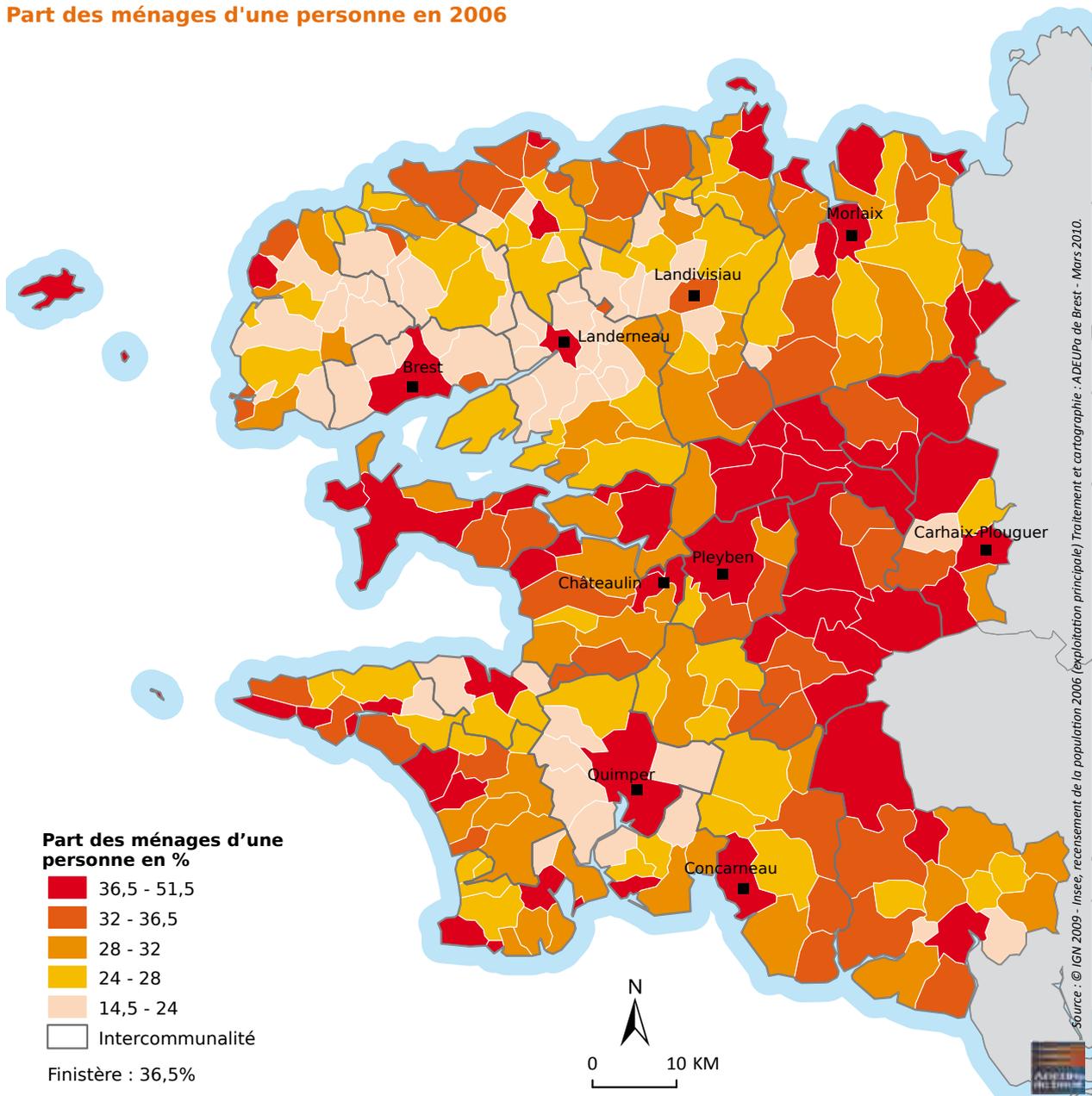
La part des personnes seules varie de façon très importante en fonction de l'âge. De près de 70% parmi les ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans, la part des ménages d'une seule personne décroît jusqu'à 24% dans la tranche d'âge comprise entre 40 et 54 ans puis augmente à nouveau progressivement pour atteindre 65% à partir de 80 ans.

DES PETITS MÉNAGES EN VILLE ET DANS LES TERRITOIRES RURAUX

La géographie départementale montre aussi des différences importantes selon que l'on soit en ville, dans leur périphérie ou en milieu rural. Ainsi, la part des ménages d'une personne varie de 27% dans les communautés du Pays d'Iroise et du Pays des Abers à plus de 40% à Quimper Communauté et à Brest métropole océane ainsi que dans le Pays de Douarnenez et dans les Monts d'Arrée, mais pour des raisons bien distinctes. Dans les villes de Brest et de Quimper, la forte proportion de ménages d'une personne est liée à la présence des étudiants. Les ménages d'une personne dont le référent a moins de 25 ans y sont surreprésentés par rapport à la moyenne finistérienne : plus du double à Brest et plus de 5 points à Quimper.

En revanche dans des territoires plus ruraux, l'importance des personnes seules provient d'un nombre plus élevé de personnes âgées. Par exemple, dans la communauté de communes des Monts d'Arrée, le quart des personnes seules a plus de 80 ans.

Part des ménages d'une personne en 2006



Les ménages d'une personne en 2006

	Nombre de ménages	Part
Brest	35 527	49%
Pays de Brest	62 349	37%
Quimper	14 610	46%
Pays de Cornouaille	53 520	38%
Morlaix	3 963	50%
Pays de Morlaix	19 016	34%
Carhaix-Plouguer	1 647	44%
Pays du C.O.B. (Finistère)	7 628	36%
Finistère	142 753	36%

Source : Insee - RP 2006

SEULES 44% DES FAMILLES SONT CONSTITUÉES DE COUPLES AVEC ENFANT

DÉFINITION ET MÉTHODE

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple (formé de deux personnes de sexe différent, mariées ou non), avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage (voir définition de l'enfant d'une famille).

Pour le recensement, les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études et les conjoints ayant un autre domicile pour des raisons professionnelles sont intégrés au ménage.

MOINS DE FAMILLES "COUPLE AVEC ENFANT"

Parmi les 241 000 familles recensées dans le département, seules 106 000 sont des couples avec enfant, soit 44%. Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne bretonne (45%) ainsi qu'à celle du Morbihan (49%) et de l'Ille et Vilaine (47%) mais supérieure à celle des Côtes d'Armor (41%). Entre 1999 et 2006, le nombre de couples avec enfant s'est réduit de près de 6% dans le Finistère ce qui est largement supérieur à la baisse constatée dans les autres départements bretons, en moyenne -0,8%.

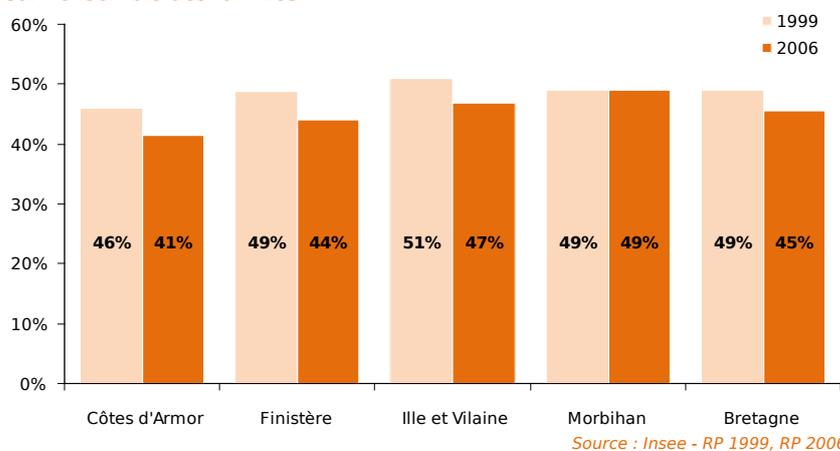
UNE PART QUI VARIE DE 40 À 51% SELON LES INTERCOMMUNALITÉS

Selon les territoires, la part des familles constituées de couple avec enfant s'échelonne de 40% dans le Pays du COB (Finistère) à 46% dans le Pays de Brest. Trois communautés de communes se distinguent par une proportion de couples avec enfant supérieure à 50% des familles : le Pays de Landerneau-Daoulas et le Pays des Abers (51%) ainsi que le Pays de Landivisiau (50%). A l'inverse, dans sept communautés, ce type de famille est particulièrement peu représenté avec des pourcentages inférieurs à 40%, les plus emblématiques étant la communauté de communes des Monts d'Arrée (33%) et celle du Cap Sizun (37%).



Photo : ADEUPa

Représentation des familles couple avec enfant en 1999 et 2006 sur l'ensemble des familles



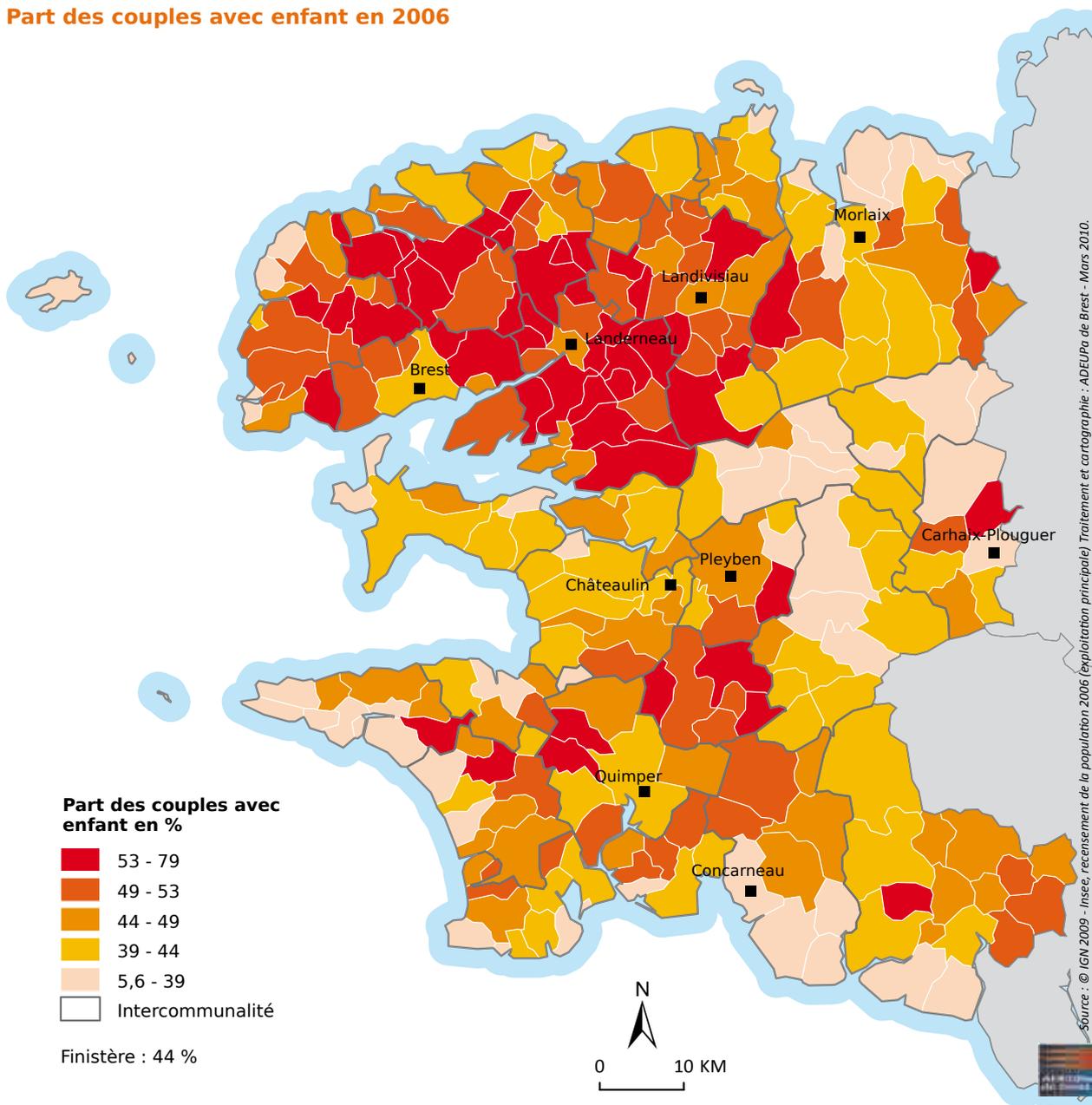
Source : Insee - RP 1999, RP 2006

Les couples avec enfant dans le Finistère en 2006

	Nombre total de familles	Nombre de couples avec enfant(s)	Pourcentage
Brest	34 829	13 840	40%
Pays de Brest	102 406	47 306	46%
Quimper	16 334	6 739	41%
Pays de Cornouaille	91 480	38 524	42%
Morlaix	3 771	1 510	40%
Pays de Morlaix	35 145	15 428	44%
Carhaix-Plouguer	1 992	653	33%
Pays du C.O.B. (Finistère)	11 960	4 763	40%
Finistère	241 214	106 073	44%

Source : Insee - RP 2006

Part des couples avec enfant en 2006



PEU DE COUPLES AVEC ENFANT DANS LES VILLES

Dans les principales villes du département, la faible part des couples avec enfant dans l'ensemble des familles témoigne de l'impact de la périurbanisation sur la structure familiale de leur population. On constate ainsi que de nombreuses familles souhaitant accéder à la propriété

quittent les espaces urbains et s'installent dans des communes de la périphérie de plus en plus loin des centres. Cet impact est particulièrement important dans le Pays de Brest et apparaît également en Cornouaille aux abords de Quimper.

Précaution d'utilisation des données

Le contour des ménages a été légèrement modifié entre 1999 et 2004. La différence porte sur :

- les élèves mineurs résidant dans une cité universitaire. Ils sont recensés à partir de 2004 dans le logement de leurs parents. Contrairement au recensement de 1999 où ils étaient comptabilisés dans les communautés de la commune de la cité universitaire ;
- les élèves majeurs en internat (lycée agricole, école militaire, ...). Ils ne sont plus comptabilisés à partir de 2004 chez leurs parents, mais dans les communautés de la commune de leur internat ;
- les personnes majeures logées dans des établissements militaires (hors enseignement) et ayant une résidence personnelle. Elles ne sont plus comptabilisées dans la commune de résidence personnelle (comme au recensement de 1999) mais dans la commune de l'établissement militaire. Ces changements peuvent conduire à réduire le nombre de familles couples avec enfant ainsi qu'à dénombrer plus de familles monoparentales.

12% DES FAMILLES AVEC ENFANT SONT DES FAMILLES MONOPARENTALES

DÉFINITION ET MÉTHODE

Type de famille

Les familles peuvent être classées selon qu'elles comprennent un couple ou sont des familles monoparentales. Les catégories suivantes, qui tiennent compte aussi de caractéristiques individuelles des membres des familles, sont utilisées :

- famille monoparentale formée d'un homme et son(s) enfant(s),
- famille monoparentale formée d'une femme et son(s) enfant(s),
- couple sans enfant,
- couple avec enfant(s).

UNE AUGMENTATION DE 6% DU NOMBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES DEPUIS 1999

En 2006, l'INSEE estime à près de 29 000 le nombre de familles monoparentales dans le Finistère, soit 12% de l'ensemble des familles avec enfant. Cette proportion, la plus élevée de Bretagne, est stable par rapport à 1999. Néanmoins, le nombre de familles monoparentales a progressé de 6%. Cette augmentation se situe à un rythme nettement inférieur à celui constaté dans les autres départements bretons : 11,5% en moyenne et notamment en Ille et Vilaine où la progression a atteint 14,5% entre les deux derniers recensements.

84% DES CHEFS DE FAMILLES SONT DES FEMMES

Même si la part des pères d'une famille monoparentale a progressé de 2 points entre 1999 et 2006 passant de 14% à 16%, les femmes demeurent largement majoritaires avec une proportion de 84%. Ces proportions se vérifient tant à l'échelle régionale qu'à celle de la France métropolitaine.



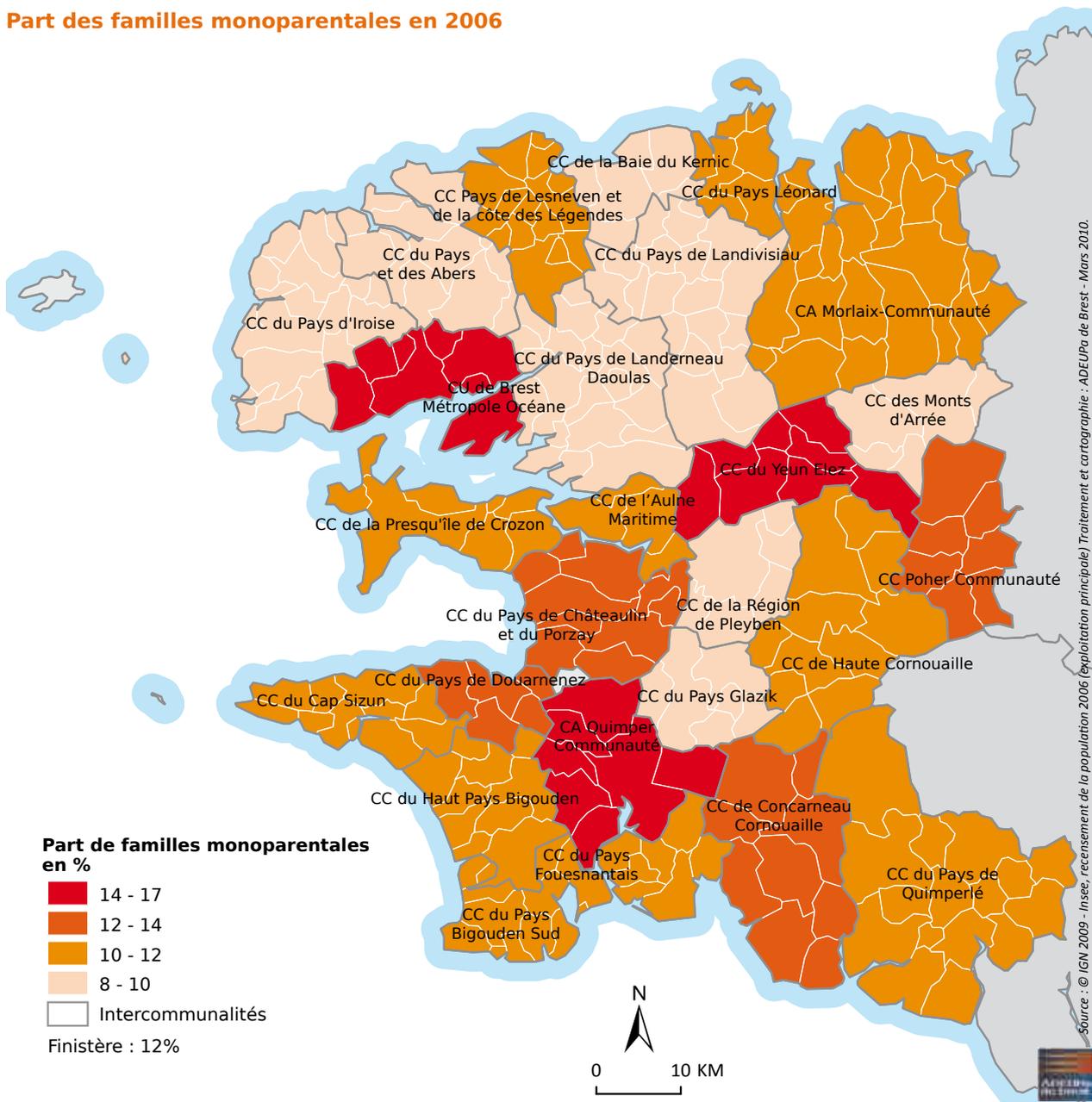
Photo : Conseil général du Finistère / Banque d'images

Familles monoparentales en 2006

	Familles monoparentales		dont parent inactif	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Brest	6 172	18%	2 635	43%
Pays de Brest	12 409	12%	4 990	40%
Quimper	2 753	17%	934	34%
Pays de Cornouaille	11 388	12%	4 608	40%
Morlaix	668	18%	278	42%
Pays de Morlaix	3 649	10%	1 538	42%
Carhaix-Plouguer	281	14%	88	31%
Pays du C.O.B. (Finistère)	1 408	12%	660	47%
Finistère	106 073	44%	11 824	11%

Source : Insee - RP 2006

Part des familles monoparentales en 2006



UNE MONOPARENTALITÉ PLUS MARQUÉE EN VILLE

Comme ailleurs en France, ce sont les villes qui accueillent proportionnellement le plus grand nombre de familles monoparentales, du fait notamment de leur fort potentiel locatif. A Brest, Concarneau, Morlaix et Quimper, la part des familles monoparentales est supérieure à 17%, 5 points au-dessus de la moyenne départementale. Dans les autres villes de plus de 10 000 habitants du département, on constate également une surreprésentation des familles monoparentales à l'exception toutefois des communes périphériques de Brest métropole océane. Dans les autres territoires Finistériens, on distingue une proportion de familles monoparentales inférieure à la moyenne dans les espaces périurbains mais qui tend à augmenter lorsque l'on atteint des territoires plus ruraux.

DES CHEFS DE FAMILLES SOUVENT INACTIFS DANS L'ESPACE RURAL

La part des familles monoparentales dont le parent est inactif est plus élevée dans la majorité des territoires ruraux que dans les espaces urbains et périurbains. A titre d'exemples, cette proportion est de 43% à Brest, 34% à Quimper et 42% à Morlaix mais dépasse 50% dans les communautés de communes du Cap Sizun, des Monts d'Arrée, du Yeun Elez, de Haute Cornouaille ou encore de la baie du Kernic pour une moyenne départementale de 41%.



Habitat



UN NOMBRE DE LOGEMENTS EN HAUSSE DE 11%

DÉFINITION

Un logement, ou logement ordinaire, est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :

- **séparé**, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...);
- **indépendant**, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants.

Les locaux utilisés pour l'habitation par les personnes qui résident au sein des communautés ou dans des habitations mobiles ne sont pas considérés comme des logements.

Précaution d'utilisation : au cours des premières années de collecte du recensement, certaines habitations légères de loisirs ont été comptabilisées en tant que logement parmi les résidences secondaires. Ceci a eu pour effet de surestimer le nombre de logements en particulier à Bénodet, Clohars-Fouesnant, Plomodiern, Pont Aven et Saint Yvi.



Photo : ADEUPa

UNE PROGRESSION DE 11% PAR RAPPORT À 1999

En 2006, le Finistère compte près de 487 000 logements dont 351 000 maisons et 125 000 appartements. Le nombre de logements a progressé de 11% par rapport à 1999, à raison de 10% pour les maisons individuelles et de 15% pour les appartements.

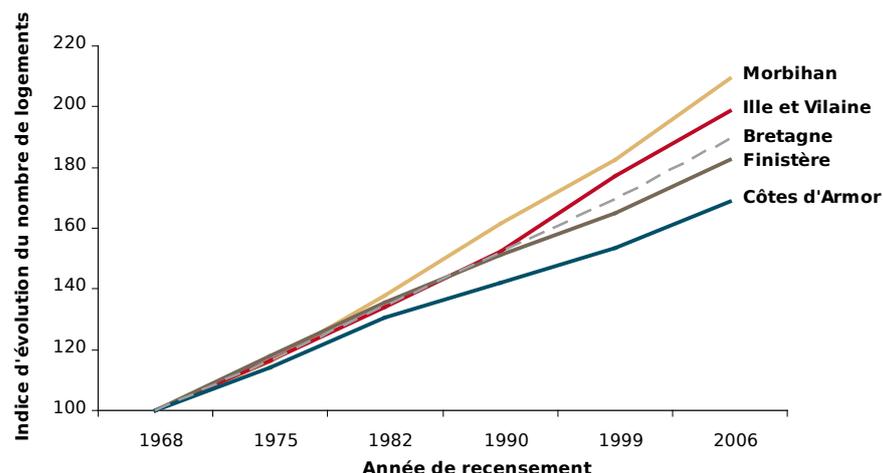
UNE ÉVOLUTION RÉGIONALE HÉTÉROGÈNE

Jusqu'en 1975, le rythme d'évolution du nombre de logements en Bretagne était très homogène. C'est à partir du recensement de 1982 que des différences entre les départements sont apparues avec notamment une croissance moindre dans les Côtes d'Armor et l'amorce d'une accélération de la construction de logements dans le Morbihan.

UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS INFÉRIEURE À LA MOYENNE RÉGIONALE

Depuis 1990, le rythme de croissance du nombre de logements s'est légèrement ralenti dans le Finistère (1,2%/an) comparativement à la moyenne régionale (1,4%) et contrairement à l'Ille et Vilaine (1,7%) et au Morbihan (1,6%).

Évolution du nombre de logements de 1968 à 2006 (base 100 en 1968)



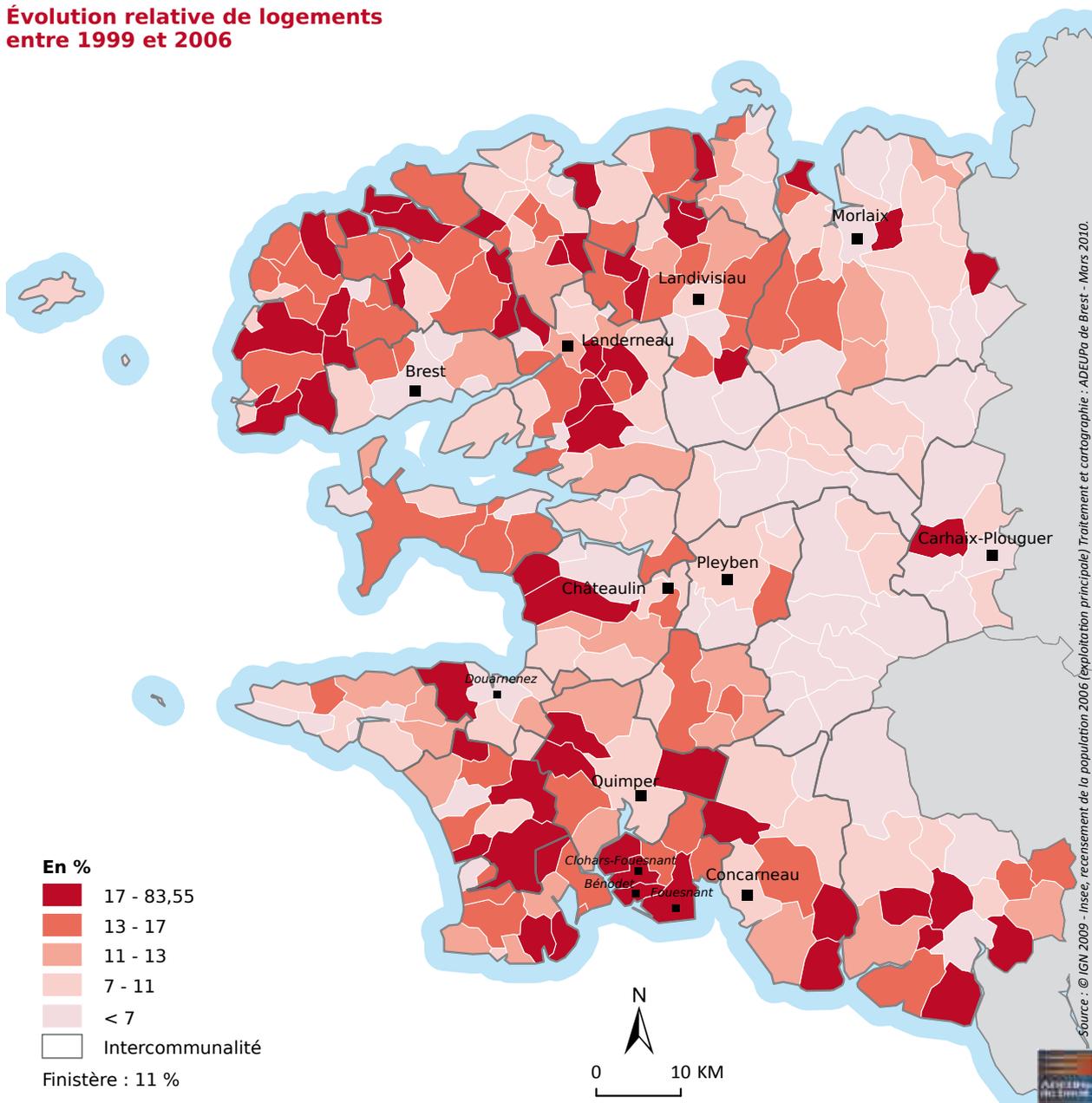
Source : Insee - Recensements de la population dénombrement, RP 2006

Nombre de logements en 1999 et 2006

	Nombre de logements		Évolution	
	1999	2006	nombre	moyenne annuelle (%)
Brest	76 941	79 372	2 431	0,4%
Pays de Brest	179 812	195 737	15 925	1,2%
Quimper	31 960	34 860	2 900	1,2%
Pays de Cornouaille	170 775	194 520	23 745	1,9%
Morlaix	8 840	9 188	348	0,6%
Pays de Morlaix	63 327	69 674	6 347	1,4%
Carhaix-Plouguer	4 027	4 224	197	0,7%
Pays du C.O.B. (Finistère)	24 749	26 120	1 371	5,5%
Finistère	439 539	486 990	47 451	1,5%

Source : Insee - RP 1999 - RP 2006

Évolution relative de logements entre 1999 et 2006



En %

- 17 - 83,55
- 13 - 17
- 11 - 13
- 7 - 11
- < 7
- Intercommunalité

Finistère : 11 %

Le nombre de logements augmente désormais moins vite dans le Finistère que dans l'ensemble breton soutenu par la forte urbanisation des départements du Morbihan et de l'Ille et Vilaine.

DES CONTRASTES FINISTÉRIENS

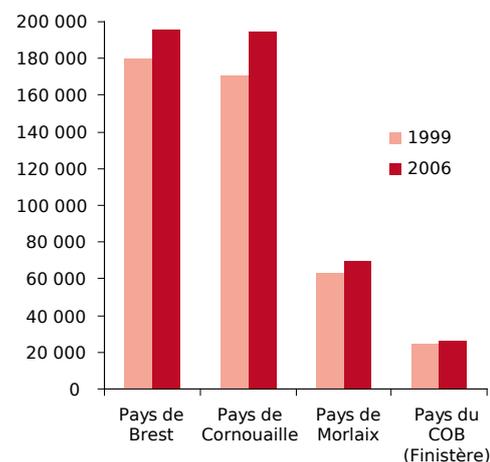
A l'intérieur du département, l'évolution du nombre de logements entre 1999 et 2006 (+1,5% par an en moyenne) montre des contrastes importants avec :

- une urbanisation soutenue en périphérie des villes et sur le littoral,
- une stabilité ou une faible progression dans les espaces ruraux,
- une faible augmentation dans les principales villes du département à l'exception de Landerneau.

Les évolutions annuelles les plus faibles concernent Brest (+0,4%), Morlaix (+0,6%) et Douarnenez (+0,7%). A l'inverse, dans l'espace périurbain, la progression est bien supérieure avec une augmentation moyenne annuelle de 2,3%. C'est dans le Pays de Cornouaille, particulièrement sur son littoral sud, que le nombre de logements a progressé le plus de 1999 à 2006 (en moyenne 1,9% par an). Ainsi, dans la communauté de communes du Pays Foues-

nantais, le nombre de logements a augmenté de 4,8% par an en moyenne depuis 1999 (9% à Clohars Fouesnant, 5,2% à Fouesnant, 4,9% à Bénodet).

Évolution du nombre de logements de 1999 à 2006 par Pays



Source : Insee - RP 1999 - RP 2006

UN LITTORAL FINISTÉRIEN TRÈS PRISÉ

DÉFINITION

Les résidences secondaires sont des logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques.

Précaution d'utilisation

Au cours des premières années de collecte du recensement, certaines habitations légères de loisirs ont été comptabilisées en tant que résidences secondaires. Ceci a eu pour effet de surestimer le nombre de logements en particulier à Bénodet, Clohars-Fouesnant, Plomodiern, Pont Aven et Saint Yvi.

Dans ce document nous n'avons donc pas calculé d'évolution du nombre de résidences secondaires dont le nombre peut être surestimé par rapport à 1999 et dont la méthode de recensement n'est pas uniforme selon les années de collecte.

PRÈS DE 3 RÉSIDENCES SECONDAIRES BRETONNES SUR 10 SONT SITUÉES DANS LE FINISTÈRE

En 2006, l'Insee estime à 220 800 le nombre de résidences secondaires en Bretagne, soit 13% de l'ensemble des logements. C'est dans le Morbihan qu'est situé le plus grand nombre d'entre elles (76 600 résidences secondaires soit 35% du total breton), suivi du Finistère avec 29% des résidences secondaires bretonnes (64 200). Les départements des Côtes d'Armor et de l'Ille et Vilaine prennent quant à eux une moindre part dans les résidences secondaires bretonnes, respectivement 23% et 13%.

MAJORITAIREMENT DES MAISONS

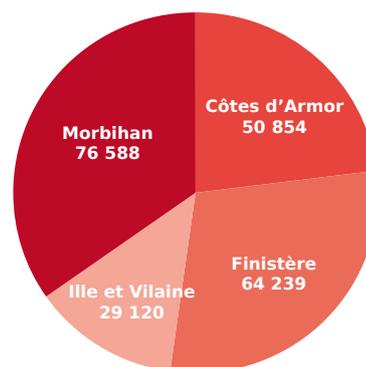
Tout comme pour le parc de résidences principales, les résidences secondaires sont constituées en grande majorité de maisons individuelles : 78%. Cette proportion est supérieure à la moyenne bretonne de 3 points, mais bien inférieure à celle enregistrée dans les Côtes d'Armor où la part des maisons dans les résidences secondaires atteint 85%. C'est en Ille et Vilaine que leur pourcentage est le plus faible (67%) puis en Morbihan (76%).

Nombre et pourcentage de résidences secondaires en 2006

Intercommunalité	Nombre	Part dans le total logements
Brest métropole océane	1 215	1%
Quimper Communauté	798	2%
Pays Glazik	119	3%
Pays de Landivisiau	676	5%
Pays de Landerneau-Daoulas	1 042	6%
Pohér Communauté	530	7%
Aulne maritime	364	10%
Pays de Douarnenez	1 577	11%
Région de Pleyben	404	12%
Pays des Abers	1 990	12%
Pays de Morlaix	4 891	13%
Haute Cornouaille	1 345	13%
Pays de Lesneven-Côte des légendes	1 959	14%
Pays de Quimperlé	4 584	14%
Concarneau-Cornouaille	5 459	15%
Haut-Pays bigouden	1 738	17%
Pays Léonard	2 226	18%
Pays de Châteaulin et du Porzay	2 004	18%
Pays d'Iroise	4 438	21%
Baie du Kernic	1 613	21%
Monts d'Arrée	828	24%
Cap-Sizun	3 131	24%
Yeun-Elez	860	26%
Pays Bigouden-sud	7 947	28%
Pays Fouesnantais	7 308	31%
Presqu'île de Crozon	4 544	31%
Finistère	64 239	12%

Source : Insee - RP 2006

Répartition des résidences secondaires bretonnes par département en 2006



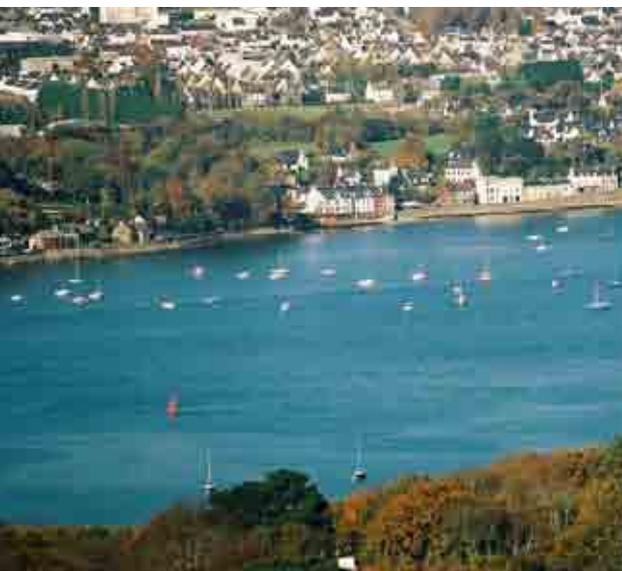
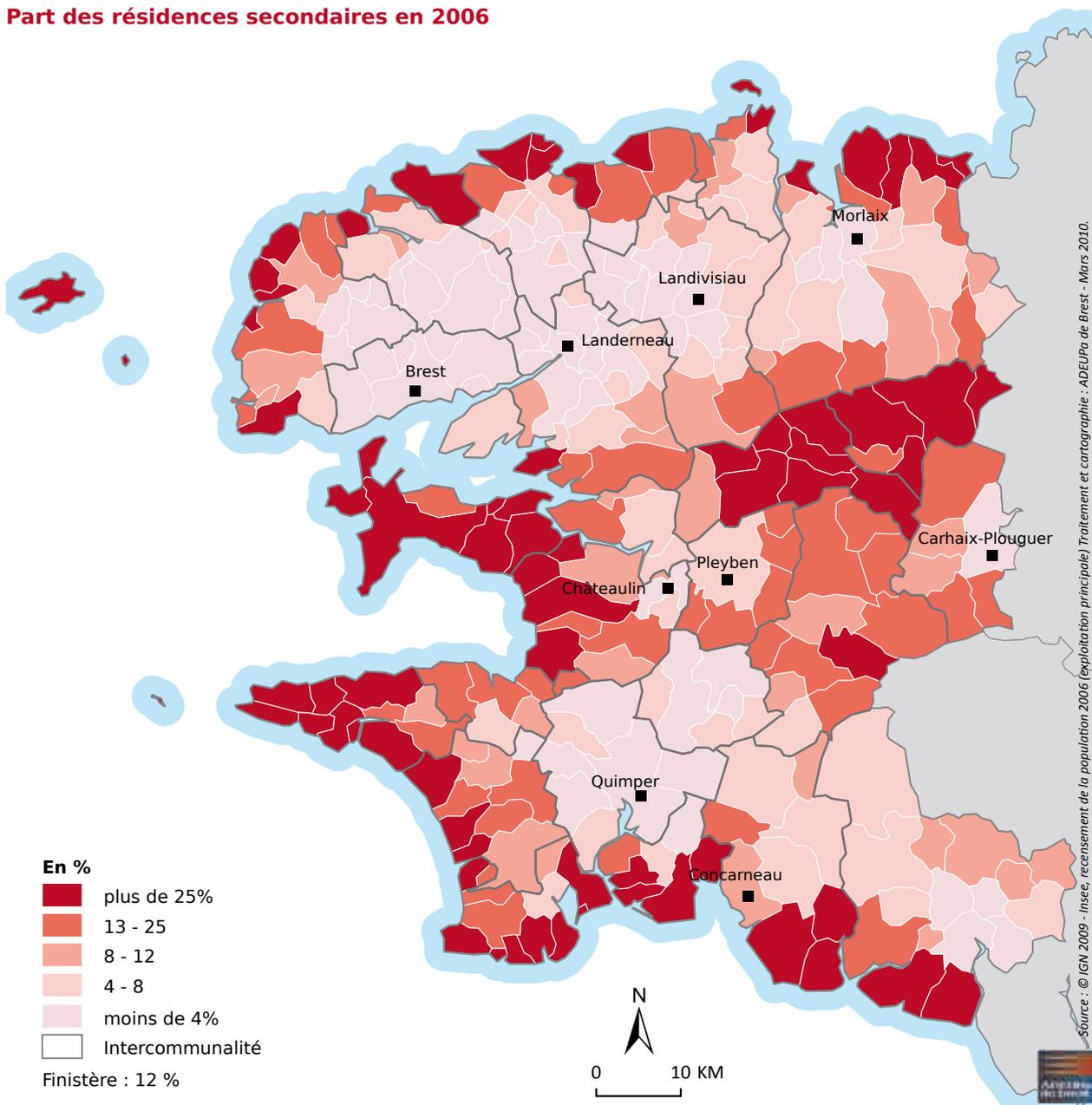
Source : Insee - RP 2006

UNE LOCALISATION SUR LA CÔTE ET DANS L'INTÉRIEUR

Avec une proportion moyenne de 12% de résidences secondaires en 2006, le Finistère se situe à un niveau légèrement inférieur à la moyenne bretonne. Dans le département, l'espace le plus prisé est le littoral où les résidences secondaires constituent parfois plus de la moitié du parc immobilier. Le Centre-Finistère constitue également un lieu de villégiature prisé puisque la part des résidences secondaires dépasse parfois largement la moyenne départementale.

Parmi les six communautés dans lesquelles la part des résidences secondaires est deux fois supérieure à la moyenne finistérienne on trouve quatre communautés du Littoral (Presqu'île de Crozon, Pays Fouesnantais, Pays Bigouden sud et Cap Sizun) ainsi que deux communautés du centre du département (Yeun Elez et Monts d'Arrée). Ces six communautés concentrent à elles seules près de 40% du parc de résidences secondaires finistériennes.

Part des résidences secondaires en 2006



Évolution du nombre de résidences secondaires de 1999 à 2006

	Nombre de résidences secondaires		Évolution	
	1999	2006	Nombre	moyenne annuelle (%)
Brest	542	774	232	5,2%
Pays de Brest	13 498	15 553	2 055	2,0%
Quimper	468	585	117	3,2%
Pays de Cornouaille	26 113	34 958	8 845	4,3%
Morlaix	221	258	37	2,3%
Pays de Morlaix	8 235	9 405	1 170	1,9%
Carhaix-Plouguer	99	117	18	2,4%
Pays du C.O.B. (Finistère)	3 488	3 966	478	1,9%
Finistère	51 681	64 239	12 558	3,2%

Source Insee - RP 1999 - RP 2006

PRÈS DE 32 000 RÉSIDENCES PRINCIPALES SUPPLÉMENTAIRES

DÉFINITIONS

Résidences principales

Les résidences principales sont des logements occupés de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

Aire urbaine

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par une unité urbaine (pôle et couronne périurbaine) et par des communes rurales dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

Espaces multipolarisés

Communes situées hors des aires urbaines (pôle urbain et couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Pôle urbain

Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

UN ÉTALEMENT URBAIN TYPIQUEMENT BRETON

Comme sur les périodes précédentes de recensement, ce sont les espaces périurbains qui ont connu la plus forte croissance de logements. Cette progression importante s'étend désormais au-delà des aires urbaines définies en 1999, vers des territoires ruraux. Dans le Finistère, comme dans les autres départements français, on constate une poursuite de l'étalement urbain témoignant de l'attractivité de communes qui accueillent des salariés habitant de plus en plus loin de leur lieu de travail. Cette tendance est liée à la fois aux facteurs économiques (prix élevés des logements dans les pôles urbains, raréfaction de l'offre...) affectant les marchés immobiliers et à l'engouement des français pour des environnements plus proches de la nature. Ce phénomène accentue l'étalement urbain déjà important de la Bretagne du fait notamment de la préférence très marquée des bretons pour la maison individuelle. Ainsi, les résultats du recensement montrent que la population bretonne est nettement moins concentrée que celle de la France métropolitaine puisque 60% des bretons occupent 24% du territoire régional alors que 60% des français occupent 8% du territoire national.

UNE CROISSANCE IMPORTANTE DE L'ESPACE URBAIN

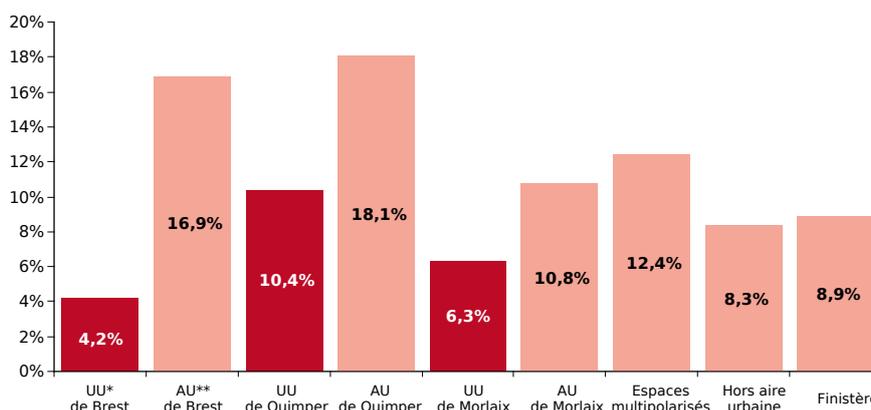
Dans le Finistère, le différentiel d'évolution du nombre de résidences principales entre les pôles urbains majeurs et leur couronne périurbaine est particulièrement élevé. Ainsi dans l'aire urbaine de Brest, le nombre de résidences principales a progressé de 4% dans les communes du pôle urbain et de 17% dans le reste de l'aire urbaine. A Quimper, même s'il est moindre, l'écart de croissance entre pôle urbain et proche périphérie est de 8 points. Quant aux espaces multipolarisés, situés entre deux ou plusieurs pôles d'emploi et par ailleurs bien desservis par le réseau routier, leur croissance est également bien supérieure à la moyenne départementale.

UN LITTORAL DE PLUS EN PLUS RÉSIDENTIEL

On remarque également que l'espace littoral proche des agglomérations brestoïse et quimpéroïse bénéficie d'une double attractivité : proximité de la mer et proximité des plus grandes villes du département. La progression des résidences principales y est donc également très forte malgré la « concurrence » du marché des résidences secondaires qui a pour effet de provoquer une forte augmentation des prix. L'étude du marché immobilier montre de fortes différences de peuplement entre les espaces périurbains littoraux et ruraux, avec notamment une plus grande proportion de cadres sur le littoral.

Dans le graphique ci-contre, les évolutions concernant les aires urbaines sont calculées hors pôles urbains. La composition des pôles urbains et des aires urbaines est celle issue du recensement de 1999.

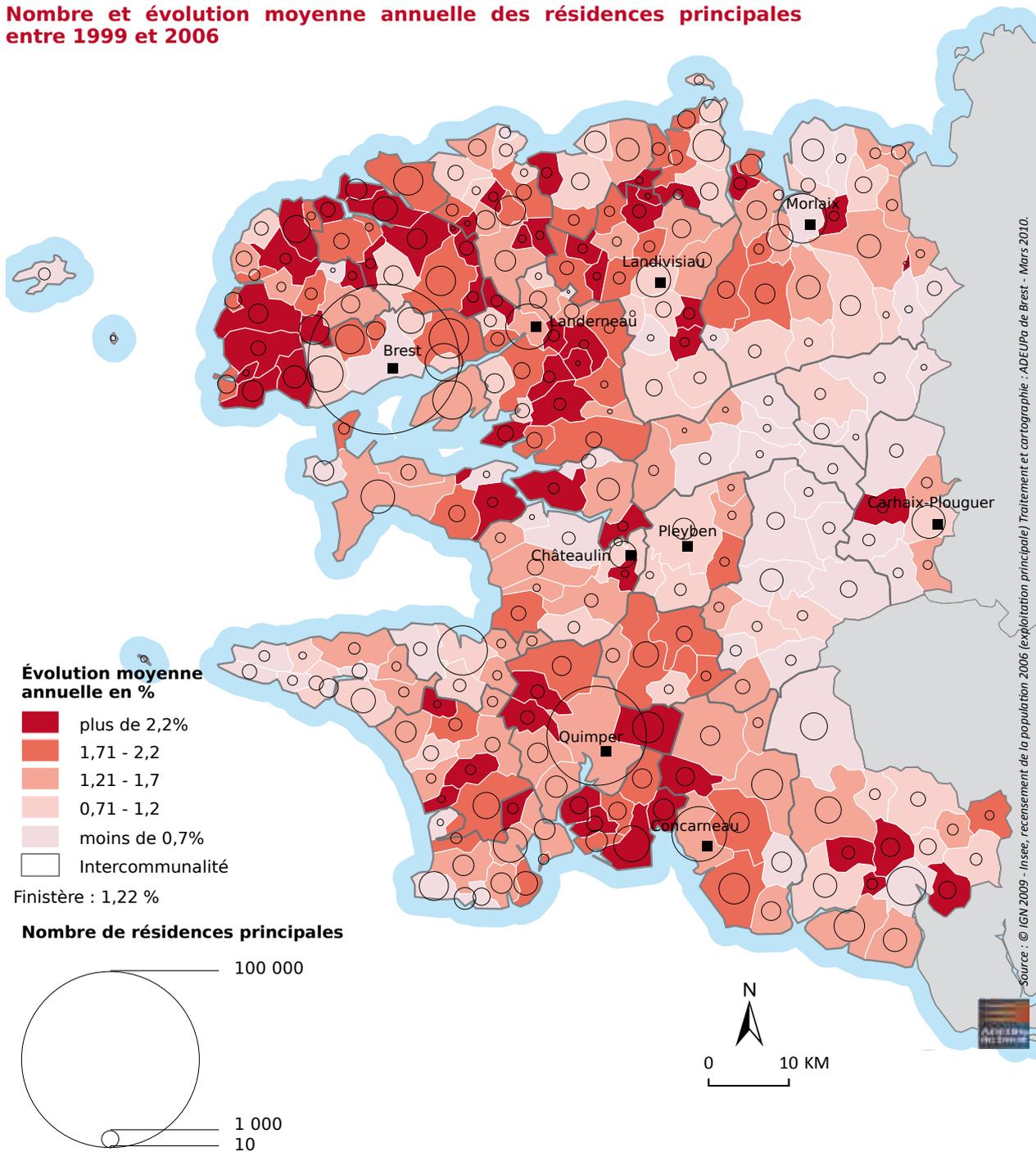
Évolution du nombre de résidences principales du Finistère de 1999 à 2006 selon le type d'espace



* Unité Urbaine
** Aire Urbaine

Source : Insee - RP 1999 - RP 2006

Nombre et évolution moyenne annuelle des résidences principales entre 1999 et 2006



Évolution du nombre de résidences principales de 1999 à 2006

	Nombre		Évolution	
	1999	2006	nombre	moyenne annuelle (%)
Brest	70 552	72 336	1 784	0,4%
Pays de Brest	155 384	168 247	12 863	1,1%
Quimper	28 837	31 573	2 736	1,3%
Pays de Cornouaille	133 853	147 684	13 831	1,4%
Morlaix	7 581	7 876	295	0,5%
Pays de Morlaix	50 752	55 137	4 385	1,2%
Carhaix-Plouguer	3 486	3 703	217	0,9%
Pays du C.O.B. (Finistère)	19 025	19 944	919	0,7%
Finistère	359 502	391 482	31 980	1,2%

Source : Insee - RP 1999 - RP 2006

SEULES TROIS RÉSIDENCES PRINCIPALES SUR DIX SONT DES APPARTEMENTS

DÉFINITION ET MÉTHODE

Type de logement

Le type de logement répartit les logements selon les catégories suivantes :

- maisons ;
- appartements ;
- autres logements : logements-foyers, chambres d'hôtel, habitations de fortune, pièces indépendantes.

Afin de simplifier la lecture de la carte page 41, nous n'avons conservé que les maisons et les appartements, la catégorie des autres logements ne représentant que 1% des résidences principales.



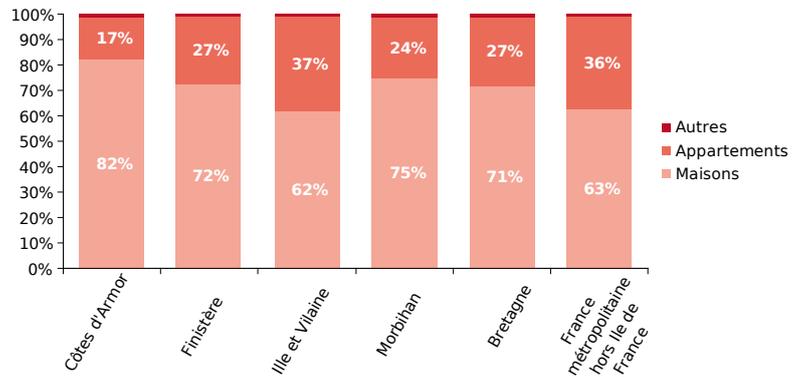
Photo : ADEUPa - Lotissement (Quimper)

PEU D'APPARTEMENTS EN FINISTÈRE

Dans le Finistère, les résidences principales se partagent entre 72% de maisons, 27% d'appartements et 1% de logements autres (foyers, chambres d'hôtel...). En Bretagne, la part des maisons individuelles (71%) est nettement supérieure à la moyenne française métropolitaine hors Ile de France (63%). Avec 37% d'appartements, seul le département d'Ille et Vilaine se rapproche de la moyenne nationale de province. A Brest et Quimper, la proportion d'appartements y est inférieure à la moyenne des villes de taille comparable. Ainsi, Brest (73% d'appartements) se trouve au 8ème rang parmi les 10 villes de taille comparable et Quimper (47% d'appartements) en avant dernière position.

Entre 1999 et 2006, l'évolution du parc de résidences principales montre un rythme de progression des logements collectifs supérieur à celui de l'individuel quel que soit l'échelon géographique. Néanmoins, étant donné le volume d'appartements relativement faible, la structure du parc immobilier finistérien n'a que très peu évolué depuis 1999.

Structure du parc de résidences principales en 2006

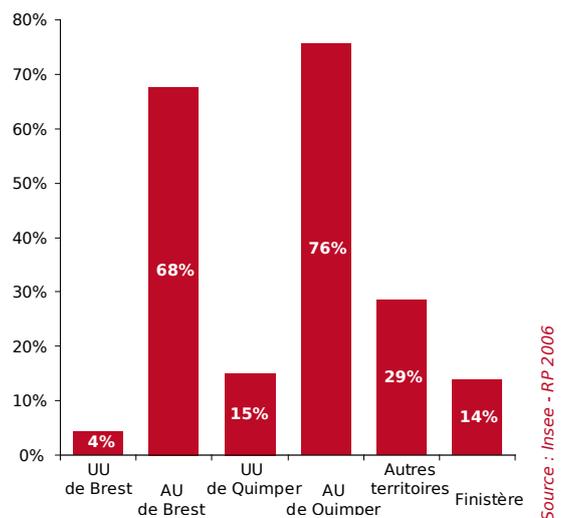


Source : Insee - RP 2006

UN COLLECTIF EN FORTE PROGRESSION EN VILLE ET DANS LEUR PROCHE PÉRIPHÉRIE

Parmi les 12 650 appartements supplémentaires par rapport à 1999, 9 100 sont situés en dehors des villes de Brest et Quimper, soit 72%. La progression du nombre d'appartements a été particulièrement importante en périphérie des agglomérations de Brest et Quimper même si en volume le nombre d'appartements construits demeure largement supérieur à celui des logements réalisés dans leurs couronnes périurbaines. L'augmentation a atteint 76% (+735) dans la couronne périurbaine de Quimper pour 15% (+2 100) dans l'agglomération et 68% (+ 1 100) dans celle de Brest pour 4% (+2 200) dans l'agglomération. Dans les autres territoires du département, hors grandes agglomérations, la progression du nombre de logements collectifs a atteint 30% en moyenne entre 1999 et 2006 (contre 14% dans l'ensemble du Finistère). Cette évolution du nombre d'appartements est à lier à un contexte économique et fiscal favorable à l'acquisition et à l'investissement locatif.

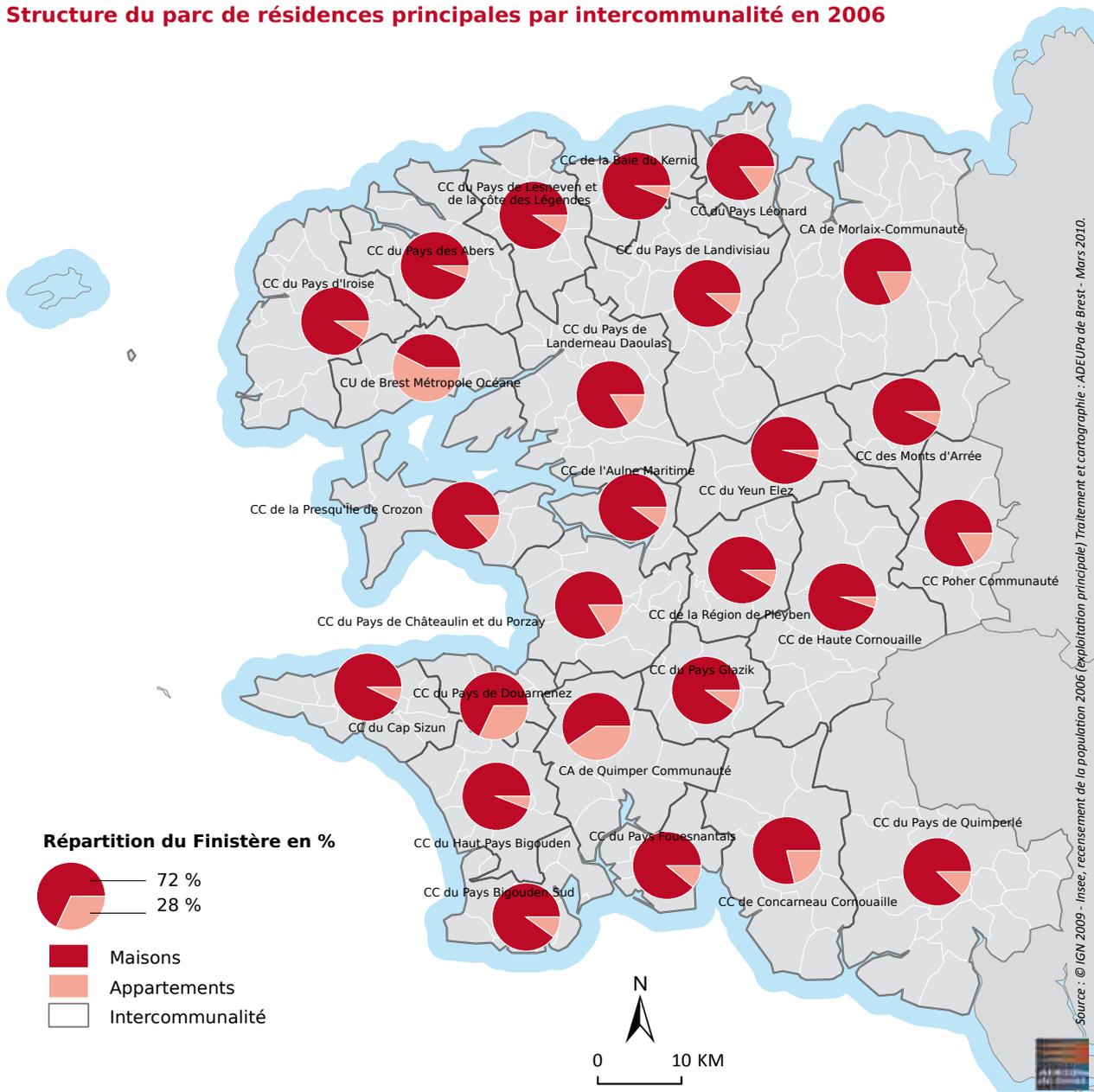
Évolution du nombre d'appartements entre 1999 et 2006 selon le type d'espace



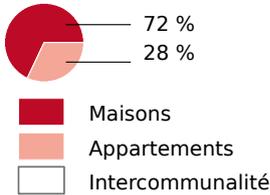
Source : Insee - RP 2006

Dans le graphique ci-dessus, les évolutions concernant les aires urbaines sont calculées hors pôles urbains. La composition des pôles urbains et des aires urbaines est celle issue du recensement de 1999 et figure en annexe du présent document.

Structure du parc de résidences principales par intercommunalité en 2006



Répartition du Finistère en %



Évolution du nombre de résidences principales selon leur type de 1999 à 2006

	MAISONS				APPARTEMENTS			
	Nombre		Évolution		Nombre		Évolution	
	1999	2006	nombre	moyenne annuelle (%)	1999	2006	nombre	moyenne annuelle (%)
Brest	17 691	18908	1 217	1,0%	50 871	52 642	1 771	0,5%
Pays de Brest	92 587	103521	10 934	1,6%	58 773	63 276	4 503	1,1%
Quimper	14 466	15828	1 362	1,3%	13 657	15 424	1 767	1,8%
Pays de Cornouaille	104 698	114801	10 103	1,3%	25 837	31 669	5 832	3,0%
Morlaix	3 835	3849	14	0,1%	3 467	3 923	456	1,8%
Pays de Morlaix	42 847	46353	3 506	1,1%	6 322	8 151	1 829	3,7%
Carhaix-Plouguer	2 487	2617	130	0,7%	839	1 006	167	2,6%
Pays du C.O.B. (Finistère)	17 116	17900	784	0,6%	1 342	1 811	469	4,4%
Finistère	257 713	283 016	25 303	1,3%	92 287	104 931	12 644	1,9%

Source : Insee - RP 1999 - RP 2006

UNE LARGE MAJORITÉ DE PROPRIÉTAIRES

DÉFINITION ET MÉTHODE

Statut d'occupation du logement

Le statut d'occupation du logement définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédants à la propriété ;
- le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage) ;
- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur, ...).

Remarque :

Le nombre de logements HLM issus du recensement de la population n'est en rien comparable avec le décompte des logements sociaux effectué dans le cadre de la loi Solidarité Renouvellement Urbain.



Photo : Le Faou - Conseil général du Finistère

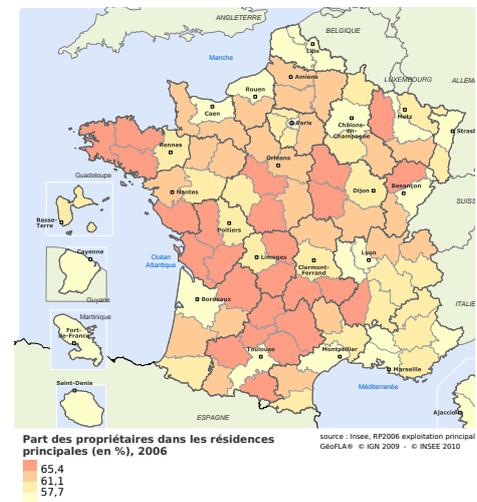
UNE PETITE PART DE LOGEMENTS SOCIAUX

Les logements locatifs HLM constituent 10% des résidences principales du département : un niveau équivalent à la moyenne régionale, mais inférieur de 3 points à la moyenne de France de province. Entre 1999 et 2006, le nombre de ménages occupant un logement HLM a progressé de 5% soit un rythme inférieur de 4 points à l'évolution de l'ensemble des résidences principales (9%).

69% DE PROPRIÉTAIRES : LE FINISTÈRE AU 4ÈME RANG

En 2006, 271 000 ménages finistériens sont propriétaires de leur logement et 112 850 en sont locataires dont 38 100 dans un logement HLM. Le Finistère est l'un des départements français dans lequel la part des propriétaires (69%) est la plus élevée après les Côtes d'Armor (70%), la Creuse et la Vendée (71%). A titre de comparaison, 66% des ménages bretons sont propriétaires, soit 11 points de plus que la moyenne de France métropolitaine (57%).

Part des propriétaires en 2006



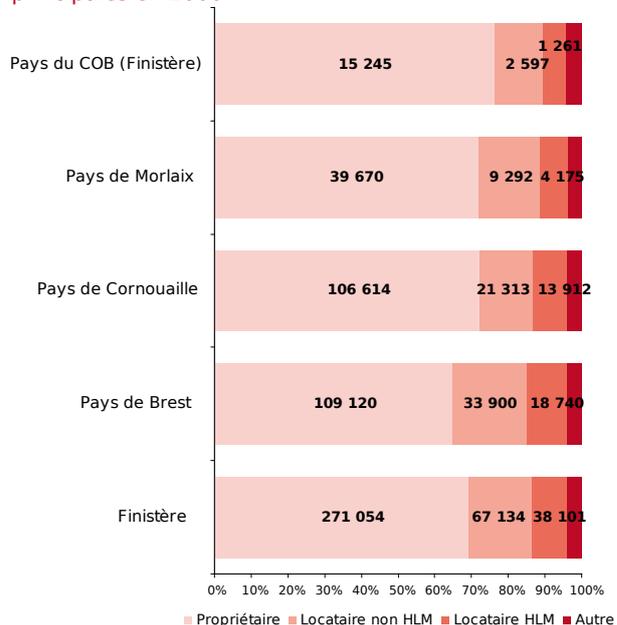
LE LOCATIF PLUS PRÉSENT EN VILLE

Comme ailleurs en France, les principales villes du département sont celles où l'offre locative en appartement est la plus développée. A Brest, près d'un ménage sur deux est locataire dont près de 4 sur 10 locataires d'un logement social. A Quimper, 40% des ménages sont locataires dont le tiers dans le parc HLM. L'offre locative est étroitement liée à la structure du parc immobilier (individuel ou collectif).

MAIS UN DÉVELOPPEMENT RAPIDE EN PÉRIPHÉRIE

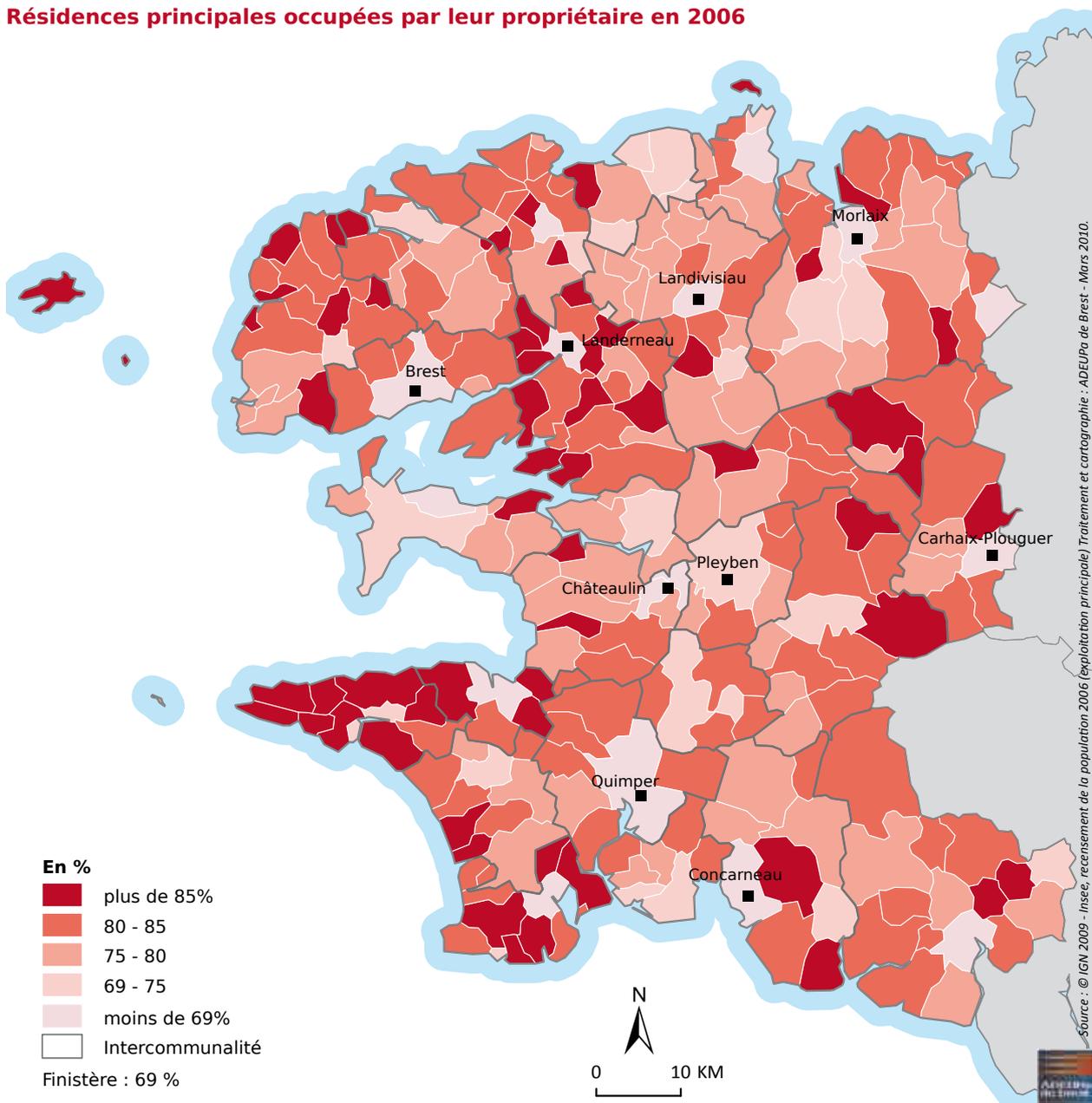
Même si elle y reste nettement plus faible qu'en ville, on observe un développement relativement important de l'offre locative dans les communes de plus petite taille et notamment dans les couronnes périurbaines. Cette évolution est destinée à répondre à la fois à une demande nouvelle de jeunes ménages et à l'émergence d'un besoin de logements adaptés au vieillissement de la population.

Statut d'occupation des résidences principales en 2006



Source : Insee - RP 2006

Résidences principales occupées par leur propriétaire en 2006



Évolution du nombre de résidences principales selon leur statut d'occupation de 1999 à 2006

	PROPRIÉTAIRES				LOCATAIRES			
	Nombre de logements		Évolution		Nombre de logements		Évolution	
	1999	2006	nombre	moyenne annuelle (%)	1999	2006	nombre	moyenne annuelle (%)
Brest	30 488	33 602	3 114	1,4%	35 930	34 994	-936	-0,4%
Pays de Brest	95 881	109 120	13 239	1,9%	51 686	52 641	955	0,3%
Quimper	15 559	17 645	2 086	1,8%	11 723	12 326	603	0,7%
Pays de Cornouaille	93 714	106 221	12 507	1,8%	31 679	35 153	3 474	1,5%
Morlaix	3 816	3 922	106	0,4%	3 459	3 632	173	0,7%
Pays de Morlaix	35 441	39 670	4 229	1,6%	12 593	13 467	874	1,0%
Carhaix-Plouguer	2 164	2 302	138	0,9%	1 148	1 175	27	0,3%
Pays du C.O.B. (Finistère)	14 096	15 245	1 149	1,1%	3 696	3 858	162	0,6%
Finistère	239 132	270 257	31 125	1,8%	99 654	105 119	5 465	0,8%

Source : Insee - RP 1999 - RP 2006

DES LOGEMENTS PLUS GRANDS QUE LA MOYENNE BRETONNE ET FRANÇAISE

DÉFINITION ET MÉTHODE

Surface du logement

La notion retenue est la surface habitable y compris couloir, cuisine, salle de bains, WC. En revanche sont exclus de cette surface les balcons, terrasses, caves, parkings, greniers et pièces à usage exclusivement professionnel.

L'indice de concentration des petits logements a été calculé en rapportant le nombre de logements de moins de 70m² sur ceux de 100m² ou plus. Dans le Finistère, l'INSEE recense 8 logements de moins de 70m² pour 10 logements de 100 m².

UNE IMPORTANTE PROPORTION DE LOGEMENTS DE 100M² OU PLUS

En 2006, le Finistère compte 36% de résidences principales d'au moins 100 m² pour 28% de moins de 70 m². La part des grands logements y est supérieure à celle constatée aux autres échelons géographiques, qu'il s'agisse de la Bretagne (34%) ou de la France de Province (30%). L'indice de concentration des petits logements, dans le Finistère est relativement faible. On dénombre en moyenne 8 logements de moins de 70m² pour 10 logements de plus de 100 m², alors qu'au niveau régional le rapport est de 9 petits logements pour 10 logements de plus de 100m². En France de province, le rapport s'équilibre avec une moyenne de 108 logements de moins de 70m² pour 100 logements de plus de 100 m².

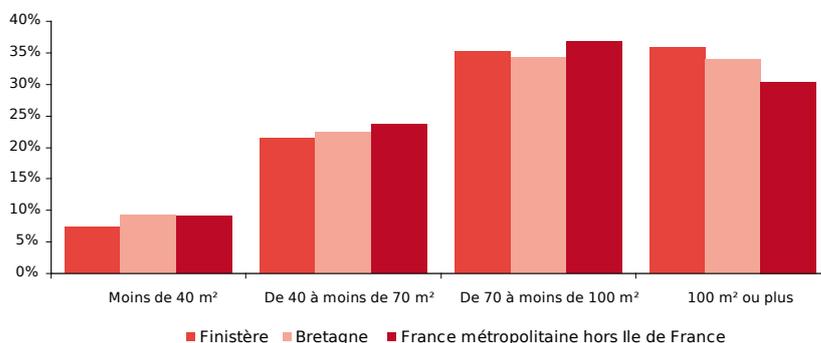
UNE SINGULARITÉ QUI S'ACCENTUE

Cette particularité s'est accentuée par rapport à 1999 où l'on comptait plus de logements de moins de 70m² que de grands logements. Au cours de la période 1999-2006, le nombre de petits logements s'est réduit de 6% pendant que les grands logements augmentaient de 25%. Ce constat traduit la préférence des Finistériens pour l'habitat individuel, en général plus spacieux que le collectif.



Photo : Morlaix - Hameau de Penlan - ADEUPa

La taille des résidences principales en 2006



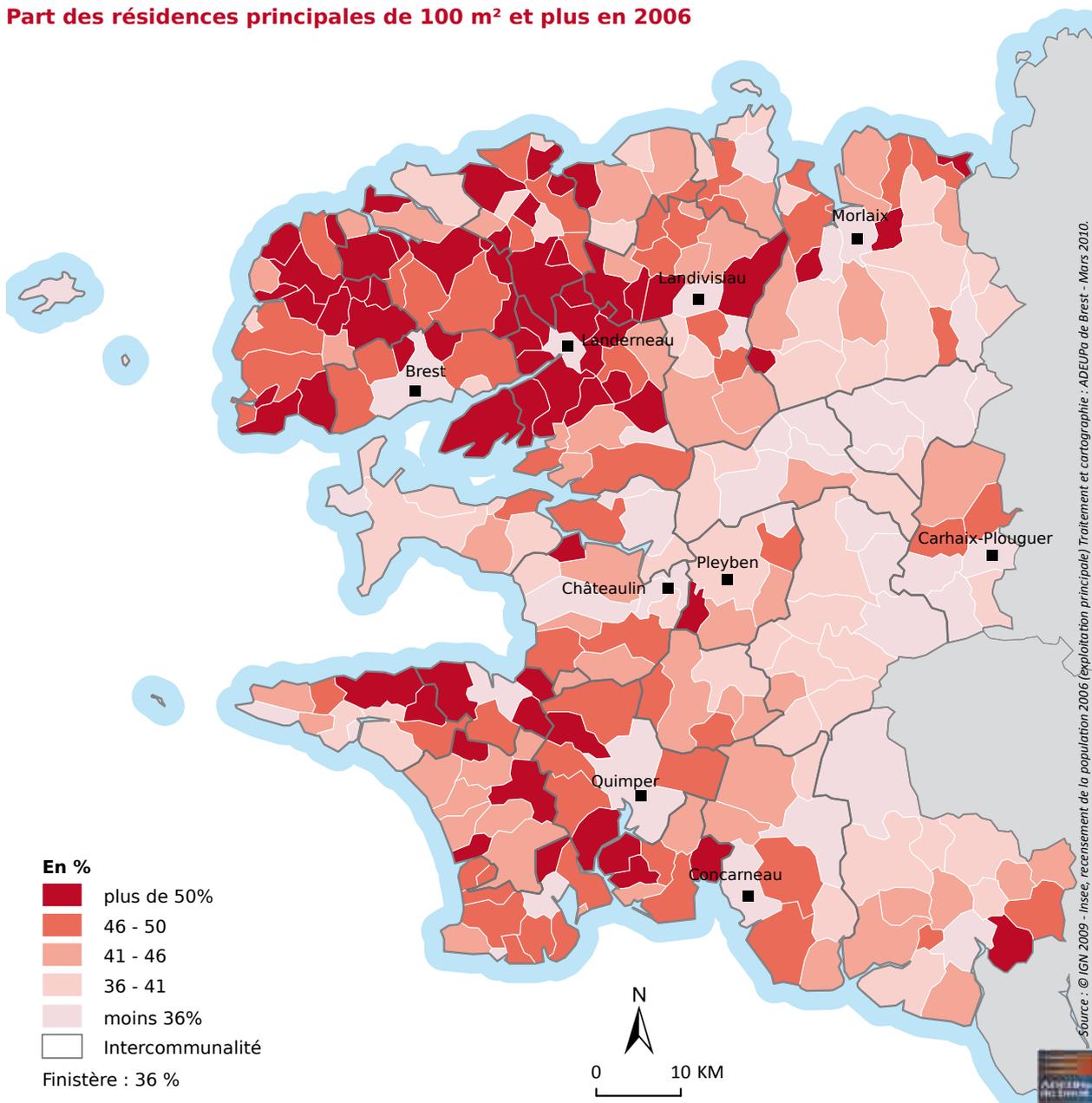
Source : Insee - RP 2006

La superficie des logements en 2006

	APPARTEMENTS					MAISONS				
	Moins de 40 m ²	De 40 à moins de 70 m ²	De 70 à moins de 100 m ²	De 100 m ² ou plus	Ensemble	Moins de 40 m ²	De 40 à moins de 70 m ²	De 70 à moins de 100 m ²	De 100 m ² ou plus	Ensemble
Brest	21%	42%	31%	6%	52 642	1%	9%	44%	46%	18 908
Pays de Brest	21%	43%	31%	5%	63 276	2%	10%	38%	51%	103 521
Quimper	24%	50%	22%	3%	15 424	1%	12%	41%	46%	15 828
Pays de Cornouaille	23%	49%	23%	4%	31 669	2%	13%	38%	46%	114 801
Morlaix	28%	44%	23%	5%	3 923	3%	14%	42%	41%	3 849
Pays de Morlaix	26%	46%	23%	5%	8 151	3%	15%	38%	45%	46 353
Carhaix-Plouguer	30%	50%	17%	3%	1 006	2%	19%	46%	34%	2 617
Pays du C.O.B. (Finistère)	28%	49%	19%	4%	1 811	3%	19%	39%	39%	17 900
Finistère	22%	45%	28%	5%	104 931	2%	13%	38%	47%	283 016

Source : Insee - RP 2006

Part des résidences principales de 100 m² et plus en 2006



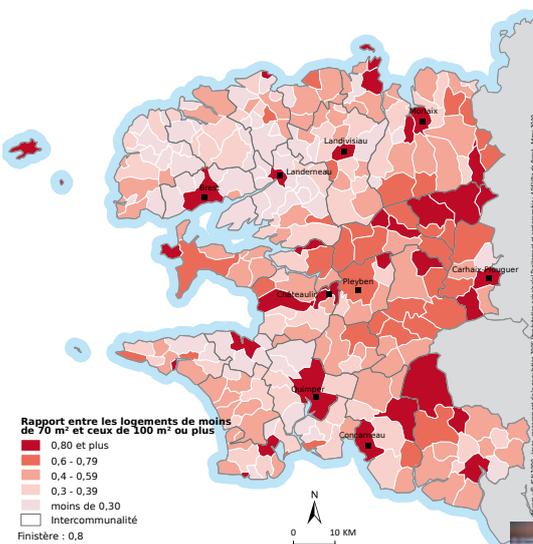
DE PETITS LOGEMENTS EN VILLE, DE GRANDS LOGEMENTS DANS LES ESPACES PÉRIURBAINS

A l'image de la structure du parc immobilier finistérien et de son occupation, les petits logements du département sont localisés dans les villes les plus importantes et particulièrement à Brest qui concentre près de 40% des résidences principales de moins de 40m². Cette offre de petits logements en ville répond à la demande de logements locatifs étudiants à Brest, Quimper et Morlaix ainsi que de jeunes actifs en début de parcours résidentiel. A l'inverse, dans les territoires périurbains, les logements de plus de 100 m² sont majoritaires. Ils constituent même plus de la moitié du parc immobilier dans 73 communes dont 42 dans le seul Pays de Brest.

UN PARC ANCIEN PLUS PETIT EN ZONE RURALE

Cependant si en volume les petits logements sont concentrés en ville, les communes les plus rurales du département témoignent d'une proportion de petits logements supérieure à la moyenne. Cela s'explique par un parc immobilier ancien assez important et une relative faiblesse de la construction neuve.

Indice de concentration des petits logements en 2006



UNE FORTE MAJORITÉ DE MAISONS DANS LA CONSTRUCTION NEUVE

DÉFINITION ET MÉTHODE

Période d'achèvement

La période considérée est la période d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble abritant le logement, telle qu'elle a été déclarée par ses occupants lors de la collecte du recensement. Si les différentes parties du logement ne sont pas de la même époque, il s'agit de la période d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

Remarque(s)

Lors du recensement de 1999, la période d'achèvement était mise en cohérence pour les différents logements d'un même immeuble. L'absence d'information sur l'immeuble ne permet plus d'effectuer ce contrôle.

Du fait de l'étalement de la collecte sur cinq ans, les observations portant sur les logements achevés au cours des dernières années sont partielles. En conséquence, les tableaux faisant intervenir ce critère ne portent que sur les logements achevés avant 2004.

Pour mesurer la construction neuve, les données utilisées sont celles issues du traitement des permis de construire par les services du ministère de l'équipement.

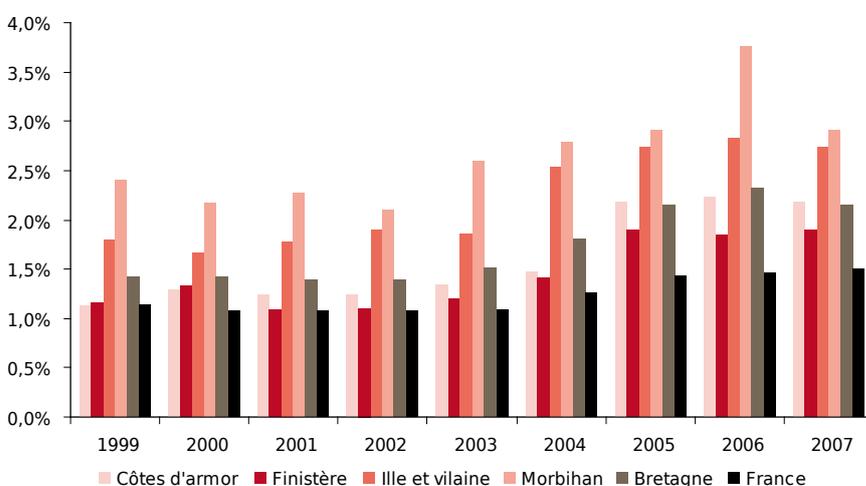
Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un seul logement (autrement dit, une maison).

Les logements individuels groupés ont fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.

ENTRE 1999 ET 2007, 55 500 LOGEMENTS NEUFS

La construction neuve réalisée entre 1999 et 2007, représente près de 13% des logements de 1999. Cette progression du parc immobilier finistérien est inférieure à celle constatée en Bretagne (16%) mais bien supérieure à celle du niveau national métropolitain (11%). Dans le Finistère, la part des logements neufs, commencés entre 1999 et 2007, est inférieure d'un point à celle enregistrée dans les Côtes d'Armor et de 11 points à celle du Morbihan.

Contribution annuelle de la construction neuve à l'évolution du nombre de logements de 1999 à 2007



Source : SITADEL / DRE Bretagne. Données en date de prise en compte

76% DES LOGEMENTS NEUFS SONT DES MAISONS

Avec un total de 42 200 maisons individuelles et 13 300 appartements, le Finistère demeure le département dans lequel la part des maisons dans la construction neuve est la plus élevée (76%) immédiatement après les Côtes d'Armor (75%) alors que la moyenne bretonne se situe à 69%.

UN RYTHME DE CONSTRUCTION NEUVE PARTICULIÈREMENT ÉLEVÉ DANS LE PAYS DE CORNOUILLE ET DANS LA PÉRIPHÉRIE BRESTOISE

Parmi les 55 500 logements construits entre 1999 et 2007, 24 200 (44%) l'ont été dans le Pays de Cornouaille et 21 600 (39%) dans le Pays de Brest. L'évolution du parc de logements est donc plus importante dans le sud du département (+14%) que dans la région brestoise (+12%). L'analyse de la construction neuve souligne l'importance de l'évasion urbaine dans le département. Ainsi, dans le Pays de Brest, la construction neuve a été proportionnellement bien plus importante

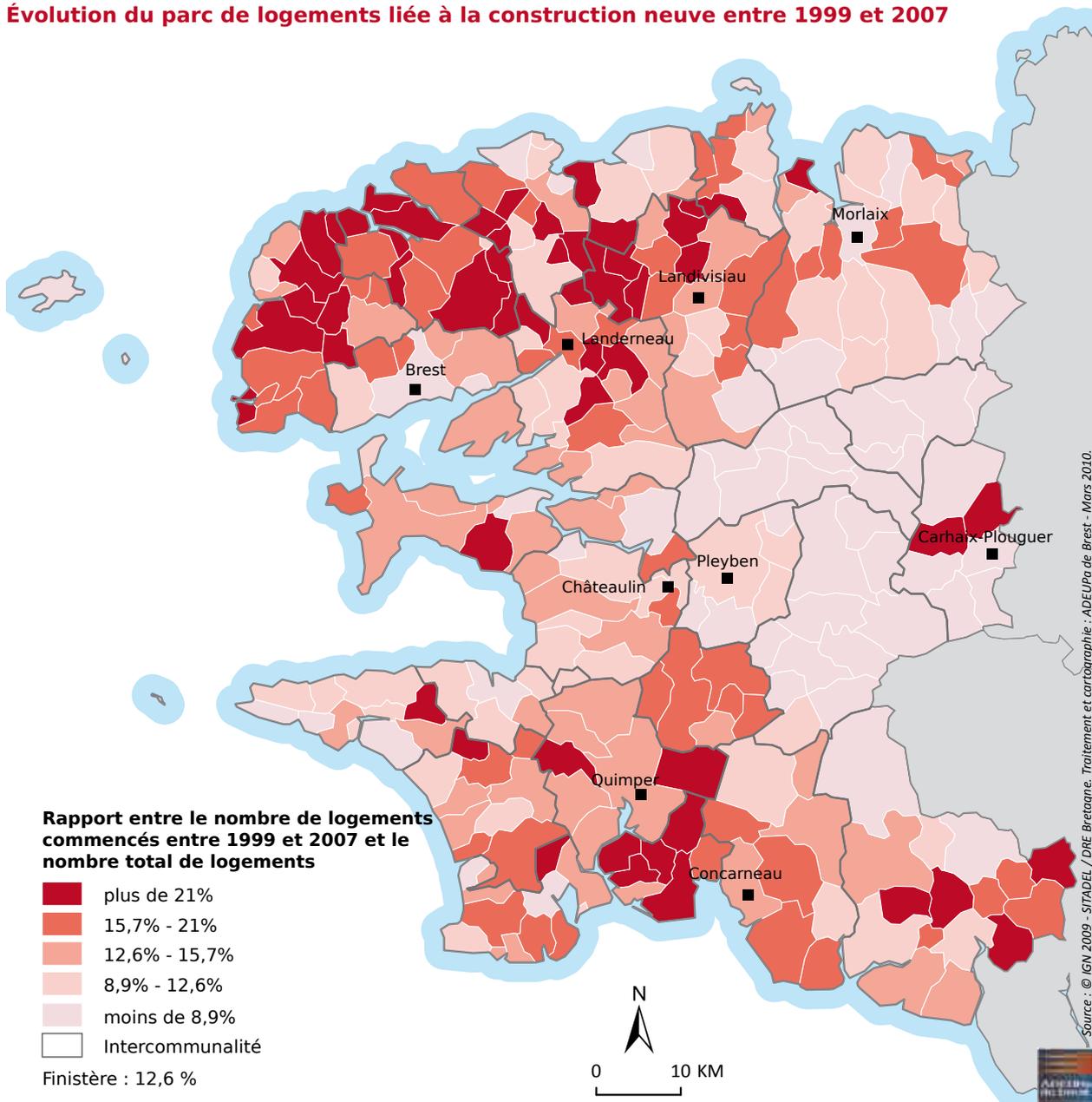
en périphérie que dans la communauté urbaine. L'évolution du parc immobilier par la production de logements neufs atteint 23% dans le Pays des Abers, 21% dans le Pays d'Iroise et seulement 7% dans la communauté urbaine de Brest métropole océane. En Cornouaille, les évolutions sont également très fortes en périphérie, avec +18% dans le Pays Glazik et +21% dans le Pays Fouesnantais.

La construction neuve de 1999 à 2007

	Individuel		Collectif	Ensemble
	pur	groupé		
Brest	903	695	2 706	4 304
Pays de Brest	13 715	2 315	5 563	21 593
Quimper	1 038	461	2 584	4 083
Pays de Cornouaille	15 441	2 674	6 063	24 178
Morlaix	188	46	200	434
Pays de Morlaix	5 792	864	1 375	8 030
Carhaix-Plouguer	146	36	112	294
Pays du C.O.B. (Finistère)	1 105	258	268	1 631
Finistère	36 099	6 111	13 277	55 487

Source : SITADEL / DRE Bretagne. Données en date de prise en compte

Évolution du parc de logements liée à la construction neuve entre 1999 et 2007

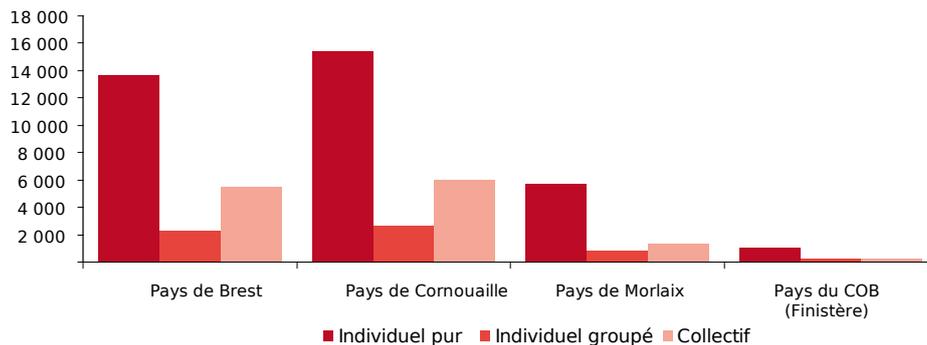


UNE CONSTRUCTION NEUVE QUI INFLUE PEU SUR LA STRUCTURE DU PARC IMMOBILIER

La composition du parc de logements neufs, 76% de maisons et 24% d'appartements en moyenne, diffère fortement selon les territoires. Au sein des deux principales agglomérations du département, les appartements avoisinent la moitié des logements neufs (50% à Quimper Com-

munauté et 46% à Brest métropole océane). Dans toutes les autres communautés de communes, la part des maisons dans les logements neufs est supérieure à 70%. Elle dépasse même 80% dans 20 communautés sur les 26 qui constituent le département.

Nombre de logements construits entre 1999 et 2007 par Pays



Source : SITADEL / DRE Bretagne

LES CHOIX RÉSIDENTIELS : JEUNES EN VILLE, ACTIFS DANS LES ESPACES PÉRIURBAINS, JEUNES RETRAITÉS SUR LE LITTORAL ET À LA CAMPAGNE

DÉFINITION ET MÉTHODE

Ancienneté d'emménagement

L'ancienneté est calculée à partir de l'année d'emménagement dans le logement. Pour les individus enquêtés en 2005 ayant déclaré avoir emménagé en 2005 l'ancienneté d'emménagement est de 0 an, pour ceux qui ont déclaré 2004 l'ancienneté d'emménagement est de 1 an, ... Si tous les occupants présents au moment du recensement ne sont pas arrivés en même temps, la date d'emménagement correspond à celle du premier arrivé. Dans ce chapitre, nous avons considéré les ménages dont la date d'emménagement dans leur résidence principale était **postérieure à 1999**. Les données présentées portent sur les ménages et non sur l'ensemble de la population.

HLM : Dans le recensement, le statut d'occupation du logement est déclaratif. L'occupant déclare s'il est locataire d'un logement social (aussi appelé HLM) ou privé.

Les résultats du recensement ne peuvent pas être comparés avec ceux utilisés dans le cadre de la loi S.R.U. qui comprennent un éventail de logements plus large (logements conventionnés privés, foyers...).

EN 2006, 4 MÉNAGES SUR 10 N'OCCUPENT PLUS LE MÊME LOGEMENT QU'EN 1999

Cette moyenne départementale cache des écarts importants dus à l'âge, au statut d'occupation du logement mais aussi à ses caractéristiques. Parmi les 156 000 ménages qui ont changé de domicile par rapport à 1999, près de 6 sur 10 (58%) sont dans la tranche d'âge des moins de 40 ans, près du quart (24%) dans celle de 40 à 55 ans et moins de 2 sur 10 (18%) dans celle de 55 ans et plus.

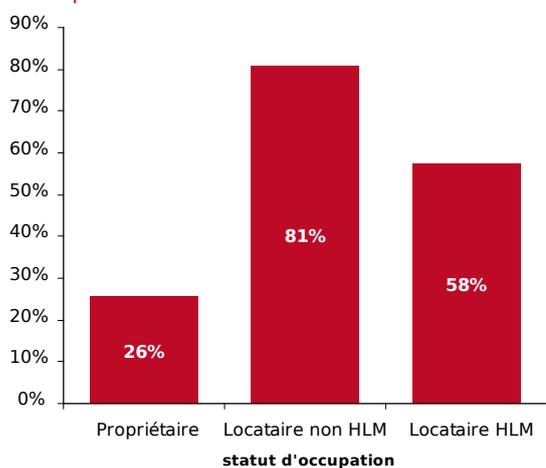
UN TAUX DE MOBILITÉ TRÈS LIÉ AU STATUT DE L'OCCUPANT

La mobilité est bien plus importante lorsque l'on est locataire (72% ont emménagé depuis 1999) que lorsque l'on est propriétaire. Dans ce deuxième cas, seuls 26% des ménages ne résidaient pas dans le même logement entre deux recensements. On observe également une différence significative selon que l'on est locataire du parc privé ou du parc HLM. Alors que la mobilité résidentielle atteint 81% dans le parc de logements locatifs privés, elle n'est que de 58% dans le parc HLM. Du fait de capacités financières limitées, les locataires HLM sont souvent plus contraints dans leur parcours résidentiel.

LA MOBILITÉ DES JEUNES EST URBAINE

La part des ménages ayant déménagé varie sensiblement selon les territoires. Dans le Pays de Brest en 2006, 44% des ménages n'habitent pas le même logement qu'en 1999 contre 37% dans les Pays de Cornouaille et de Morlaix et 35% dans les communautés du centre du département. Cette différence provient essentiellement de la présence importante des étudiants à Brest et de l'offre locative. Ainsi, la comparaison de la mobilité résidentielle des moins de 25 ans montre qu'ils constituent 26% des ménages mobiles brestois, 20% de ceux de Plouzané, 19% de ceux de Quimper et 18% de ceux de Morlaix pour une moyenne départementale de 13%. Cette mobilité urbaine est donc fortement liée à l'offre de formation post-baccalauréat.

Part des ménages finistériens ayant changé de logement entre 1999 et 2006 selon le statut d'occupation

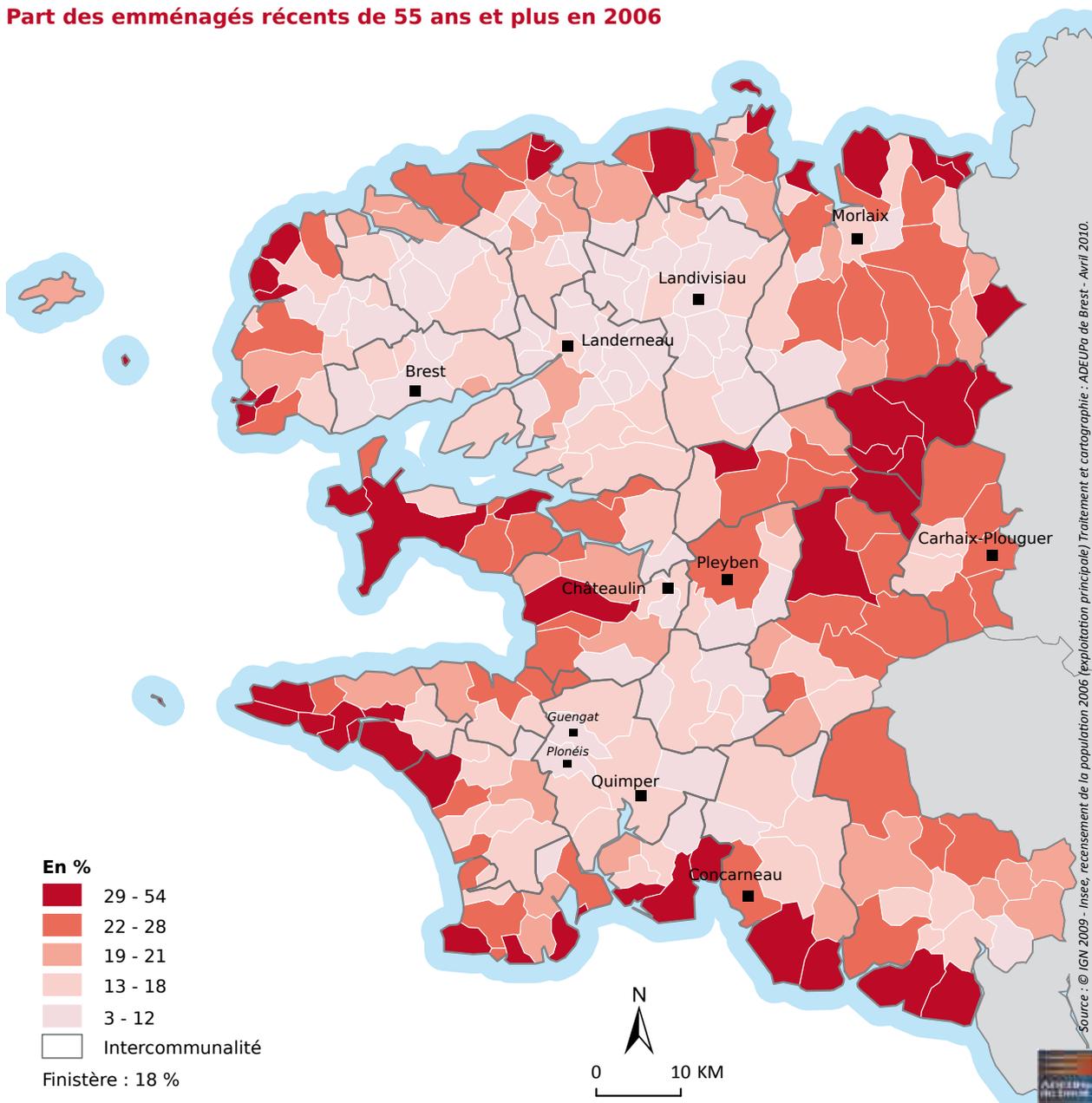


Répartition des emménagés depuis 1999 selon l'âge de la personne de référence du ménage en 2006

	Moins de 25 ans	25 à 39 ans	40 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Brest	26%	43%	19%	6%	6%	38 986
Pays de Brest	17%	45%	23%	8%	7%	74 426
Quimper	19%	42%	24%	7%	8%	15 050
Pays de Cornouaille	10%	43%	26%	11%	10%	54 287
Morlaix	10%	45%	24%	10%	11%	20 161
Pays de Morlaix	18%	40%	25%	8%	10%	4 005
Carhaix-Plouguer	11%	35%	25%	11%	18%	1 635
Pays du C.O.B. (Finistère)	7%	41%	26%	12%	14%	7 039
Finistère	13%	44%	24%	9%	9%	155 990

Source : Insee - RP 2006

Part des emménagés récents de 55 ans et plus en 2006



LES JEUNES ACTIFS VERS LA PÉRIPHÉRIE

Les ménages de jeunes actifs de 25 à 39 ans présentent également un taux de mobilité élevé (44%) quel que soit leur mode d'occupation du logement. Cette mobilité s'inscrit dans la construction du parcours résidentiel avec une première étape en location suivie soit d'un déménagement vers un logement locatif plus spacieux lorsque le ménage s'agrandit, soit vers l'accession à la propriété. Dans le contexte de tension des marchés immobiliers, ce parcours résidentiel s'effectue souvent de la ville vers la périphérie. A titre d'exemple, la part des ménages mobiles brestois de 25 à 39 ans est de 43% alors qu'elle atteint 53% dans les Pays des Abers et de Landerneau-Daoulas. Ce constat se vérifie également dans la région quimpéroise où l'écart entre la ville centre (42%) et les communes environnantes dépasse souvent 10 points (Guengat, Plonéis, Communauté de Communes du Pays Glazik...). Dans le cas de ménages mobiles propriétaires de leur logements en 2006, ces écarts sont encore plus importants et illustrent les mouvements de périurbanisation qui apparaissent bien plus marqués dans le nord du département que dans le sud.

LE LITTORAL : CHOIX RÉSIDENTIEL DES PLUS DE 55 ANS

A partir de 40 ans, la mobilité résidentielle se réduit sensiblement. Les ménages de 40 à 54 ans constituent 24% des mobiles et ceux de 55 ans ou plus 18%. Ces derniers privilégient les communes littorales et les territoires ruraux du département. Alors qu'ils représentent 12% des emménagés récents de Brest métropole océane et 15% de ceux de Quimper communauté, leur proportion atteint 26% dans les communes finistériennes du Centre Finistère, 34% dans le Cap Sizun, 29% dans la Presqu'île de Crozon, 28% dans le Pays Fouesnantais et le Pays Bigouden sud. Ces ménages sont en grande majorité propriétaires de leur logement (61%) excepté dans certaines villes telles que Brest, Morlaix, Landerneau, Landdivisiau et Carhaix où la part des locataires est supérieure à celle des propriétaires.



Formation - Activité



48% DE LA POPULATION DE 20 À 59 ANS DISPOSE D'AU MOINS LE BACCALAURÉAT

DÉFINITION ET MÉTHODE

Population étudiée : Les données utilisées concernent la population âgée de 20 à 59 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement.

Diplôme : Les résultats du recensement font référence au diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder. Les catégories de diplôme utilisées dans ce thème sont les suivantes :

- Baccalauréat (BAC), brevet professionnel, baccalauréat général, brevet supérieur, baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou de technicien, brevet d'enseignement agricole (BEA), brevet d'enseignement commercial (BEC), brevet d'enseignement industriel (BEI), brevet d'enseignement hôtelier (BEH), capacité en droit ;
- Diplôme de 1er cycle universitaire, brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), diplôme des professions sociales ou de la santé, diplôme d'infirmier(ère) ;
- Diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, diplôme d'une grande école, doctorat...

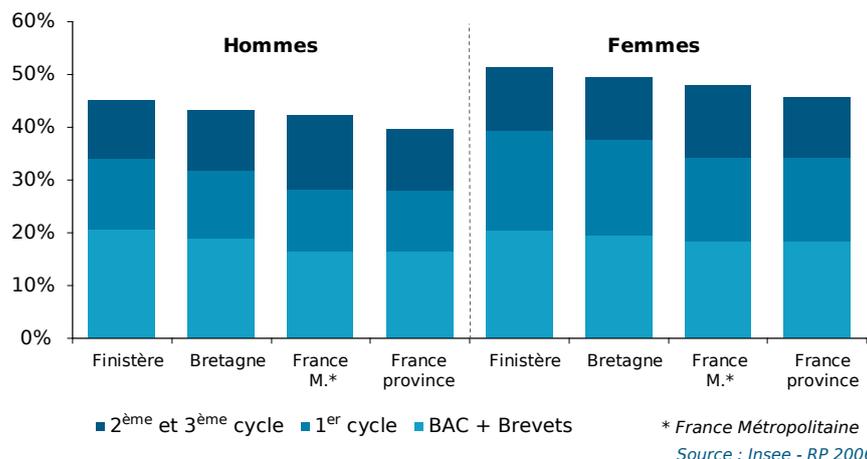
UNE PROPORTION ÉLEVÉE DE DIPLÔMÉS DE NIVEAU BAC ET PLUS

Dans le Finistère, comme en Bretagne, la part des personnes de 20 à 59 ans non scolarisées titulaires d'un diplôme au moins équivalent au BAC (48%) est proche de la moyenne nationale (47%). En revanche, si l'on excepte la région Ile de France, la part des titulaires d'un diplôme au moins égal au BAC résidant dans le Finistère est supérieure de plus de 5 points à la moyenne nationale. En Bretagne, c'est en Ille et Vilaine que la part des diplômés est la plus élevée (49%). Le Finistère se situe en deuxième position (avec un écart très faible 0,7%). Dans les deux autres départements, cette proportion atteint 43% pour une moyenne régionale de 45%.

UNE PART DE BACHELIERS SUPÉRIEURE À LA MOYENNE

Si l'on considère les diplômes de 1er, 2^e et 3^e cycle universitaire, là encore, le Finistère est proche des taux observés en France de province et en Bretagne. 15% des Finistériens sont diplômés du 1er cycle universitaire, 12% sont titulaires d'un diplôme de 2^e ou 3^e cycle. À l'échelle régionale, des contrastes apparaissent. D'une manière générale, le Finistère se situe en 2^e position derrière l'Ille et Vilaine quel que soit le niveau de diplôme. Avec 20% de bacheliers, le Finistère arrive en tête des départements bretons (19% en moyenne) et se situe 3 points au dessus de la moyenne nationale.

Part en 2006 des diplômés de niveau BAC et plus dans la population de 20 à 59 ans sortie du système de formation



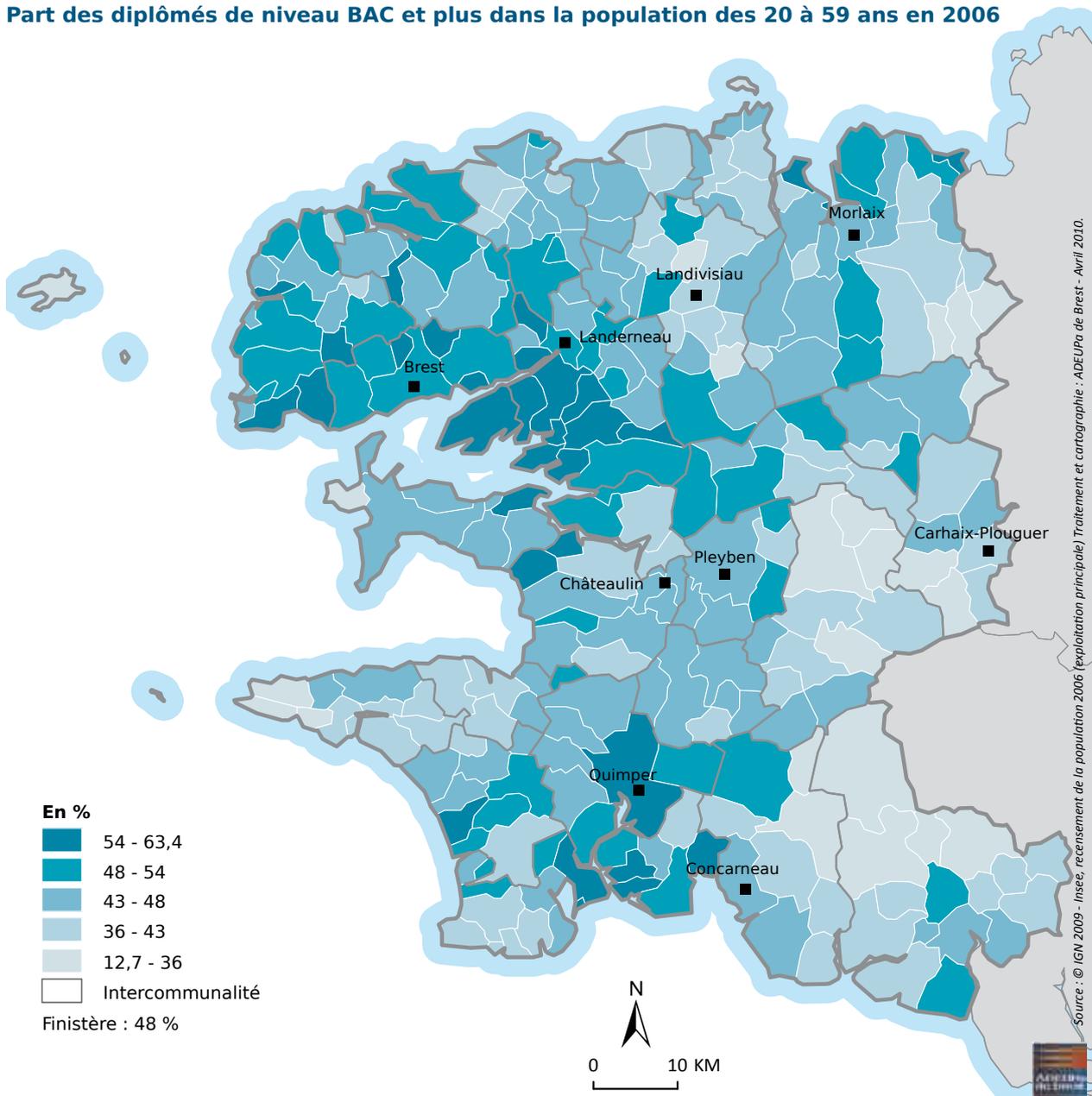
Source : Étudiants - ADEUPa

Représentation des diplômés de niveau BAC et plus dans la population de 20 à 59 ans en 2006

	Hommes				Femmes			
	Baccalauréat et brevets		Diplôme de 1er cycle et plus		Baccalauréat et brevets		Diplôme de 1er cycle et plus	
Brest	8 447	23%	9 726	27%	6 760	20%	12 008	35%
Pays de Brest	22 048	23%	24 976	26%	19 346	21%	30 614	33%
Quimper	3 092	19%	5 155	32%	3 508	21%	6 177	36%
Pays de Cornouaille	16 828	21%	17 707	22%	16 044	20%	23 476	30%
Morlaix	804	20%	988	24%	690	17%	1 400	35%
Pays de Morlaix	6 865	22%	6 254	20%	5 909	19%	8 761	29%
Carhaix-Plouguer	322	19%	326	19%	325	18%	503	28%
Pays du C.O.B. (Finistère)	2262	21%	1 864	17%	1 954	20%	2 566	26%
Finistère	48 049	22%	50 805	23%	43 285	20%	65 442	31%

Source : Insee - RP2006

Part des diplômés de niveau BAC et plus dans la population des 20 à 59 ans en 2006



DES FEMMES PLUS DIPLÔMÉES QUE LES HOMMES

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, jusqu'au 1er cycle, la part des femmes diplômées est supérieure à celle des hommes, de 2 points au niveau BAC et de 4 points au niveau du 1er cycle. A partir des 2ème et 3ème cycles, la proportion est identique. Dans le Finistère, alors que la proportion de bacheliers ne varie pas selon le sexe, la part des femmes titulaires d'un diplôme de 1er cycle est supérieure de 5 points à celle des hommes et la proportion de diplômées des 2ème et 3ème cycles dépasse d'un point celle de la population masculine. Cet écart peut trouver son origine dans une moindre mobilité des femmes. Ainsi 53% des hommes de 25 à 29 ans titulaires d'un diplôme de 2ème ou 3ème cycle ne résident plus dans le Finistère en 2006 pour 43% de femmes.

PLUS ON S'ÉLOIGNE DES PÔLES URBAINS, PLUS LA PART DES DIPLÔMÉS SE RÉDUIT

Selon que l'on se situe dans la communauté de communes du Cap Sizun ou dans la communauté d'agglomération de Quimper, la part des titulaires d'un diplôme de niveau BAC et plus varie de 38% à 53%. Cette proportion est inversement proportionnelle à la distance entre le lieu de résidence de la population et les pôles urbains du département.

Dans le Pays de Brest, la part des diplômés varie de 53% à Brest métropole océane à 45% dans la Presqu'île de Crozon et 43% dans la communauté de communes de l'Aulne Maritime. A l'échelle des Pays, c'est dans celui de Morlaix et du COB (Finistère) que les diplômés sont en proportion les moins nombreux, respectivement 45% et 42%.

UN NIVEAU DE FORMATION EN LIEN AVEC L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES

Cette répartition géographique de la population selon son niveau de formation est à relier à l'économie des territoires et à leur structure démographique. D'une part, la localisation des emplois qualifiés, plus importante dans les pôles urbains que dans les territoires ruraux, a pour effet d'y attirer une population plus diplômée. D'autre part, étant donné que le niveau de formation de la population s'est accru au fil du temps, la structure démographique des territoires a un fort impact sur le niveau de formation de la population résidente.

7 FINISTÉRIENS SUR 10 SONT ACTIFS (EN EMPLOI OU AU CHÔMAGE)

DÉFINITION ET MÉTHODE

Population active

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi. Parmi les inactifs, on peut notamment distinguer les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités ou préretraités, les femmes ou hommes au foyer.

Remarque(s)

Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. L'évolution depuis 1999 de la population active ayant un emploi est en partie liée à ce changement. En outre, les militaires du contingent, tant que ce statut existait, constituaient, par convention, une catégorie à part de la population active. Il est donc difficile de mesurer l'évolution de la population active entre 1999 et 2006.

Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

UN TAUX D'ACTIVITÉ LÉGÈREMENT INFÉRIEUR AUX MOYENNES RÉGIONALE ET NATIONALE

Avec 391 200 actifs de 15 à 64 ans, le taux d'activité de la population finistérienne (70,4%) se révèle inférieur aux moyennes régionale (71,1%) et nationale (71,5%).

Ce constat se vérifie dans la population jeune comme dans la classe d'âge de 55 à 64 ans.

De 15 à 24 ans, le taux d'activité de la population finistérienne (39,2%) se situe à un niveau équivalent à celui de l'Ille et Vilaine du fait de la présence dans le Finistère d'un appareil de formation particulièrement développé (université, grandes écoles, formation aux métiers de la santé...).

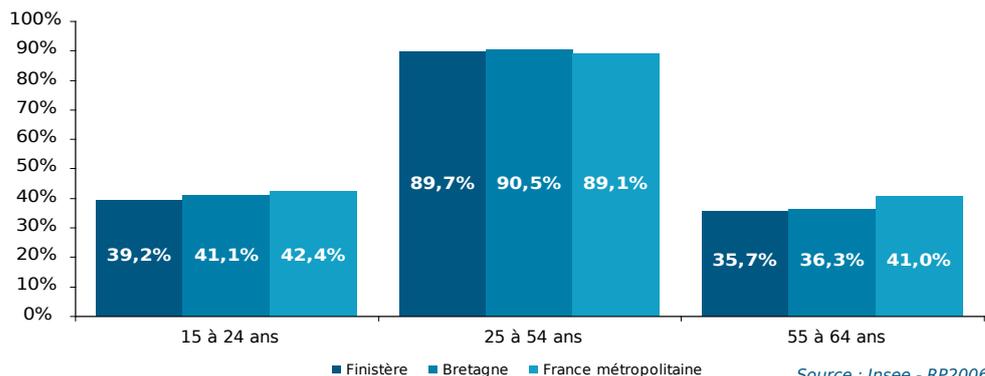
UN FAIBLE TAUX D'ACTIVITÉ DES SÉNIORS

A l'extrémité supérieure de la pyramide des âges de la population active, entre 55 et 64 ans, le taux d'activité des finistériens (35,7%) n'est que très légèrement inférieur à la moyenne bretonne. Le Finistère se situe au second rang des départements bretons avec un taux inférieur de près de 5 points à celui de l'Ille et Vilaine et supérieur de 2 points à celui du Morbihan. Dans le Finistère, comme en Bretagne, le taux d'activité des seniors se révèle bien inférieur à la moyenne nationale avec un déficit de près de 5 points. En revanche, l'écart entre le taux d'activité des hommes et des femmes y est plus réduit qu'au niveau national.

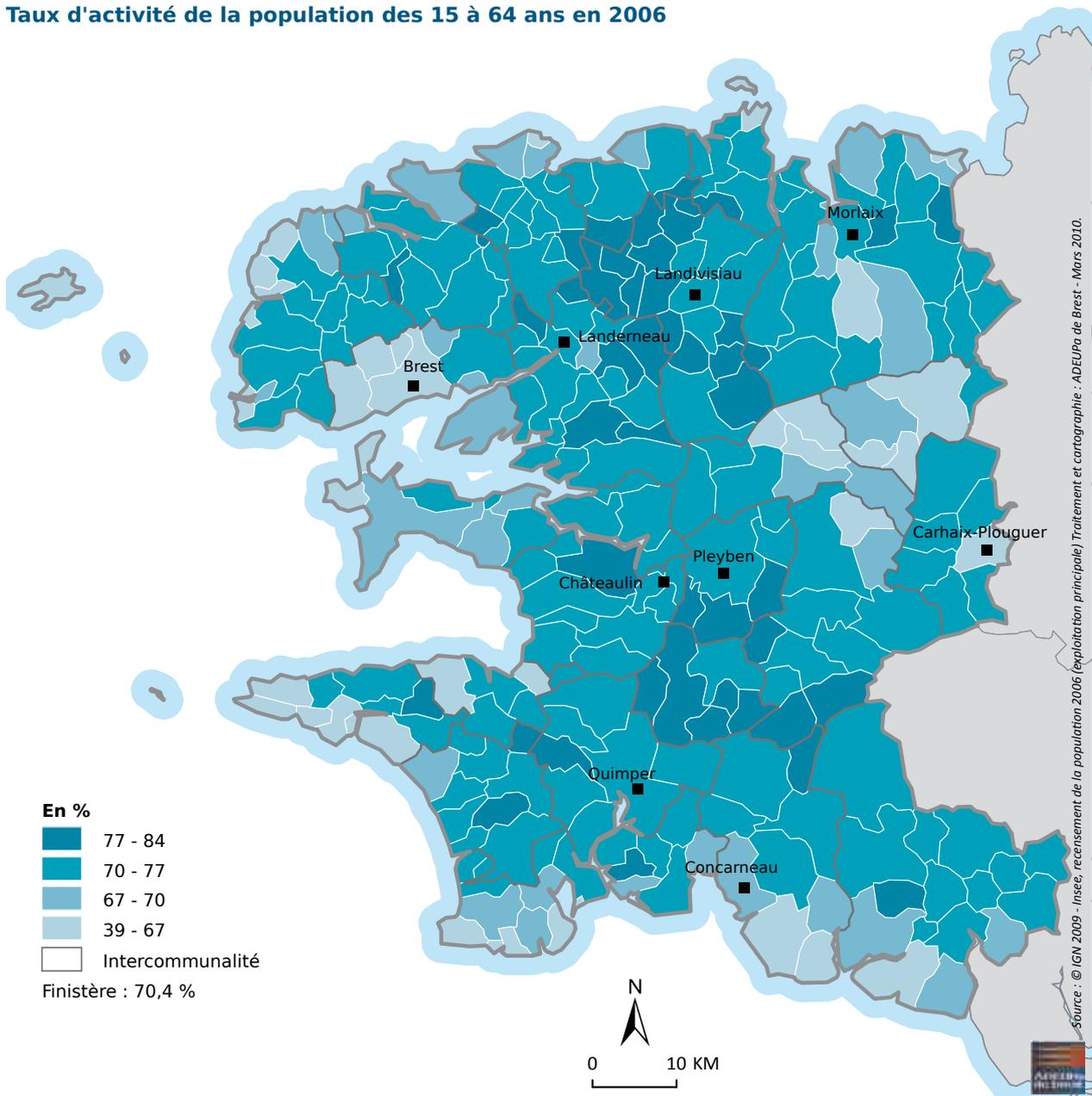
UN TAUX D'ACTIVITÉ PARTICULIÈREMENT ÉLEVÉ DANS LE PAYS DE MORLAIX

Dans le département, le Pays de Morlaix se caractérise par un taux d'activité de sa population de 15 à 64 ans particulièrement élevé, 73% supérieur de 2 points à celui mesuré dans le Pays de Cornouaille (71%) comme dans le Pays du C.O.B. (Finistère) et de plus de 3 points à celui du Pays de Brest (69%). Ce fort taux d'activité dans le Pays de Morlaix s'explique notamment par une activité féminine supérieure à celle mesurée ailleurs et par une faible proportion d'élèves ou étudiants de plus de 15 ans.

Taux d'activité par tranche d'âge en 2006



Taux d'activité de la population des 15 à 64 ans en 2006



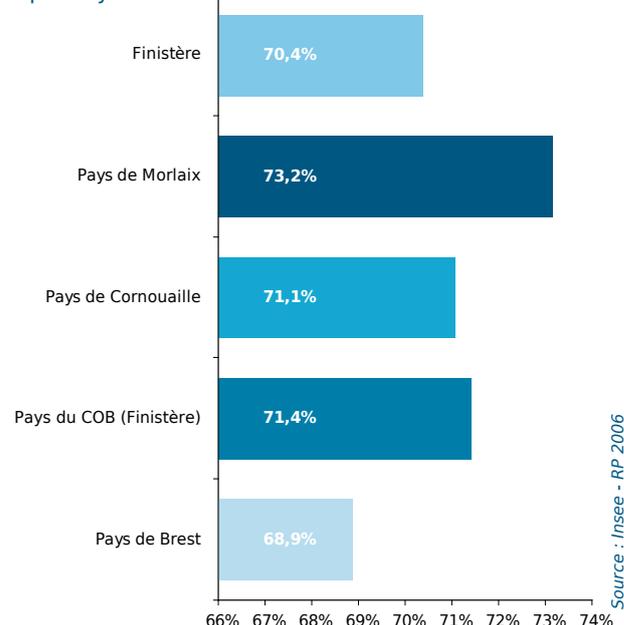
UN FAIBLE TAUX D'ACTIVITÉ DANS LE PAYS DE BREST

A l'inverse, dans le Pays de Brest, le taux d'activité de la population de 15 à 64 ans est le plus bas du département. Les raisons principales en sont la forte proportion d'étudiants (5%), une activité féminine réduite (5% de femmes ou hommes au foyer en 2006), ainsi qu'une économie marquée par les restructurations du secteur de la défense et la réparation navale qui ont entraîné des départs anticipés du marché du travail (restructuration DCNS et plan amiante).

UN TAUX D'ACTIVITÉ PROCHE DE LA MOYENNE DÉPARTEMENTALE DANS LES AUTRES PAYS

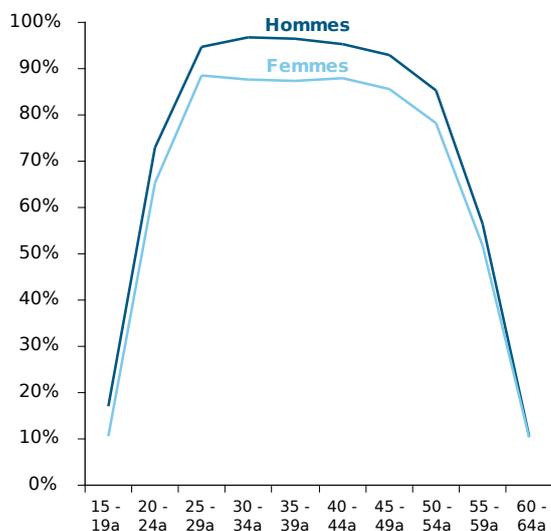
Quant au Pays de Cornouaille et le Pays de Centre Ouest Bretagne (Finistère), le taux d'activité est proche de la moyenne départementale. On observe que le poids des retraités de moins de 65 ans y est légèrement supérieur.

Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans en 2006 par Pays



LA POPULATION ACTIVE : UNE PYRAMIDE DES ÂGES PLUS RESSERRÉE DANS LE FINISTÈRE

Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans en 2006



Source : Insee - RP2006

UNE POPULATION ACTIVE LÉGÈREMENT PLUS ÂGÉE QU'EN BRETAGNE ET QU'EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

La population active du Finistère se distingue des moyennes bretonne et nationale par une part d'actifs de moins de 30 ans (22%) légèrement inférieure avec un déficit de 0,7 point par rapport à la Bretagne et de 1,4 points par rapport à la France métropolitaine. À l'inverse, les actifs de 40 à 59 ans sont en proportion plus nombreux dans le Finistère (50% des actifs) avec une surreprésentation de 0,8 point comparativement à la région et de 1,7 points à la moyenne française.

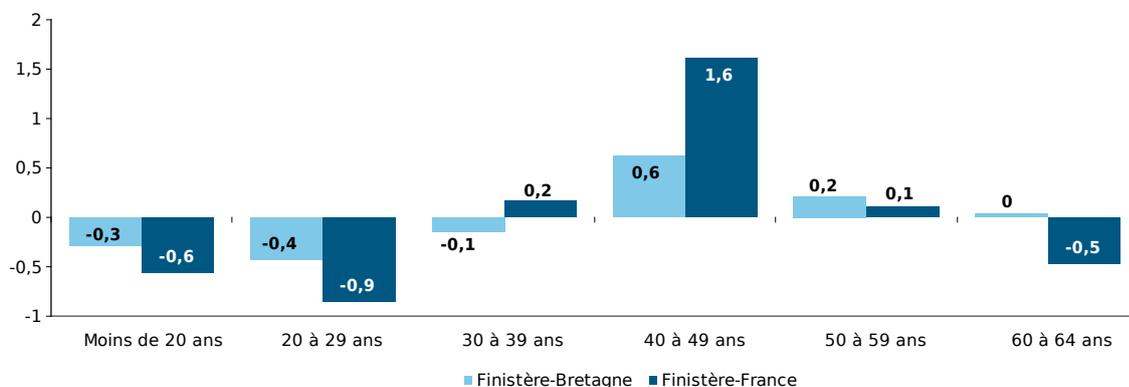
DES ÉCARTS DE TAUX D'ACTIVITÉ HOMMES/FEMMES ÉLEVÉS ENTRE 30 ET 50 ANS

Même si la différence d'activité entre hommes et femmes s'est réduite de 4 points entre 1999 et 2006, elle demeure relativement élevée : 7 points en 2006. Cet écart varie sensiblement selon l'âge des personnes. De 6 points entre 25 et 29 ans, il atteint 9 points entre 30 et 39 ans puis s'atténue jusqu'à 5 points entre 50 et 54 ans. C'est dans le Pays de Brest que la différence de taux d'activité entre hommes et femmes est la plus élevée (7,6 points) suivi de près par le Pays de Morlaix (7,3 points) ; en Cornouaille et dans le Pays du COB (Finistère) l'écart est inférieur à 7 points (respectivement 6,5 et 6,3 points).

DES ACTIFS PLUS JEUNES DANS LE PAYS DE BREST

Dans le Pays de Brest, près du quart de la population active a moins de 30 ans (42 000 personnes). Cette proportion est supérieure de 2 points à la moyenne départementale et à celle du Pays de Morlaix, de 5 points à celle des Pays de Cornouaille et du COB (Finistère).

Comparaison de la structure par âge de la population active du Finistère à celle de la Bretagne et de la France métropolitaine en 2006



Source : Insee - RP2006

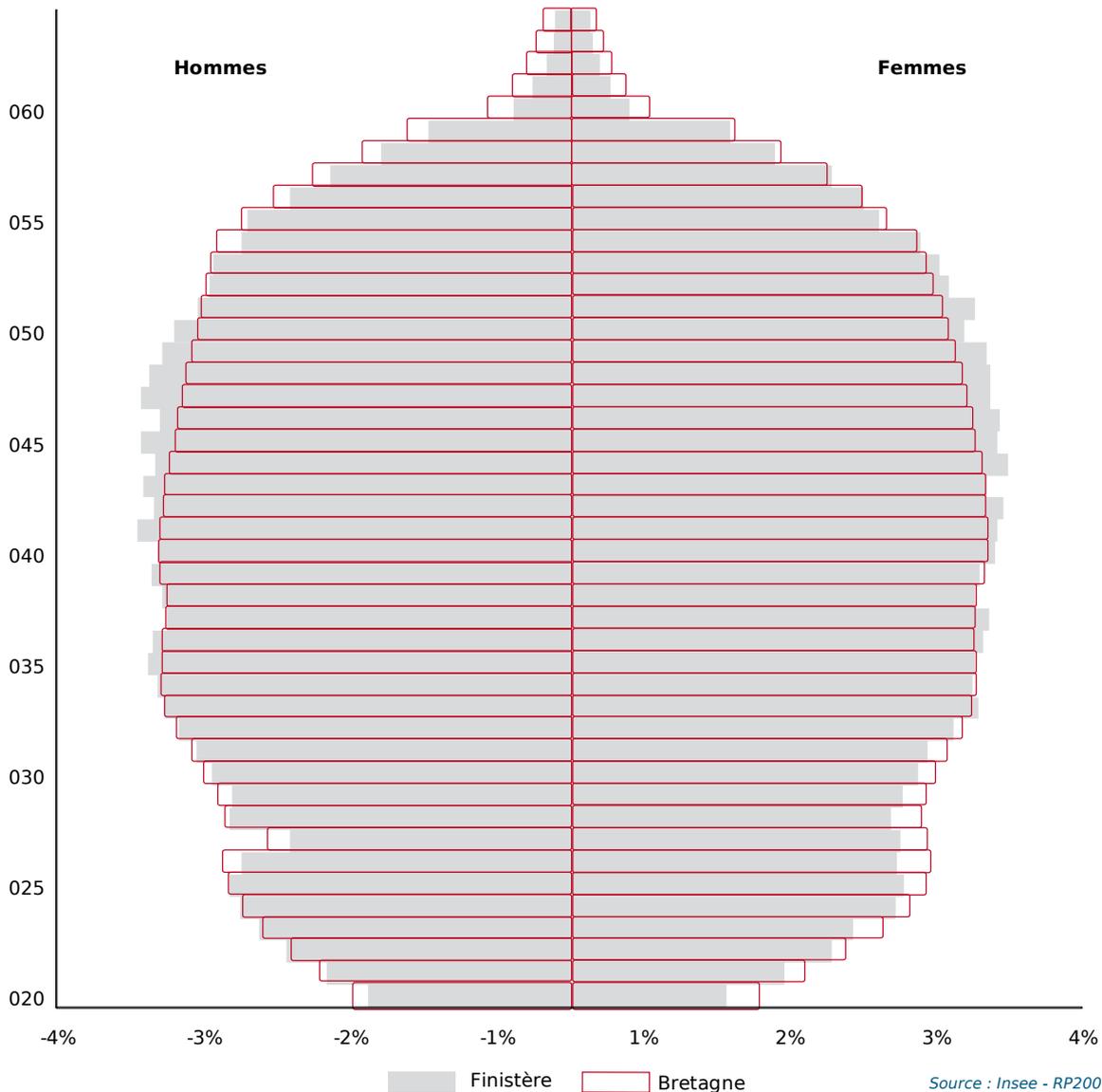
Ce graphique permet de visualiser l'écart entre le Finistère, la Bretagne et la France. La part des moins de 20-29 ans dans la population active du Finistère est inférieure de 0,9 point à celle de la France métropolitaine. La part des 40 à 49 ans dans la population active du Finistère est supérieure de 0,6 point par rapport à celle de la Bretagne.

La population active par tranche d'âge en 2006

	15-24 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65 ans et plus	15-64 ans
Brest	10 915	10 933	17 208	15 239	6 733	4 177	719	220	65 923
Pays de Brest	20 882	21 274	47 412	47 897	20 410	12 677	1 856	762	172 408
Quimper	3 802	3 759	7 859	8 771	3 984	2 611	297	124	31 083
Pays de Cornouaille	13 895	14 533	38 806	43 104	19 007	12 643	1 592	887	143 581
Morlaix	1 040	1 024	1 767	1 961	932	574	80	28	7 378
Pays de Morlaix	6 074	6 440	15 038	16 159	7 402	4 930	601	323	56 644
Carhaix-Plouguer	331	335	677	889	438	298	42	27	3 009
Pays du COB (Finistère)	1 677	1 873	4 860	5 381	2 540	1 744	218	131	18 294
Finistère	42 552	44 140	106 172	112 645	49 411	32 013	4 272	2 107	391 205

Source : Insee - RP2006

Pyramide des âges de la population active de 15 à 64 ans en 2006



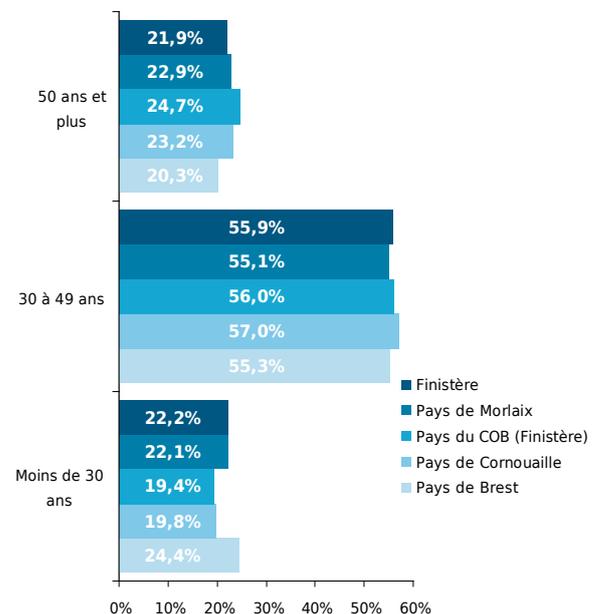
DES ACTIFS PLUS ÂGÉS DANS LE PAYS DE CORNOUAILLE ET DANS CELUI DU CENTRE OUEST BRETAGNE

A l'extrémité supérieure de la pyramide des âges de la population active, c'est dans le Pays du COB (Finistère) que la part des actifs de 50 ans ou plus est la plus élevée (25%, 4 500 personnes) suivi par le Pays de Cornouaille (23%, 33 300 personnes). Dans ces territoires, les besoins en renouvellement de la population active seront donc importants pour l'économie locale dans les 10 à 15 ans à venir.

DES BESOINS DE RENOUVELLEMENT DE LA MAIN D'ŒUVRE IMPORTANTS

Dans l'ensemble du département, 36 400 actifs avaient plus de 55 ans en 2006, soit 9% de la population active. Cette proportion est de 8,5% dans le Pays de Brest, 10% dans les Pays de Morlaix et de Cornouaille et atteint 11% dans le centre Finistère. Même si l'on considère que l'âge moyen de départ à la retraite devrait être plus élevé à l'avenir, le nombre de départs prévisibles demeure important et risque d'accroître les difficultés de recrutement de personnel qualifié dans certains secteurs d'activité.

Répartition de la population active du Finistère par tranche d'âge par Pays en 2006



Source : Insee - RP2006

PRÈS DU QUART DES FINISTÉRIENS SONT DES RETRAITÉS

DÉFINITION ET MÉTHODES

Précaution : les retraités ayant une activité professionnelle complémentaire, y compris à temps partiel et en contrat court ou saisonnier, peuvent désormais être intégrés dans la population active. Ceci peut avoir pour effet d'en réduire le nombre. L'évolution du nombre de retraités entre 1999 et 2006 peut donc être atténuée.

UNE PROPORTION DE RETRAITÉS DANS LA MOYENNE BRETONNE

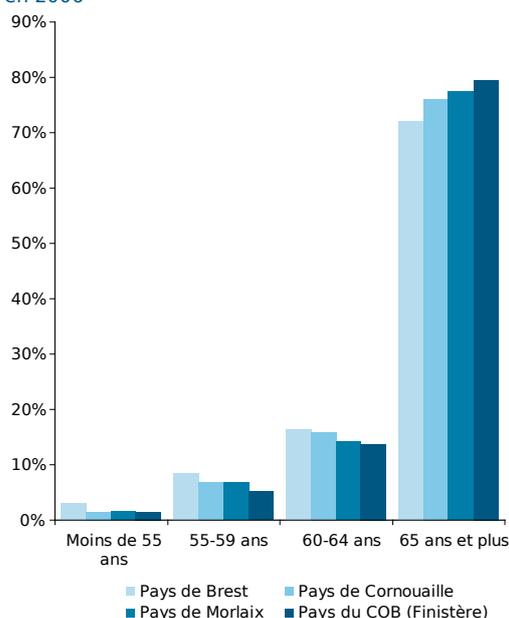
En 2006, l'INSEE estime à près de 214 000 le nombre de retraités habitant dans le Finistère, soit 24% de la population, ce qui est conforme à la moyenne bretonne. Le département dans lequel la part des retraités est la plus faible est l'Ille et Vilaine (20%), celui dans lequel elle est la plus élevée est celui des Côtes d'Armor (28%). En termes d'évolution, le Finistère est le département breton dans lequel la progression du nombre de retraités est la moins élevée (+17,7%). L'augmentation la plus forte est constatée dans le Morbihan (+24,3%).

UNE PROPORTION DE RETRAITÉS QUI VARIE DE 20% À 42%

Si l'on considère la part des retraités par tranche d'âge, le Finistère comme l'Ille et Vilaine, se situe à un niveau légèrement inférieur à la moyenne régionale entre 55 et 64 ans (48% contre 49%). A partir de 65 ans, le Finistère est le département breton dans lequel le taux de retraités dans la population totale est le plus faible (94% pour une moyenne régionale de 95%, 96% en Ille et Vilaine).

En lien étroit avec la démographie départementale, le Pays de Brest affiche la part la plus faible de retraités dans la population totale (21%) et le Pays du COB (Finistère) la proportion la plus élevée (30%). Les écarts entre territoires sont aussi très élevés. Dans deux d'entre-eux (Brest métropole océane et le Pays de Landerneau-Daoulas) le pourcentage de retraités est même inférieur à 20% alors qu'il dépasse 30% dans 6 communautés : de 30% dans la Presqu'île de Crozon à 42% dans les Monts d'Arrée. Si l'on considère la part de retraités par tranche d'âge, le Pays de Brest est celui dans lequel on dénombre le plus de retraités de moins de 60 ans (11% pour une moyenne départementale de 9%). Cette particularité est à lier aux cessations d'activité anticipées dans le domaine de la réparation navale (amiante) ainsi que dans le secteur de la défense nationale. D'autre part, certaines parties du département révèlent une attractivité importante vis-à-vis des retraités ce qui accentue leur proportion (Pays de Cornouaille et du COB (Finistère) particulièrement).

Répartition des retraités par tranche d'âge par Pays en 2006



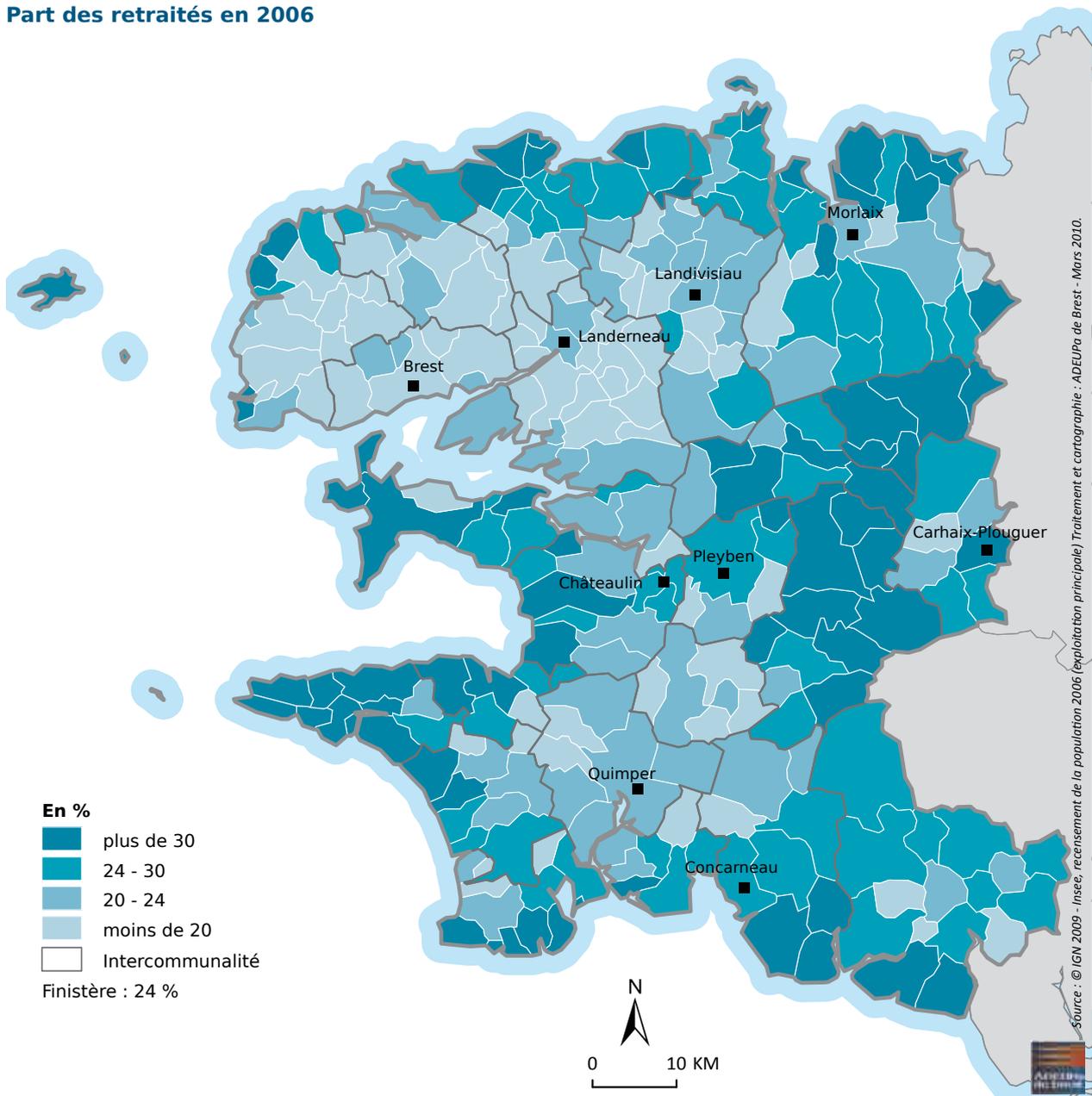
Source : Insee - RP2006

Les retraités par tranche d'âge en 2006

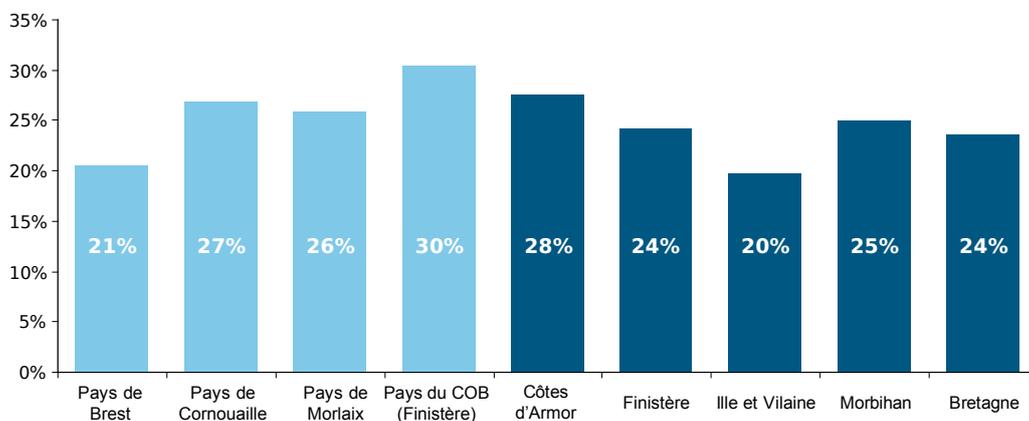
	Ensemble des retraités		Répartition des retraités de 50 ans et plus par tranche d'âge									
	Nombre	%	Moins de 50 ans		50-54 ans		55-59 ans		60-64 ans		65 ans et plus	
Brest	26 557	18%	236	0,9%	467	1,8%	1 821	6,9%	4110	15,5%	19924	75,0%
Pays de Brest	79 170	21%	690	0,9%	1 682	2,1%	6 716	8,5%	13051	16,5%	57033	72,0%
Quimper	13 924	21%	48	0,3%	120	0,9%	828	5,9%	2097	15,1%	10830	77,8%
Pays de Cornouaille	88 290	27%	353	0,4%	996	1,1%	5 929	6,7%	13988	15,8%	67024	75,9%
Morlaix	3 450	22%	31	0,9%	38	1,1%	300	8,7%	452	13,1%	2629	76,2%
Pays de Morlaix	32 636	26%	148	0,5%	385	1,2%	2 210	6,8%	4607	14,1%	25287	77,5%
Carhaix-Plouguer	2 580	34%	20	0,8%	20	0,8%	144	5,6%	360	14,0%	2036	78,9%
Pays du C.O.B. (Finistère)	13 249	30%	60	0,5%	132	1,0%	692	5,2%	1827	13,8%	10538	79,5%
Finistère	213 653	24%	1 251	0,6%	3 210	1,5%	15 579	7,3%	33 527	15,7%	160 085	74,9%

Source : Insee - RP2006

Part des retraités en 2006



Répartition des retraités dans la population totale en 2006



Source : Insee - RP2006

353 000 PERSONNES OCCUPENT UN EMPLOI, 64% DE LA POPULATION ACTIVE DE 15 À 64 ANS

DÉFINITION ET MÉTHODE

Population active ayant un emploi (ou actifs ayant un emploi)

Au sens du recensement, la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi) comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

- exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ;
- aider un membre de leur famille dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Les actifs ayant un emploi peuvent être comptés à leur lieu de travail ou à leur lieu de résidence.

Remarque(s)

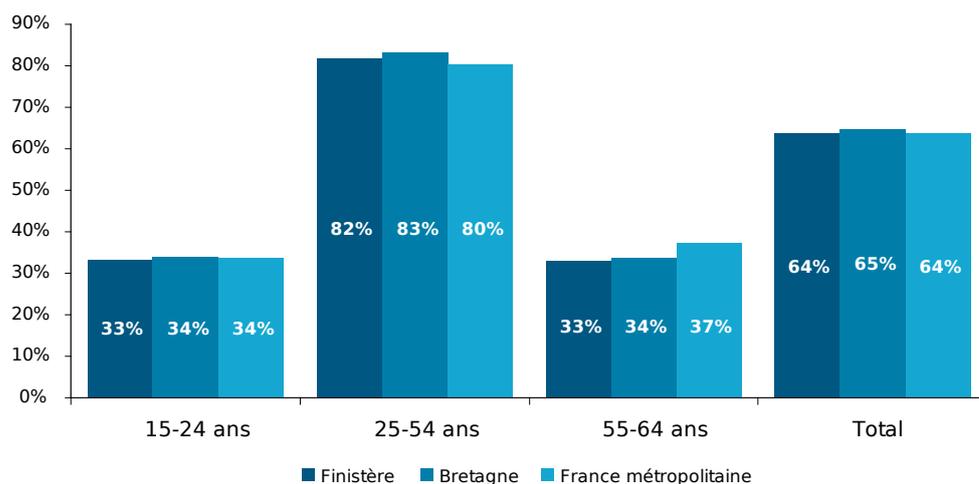
Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. L'évolution depuis 1999 de la population active ayant un emploi est en partie liée à ce changement notamment pour les personnes âgées de moins de 25 ans ou de plus de 55 ans.

Taux d'emploi : Le taux d'emploi est calculé en rapportant le nombre de personnes occupant un emploi résidant dans un territoire au nombre total d'habitants de ce même territoire.

UN TAUX D'EMPLOI DE LA POPULATION DE 15 À 64 ANS LÉGÈREMENT INFÉRIEUR À LA MOYENNE

En 2006, 353 000 Finistériens âgés de 15 à 64 ans occupent un emploi soit 64% de la population active de cette tranche d'âge. Cette proportion identique à la moyenne nationale est légèrement inférieure à la moyenne bretonne (65%). L'écart par rapport à la moyenne bretonne se vérifie quelque soit l'âge : le taux d'emploi de la population finistérienne est toujours inférieur d'un point à la moyenne bretonne. Avant 25 ans, le taux d'emploi des jeunes se rapproche de celui des habitants d'Ille et Vilaine du fait des pôles universitaires présents dans ces deux départements. Entre 25 et 54 ans, avec un taux d'emploi de 82%, les Finistériens sont en proportion plus nombreux à occuper un emploi que la moyenne des Français de métropole. Cette proportion est néanmoins inférieure de 3 points à celle mesurée en Ille et Vilaine et d'un point à la moyenne bretonne. Il en est de même à partir de 55 ans où la part des actifs en emploi du département (33%) est plus élevée que dans le Morbihan (31%) ou les Côtes d'Armor (32%). En ce qui concerne le taux d'emploi des femmes (59%), bien qu'il soit inférieur à la moyenne régionale (60%), il se situe à un niveau équivalent à celui de la moyenne de France métropolitaine.

Taux d'emploi de la population par tranche d'âge en 2006



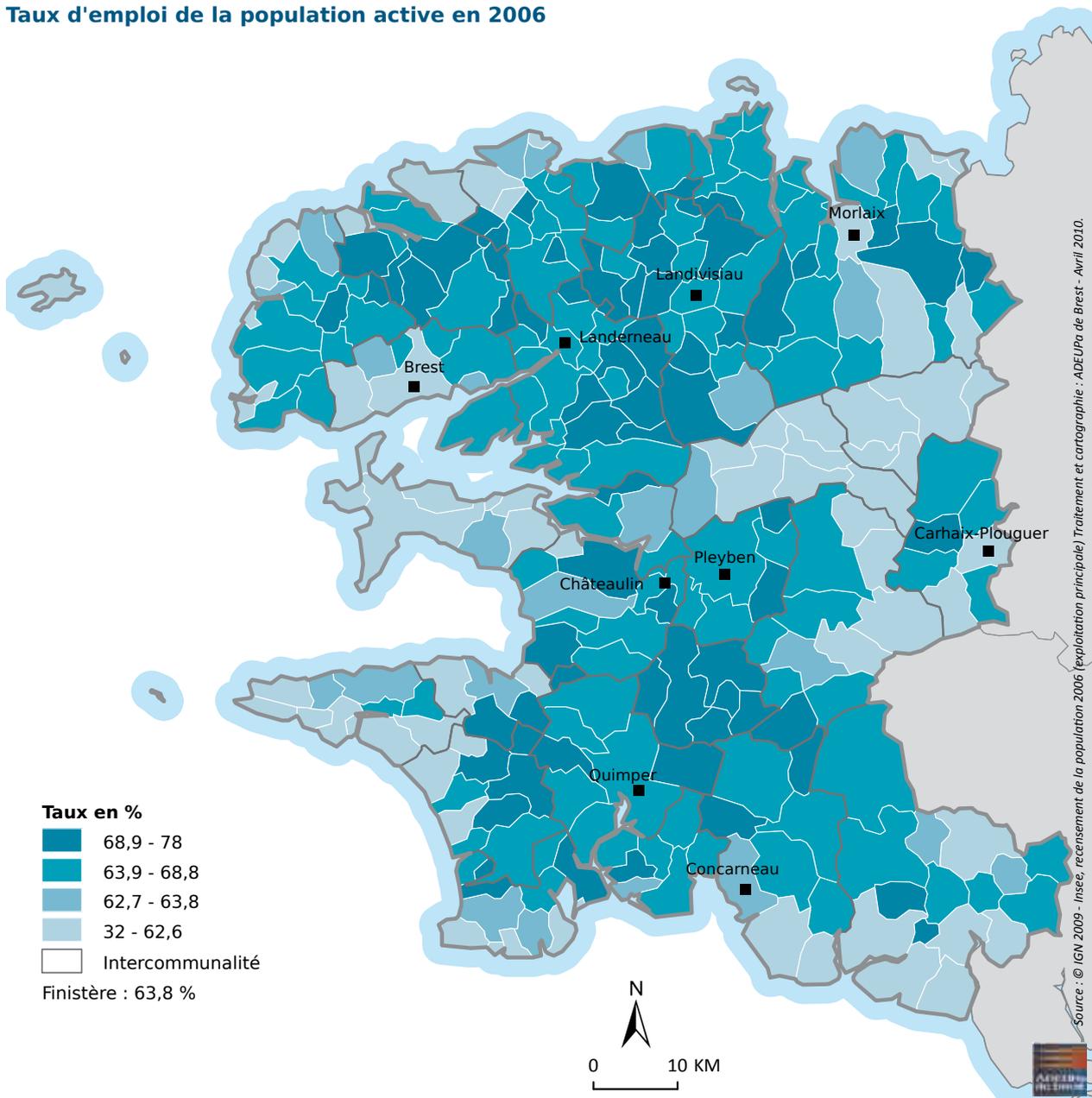
Source : Insee - RP2006

Taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans en 2006

	15-24 ans		25-39 ans		40-54 ans		55-64 ans		15-64 ans	
Brest	8 876	32%	24 005	76%	19 505	74%	4 500	34%	56 887	57%
Pays de Brest	17 127	31%	61 194	81%	63 463	81%	13 435	32%	155 219	62%
Quimper	3 009	32%	10 037	80%	11 705	83%	2 700	40%	27 451	64%
Pays de Cornouaille	11 073	33%	47 542	79%	57 657	84%	13 120	33%	129 392	64%
Morlaix	757	34%	2 376	77%	2 612	77%	584	35%	6 329	61%
Pays de Morlaix	4 868	37%	19 371	82%	22 049	83%	5 129	35%	51 417	66%
Carhaix-Plouguer	266	31%	982	86%	1 102	69%	273	28%	2 623	57%
Pays du C.O.B. (Finistère)	1 383	35%	6 097	83%	7 402	82%	1 827	35%	16 710	65%
Finistère	34 469	33%	134 276	79%	150 717	82%	33 532	33%	352 994	64%

Source : Insee, RP2006 exploitation principale

Taux d'emploi de la population active en 2006



DE FORTES DISPARITÉS TERRITORIALES

Dans le Finistère, le taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans varie de 62% dans le Pays de Brest à 66% dans le Pays de Morlaix. L'écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes, en moyenne 8 points, est au minimum de 7 points dans le Pays de Cornouaille et atteint un maximum de 11 points dans le Pays du COB (Finistère). C'est dans la Communauté d'agglomération de Quimper que ce différentiel est le plus faible, 4 points. Ceci peut s'expliquer par l'importance du nombre d'emplois administratifs dans la capitale départementale.

Si l'on considère les taux d'emploi de la population par classe d'âge, des différences importantes se font jour. Ainsi, dans le Pays de Brest le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans est de 31%, alors qu'il atteint 37% dans le Pays de Morlaix. Cet écart est dû pour l'essentiel à la forte proportion d'étudiants dans le Pays de Brest. Entre 40 et 55 ans, la population du Pays du COB (Finistère) est celle dont le taux d'emploi est le plus faible du département.

Il n'est que de 79% entre 40 et 49 ans pour une moyenne départementale de 83% et de 72% entre 50 et 54 ans pour une moyenne de 77%. Quimper Communauté se singularise par un taux d'emploi des 40 ans et plus particulièrement élevé. Ainsi le taux d'emploi entre 40 et 49 ans est supérieur de 5 points à la moyenne départementale, entre 50 et 54 ans cet écart atteint même un maximum de 13 points puis se réduit légèrement entre 55 et 59 ans tout en restant très élevé puisqu'il est de 9 points.

UNE "SOCIOLOGIE" DU TERRITOIRE TRÈS CONTRASTÉE

DÉFINITION ET MÉTHODE

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salaire ou non). Nous avons utilisé le niveau agrégé en 8 groupes socioprofessionnels afin de pouvoir en faire une représentation cartographique.

Cadre : Cette catégorie regroupe :

- Des professeurs et professions scientifiques salariés qui appliquent directement des connaissances très approfondies dans les domaines des sciences exactes ou humaines, ont des activités d'intérêt général de recherche, d'enseignement ou de santé.
- Des professionnels de l'information des arts et des spectacles dont l'activité est liée aux arts et aux médias.
- Des cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, salariés qui ont des responsabilités importantes dans la gestion des entreprises.
- Des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, salariés exerçant des fonctions de responsabilité qui nécessitent des connaissances scientifiques approfondies.

Les cartes et les analyses de ce chapitre portent sur la population résidente et non sur la localisation de l'emploi.

La répartition territoriale des professions intermédiaires et des employés étant plus homogène nous avons choisi de ne pas présenter de cartographie.

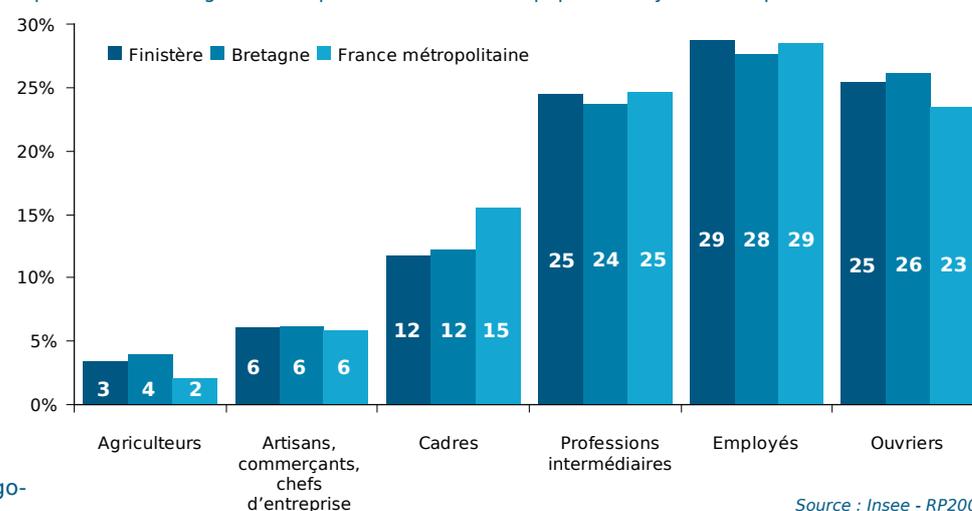
PLUS DE LA MOITIÉ DES FINISTÉRIENS OCCUPE UN EMPLOI D'EMPLOYÉ OU D'OUVRIER

En 2006, près de 191 000 Finistériens occupent un emploi d'ouvrier ou d'employé, soit 54% de la population de 15 à 64 ans exerçant une activité professionnelle. Cette proportion, conforme à la moyenne régionale, est supérieure de 2 points à la moyenne nationale. Dans cette catégorie d'emplois, le Finistère se distingue par une part d'employés légèrement plus importante qu'aux autres échelons géographiques. Quant à la proportion de cadres, la Bretagne, comme le Finistère, en compte proportionnellement moins que la moyenne nationale. A l'inverse, les agriculteurs exploitants, même s'ils ne constituent que 3% de la population de 15 à 64 ans du Finistère demeurent proportionnellement plus nombreux qu'en France métropolitaine.

DES ÉVOLUTIONS TRÈS DIVERSES SELON LES TERRITOIRES

Entre 1999 et 2006, le nombre de personnes de 15 à 64 ans exerçant une activité professionnelle a progressé de 10% (+32 300). Cette évolution est loin d'être uniforme tant du point de vue territorial que du point de vue des métiers. Dans les Monts d'Arrée, la population active occupée a baissé de 2% et dans 3 autres communautés elle a augmenté à un rythme deux fois moindre que la moyenne (Pays de Douarnenez, Poher Communauté et Brest métropole océane). A l'inverse, dans 4 communautés, la progression atteint au moins 20% (Pays Fouesnantais, Haut Pays Bigouden, Pays d'Iroise et Aulne maritime), témoin de l'attractivité de ces territoires vis à vis de la population active.

Répartition des catégories socioprofessionnelles de la population ayant un emploi en 2006



Source : Insee - RP2006

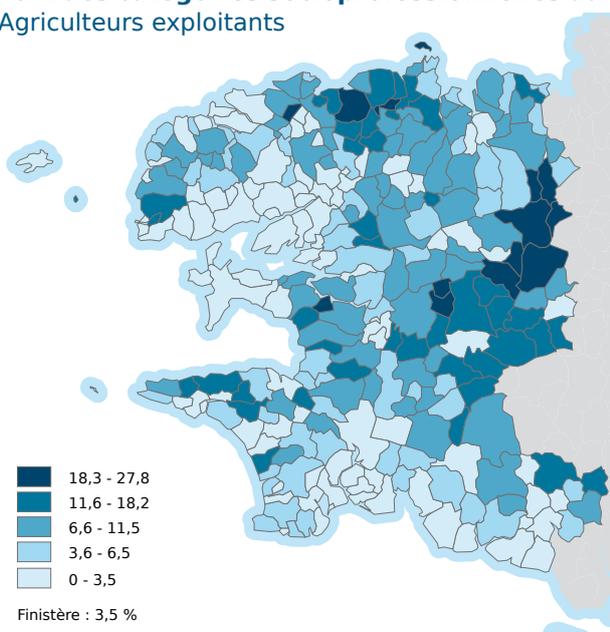
Répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle en 2006

	Agriculteurs exploitants		Artisans, commerçants, chefs d'entreprises		Cadres et professions intellectuelles supérieures		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers		Pop. active de 15 ans ou plus ayant un emploi
Brest	82	0,1%	1 997	3,5%	9 218	16,2%	14 552	25,5%	18 984	33,3%	12 237	21,4%	57 069
Pays de Brest	3 176	2,0%	7 275	4,7%	22 271	14,3%	40 352	25,9%	47 761	30,7%	34 862	22,4%	155 697
Quimper	92	0,3%	1 440	5,2%	4 282	15,5%	7 916	28,7%	7 958	28,9%	5 885	21,3%	27 574
Pays de Cornouaille	3 968	3,1%	9 562	7,4%	14 026	10,8%	31 348	24,1%	35 722	27,5%	35 297	27,2%	129 923
Morlaix	51	0,8%	340	5,3%	888	14,0%	1 707	26,9%	1 738	27,3%	1 632	25,7%	6 355
Pays de Morlaix	3 506	6,8%	3 443	6,7%	4 493	8,8%	11 745	22,9%	13 969	27,2%	14 166	27,6%	51 322
Carhaix-Plouguer	32	1,2%	212	8%	236	8,9%	665	25,1%	726	27,4%	775	29,3%	2 647
Pays du C.O.B. (Finistère)	1 617	9,6%	1 268	7,6%	1 077	6,4%	3 242	19,3%	3 932	23,4%	5 631	33,6%	16 767
Finistère	12 271	3,5%	21 608	6,1%	41 875	11,8%	86 723	24,5%	101 503	28,7%	90 005	25,4%	353 985

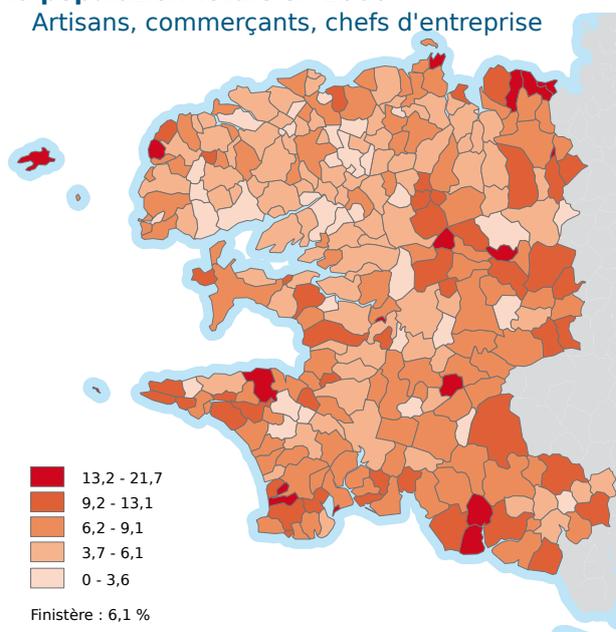
Source : Insee, RP2006 exploitation principale

Part des catégories socioprofessionnelles dans la population totale en 2006

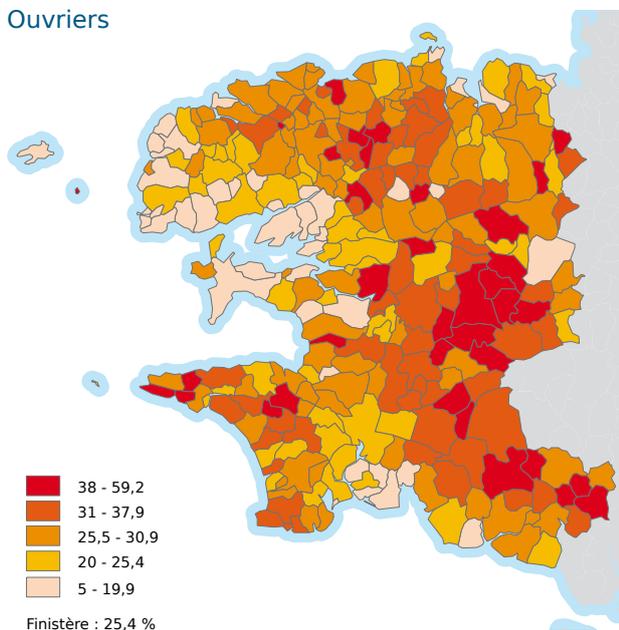
Agriculteurs exploitants



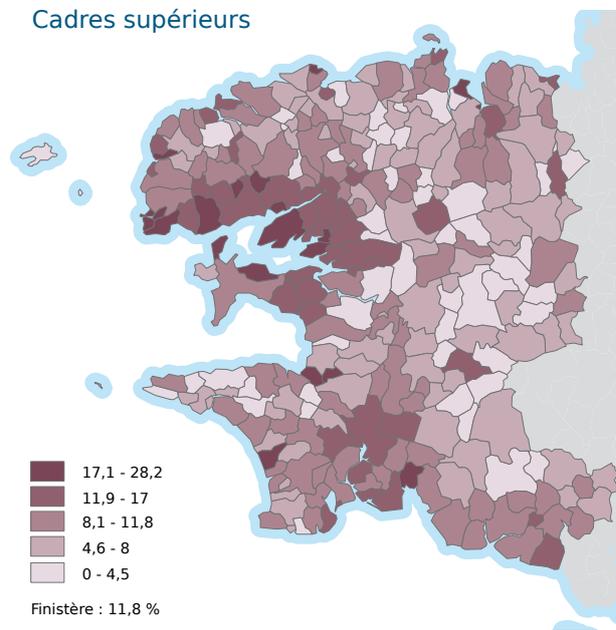
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise



Ouvriers



Cadres supérieurs



Source : Insee - RP2006

UNE RÉDUCTION DU NOMBRE D'AGRICULTEURS ET UNE PROGRESSION DES CADRES

Entre 1999 et 2006, on constate une baisse sensible du nombre d'agriculteurs exploitants (-2 260, -16%). Ce recul dépasse même 25% dans les communautés de communes de Haute Cornouaille, Pays de Landivisiau ou de la Presqu'île de Crozon. À l'opposé, la catégorie socioprofessionnelle ayant connu la plus forte augmentation entre 1999 et 2006 est celle des cadres dont le nombre a progressé de plus de 9 100, soit +28%. C'est en périphérie des centres urbains et sur le littoral que leur augmentation a été la plus importante.

LES CADRES PRIVILÉGIENT LES COMMUNES LITTORALES ET LES VILLES, LES OUVRIERS S'EN ÉLOIGNENT

L'analyse du peuplement du Finistère selon la catégorie socioprofessionnelle de ses habitants montre des particularités territoriales. Les communes dans lesquelles les cadres sont proportionnellement les plus présents se situent essentiellement sur le littoral, tant du Pays de Brest que du sud de la Cornouaille, ainsi que dans les deux prin-

cipales agglomérations. Quant aux artisans, commerçants et chefs d'entreprise, ils occupent une place importante dans les communes littorales touristiques mais aussi dans les territoires plus ruraux où le petit commerce et l'artisanat de proximité continuent à jouer un rôle essentiel dans l'économie des bassins de vie du Finistère.

AGRICULTEURS ET OUVRIERS PLUS PRÉSENTS DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Dans les espaces les plus ruraux du Finistère, on constate à la fois une part élevée d'agriculteurs et d'ouvriers. Dans ces territoires, une importante activité agricole perdure à laquelle s'est adossée une industrie agroalimentaire pourvoyeuse d'emplois souvent peu qualifiés. De plus, le coût d'accès à la propriété dans ces régions, plus faible qu'ailleurs, les rend attractives pour une population à revenus modestes.

84% DE SALARIÉS EN CONTRAT DURABLE

DÉFINITION ET MÉTHODE

Conditions d'emploi

Les conditions d'emploi des personnes actives ayant un emploi sont présentées selon le statut de ces personnes.

Elles correspondent, pour les salariés, au type de contrat ou d'emploi. Au sein des salariés, on distingue :

- les apprentis sous contrat ;
- les personnes placées par une agence d'intérim ;
- les emplois aidés (contrat emploi solidarité, emploi jeune, contrat initiative emploi, contrat de qualification, ...) ;
- les stagiaires rémunérés (stage d'insertion et de formation à l'emploi, ...) ;
- les contrats à durée déterminée (y compris contrat court, saisonnier, ...) ;
- les titulaires de la fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière) et les contrats (ou emplois) à durée indéterminée.

Au sein des non salariés, on distingue les indépendants, les employeurs et les aides familiaux.

Méthode

Dans ce document les salariés en situation de précarité sont les salariés en contrat à durée déterminée, en intérim, en contrat aidé ainsi que les stagiaires rémunérés. Ce chapitre présente le lieu de résidence des personnes en situation d'emploi temporaire et non le lieu de travail.

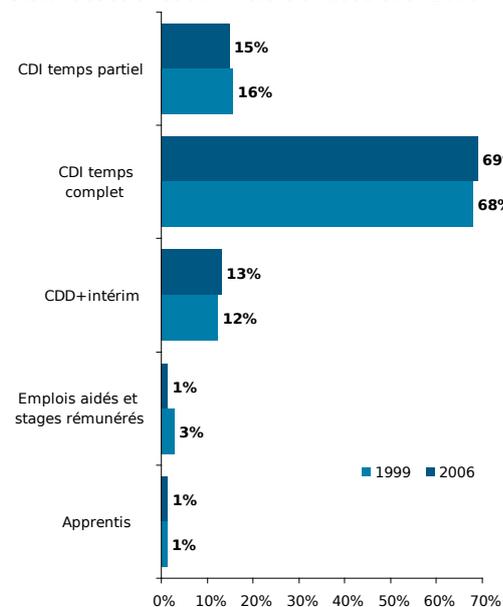
311 200 SALARIÉS DANS LE FINISTÈRE

En 2006, l'INSEE estime à 311 200 le nombre de salariés résidant dans le Finistère : ce nombre est en progression de 13% par rapport à 1999. Cette progression est à lier à la baisse du nombre de non salariés (commerçants, artisans, agriculteurs...). Parmi les salariés, 84% sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée et 14% d'un contrat précaire (CDD, Intérim, Emplois aidés).

UNE LÉGÈRE PROGRESSION DES CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE ENTRE 1999 ET 2006

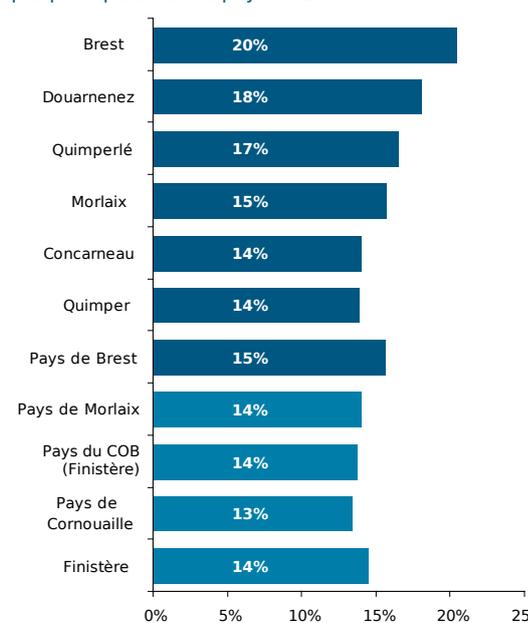
Entre 1999 et 2006, la répartition de l'emploi salarié selon son statut a peu évolué. La part des salariés en CDI à temps complet a progressé d'un point et celle des CDI à temps partiel s'est légèrement réduite. Quant aux salariés en contrat à durée déterminée ou en intérim, ils représentent désormais 13% des contrats de travail, soit 1 point de plus qu'en 1999. Les évolutions les plus marquantes ont concerné les emplois aidés : leur proportion s'est en effet réduite de moitié par rapport à 1999 pour atteindre 1,4% de l'emploi salarié en 2006.

Statut des salariés du Finistère en 1999 et en 2006



Source : Insee - RP2006

Répartition des salariés en situation précaire par principale ville et pays en 2006



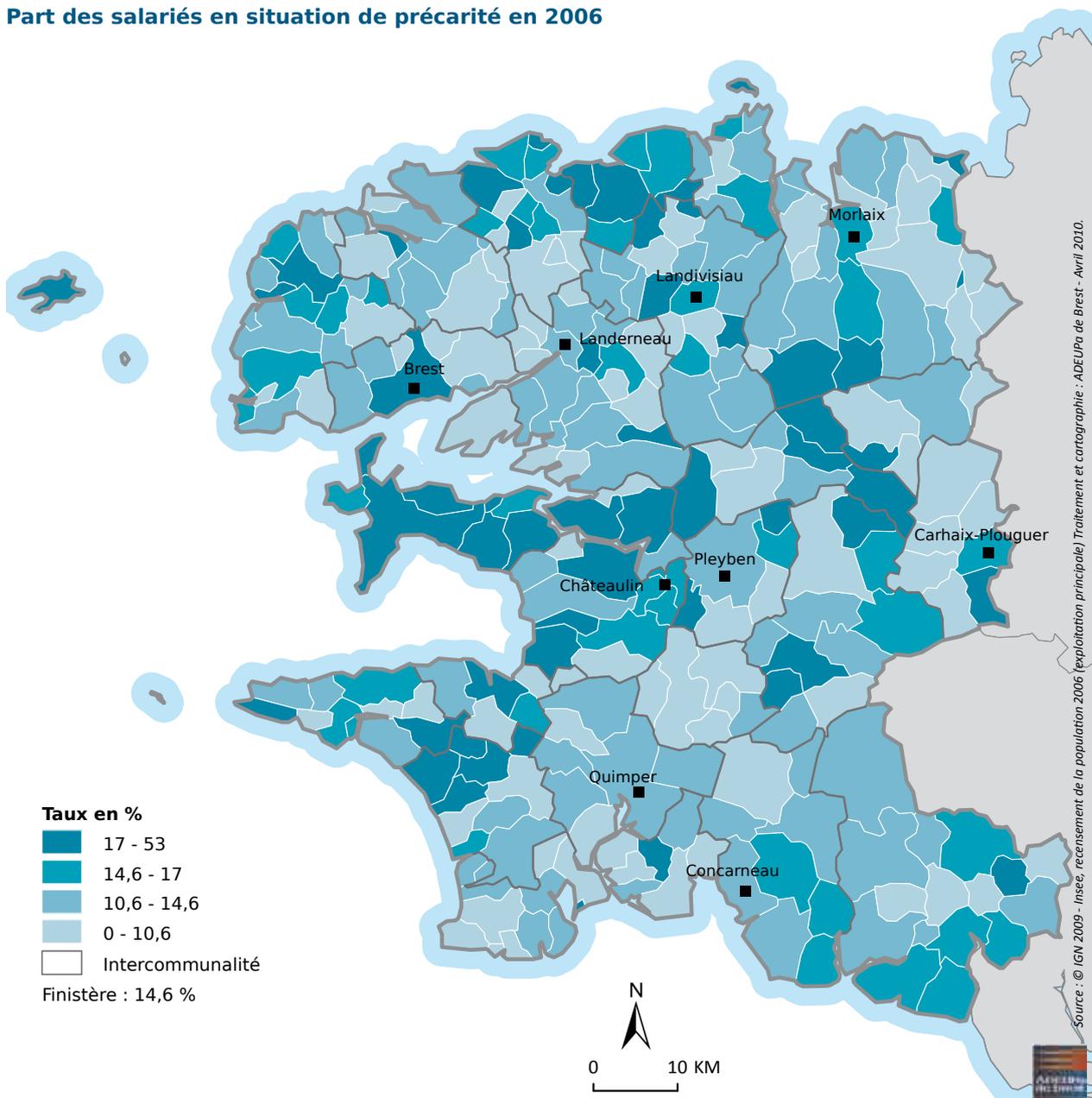
Source : Insee - RP2006

Les salariés en situation précaire en 2006

	Ensemble			Hommes			Femmes		
	CDD + Interim + Emploi aidé	Total salariés	%	CDD + Interim + Emploi aidé	Total salariés	%	CDD + Interim + Emploi aidé	Total salariés	%
Brest	10 685	53 530	20,0%	5 896	28 866	20,4%	4 790	24 664	19,4%
Pays de Brest	21 833	141 508	15,4%	10 851	74 538	14,6%	10 982	66 970	16,4%
Quimper	3 421	25 197	13,6%	1 533	12 347	12,4%	1 888	12 851	14,7%
Pays de Cornouaille	14 910	112 803	13,2%	6 539	57 394	11,4%	8 371	55 409	15,1%
Morlaix	892	5 782	15,4%	418	2 948	14,2%	474	2 834	16,7%
Pays de Morlaix	5 945	43 168	13,8%	2 655	22 238	11,9%	3 290	20 930	15,7%
Carhaix-Plouguer	337	2 318	15,0%	140	1 159	12,1%	197	1 159	17,0%
Pays du C.O.B. (Finistère)	1 828	13 489	13,6%	848	7 027	12,1%	980	6 462	15,2%
Finistère	44 560	311 177	14,3%	20913	161 281	13,0%	23 646	149 896	15,8%

Source : Insee - RP2006

Part des salariés en situation de précarité en 2006



UNE PRÉCARITÉ PLUS FORTE CHEZ LES FEMMES QUE CHEZ LES HOMMES

Les différences de statut selon le sexe demeurent très marquées. La part des femmes en contrat à durée indéterminée (83%) est inférieure de 2 points à celle des hommes et à l'inverse, la part des femmes en contrat à durée déterminée est de 13% pour 9% chez les hommes. De même, alors que seulement 6% des hommes salariés occupent un emploi à temps partiel, 35% des femmes sont dans cette situation. Il est néanmoins impossible de savoir dans quelle proportion ce temps partiel est choisi ou subi.

LES SALARIÉS PRÉCAIRES PLUS NOMBREUX EN MILIEU RURAL

Alors qu'en moyenne la part des emplois précaires (C.D.D., interim et emplois aidés) atteint 14,6% dans l'ensemble du département, elle varie de 9% dans le Pays Glazik à 23% dans la Presqu'île de Crozon. Les salariés en situation précaire sont en proportion plus nombreux dans les territoires ruraux où ils occupent des emplois saisonniers de l'agriculture ou de l'agroalimentaire ainsi que dans certaines zones côtières du fait d'un emploi saisonnier lié au tourisme.

DE 13% À 16% DE SALARIÉS PRÉCAIRES SELON LES PAYS

C'est dans le Pays de Cornouaille que la part de la population salariée en situation de précarité est en moyenne la plus faible avec un taux de 13%. Le Pays de Morlaix (14%) se situe légèrement en deçà de la moyenne départementale, tout comme celui du COB (Finistère) (13,7%). Quant au Pays de Brest, c'est celui dans lequel la part des salariés en situation précaire est la plus élevée (15,7%) en lien étroit avec le parc immobilier brestois notamment social et la forte proportion d'emplois tertiaires de l'agglomération brestoise.

UNE SITUATION PARTICULIÈRE DE LA VILLE DE BREST

La population résidant dans la ville de Brest concentre à elle seule près du quart des salariés finistériens occupant un emploi précaire, soit 10 700 personnes sur un total de 44 500. À l'exception de Douarnenez (18,1%), Quimperlé (16,6%) et Morlaix (15,5%), les autres villes du département se situent toutes à un niveau inférieur à la moyenne finistérienne.

PLUS DE 28 000 DEMANDEURS D'EMPLOI EN DÉCEMBRE 2008

DÉFINITION ET MÉTHODE

Les données utilisées dans ce chapitre sont issues des fichiers de l'ANPE traitées par la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques).

Demandeur d'emploi en fin de mois de catégories 1, 2 et 3, hors activité réduite.

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) qui ont une demande en cours au dernier jour du mois.

Depuis 1995, il existe huit catégories de chômeurs. Les catégories 1, 2 et 3 concernent les personnes immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi :

- soit à durée indéterminée à temps plein (catégorie 1) ou à temps partiel (catégorie 2),
- soit à durée limitée (CDD, mission d'intérim, vacation) (catégorie 3), et qui n'ont pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures.

La catégorie regroupée la plus proche du concept de chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) correspond à la somme des catégories 1, 2 et 3 dont on retranche les personnes ayant eu une activité réduite de moins de 78 heures.

Demandeur d'emploi de longue durée

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont ceux inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an.

Taux de chômage localisés

Ces taux sont estimés en moyenne sur le trimestre pour les régions, les départements et les zones d'emploi de métropole selon une méthodologie synthétisant les données de l'enquête emploi pour le niveau national et les statistiques du marché du travail / ANPE pour la répartition géographique. Ces taux sont cohérents avec le taux de chômage national officiel dit au sens du BIT.

Du fait des catégories de demande d'emploi considérées dans les statistiques du Ministère du travail, les salariés précaires ne sont pas intégrés dans les chiffres du chômage même s'ils recherchent un emploi.

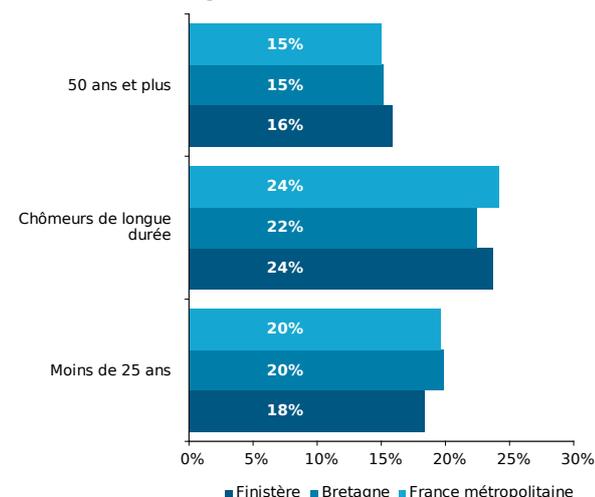
UN TAUX DE CHÔMAGE DE 8,1% AU 3ÈME TRIMESTRE 2009

Au 3^{ème} trimestre 2009, le taux de chômage dans le Finistère (8,1%) est supérieur à celui de la Bretagne (7,7%), mais nettement inférieur à celui de la France métropolitaine (9,1%). Le département se situe au 3^{ème} rang des départements bretons devant le Morbihan (8,3%), avec un taux de chômage supérieur d'un point à celui de l'Ille et Vilaine (7,1%). Le Finistère se démarque des autres départements par une moindre hausse de son taux de chômage entre 2008 et 2009 (+1,4 points pour une moyenne régionale de +1,6 points). Sur le long terme, de 1999 à 2009, c'est dans le Finistère et le Morbihan que l'évolution du chômage a été la plus favorable même s'ils demeurent les deux départements bretons les plus touchés par le chômage.

EN 2008, LE FINISTÈRE COMPTE MOINS DE JEUNES CHÔMEURS QU'AILLEURS

Au 31 décembre 2008, 28 256 personnes sont inscrites à l'ANPE du Finistère dans les catégories 1 à 3 hors activités réduites. Parmi elles, 18% ont moins de 25 ans, soit 5 191 personnes. Le Finistère se distingue des autres départements bretons et de la France métropolitaine par la relative faiblesse du chômage des jeunes. Il se situe 2 points en dessous des moyennes nationales et régionales et 5 points plus bas que le département des Côtes d'Armor. En revanche, les chômeurs de 50 ans ou plus (16%) sont légèrement plus représentés dans le département qu'aux autres échelons géographiques (15%). Pour le chômage des femmes, le Finistère se situe à niveau légèrement supérieur (49%) à la moyenne bretonne (48%) mais inférieur à celle de la France métropolitaine (50%).

Structure du chômage au 31 décembre 2008



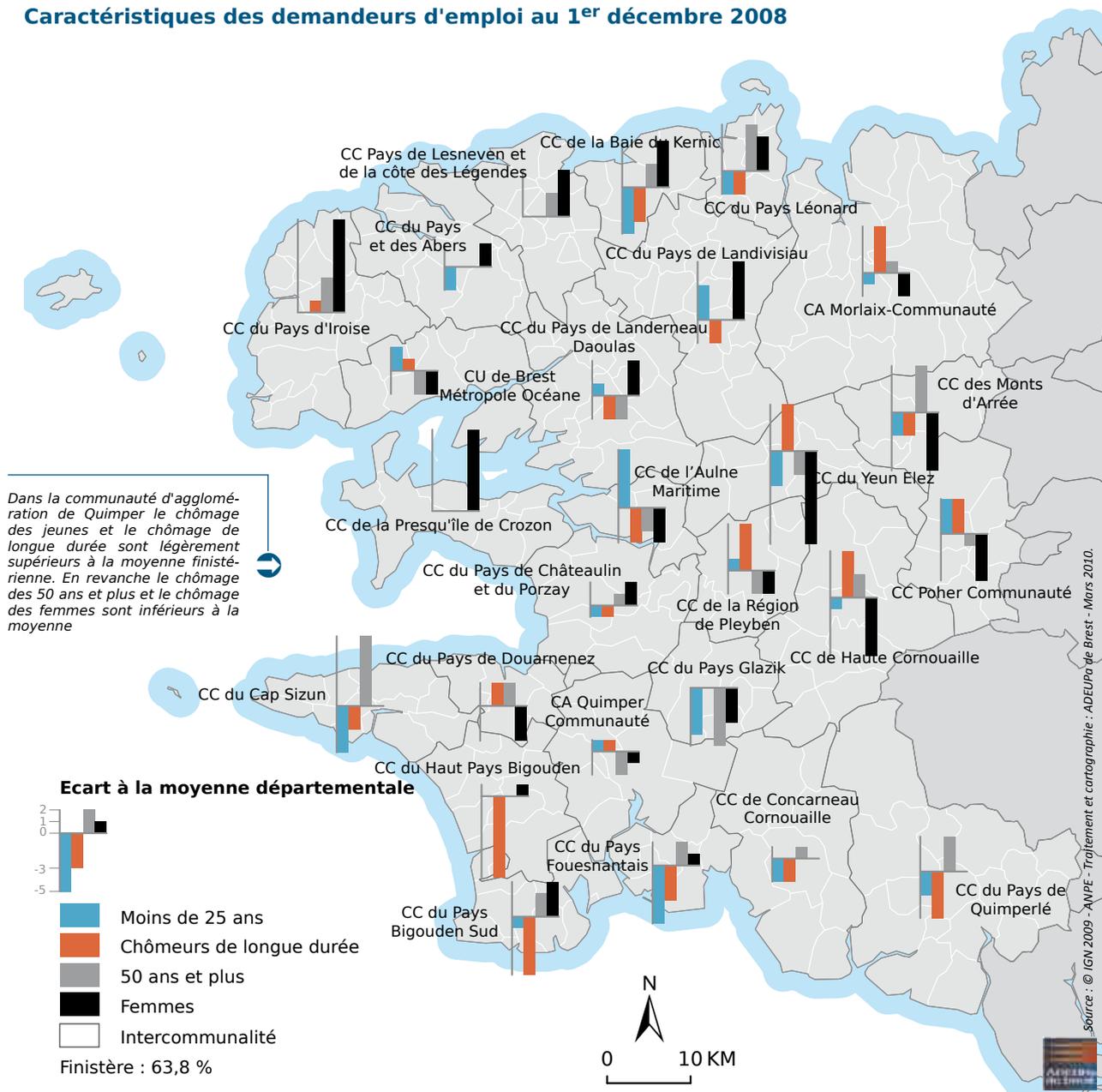
Source : Insee - RP2006

Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) au 31 décembre 2008

	DEFM cat A	DEFM cat A de moins de 25 ans	DEFM cat A de 25 à 49 ans	DEFM cat A de 50 ans ou plus	DEFM cat A hommes	DEFM cat A femmes	DEFM cat A de longue durée
Brest	6 529	1 286	4 426	817	3 530	2 999	1 635
Pays de Brest	12 834	2 491	8 358	1 985	6 530	6 304	3 140
Quimper	2 725	529	1 809	387	1 449	1 276	674
Pays de Cornouaille	10 580	1 829	6 993	1 758	5 419	5 161	2 333
Morlaix	726	139	484	103	403	323	198
Pays de Morlaix	3 670	657	2 380	633	1 839	1 831	924
Carhaix-Plouguer	211	48	137	26	127	84	61
Pays du C.O.B. (Finistère)	1 172	214	858	100	654	518	115
Finistère	28 256	5 191	18 589	4 476	14 442	13 814	6 512

Sources : Pôle emploi; Dares, Statistiques du marché du travail (champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi).

Caractéristiques des demandeurs d'emploi au 1^{er} décembre 2008



Les chômeurs de longue durée, sont proportionnellement plus nombreux dans le Finistère (24%) qu'en Bretagne (22%).

DES TERRITOIRES PLUS FRAGILES QUE D'AUTRES

Alors qu'à l'échelle départementale le chômage des jeunes apparaît plus faible qu'ailleurs, la part des moins de 25 ans en recherche d'emploi varie sensiblement dans l'espace finistérien. D'un minimum de 14% dans le Cap Sizun ou le Pays Fouesnantais, il dépasse 20% dans le Pays de Landivisiau, Poher Communauté ou l'Aulne maritime. Le chômage des 50 ans ou plus est lui aussi très inégal selon les communautés de communes, de 11% dans le Pays Glazik à 21% dans le Cap Sizun. Dans les deux principales agglomérations du département, la part des seniors est inférieure à la moyenne départementale, de 14,3% à Quimper communauté et 13,9% à Brest métropole océane pour une moyenne de 15,8%, alors qu'à l'inverse le chômage des jeunes y est plus important, respectivement 19,3% et 19,9% pour une moyenne de 18,4%.

Quant au chômage des femmes, les écarts sont également très importants : de 41% dans le Yeun Elez à 57% dans le Pays d'Iroise. Dans les principales agglomérations du département, le chômage des femmes est toujours inférieur à la moyenne. Ceci tient notamment aux nombreux emplois de commerce et de services occupés par une population majoritairement féminine.

Le chômage de longue durée, près du quart des demandeurs d'emploi, est en général moins élevé dans le sud du département que dans le nord. Les communautés de communes dans lesquelles il est le plus faible sont le Haut Pays Bigouden (16%), le Pays Bigouden Sud (19%) et le Pays de Quimperlé (20%).

La part des chômeurs de longue durée résidant dans le Pays de Cornouaille est inférieure de près de 2 points à la moyenne départementale. A l'inverse, les Pays de Morlaix et du COB (Finistère) témoignent d'un chômage de longue durée plus élevé que la moyenne (respectivement 25% et 27%).

350 000 EMPLOIS, DONT 3 SUR 10 À BREST MÉTROPOLE OCÉANE

DÉFINITION ET MÉTHODE

Emploi

Au recensement, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi.

Lieu de travail

Le lieu de travail est la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle. Cette zone géographique peut détailler les zonages administratifs standards ou décrire les territoires en géographie urbaine (rural/urbain). Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que "chauffeur-routier", "chauffeur de taxi", "VRP", "commerçant ambulant" ou "marin pêcheur" les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.



Source : Benjamin Deroche

6 EMPLOIS SUR 10 RELÈVENT D'UNE ACTIVITÉ DE SERVICES

En 2006, parmi les 351 700 emplois localisés dans le Finistère, 207 400 (59%) sont classés dans le domaine des services, 51 500 dans l'industrie (15%) et seulement 22 100 dans l'agriculture (6%). La structure économique du Finistère diffère peu de la moyenne régionale, si ce n'est par son industrie dont la part dans l'emploi est inférieure d'un point à celle de la région tout comme le secteur de la construction. En revanche, le secteur des services prend une part plus importante qu'en moyenne dans la région. Les services aux entreprises sont toutefois moins représentés dans le Finistère que dans les autres départements bretons : 9% dans le département pour une moyenne régionale de 11%. A l'inverse les autres activités tertiaires, qui comprennent notamment les administrations et services publics (dont la défense nationale), représentent 43% de l'emploi finistérien soit 3 points de plus que la moyenne régionale.

UNE LOCALISATION DE L'EMPLOI QUI REJOINT CELLE DE LA POPULATION

La répartition spatiale de l'emploi coïncide globalement avec celle de la population. Le Pays de Brest concentre 44% de la population du département et 44% de l'emploi, le Pays de Cornouaille 37% de la population et 36% de l'emploi, etc. Cependant, lorsque l'on considère plus finement la localisation des principaux pôles d'emploi du département, on constate une concentration de l'emploi dans les deux plus grandes agglomérations. A Brest métropole océane (24% des habitants) l'emploi représente 30% de celui du département, Quimper communauté (10% de la population) concentre 14% de l'emploi du Finistère.

DES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES LOCALES MARQUÉES

Alors que l'agriculture ne représente plus que 6% de l'emploi du département contre 8% en 1999, dans 3 communautés de communes, elle en pourvoit plus de 20% (Région de Pleyben, Monts d'Arrée et Baie du Kernic). De même l'emploi industriel, principalement agroalimentaire, est fortement implanté dans les communautés de Haute Cornouaille, des Pays de Quimperlé et de Landivisiau où il procure près de 20% des emplois (3 fois plus que la moyenne départementale). Dans l'Aulne maritime, c'est l'industrie chimique qui est sur-représentée avec plus de 30% de l'emploi. Quant aux activités commerciales, leur contribution à l'emploi total du département (14%) varie de 5% à 24% selon les communautés. Les proportions les plus élevées ne concernent pas les territoires urbains mais ceux dans lesquels sont implantées des industries agroalimentaires ainsi que d'importantes activités de commerce de gros (le groupe EVEN à Ploudaniel, la COOPAGRI à Landerneau ou les activités de mareyage dans le Pays Bigouden Sud).

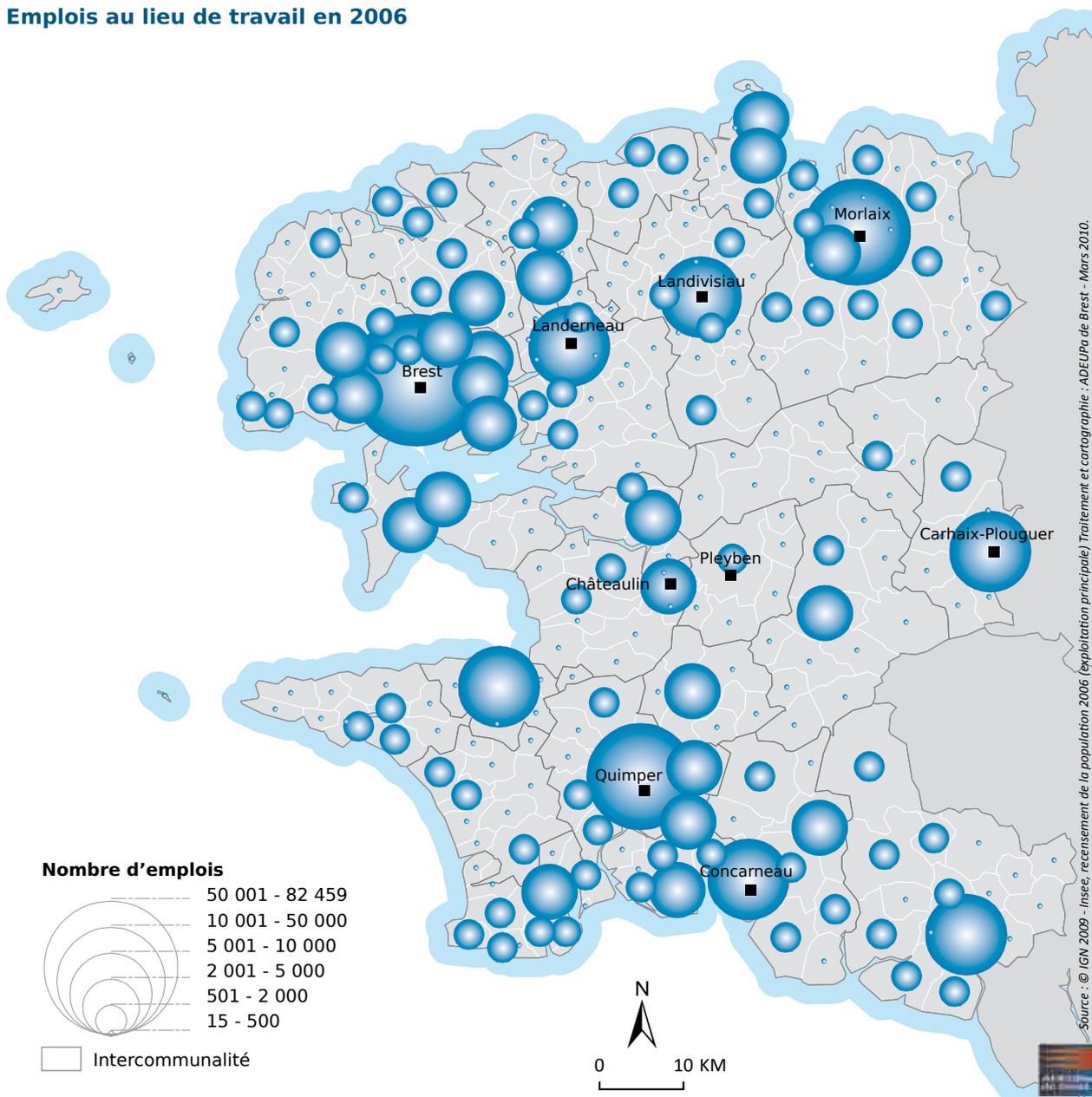
L'emploi au lieu de travail par secteur d'activité en 2006

	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Commerce	Services	Total
Brest	346	9 837	3 753	9 057	59 467	82 459
Pays de Brest	6 555	18 341	10 038	20 253	100 741	155 928
Quimper	413	5 532	2 352	6 404	28 551	43 251
Pays de Cornouaille	7 379	22 503	8 411	18 842	70 552	127 687
Morlaix	137	1 202	490	1 440	8 654	11 923
Pays de Morlaix	5 905	7 576	3 352	7 053	28 229	52 116
Carhaix-Plouguer	56	894	227	822	3 055	5 055
Pays du C.O.B. (Finistère)	2 272	3 074	993	1 690	7 648	15 678
Finistère	22 115	51 503	22 818	47 867	207 378	351 681

Source : Insee - RP2006

Atlas socio-démographique

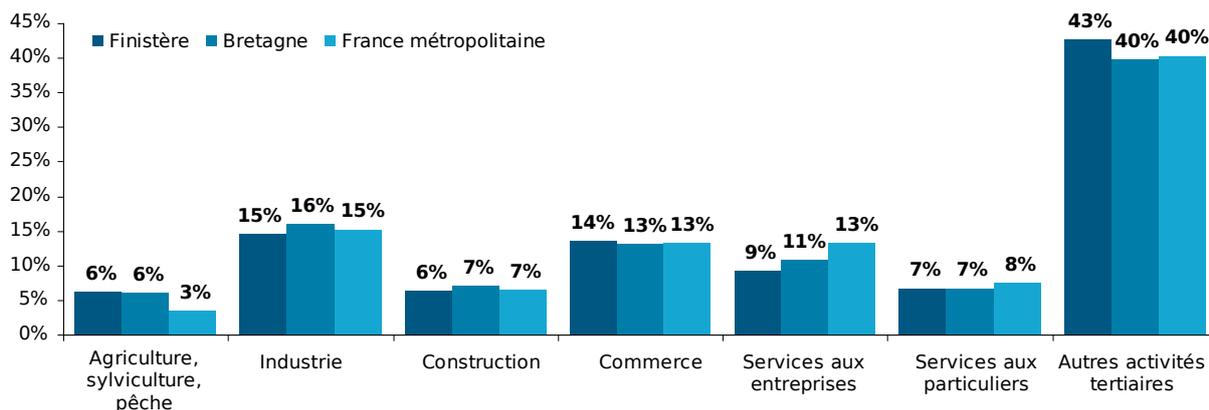
Emplois au lieu de travail en 2006



Quant au secteur tertiaire (commerce, services, administrations, santé, éducation...), 59% de l'emploi départemental, il représente plus de 60% des emplois dans 3 territoires : Quimper Communauté (63%), Brest métropole océane (70%) et la Presqu'île de Crozon (76%). Son importance dans la Presqu'île de Crozon, 45% de l'emploi local, provient des emplois militaires répertoriés dans l'administration. L'implantation des sites militaires du département

a également pour effet d'augmenter le poids du secteur de l'administration dans la communauté urbaine de Brest métropole océane (19% de l'emploi total), les communautés de communes des Pays de Landivisiau (15%) et de Château-lin et du Porzay (16%). Au niveau départemental, la part de l'administration dans l'emploi total atteint 12%.

Répartition de l'emploi par secteur d'activité en 2006



Source : Insee - RP2006



Déplacements



155 700 FINISTÉRIENS TRAVAILLENT DANS LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE, SOIT 44%

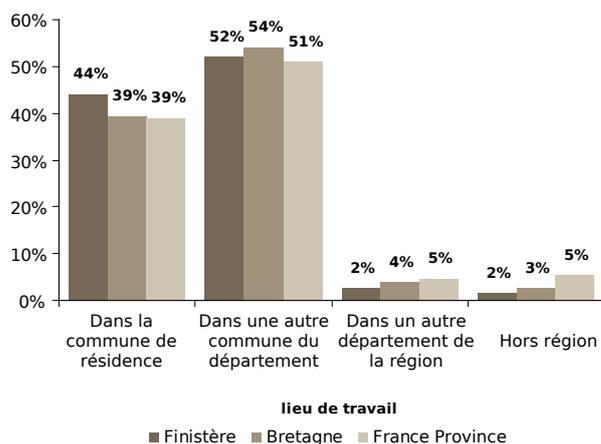
DÉFINITION ET MÉTHODE

Lieu de travail

Le lieu de travail est la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle. Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que "chauffeur-routier", "chauffeur de taxi", "VRP", "commerçant ambulancier" ou "marin pêcheur" les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

Étant donné que le recensement prend désormais en compte les retraités ou les étudiants exerçant une activité professionnelle, même de faible durée, il est difficile de mesurer l'évolution réelle des déplacements domicile-travail entre 1999 et 2006.

Lieu de travail de la population en 2006



Source : Insee - RP2006

Nombre de personnes travaillant dans leur commune ou Pays de résidence en 2006

Lieu de Résidence	Nombre	%
Brest	43 476	76%
Pays de Brest	144 329	93%
Quimper	20 416	74%
Pays de Cornouaille	59 694	46%
Morlaix	3 824	60%
Pays de Morlaix	23 941	47%
Carhaix-Plouguer	1 865	71%
Pays du COB (Finistère)	4 365	26%
Finistère	155 705	44%

Source : Insee - RP2006

UN DÉPARTEMENT OÙ L'EMPLOI EST TRÈS ENDOGÈNE

Avec 44% d'actifs travaillant dans leur commune de résidence en 2006, le Finistère se situe 5 points au-dessus des moyennes bretonne et de France de province. Cette situation particulière tient pour partie au maillage territorial du département par un nombre conséquent de villes de plus de 5 000 habitants ainsi qu'à la géographie de l'emploi moins polarisée que dans les autres départements bretons. Au total 96% des Finistériens travaillent dans le département pour 94% des Bretons et 90% des Français résidant en province. Cet écart peut s'expliquer notamment par la situation géographique particulière de la pointe de Bretagne plus distante des pôles d'emplois Nantais et Rennais que les départements voisins.

LES HOMMES SE DÉPLACENT DAVANTAGE

Les hommes sont moins nombreux que les femmes à travailler dans leur commune de résidence. Dans le Finistère, comme ailleurs, l'écart est de 5 points. Cette différence provient essentiellement de l'importance de l'emploi des femmes dans les activités administratives, de service à la personne (garde d'enfant, soins aux personnes âgées...) et de commerce.

MOINS DE DÉPLACEMENTS INTERCOMMUNAUX DANS LES VILLES ET DANS L'ESPACE RURAL

Du fait de la concentration des emplois dans les deux grands pôles urbains du département (Brest et Quimper), les déplacements d'actifs travaillant dans d'autres communes y sont proportionnellement moins nombreux qu'ailleurs. Pour autant, le nombre de personnes effectuant des déplacements quotidiens est très élevé (13 600 à Brest et 7 200 à Quimper). D'autres territoires témoignent également d'un emploi très endogène avec une proportion d'habitants travaillant dans leur commune de résidence bien supérieure à la moyenne : il s'agit pour l'essentiel de communes rurales dans lesquelles l'emploi agricole conserve un rôle prépondérant.

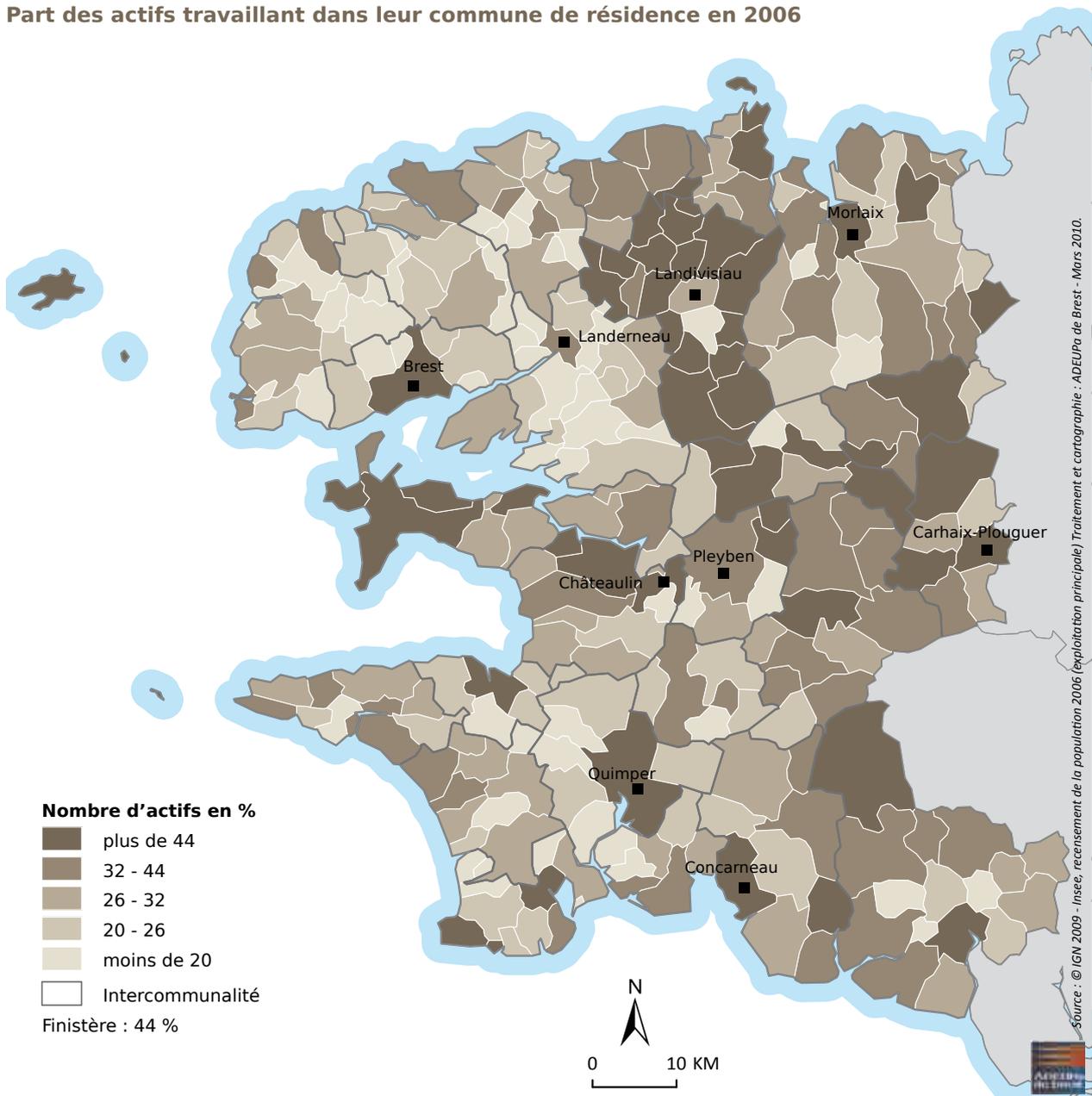
DES ÉCARTS DE MOBILITÉ ÉLEVÉS

Si l'on considère la mobilité entre les communautés de communes du Finistère, les écarts se révèlent très élevés et reflètent la poursuite des mouvements de périurbanisation constatés entre 1999 et 2006. La part des habitants travaillant dans leur communauté de résidence s'échelonne de 37% à 86%. Dans le Haut Pays Bigouden, le Pays des Abers, le Pays d'Iroise, le Pays Glazik et la région de Pleyben, plus de 6 actifs sur 10 travaillent en dehors de l'intercommunalité. À l'opposé, seuls 14% des habitants de Brest métropole océane n'y travaillent pas, 21% en ce qui concerne Morlaix communauté et 23% pour Quimper communauté.

81% DES FINISTÉRIENS UTILISENT LA VOITURE POUR SE RENDRE À LEUR TRAVAIL

La part des Finistériens utilisant leur voiture pour se rendre à leur travail demeure très élevée malgré le développement des transports en commun. Ceci s'explique notamment par l'éloignement continu du lieu de résidence des actifs de leur lieu de travail. Ainsi, lorsque l'on considère les personnes qui ne travaillent pas dans leur commune de résidence, la part de l'automobile atteint alors 94% et celle des transports en commun se réduit d'un point. En moyenne départementale, la part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail intercommunaux est de 4%, celle des deux-roues de 3%, celle de la marche à pied de 6%.

Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence en 2006

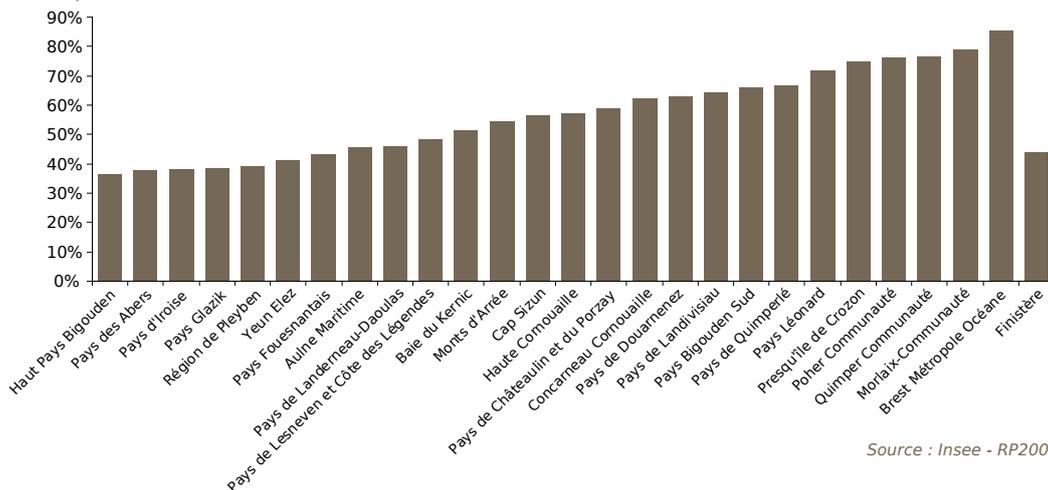


UNE UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN PLUS IMPORTANTE DANS LES VILLES

Cette proportion est bien entendu plus importante dans les villes qui disposent de transports urbains. À Brest, la part des personnes utilisant le bus pour se rendre à leur travail est de 13%, à Quimper de 8%.

Dans certaines communes, les transports en commun mis en place par le Ministère de la défense tiennent également une part relativement importante des déplacements (Lanvéoc : 10%, Crozon 4% ...).

Représentation des habitants travaillant dans leur intercommunalité de résidence en 2006



DES NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL FORTEMENT POLARISÉES

DÉFINITION ET MÉTHODE

Lieu de travail

Le lieu de travail est la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle. Cette zone géographique peut détailler les zonages administratifs standards ou décrire les territoires en géographie urbaine (rural/urbain).

Dans la carte, seuls les déplacements concernant plus de 50 personnes ont été représentés. Ces déplacements sont constitués des flux journaliers cumulés commune de résidence – commune de travail.



Photo : Conseil général du Finistère

SEULS 7% DES FINISTÉRIENS TRAVAILLENT HORS DU DÉPARTEMENT

Le Finistère se révèle être un département où l'emploi est très endogène puisque seules 14 200 personnes sur un total de 384 000 actifs occupent un emploi hors des limites départementales. Parmi les Finistériens qui travaillent dans le département mais en dehors de leur commune de résidence, plus de 4 sur 10 (77 700) restent dans les limites de leur intercommunalité et près de 9 sur 10 dans leur Pays de résidence. Dans le Pays de Cornouaille, la mobilité interne atteint même 93%, en lien avec la superficie importante du territoire. Ainsi seuls 7% des actifs ne travaillant pas dans leur commune de résidence effectuent des navettes quotidiennes vers un autre Pays du département. C'est dans le Pays du COB (Finistère) que la mobilité interne est la plus faible, seuls 53% des actifs habitent et travaillent dans le territoire.

UNE FORTE POLARITÉ DES DÉPLACEMENTS VERS BREST MÉTROPOLE OcéANE

La mobilité interne au sein des Pays du Finistère montre des caractéristiques différentes. Ainsi les déplacements à l'intérieur du Pays de Brest sont fortement polarisés vers Brest métropole océane, près de 26 000 résidents du Pays travaillent dans la communauté urbaine, soit 64% des déplacements journaliers.

50% DES DÉPLACEMENTS DE LA CORNOUAILLE VERS QUIMPER COMMUNAUTÉ

Dans le Pays de Cornouaille, Quimper Communauté draine 50% des déplacements quotidiens de l'ensemble du Pays (17 200 navettes domicile-travail).

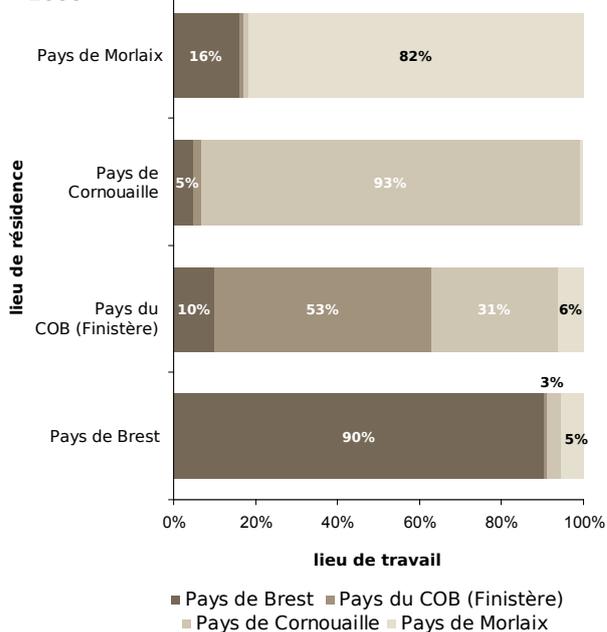
PLUSIEURS PÔLES D'EMPLOI DANS LE PAYS DE MORLAIX

Quant au Pays de Morlaix, au vu des déplacements domicile-travail, il se révèle multipolaire avec des déplacements de même niveau vers les communautés de communes du Pays de Landivisiau (2 300), du Pays Léonard (2 300) et Morlaix Communauté (2 400).

DES DÉPLACEMENTS IMPORTANTS ENTRE CERTAINS PAYS DU FINISTÈRE

Si l'on considère les navettes domicile-travail entre les différents Pays qui constituent le département, c'est entre les Pays de Brest et de Morlaix qu'elles sont les plus nombreuses, au total 9 100 personnes concernées. Cette importance est à relier à la croissance démographique qu'ont connu les communes situées au nord est du Pays de Brest et à l'ouest du Pays de Morlaix (Pays de Landivisiau et Baie du Kernic). Ces déplacements entre le Pays de Brest et celui de Morlaix sont équilibrés : de l'ordre de 4 500 navettes dans un sens comme dans l'autre. Les relations entre les Pays de Brest et de Cornouaille sont également nombreuses puisque 5 900 personnes effectuent des déplacements quotidiens entre ces deux territoires : 3 000 dans le sens Cornouaille-Pays de Brest et 2 900 dans le sens inverse. Quant au Pays du COB (Finistère), les relations domicile-travail les plus importantes s'effectuent avec le Pays de Cornouaille (3 800 déplacements).

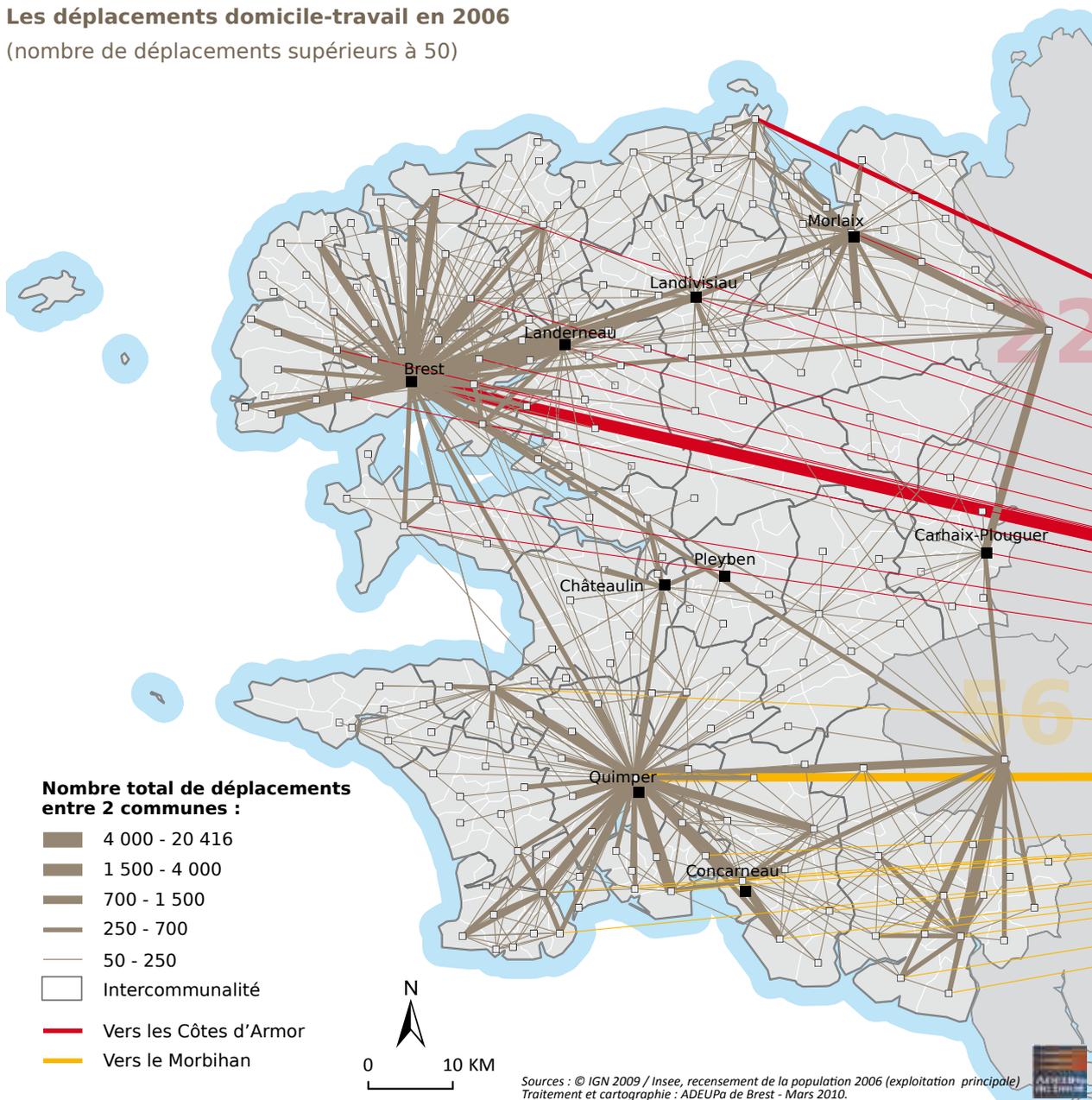
Lieu de travail des Finistériens occupant un emploi hors de leur commune de résidence par Pays en 2006



Source : Insee - RP2006

Les déplacements domicile-travail en 2006

(nombre de déplacements supérieurs à 50)



DES ÉCHANGES NOMBREUX ENTRE LA CORNOUAILLE ET LE MORBIHAN

Même si les déplacements restent concentrés à l'intérieur du département, le nombre de Finistériens travaillant dans le Morbihan est relativement élevé : 5 600 personnes dont la majorité réside dans le Pays de Cornouaille (4 900) et plus particulièrement dans la Communauté de communes du Pays de Quimperlé (3 600). Dans cette partie sud-est du département, la majorité des déplacements domicile-travail s'effectue vers le Pays de Lorient. Au total, le nombre de déplacements quotidiens entre les deux départements s'élève à 10 400, ce qui est largement supérieur aux navettes entre le département et celui des Côtes d'Armor (6 000).

LE FINISTÈRE ATTRACTIF POUR LES CÔTES D'ARMOR

Contrairement aux relations avec le Morbihan, le Finistère se révèle attractif vis-à-vis des Côtes d'Armor puisque 3 800 costarmoricens viennent y travailler pour 2 200 Finistériens occupant un emploi dans les Côtes d'Armor. L'essentiel des relations domicile-travail entre les Côtes d'Armor et le Finistère s'effectuent dans le Pays du COB (Finistère) (1 900 personnes) et le Pays de Morlaix (2 600 personnes).

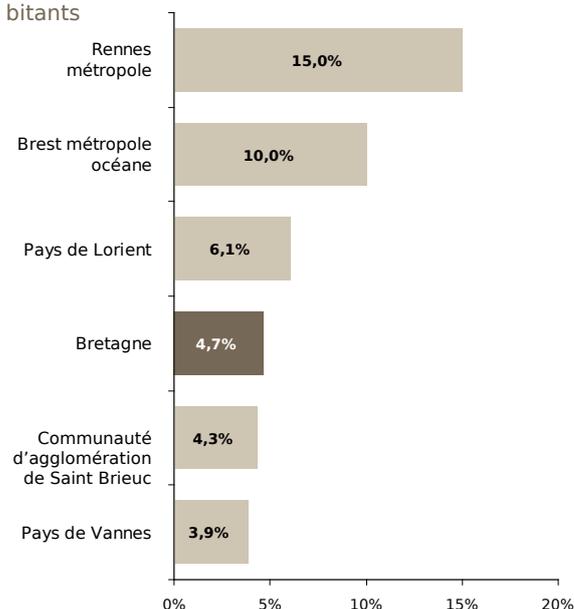
SEULS 4% DES FINISTÉRIENS UTILISENT LES TRANSPORTS EN COMMUN POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

DÉFINITION ET MÉTHODE

Mode de transport

Il s'agit du mode de transport principal utilisé, le plus souvent pour aller travailler, par les personnes qui ont un emploi. Le recensement ne permet pas de connaître le nombre de personnes utilisant plusieurs modes de transport (voiture+autocar ou voiture+train par exemple).

Proportion des transports en commun en 2006 dans les communautés de plus de 100 000 habitants



Source : Insee - RP2006

PARMI LES 340 000 FINISTÉRIENS HABITANT ET TRAVAILLANT DANS LE DÉPARTEMENT, SEULS 13 000 UTILISENT LES TRANSPORTS EN COMMUN

La part de l'utilisation des transports en commun dans les déplacements domicile-travail à l'intérieur du département du Finistère, (3,8%), se révèle inférieure à la moyenne régionale (4,7%). C'est dans le département d'Ille et Vilaine que la part modale des transports en commun est la plus élevée (8,2%). Dans les deux autres départements de la région, la part des usages du transport en commun est inférieure à celle du Finistère, respectivement 2,8% dans le Morbihan et 1,6% dans les Côtes d'Armor. Si l'on considère les établissements publics intercommunaux de plus de 100 000 habitants en 2006, les trois dans lesquels le transport en commun est le plus utilisé dans les navettes domicile-travail infra-départementales sont Rennes Métropole (15%), Brest métropole océane (10%) et le Pays de Lorient (6%). Les communautés d'agglomération du Pays de Vannes et de Saint Brieuc se situent quant à elles en dessous de la moyenne régionale (respectivement 3,9% et 4,3%).

UNE UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN PLUS IMPORTANTE DANS LES AGGLOMÉRATIONS DE BREST ET QUIMPER

Dans la communauté urbaine de Brest métropole océane, les déplacements domicile-travail effectués en transport en commun sont largement supérieurs à la moyenne départementale puisqu'ils concernent 10% des actifs contre 3,8% dans le Finistère. Lorsque ces déplacements se font à l'intérieur de la ville de Brest, l'utilisation des transports en commun est encore plus élevée : elle représente 13% soit 5 600 déplacements.

Dans la communauté d'agglomération de Quimper, l'utilisation des transports en commun représente 6% des modes de transport utilisés ce qui est supérieur de 2 points à la moyenne départementale. Pour leurs déplacements domicile-travail à l'intérieur de la ville, les quimpérois sont près de 8% à utiliser les transports en commun.

UNE UTILISATION IMPORTANTE DE LA LIGNE FERROVIAIRE BREST-RENNES

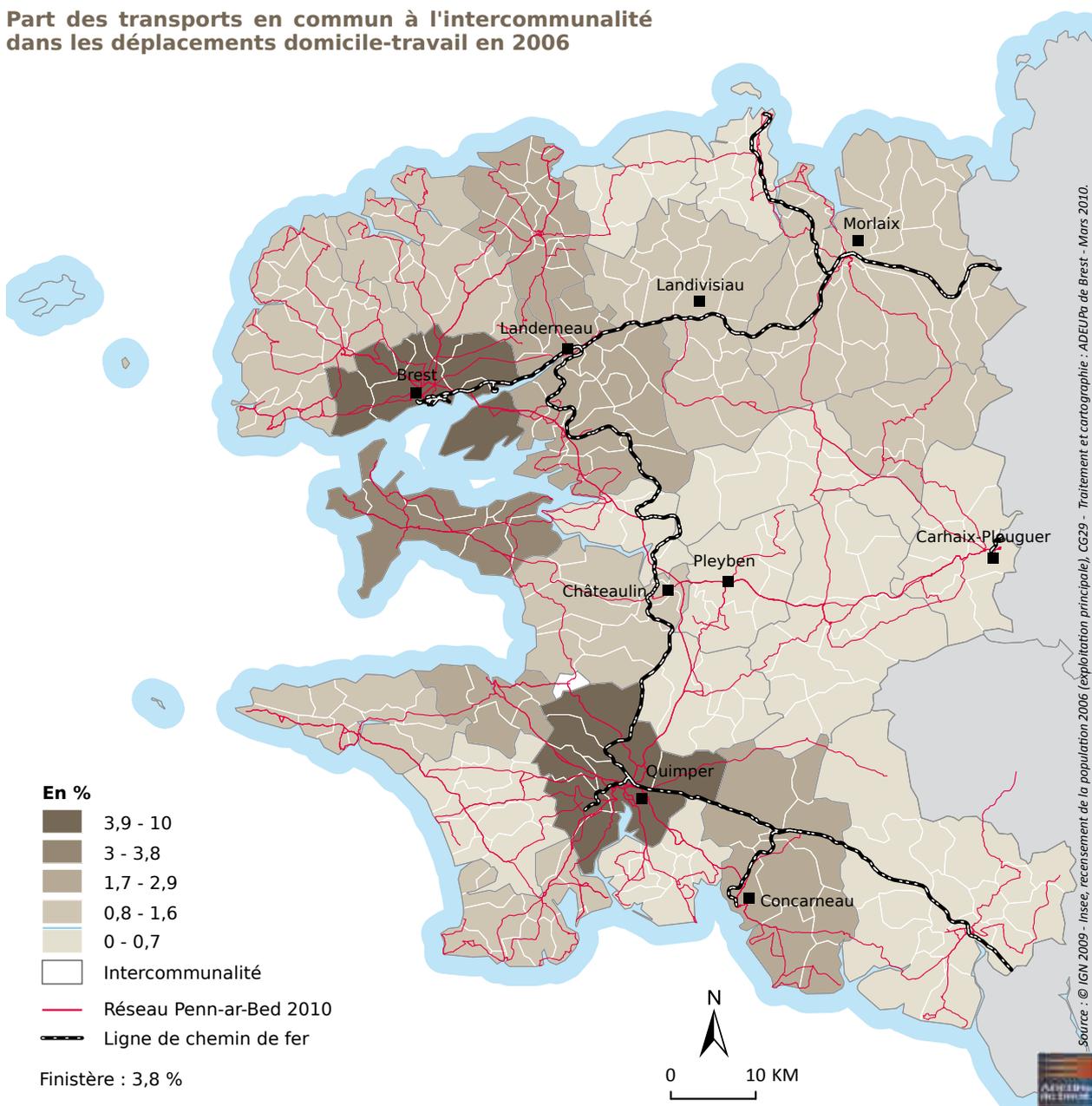
Les déplacements domicile-travail entre Brest et Morlaix ou Brest et Landerneau témoignent de l'impact important d'une liaison ferrée sur le mode de transport. Ainsi, la part de l'utilisation des transports en commun entre les principales villes desservies dépasse largement la moyenne. Elle atteint 15% entre Brest et Morlaix et 14% entre Brest et Landerneau.

Mode de transport utilisé dans les déplacements domicile-travail en 2006 (nombre de personnes)

	Pas de transport	Marche à pied	Deux roues	Voiture, camion, fourgonnette	Transports en commun	Ensemble
Brest	1 605	5 727	2 306	40 115	7 316	57 069
Pays de Brest	6 012	9886	5023	124409	10 370	155 698
Quimper	732	2345	933	21645	1 919	27 574
Pays de Cornouaille	6 954	7543	3401	107954	3663	129 515
Morlaix	213	782	211	4891	258	6 355
Pays de Morlaix	3 617	3531	1409	41964	799	51 322
Carhaix-Plouguer	120	326	84	2096	20	2 647
Pays du COB (Finistère)	1 456	1438	384	13686	72	17 039
Finistère	18 064	22 466	10 262	288 268	14 925	353 985

Source : Insee, RP2006 exploitation complémentaire

Part des transports en commun à l'intercommunalité dans les déplacements domicile-travail en 2006



DES LIAISONS EN TRANSPORT COLLECTIF TRÈS DÉVELOPPÉES VERS LES SITES MILITAIRES

Les circuits de transport en commun organisés par les services du Ministère de la défense sont largement utilisés. Qu'il s'agisse des déplacements vers la Base Aéronavale de Landivisiau ou les sites de la Presqu'île de Crozon, on constate une part élevée des transports en commun. A titre d'exemple, les déplacements entre Brest et Landivisiau s'effectuent pour 21% d'entre eux en transport en commun, ceux de Brest vers la Presqu'île de Crozon pour plus de 50%.

UNE UTILISATION MOINDRE DE LA VOITURE DANS LES RELATIONS INTER-CITÉS

Dans les déplacements domicile-travail entre Brest et Quimper, près de 600 mouvements journaliers, l'utilisation des transports collectifs est supérieure à la moyenne (9%). De même, 10% des actifs de Quimperlé travaillant à Quimper utilisent ce mode de transport et 11% des habitants de Concarneau travaillant à Quimperlé. Le développement de transports collectifs concourt à réduire sensiblement l'utilisation de la voiture dont la part dans les déplacements domicile-travail se révèle inférieure à 80%.



Photo : ADEUPa

UNE MAJORITÉ DE FINISTÉRIENS SCOLARISÉE DANS LE DÉPARTEMENT

DÉFINITION ET MÉTHODE

Le lieu d'études correspond à la localisation de l'établissement d'enseignement où est inscrit un élève ou un étudiant en cours de scolarité. Du fait de l'étalement de la collecte des données du recensement, les flux entrants dans un territoire et les flux sortants peuvent ne pas être comptabilisés la même année. Par exemple, pour une commune de moins de 10 000 habitants recensée en 2008, les flux sortants sont relatifs à l'année d'enquête, soit 2008, alors que les flux entrants datent de l'année d'enquête des communes de résidence des élèves ou étudiants. Cela ne remet pas en cause la fiabilité de la mesure des déplacements domicile - études). Dans la carte (page de droite), seuls les flux supérieurs à 50 ont été représentés



Photo : Quimper Communauté

63% DES FINISTÉRIENS SONT SCOLARISÉS DANS LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE

Parmi les 208 000 élèves ou étudiants du Finistère, 132 000 sont scolarisés dans leur commune de résidence, soit 63%. Cette proportion, identique à celle de l'Ille et Vilaine, est supérieure de deux points à la moyenne bretonne, de douze points à celle des Côtes d'Armor et de cinq points à celle du Morbihan. Le Finistère se distingue nettement des autres départements par un équipement de formation au niveau collège et lycée plus proche des lieux de vie des habitants. Alors qu'en Finistère 55% des élèves de 11 à 14 ans sont scolarisés dans leur commune de résidence, ils ne sont que 50% en Ille et Vilaine et 37% dans les Côtes d'Armor. De même, 36% des Finistériens de 15 à 17 ans sont scolarisés dans leur commune contre 33% en Ille et Vilaine et 21% dans les Côtes d'Armor.

91% DES FINISTÉRIENS DE 18 ANS ET PLUS ÉTUDIENT DANS LE DÉPARTEMENT

Du fait d'un appareil de formation supérieure important, 9 jeunes Finistériens de 18 ans et plus sur 10 poursuivent leurs études dans le département. Ce pourcentage est plus élevé que la moyenne bretonne même s'il est inférieur de 3 points à celui de l'Ille et Vilaine.

Quant à la part des élèves ou étudiants Finistériens poursuivant leurs études dans leur commune de résidence, elle se réduit sensiblement pour atteindre 53%. Cette proportion, conforme à la moyenne bretonne, est inférieure de 9 points à celle de l'Ille et Vilaine. Ce constat trouve son origine dans l'armature urbaine du département caractérisée par un réseau de villes important, et une moindre concentration de la population dans le pôle universitaire Brestois comparativement à celui de Rennes.

DES TRANSPORTS COLLECTIFS CAPTIFS EN MILIEU SCOLAIRE

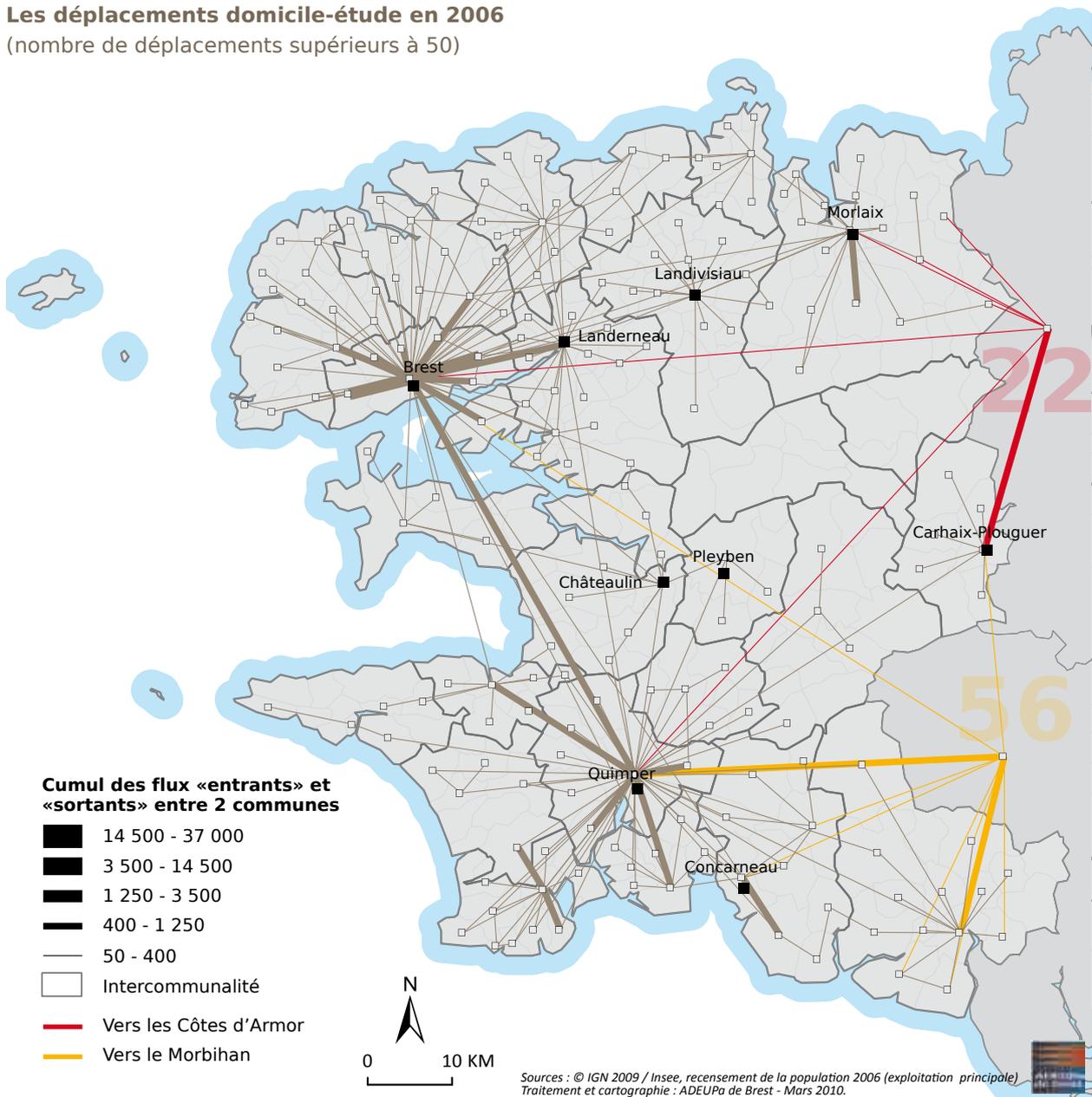
Hors transports urbains, 13% des lycéens et collégiens du Finistère utilisent les transports en commun, respectivement 18% des collégiens et 8% des lycéens. Même si ces données ne prennent pas en compte les transports urbains de Brest métropole océane et de Quimper Communauté et que les résultats en sont donc largement minorés, l'utilisation des transports en commun par les collégiens et lycéens du Finistère est largement supérieure à celle des actifs. Ainsi, 27% des collégiens ou lycéens résidant dans le Pays du COB (Finistère) utilisent les transports en commun, contre 18% dans le Pays de Cornouaille, 12% dans le Pays de Morlaix et 9% dans le Pays de Brest. Il est à noter que ces pourcentages peuvent être sous estimés compte tenu des réseaux de bus urbains dans les villes du département. Ainsi la part des élèves utilisant les transports en commun atteint en moyenne 16% dans le Pays de Brest hors communauté urbaine.

Lieu de scolarisation des finistériens en 2006

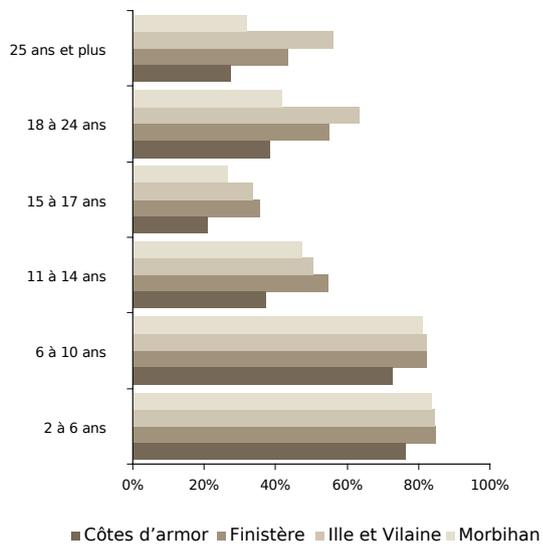
	Dans la commune de résidence		Dans une autre commune du département		Dans un autre département de la région		Dans une autre région		Ensemble
Brest	37 084	93,0%	1 919	4,8%	380	1,0%	506	1,3%	39 888
Pays de Brest	68 689	68,1%	30 248	30,0%	1 021	1,0%	965	1,0%	100 919
Quimper	14 492	91,7%	900	5,7%	251	1,6%	161	1,0%	15 804
Pays de Cornouaille	44 021	61,9%	24 397	34,3%	2 044	2,9%	688	1,0%	71 151
Morlaix	2 857	82,3%	462	13,3%	101	2,9%	52	1,5%	3 471
Pays de Morlaix	14 611	53,8%	11 401	42,0%	836	3,1%	295	1,1%	27 141
Carhaix-Plouguer	1 190	81,4%	113	7,7%	142	9,7%	16	1,1%	1 462
Pays du COB (Finistère)	4 710	53,9%	3 327	38,1%	618	7,1%	84	1,0%	8 739
Finistère	132 136	63,5%	69 512	33,4%	4 444	2,1%	2 031	1,0%	208 123

Source : Insee, RP2006 exploitation complémentaire

Les déplacements domicile-étude en 2006 (nombre de déplacements supérieurs à 50)



Part des élèves scolarisés dans leur commune de résidence en 2006



Source : Insee - RP2006

UNE PROGRESSION DES TRANSPORTS COLLECTIFS

DÉFINITION ET MÉTHODE

Les données utilisées ici proviennent de plusieurs sources.

Conseil général du Finistère :

Les comptages sur les routes départementales Le recensement de la circulation routière est réalisé à partir de 460 points de comptage répartis sur les 3 560 km du réseau des routes départementales. Le Conseil général du Finistère dispose de 41 postes de comptages de trafic permanents sur boucles magnétiques ainsi que d'une soixantaine de compteurs portables à détection pneumatique qui permet de mesurer, de manière périodique, les trafics de l'ensemble des autres sections du réseau. La fréquence de comptage est fonction de la catégorie de la route.

Bilan des aires de Covoiturage - juin 2010

Réseau Penn ar Bed bilan 2007-2008

Observatoire Régional des Transports : Les transports en Bretagne - Chiffres clés 2008 - Edition 2009

VERS UNE STABILISATION DU TRAFIC AUTOMOBILE, VOIRE UNE TENDANCE À LA BAISSÉ

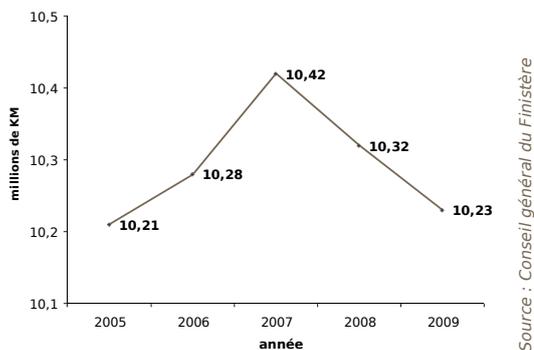
Même si l'automobile demeure le mode de transport le plus largement utilisé, on observe une stabilisation du trafic routier, tous véhicules confondus. En 2009, les automobilistes ont parcouru 11,6 millions de kilomètres sur le réseau de routes départementales finistérien (extrapolation comprise, moyenne journalière annuelle). Alors que le trafic avait progressé continuellement entre 2004 et 2007, depuis deux ans les comptages routiers montrent une diminution : -1% en 2008, -0,9% en 2009. L'amorce de baisse du trafic entamée l'année dernière est confirmée, ce qui est d'autant plus significatif que l'étalement urbain s'est poursuivi entre 1999 et 2006 et que les actifs résident en moyenne de plus en plus loin de leur lieu de travail. Même si l'on ne peut établir de lien direct, on peut penser que le développement des aires de covoiturage a favorisé cette réduction du trafic automobile dans le département, tout comme les réseaux de transports en commun.

UNE AUGMENTATION IMPORTANTE DU TRANSPORT FERROVIAIRE DE VOYAGEURS

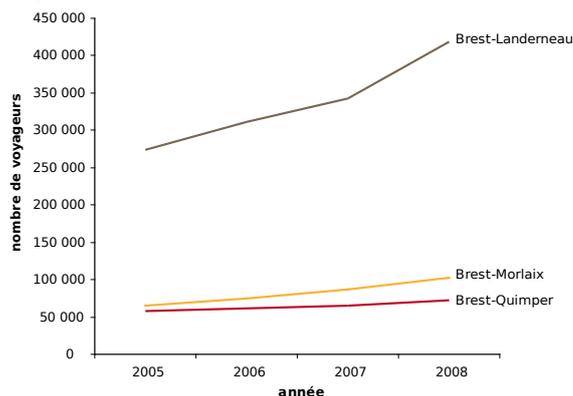
En 2008, près de 600 000 voyageurs ont utilisé le Train Express Régional pour des déplacements à l'intérieur du département (origine et destination dans le Finistère). Le nombre de voyageurs a progressé de 20% entre 2007 et 2008 et de près de 50% entre 2005 et 2008. Sur l'ensemble du réseau breton du Transport Express Régional, la liaison la plus fréquentée est celle de Brest-Landerneau avec 418 000 voyageurs en 2008, en progression de 22% par rapport à 2007.

S'agissant du trafic TGV, au total 1 694 000 personnes ont voyagé au départ des gares du Finistère en 2007. Entre 2006 et 2007, on constate une baisse du nombre de voyageurs : -1,6%. Seules les lignes TGV au départ de Quimper sont en légère progression : +0,4%.

Évolution des distances parcourues sur les routes départementales du Finistère en rase campagne (État 2009 - Moyenne Journalière Annuelle)



Évolution du trafic des Transports Express Régionaux



Source : Conseil général du Finistère

L'évolution des transports collectifs dans le Finistère entre 2007 et 2008

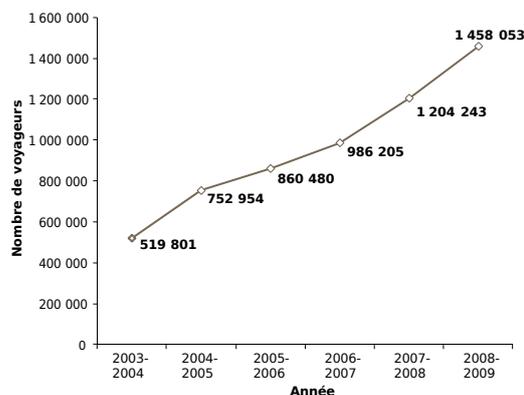


LES TRANSPORTS URBAINS ET INTERURBAINS EN AUTOCARS SONT DE PLUS EN PLUS UTILISÉS

Qu'il s'agisse des transports urbains ou interurbains, leur fréquentation est en constante progression. Depuis 2003, le nombre d'usagers transportés par la compagnie Penn ar Bed a été multiplié par 2,8. Depuis 2006, le rythme d'évolution de l'utilisation des transports en commun s'est accéléré. La progression de la fréquentation des lignes du réseau Penn ar Bed est estimée à plus de 20% par an depuis 2006, 218 000 voyageurs supplémentaires entre 2007 et 2008 et 250 000 entre 2008 et 2009. Au total, 1 458 053 personnes ont voyagé sur les lignes départementales en 2008/2009. Quant au transport scolaire, le nombre d'élèves transportés dans le Finistère (24 854) a progressé de près de 2% entre 2006 et 2007, pour la première fois depuis 2002.

En ce qui concerne les transports urbains, 25,5 millions de voyageurs en 2007, leur progression a été de 1% entre 2006 et 2007 (+0,7% à Quimper, +1,1% à Brest, +2,2% à Concarneau et +4,8% à Landerneau). Seul le réseau Morlaisien a connu une baisse de fréquentation entre 2006 et 2007, le nombre de voyageurs s'est réduit de 0,7%, soit 5 000 utilisateurs de moins qu'en 2006.

Évolution de la fréquentation du réseau Penn-ar-Bed de 2003 à 2008



Source : Conseil général du Finistère



Niveau de vie Solidarité



UN REVENU FISCAL MÉDIAN FINISTÉRIEN DE 17 222 EUROS PAR UNITÉ DE CONSOMMATION EN 2007

DÉFINITION

Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la "déclaration des revenus", avant tout abattement.

Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution, il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible. Il comprend les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables (indemnités de maladie et de chômage - hors Revenu Minimum d'Insertion).

Le revenu fiscal par Unité de Consommation (UC) permet de relativiser le niveau de revenu en fonction de la composition du ménage fiscal. Il prend en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le revenu exprimé par UC est un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et Eurostat : le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ; les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ; les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Pour étudier le niveau du revenu, on utilise la médiane du revenu fiscal par UC, qui partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartenant à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur, et l'autre moitié, un revenu par UC supérieur à la valeur.

Revenu : dans cette analyse, le terme revenu désigne le revenu fiscal déclaré médian par Unité de Consommation (UC).

Décile : Les ménages fiscaux sont répartis en décile, chaque décile représentant 10% des ménages. Ainsi, dans le Finistère le premier décile s'établit à 8 086€ ce qui signifie que 10% des ménages fiscaux finistériens ont un revenu fiscal inférieur à ce montant.

Médiane : La médiane est la valeur qui sépare la population en deux parties égales. Dans le cas des revenus fiscaux des Finistériens elle se situe à 17 222 €, cela signifie que la moitié des ménages se situe de part et d'autre de ce niveau.

UN NIVEAU DE REVENU FISCAL FINISTÉRIEN PROCHE DES NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL...

En 2007, dans le Finistère, 58,3% des ménages sont imposés, c'est 3,4 points de moins qu'en France métropolitaine. La moitié de la population finistérienne vit dans un ménage déclarant un revenu supérieur à 17 222€, proche des niveaux régional et national (respectivement 17 248€ et 17 497€). Le niveau des revenus est généralement plus faible dans les villes-centres (ex. Brest : 16 501€) et plus élevé en périphérie (ex. communes jouxtant Brest : de 17 980€ à 23 147€). Plus l'on s'éloigne des espaces urbains, plus le revenu tend à décroître.

...AVEC DES SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES

L'amplitude des revenus des Finistériens varie dans un rapport de 1 à 2 (de 12 367€ à Lannéanou à 23 147€ à Bohars). Les revenus sont plutôt élevés dans les intercommunalités situées à proximité de Brest métropole océane (Pays d'Iroise, Pays de Landerneau-Daoulas, Pays des Abers) et en zone côtière au sud de Quimper (Pays Fouesnantais, Pays Bigouden sud).

■ Une plus grande part des revenus issus de pensions et retraites

Le revenu fiscal départemental est constitué pour 66,5% de revenus d'activités. La part provenant des pensions, retraites et rentes atteint cependant 28,5% pour 26,8% en Bretagne et 23,6% en France métropolitaine. Cela s'explique principalement par la structure de la population finistérienne plus âgée.

■ Une augmentation des revenus supérieure dans les espaces périurbains

Sur la période 2002-2006, le revenu a augmenté en moyenne de 2,9% par an, progression analogue à celle relevée en France métropolitaine. L'amélioration des revenus varie distinctement selon les espaces. Le phénomène d'étalement urbain s'accompagne d'une croissance plus soutenue des revenus (3%). À l'inverse, en ville-centre, la progression est moindre (2,6%).

UNE DISPARITÉ DES REVENUS FINISTÉRIENS MOINS MARQUÉE QU'AILLEURS, MAIS DES INÉGALITÉS RELEVÉES

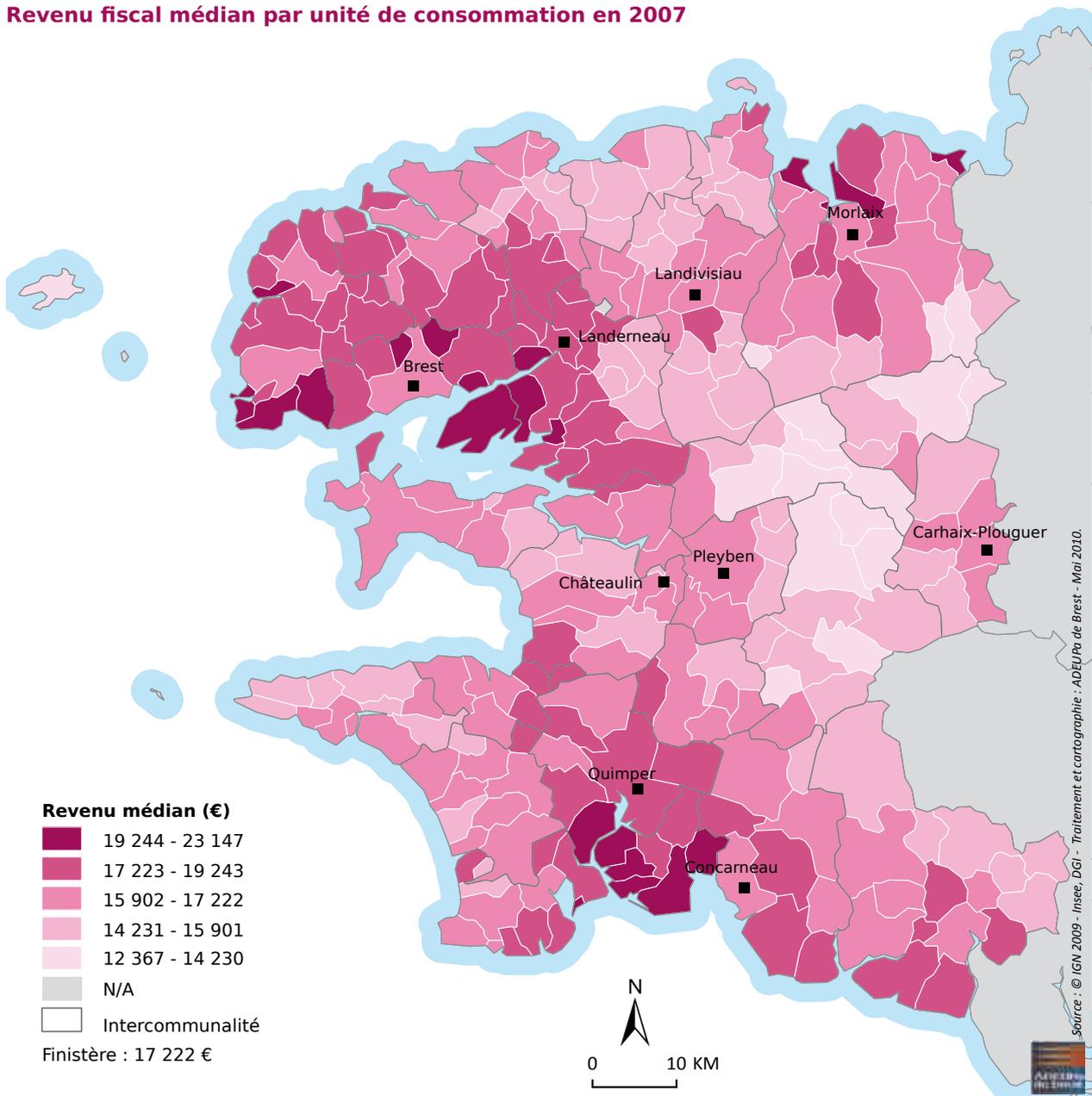
Le Finistère se caractérise par une plus grande cohésion sociale qu'ailleurs se traduisant par un écart des plus resserrés entre les plus « hauts » et les plus « bas » revenus. Avec un rapport interdéciles de 3,9 en 2007, le Finistère se place en 3ème position des départements français, derrière la Vendée (3,6) et la Mayenne (3,8).

La dispersion des revenus est la plus forte dans les villes-centres, où la capacité de logements des plus démunis se révèle plus importante. Ainsi, des écarts de revenus plus amples sont constatés dans les intercommunalités les plus peuplées, avec une concentration à la fois de revenus modestes et très élevés (rapport interdéciles 2007 - Brest Métropole Océane : 4,7 ; Quimper-communauté : 4,2 ; Morlaix communauté : 4,1). Un phénomène particulier se dessine dans les communautés de

communes du centre-Finistère, le Yeun Elez et les Monts d'Arrée notamment, où le niveau des revenus est l'un des plus faibles du département (respectivement 14 197€ et 14 687€) et l'écart entre les hauts et les bas revenus des plus élevés (respectivement 5,1 et 4,3).

Revenu fiscal par UC	Part des ménages fiscaux imposés (en%) 2007	Médiane (en €) 2007	1er décile (en €) 2007	9e décile (en €) 2007	Rapport inter-déciles 2007	Évolution annuelle du revenu médian 2002-2006 (en %)
Côtes d'Armor	55,8	16 682	7 575	31 311	4,1	3,1
Finistère	58,3	17 222	8 086	31 633	3,9	2,9
Ille et Vilaine	61,7	17 803	8 113	33 397	4,1	3,1
Morbihan	58,7	17 033	7 860	31 596	4,0	3,1
Bretagne	58,9	17 248	7 936	32 108	4,0	3,0
Métropole	61,7	17 497	6 573	35 572	5,4	2,9

Revenu fiscal médian par unité de consommation en 2007

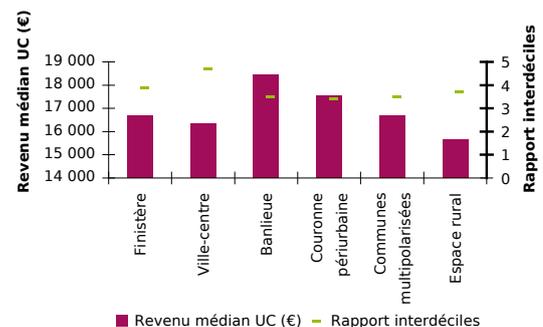


Le rapport interdéciles du revenu fiscal par UC permet de mesurer la dispersion du revenu. Les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution des revenus en dix parties égales.

Le rapport interdéciles met en évidence l'écart entre les « hauts » et les « bas » revenus. C'est une mesure de l'inégalité de cette distribution. Le seuil des « bas revenus » correspond à la limite du 1er décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur.

Le seuil des « hauts revenus » correspond à la limite du 9e décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur.

Revenu médian par UC et rapport interdéciles par type d'espace en finistère (2006)



Source : Insee - Direction Générale des Impôts

UNE COHÉSION SOCIALE PERCEPTIBLE MAIS DES SITUATIONS DE FRAGILITÉ

DÉFINITION

L'Union européenne mesure l'insuffisance des ressources par un seuil de pauvreté égal à 60% du revenu médian national.

Cette approche de la pauvreté, suivie par l'Insee, mesure les inégalités sous les aspects monétaires aux niveaux national, régional et départemental. Localement, le suivi des allocataires des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) apporte une appréciation complémentaire de la pauvreté, notamment à une échelle infra-départementale. Mais cette notion ne peut être confondue au taux de pauvreté monétaire livré par l'Insee.

Le dispositif "revenu disponible localisé" (RDL) de l'Insee permet le calcul des revenus disponibles, du niveau de vie et des taux de pauvreté sur le champ des ménages fiscaux ordinaires. Les éléments proviennent du traitement des déclarations de revenus et des données de la taxe d'habitation. Les revenus financiers non déclarés et les prestations sociales sont estimés. Un individu est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit 908 euros en France en 2007. Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus se situant sous le seuil.

Le niveau de vie est le revenu disponible du ménage par unité de consommation (UC) [calcul identique au revenu fiscal].

Le revenu disponible d'un ménage est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfices...), de remplacement (allocations chômage, retraites...), du patrimoine et prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux). Total duquel on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (Contribution sociale généralisée - CSG, Contribution au remboursement de la dette sociale - CRDS).

Le seuil de bas revenus CAF est calculé par analogie au seuil de pauvreté : seuil à 60% de la médiane des revenus par unité de consommation.

- Le seuil de pauvreté défini par l'INSEE est le revenu disponible après impôts, par unité de consommation.

- Le seuil de bas revenus défini par la CAF est le revenu disponible avant impôts, en ajoutant le montant mensuel des prestations versées.

Les autres différences avec les mesures de l'INSEE sont une majoration de 0,2 UC par enfant pour une famille monoparentale et le champ de référence (hors personnes âgées de 65 ans ou plus et des étudiants).

LE FINISTÈRE MOINS TOUCHÉ PAR LA PAUVRETÉ

En 2007, 11% des Finistériens se situent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire plus de 90 000 personnes vivant avec moins de 908 euros par mois par unité de consommation. Très proche du niveau breton (11,2%), ce taux de pauvreté est nettement inférieur au taux national (13,4%). Aussi, le Finistère est moins exposé à la pauvreté ; il se hisse au 16ème rang des départements français aux taux les plus faibles.

LA PAUVRETÉ, UNE RÉALITÉ RURALE...

Dans la campagne finistérienne, la pauvreté est plus marquée (2,1 points supérieurs à l'espace urbain), même si elle est moindre qu'en région ou en métropole. Les emplois y sont plus précaires et le chômage plus fréquent. La mesure des allocataires bénéficiant de prestations versées par les CAF et situés sous le seuil des bas revenus corrobore ce constat : les proportions d'allocataires à bas revenus les plus significatives, en 2007, sont localisées au sein des secteurs éloignés des agglomérations, notamment en centre-Finistère (Saint-Rivoal, Botmeur, Bolazec, Locmaria-Berrien, Lannéanou).

...ET URBAINE

Néanmoins, la pauvreté est également présente en milieu urbain. Les plus grandes villes finistériennes, de par leur capacité d'accueil des plus démunis, affichent des taux élevés d'allocataires à bas revenus (Morlaix, Brest, Douarnenez, Quimper).

DES SITUATIONS FAMILIALES PLUS VULNÉRABLES :

■ La monoparentalité

Les personnes ayant connu des ruptures familiales figurent parmi les plus fragilisées. La monoparentalité peut s'accompagner d'une précarité financière. Alors que les familles monoparentales finistériennes représentent 8% de la population totale en 2006, elles constituent 20% de la population pauvre. Parmi les 18 700 familles monoparentales bénéficiaires de prestations CAF en 2007, 56% sont situées sous le seuil de bas revenus. Avec 3 500 familles monoparentales maintenues au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations versées, les trois quarts des familles monoparentales allocataires de la CAF du département sont en situation financière délicate.

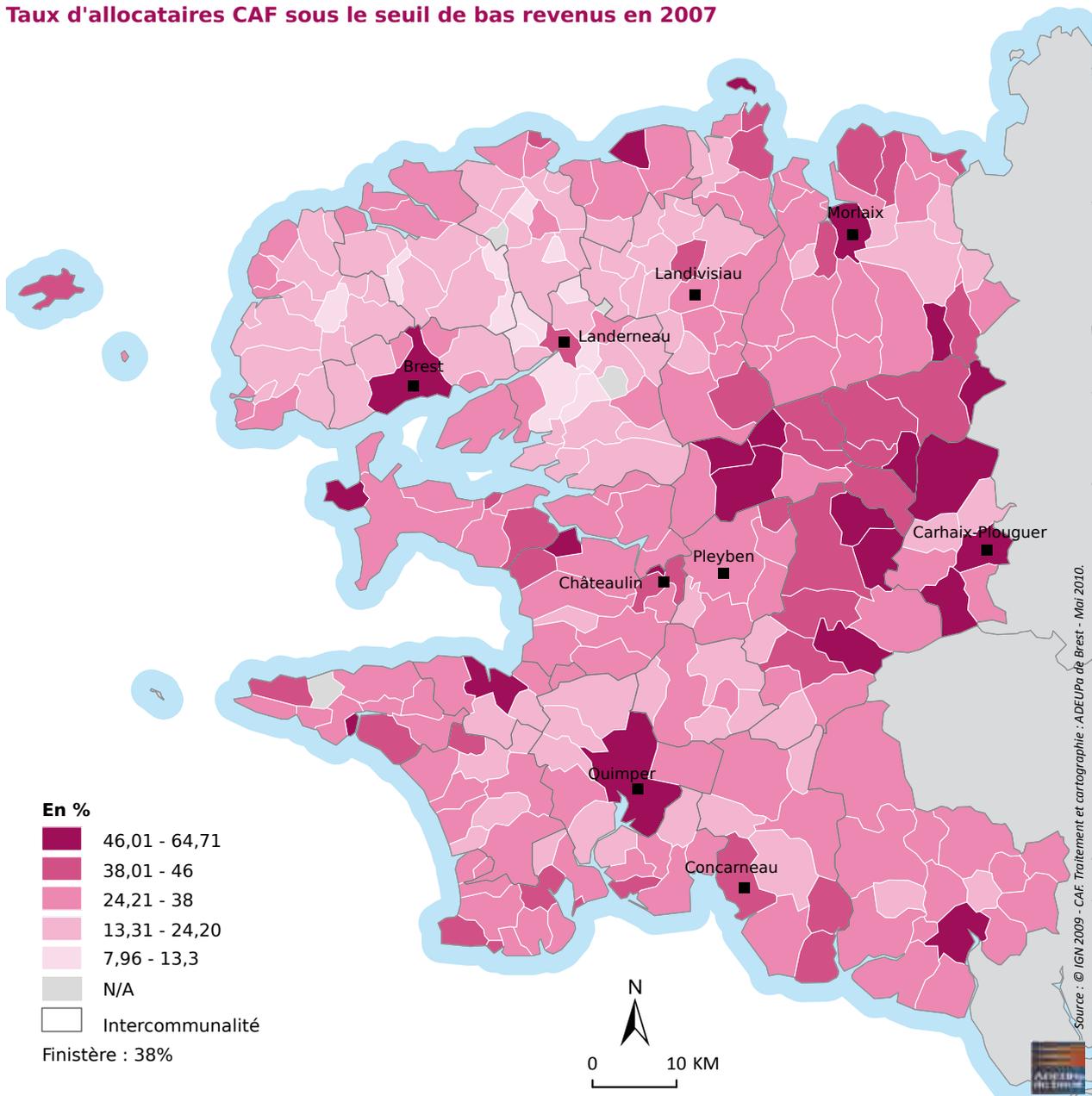
UNE MONOPARENTALITÉ PLUS FRÉQUENTE EN VILLE

La monoparentalité est principalement vécue par les femmes, chef de famille dans plus de 9 cas sur 10. Territorialement, la monoparentalité s'exprime avant tout en milieu urbain. Le Pays de Douarnenez, Quimper communauté et Brest métropole océane connaissent les taux de monoparentalité les plus élevés parmi les allocataires. L'habitat locatif social, l'offre d'emplois et de services plus présents en ville-centre expliquent cette surreprésentation. Cependant, des situations spécifiques sont également relevées en centre-Finistère.

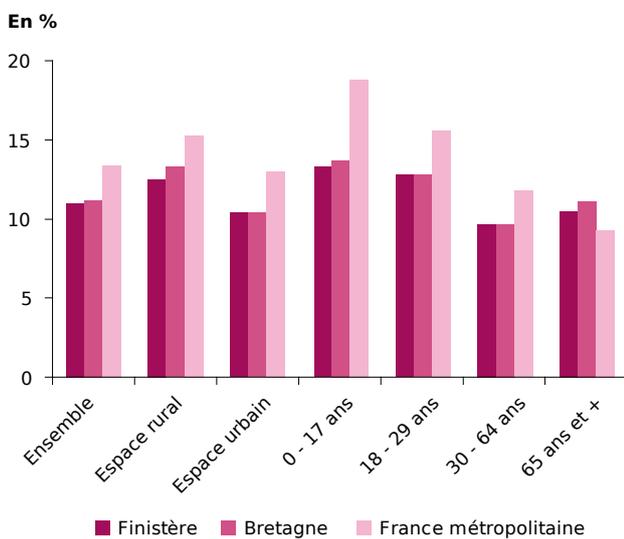
■ L'isolement, un facteur de pauvreté

Les ressources financières apportées par une seule personne sont plus fragiles, soumise aux aléas du marché du travail ou disposant de pensions faibles. En 2006, près de 16% de la population vit seule (hommes et femmes confondus). Parmi les Finistériens pauvres, 28,5% sont des personnes seules. Les risques d'exclusion sociale peuvent être encourus par les plus âgés. Alors que les jeunes Finistériens de moins de 18 ans sont relativement épargnés par la pauvreté au regard de la situation nationale (13,3% contre 18,8% en métropole - 2007), la situation des 65 ans et plus est préoccupante (pauvreté de 10,5% contre 9,3% en métropole). Cette particularité finistérienne peut s'expliquer à la fois par l'importance des retraités de l'agriculture et un taux d'activité féminine longtemps resté en deçà du niveau national.

Taux d'allocataires CAF sous le seuil de bas revenus en 2007

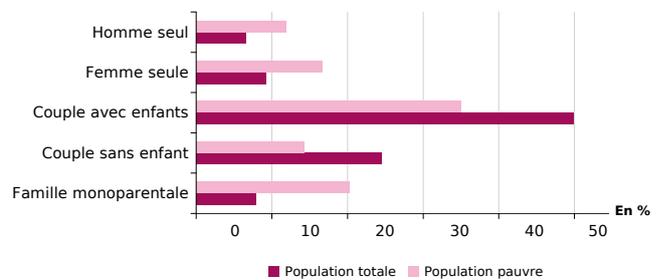


Taux de pauvreté par type d'espace et tranche d'âge en 2007



Source : Insee - Direction Générale des Impôts, revenus disponibles localisés

Répartition de la population totale et de la population pauvre par type de ménage en Finistère en 2006



Source : Insee - Direction Générale des Impôts, revenus disponibles localisés

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUPRÈS DES PLUS VULNÉRABLES

DÉFINITION

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) apportent des aides aux familles, à travers une redistribution des ressources issues des transferts sociaux, sous forme de prestations légales.

La connaissance des personnes vulnérables repose, en partie, sur le dénombrement de bénéficiaires de minima sociaux, limité à 3 minima. Il s'agit de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et de l'Allocation Parent Isolé (API). Le champ d'investigation retenu est restreint aux personnes dont le dossier est géré par les CAF ; les allocataires rattachés à un autre régime agricole ne sont pas pris en compte. Cette approche de minima sociaux est possible jusqu'en 2009.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

A partir du 1er juin 2009, le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation destinée à garantir aux bénéficiaires un revenu minimum. Ce soutien vise à encourager l'activité professionnelle et à lutter contre les exclusions. Le RSA est attribué aux personnes sans rémunération ou disposant de rémunérations limitées. Le RSA remplace le RMI et l'API, et les dispositifs de soutien à la reprise d'un emploi liés à ces deux prestations. Il comporte une prestation monétaire et un volet accompagnement pour soutenir les bénéficiaires dans leur insertion sociale et leur retour à l'emploi. Source : CNAF

Couverture Maladie Universelle (CMU)

Instaurée par la loi du 27 juillet 1999 portant sur la création d'une couverture maladie universelle, la CMU est entrée en vigueur le 1er janvier 2000. Ce dispositif comporte deux volets, la CMU de base et la CMU complémentaire.

La **CMU de base** permet d'affilier automatiquement au régime général de l'assurance maladie, sur critère de résidence, toute personne résidant en France de façon stable et régulière, si elle n'a pas de droits ouverts à un autre titre à un régime d'assurance maladie. L'ouverture des droits est conditionnée par sollicitation auprès de la caisse d'assurance maladie. Une cotisation annuelle peut être acquittée selon les revenus. La **CMU complémentaire (CMUC)** permet d'avoir le droit à une complémentaire santé gratuite à toute personne résidant en France de manière stable et régulière, sous condition de ressource fixée par décret. L'affiliation à la CMUC permet la prise en charge, avec dispense d'avance de frais, du ticket modérateur, du forfait journalier et des frais supplémentaires concernant les prothèses dentaires, l'orthopédie dento-faciale et certains dispositifs médicaux à usage individuel (lunettes...). Elle est accordée pour un an, sous condition de ressources.

Source : DREES – STATISS – Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale de Bretagne ; données & extrait analyse

UNE FAIBLE PRÉVALENCE DE MINIMA SOCIAUX EN BRETAGNE, MAIS PLUS ACCENTUÉE EN FINISTÈRE

Fin 2007, 24 200 allocataires finistériens ont bénéficié de minima sociaux, soit 10,3% de la population CAF couverte par une prestation légale (allocataires, conjoints et personnes à charge). On compte 52 allocataires de minima sociaux pour 1 000 Finistériens de 20 à 59 ans, pour 58 en France métropolitaine. Néanmoins, cette proportion est plus élevée qu'en moyenne régionale (47‰), expliquée pour partie par un poids plus important de bénéficiaires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) dans le département.

On note une légère amélioration de la situation des publics vulnérables entre 2005 et 2007 (-3,4% des allocataires de minima sociaux). Ce phénomène s'explique en grande partie par le recul du nombre d'allocataires du RMI (-7,4% période 2005-2007), en lien avec l'évolution du marché du travail. Les secteurs géographiques les plus fragiles sont le centre-Finistère et les grandes agglomérations. Ce constat est à mettre en lien avec la situation de l'emploi précaire et du chômage.

Minima sociaux 2007 par type de prestation

	Part RMI (%)	Part API* (%)	Part AAH** (%)	Taux de bénéficiaires (‰)
Finistère	45	6	49	52
Bretagne	41	7	52	47
Métropole	52	9	39	58

Source : CAF de Bretagne, extrait du cahier des données sociales de 2007
Taux de bénéficiaires : bénéficiaires de minima sociaux rapportés à la population de 20 - 59 ans estimée au 01/01/06
* API : Allocation Parent Isolé
** AAH : Allocation Adulte Handicapé

UNE BONNE COUVERTURE MALADIE, TANT POUR LES FINISTÉRIENS QUE LES BRETONS

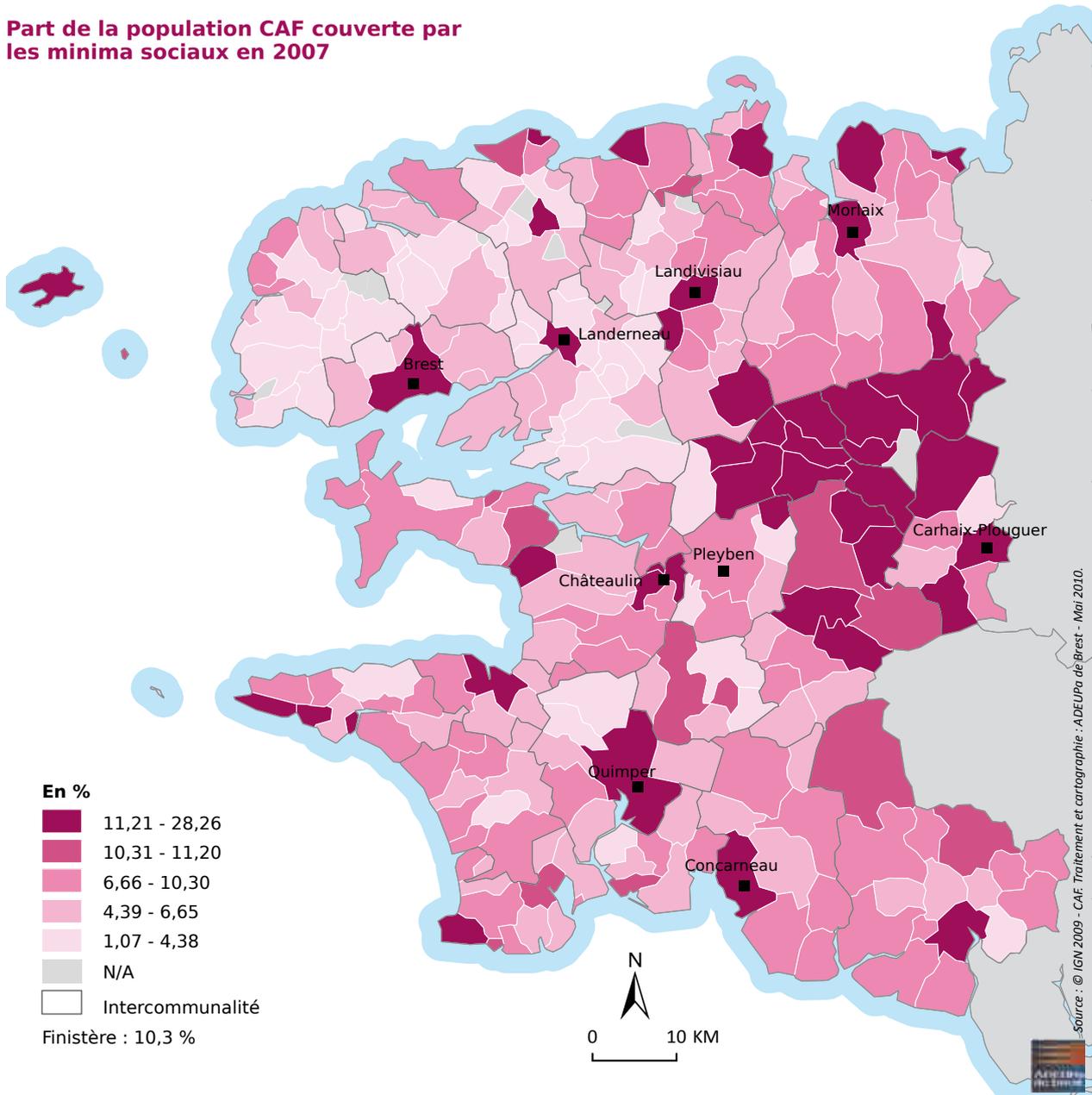
Fin 2007, en Bretagne, 112710 personnes bénéficient d'une complémentaire santé, à travers la couverture maladie universelle complémentaire, outil permettant de réduire les inégalités d'accès aux soins de santé pour les plus démunis. Avec 3,6% de la population bretonne concernée par la CMUC, la situation bretonne est la plus favorable des régions métropolitaines (contre 6,1% en moyenne en métropole, jusqu'à 10,1% dans le Nord-Pas de Calais). Cette couverture est homogène, quelque soit le département breton (de 3,5% pour le Morbihan à 3,7% en Ille et Vilaine). Le Finistère compte 31806 bénéficiaires de la CMUC. L'approche du profil des bénéficiaires résidant sur les agglomérations du département montre que les enfants sont les premiers concernés (taux de couverture de 11,5% des moins 18 ans), traduisant une forte représentation des familles nombreuses dans le dispositif.

L'année 2007 est marquée par une diminution notable du nombre de bénéficiaires (-11,2% en Bretagne entre 2006 et 2007), avec une intensité moindre en Finistère (-10,5%).



Photo : Conseil général du Finistère / Bétermin

Part de la population CAF couverte par les minima sociaux en 2007



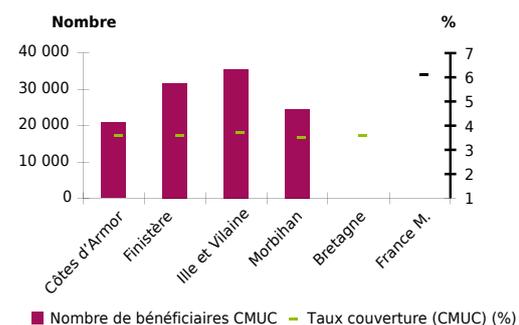
17 400 ALLOCATAIRES DU RSA DANS LE FINISTÈRE EN 2009

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) est une prestation destinée à garantir aux bénéficiaires un revenu minimum. Ce soutien vise à encourager l'activité professionnelle et à lutter contre les exclusions. Entré en vigueur le 1er juin 2009, le RSA est attribué aux personnes sans rémunération ou aux rémunérations limitées. Le RSA remplace le RMI et l'API, et les dispositifs de soutien à la reprise d'un emploi liés à ces deux prestations. Il comporte une prestation monétaire et un volet accompagnement pour soutenir les bénéficiaires dans leur insertion sociale et leur retour à l'emploi.

Après, 7 mois de mise en place, fin 2009, 57914 personnes sont allocataires du RSA en Bretagne. 6 allocataires sur 10 n'ont pas de revenus d'activité (RSA socle), soit une situation en deçà du niveau national (66%). A l'inverse, la part des allocataires en emploi (RSA activité seul) est nettement plus marquée en Bretagne (26% contre 10% en France).

Avec 17374 allocataires RSA dont 64,5% d'entre eux sans revenus d'activité, la situation du Finistère se distingue des 3 autres départements bretons. Elle est marquée par un soutien auprès des plus démunis, conséquence du nombre important de bénéficiaires du RMI. (Source : CNAF)

Bénéficiaires de la CMUC en 2007 et part de la population couverte (%)



Source : DRESS - STATISS - 31/12/2007

LES PERSONNES ÂGÉES ET LA DÉPENDANCE

DÉFINITION

L'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) : L'APA s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus résidant à domicile ou en établissement, confrontées à des situations de pertes d'autonomie. L'APA est une allocation personnalisée répondant aux besoins particuliers de chaque bénéficiaire. Gérée par les départements, elle n'est pas soumise à conditions de ressources, mais son calcul tient compte des revenus des bénéficiaires. Elle permet la prise en charge d'aides et de services diversifiés.

Les 4 premiers groupes iso-ressources (GIR 1 à 4) de la grille nationale AGGIR ouvrent droit à l'APA. La grille **AGGIR** (Autonomie gérontologie groupes isoressources) classe les personnes âgées en six niveaux de perte d'autonomie.



Photo : ADEUPa

UNE PROGRESSION DE LA DÉPENDANCE

Le Finistère est un département qui vieillit. La part des 60 ans et plus a augmenté modérément dans la population totale (23,8% en 1999, 24,2% en 2006). En revanche, celle des personnes très âgées, 80 ans et plus, a crû plus fortement : 14 100 personnes supplémentaires, soit une augmentation de l'ordre de 40% entre 1999 et 2006. En 2006, 86 500 Finistériens, soit 9,8% de la population, avaient au moins 75 ans. C'est un peu plus que la proportion régionale (9,3%). Le ratio entre les aidants potentiels (les personnes âgées de 55 à 64 ans) et les aidés (les personnes de 85 ans et plus) s'établit à 5,1 en 2006. En prolongeant les tendances récentes à horizon 2030, le vieillissement de la population s'accélérait après 2015, pour atteindre plus de 126 000 personnes de 75 ans et plus, dégradant d'ailleurs le ratio entre les aidants potentiels et les personnes aidées.

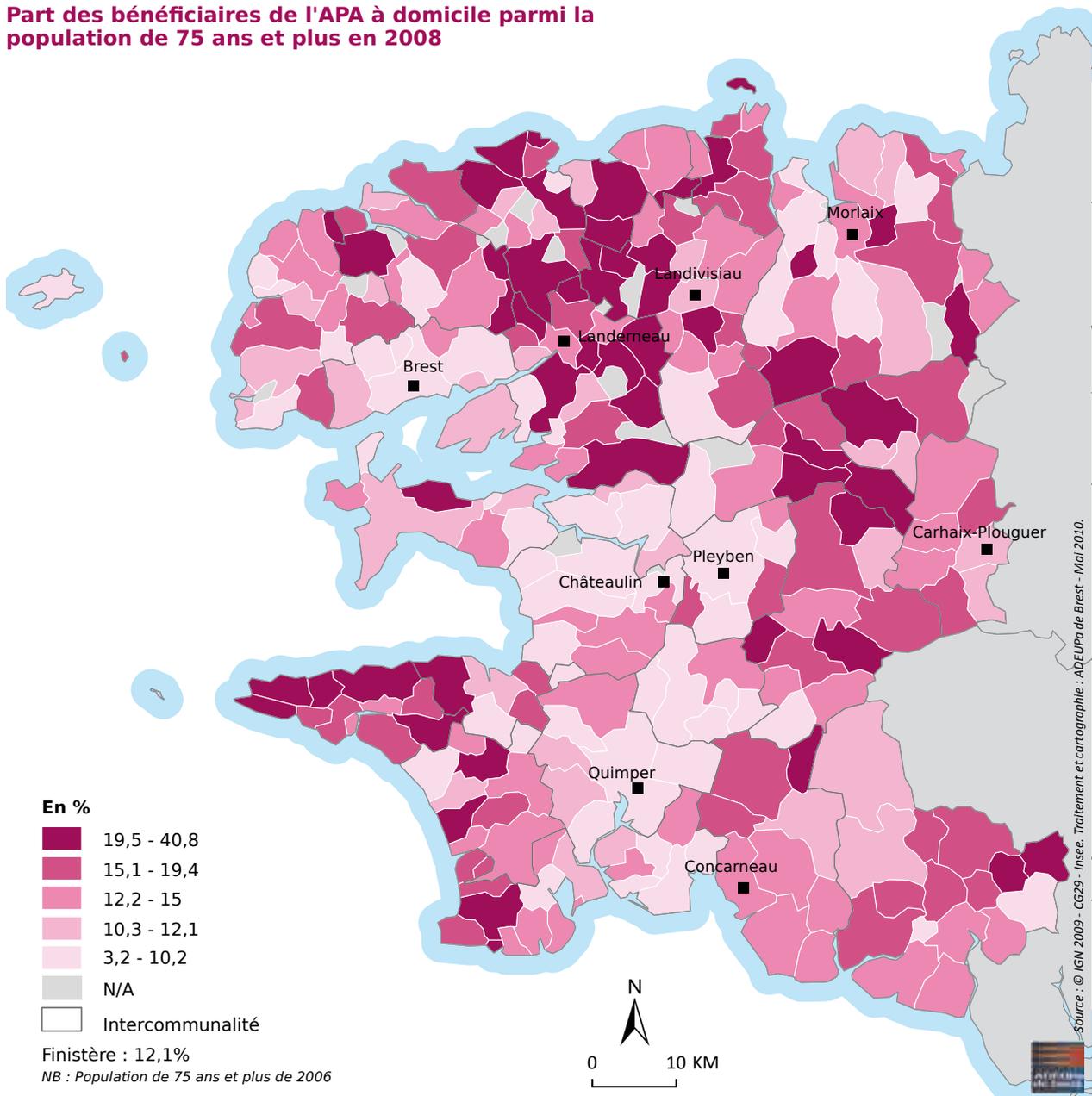
L'apparition des incapacités (physique, sensorielle, psychique, etc.) est fortement liée à l'âge. Le vieillissement de la population induit donc une dépendance accrue. L'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) a été créée pour répondre aux besoins des personnes âgées de 60 ans et plus. 19 398 personnes percevaient l'APA au 30 septembre 2009, cela représente un taux de 8,8% parmi les Finistériens de 60 ans et plus. Ce taux est supérieur au taux national (8,1%) mais également aux taux de tous les autres départements bretons. Le nombre de bénéficiaires de l'APA est en constante augmentation depuis 2002 (+56% entre 2002 et 2008). Le vieillissement de la population, l'augmentation du nombre de personnes très âgées, contribuent largement à cette évolution.

L'APA À DOMICILE MAJORITAIRE EN FINISTÈRE

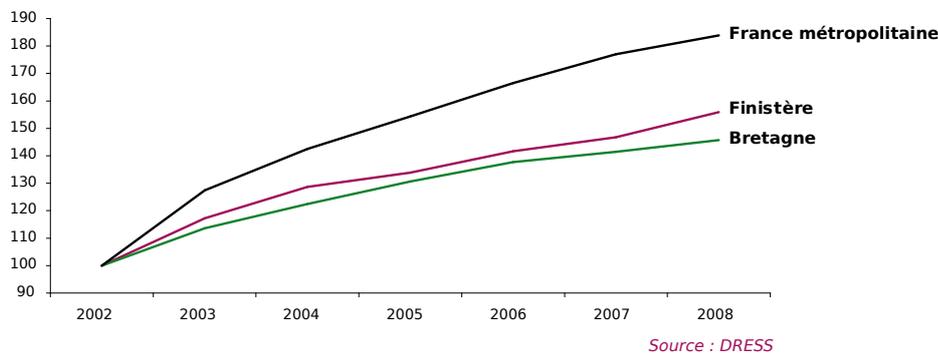
Fin septembre 2009, 55,8% des bénéficiaires de l'APA vivaient à domicile (44,2% vivant en établissement), contre 49% au niveau régional et 61% au niveau national. Pour la DRESS, cette proportion plus importante de bénéficiaires de l'APA à domicile en Finistère, s'explique par une offre à domicile davantage développée dans le département (et notamment les infirmiers diplômés d'État). Le taux de bénéficiaires de l'APA à domicile parmi la population de 75 ans et plus varie très sensiblement d'un territoire à l'autre. Au niveau intercommunal, il évolue dans un rapport de 1 à 3 : de 7% à Quimper Communauté à 20,6% dans le Yeun Elez. Ces disparités peuvent notamment s'expliquer par l'importance de la population rurale, la part des agriculteurs et des ouvriers dans la population active, la proportion de personnes touchant le minimum vieillesse, etc.

La perte d'autonomie de la personne âgée est mesurée via une grille iso-ressource (GIR 1 à 4 pour le versement de l'APA). Le montant de l'allocation varie en fonction du niveau de dépendance mesuré par le GIR, le GIR 1 correspondant aux personnes les plus dépendantes. Dans le Finistère en 2008, 22% des bénéficiaires de l'APA à domicile relèvent des GIR 1 et 2, 78% des GIR 3 et 4, les personnes les moins dépendantes pouvant plus facilement bénéficier de soins à domicile. Parmi les bénéficiaires de l'APA à domicile relevant des GIR 1 et 2 en 2008, 53% ont 85 ans et plus (pour 33,5% pour les personnes âgées relevant des GIR 3 et 4).

Part des bénéficiaires de l'APA à domicile parmi la population de 75 ans et plus en 2008



Évolution du nombre de bénéficiaires de l'APA - base 100 en 2002





Équipements et services



DES EFFECTIFS SCOLAIRES EN BAISSÉ SUR LE LONG TERME

DÉFINITION

Les données utilisées dans ce chapitre sont issues de l'Observatoire des collèges du Finistère réalisé par l'ADEUPa à partir de données issues du rectorat d'académie pour le Conseil général du Finistère.

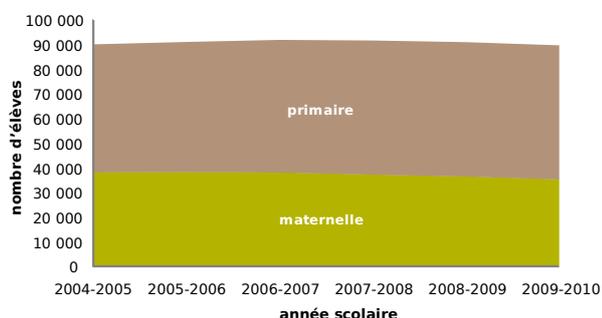


Photo : Conseil général du Finistère

EN 2010, LE FINISTÈRE COMPTE 790 ÉCOLES DU PREMIER DEGRÉ POUR UN TOTAL DE PRÈS DE 90 500 ÉLÈVES

Entre l'année scolaire 2004/2005 et celle de 2009/2010 le nombre d'élèves du premier degré est quasiment stable. Néanmoins, selon les statistiques du rectorat d'académie, le nombre d'élèves des écoles maternelles et primaires est en légère baisse depuis l'année scolaire 2007-2008 tant dans le public que dans le privé. Entre septembre 2006 et septembre 2009, le nombre d'élèves a diminué de 2,4%, soit 2 225 élèves en moins. Cette réduction d'effectifs s'est effectuée en maternelle (-2 777 élèves), du fait essentiellement d'une baisse des effectifs scolarisés à 2 ans (-1 931 enfants). En effet, selon les statistiques du rectorat d'académie, le taux de scolarisation des élèves de 2 ans est passé de 64% en 2006-2007 à 43% en 2009-2010.

Évolution des effectifs scolaires du premier degré du Finistère de 2004 à 2009 (publics et privés)

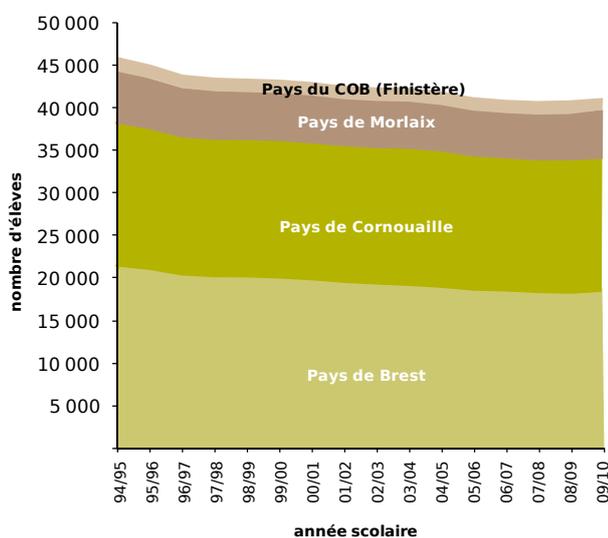


Source : Rectorat d'académie

42 580 COLLÉGIENS SCOLARISÉS DANS LE FINISTÈRE EN 2010 RÉPARTIS DANS 111 COLLÈGES

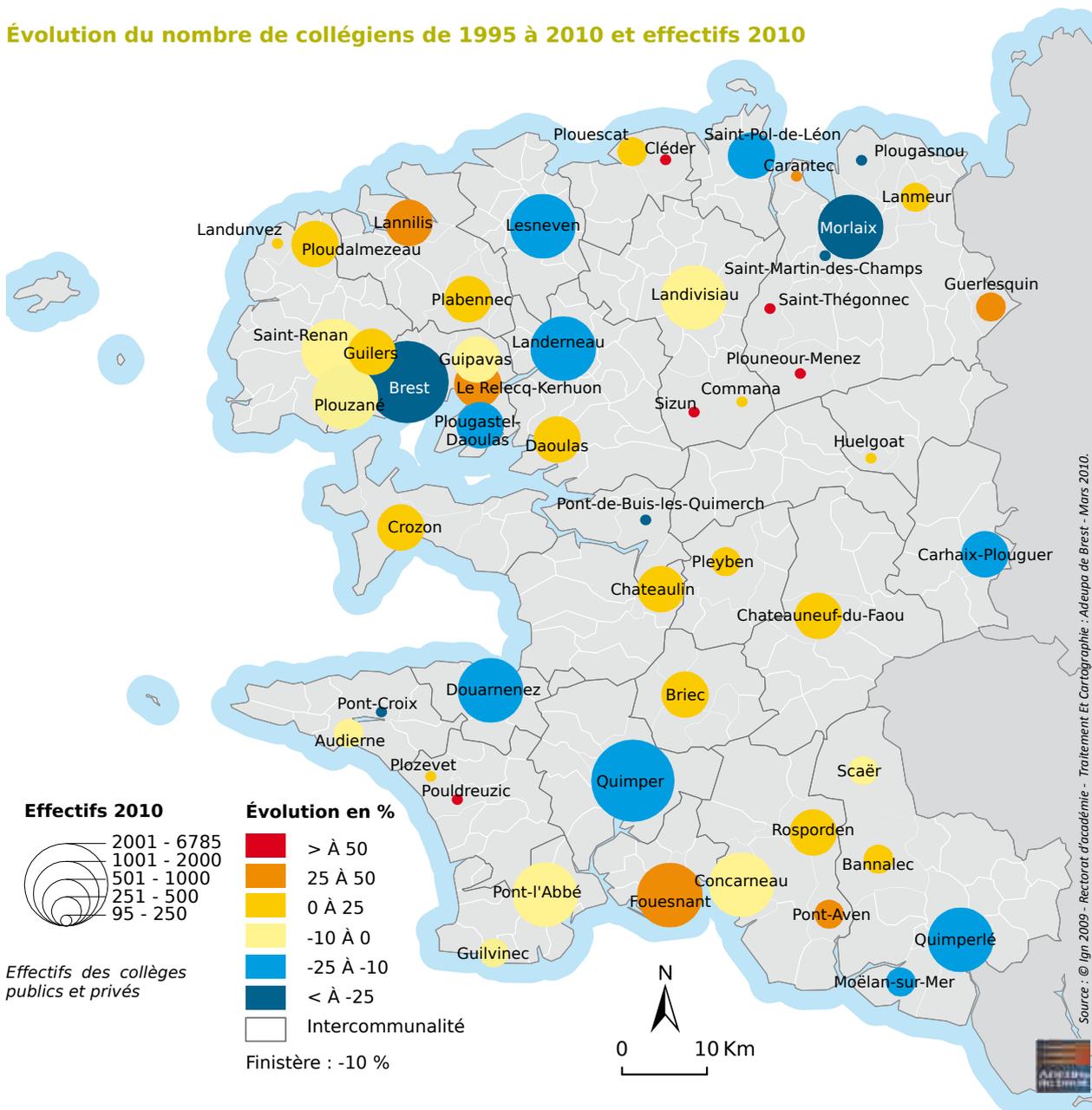
En 15 ans, entre 1995 et 2010, le nombre de collégiens Finistériens a baissé de 10%. Entre 2000 et 2010, il a diminué de 4%, soit 4 568 élèves en moins. Néanmoins, depuis 2008, la tendance paraît inversée puisque les effectifs ont légèrement progressé : +1% en 3 ans. Cette situation nouvelle se produit dans les quatre Pays du département. Les progressions les plus importantes, en proportion, concernent le Pays de Morlaix (+3,1%, +186 élèves) et celui du Pays du COB (Finistère) (+2,4%, +26 élèves). Dans le Pays de Cornouaille, les effectifs ont progressé de 1,1% (+169 élèves) et dans celui de Brest de 0,7% (+169 élèves).

Évolution des effectifs des collèges du Finistère de 1995 à 2010 (publics et privés)



Source : Rectorat d'académie

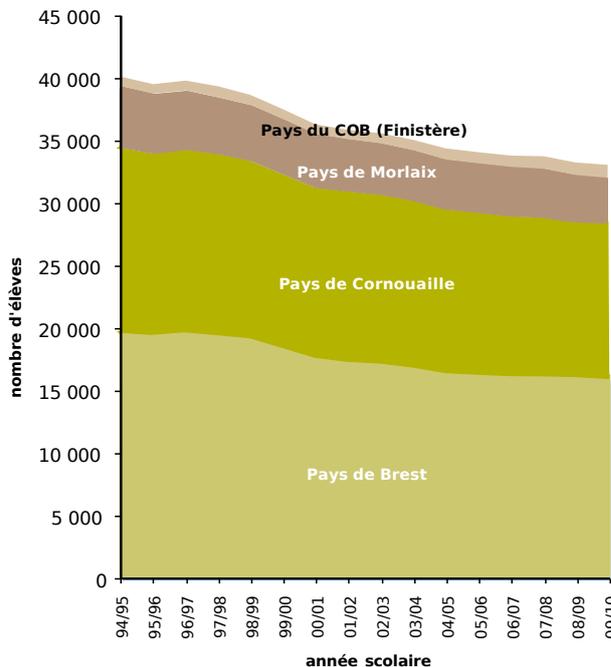
Évolution du nombre de collégiens de 1995 à 2010 et effectifs 2010



EN 2010, LES 58 LYCÉES PUBLICS ET PRIVÉS DU DÉPARTEMENT SCOLARISENT 33 340 ÉLÈVES

Le nombre de lycéens a baissé de 17% (-7 000 élèves) depuis 1995. Cette réduction des effectifs s'observe dans tous les territoires à l'exception de celui du Pays du COB (Finistère) dans lequel le nombre d'élèves a même augmenté de plus de 200 passant de 1 124 en 1995 à 1 343 en 2010. Le développement du lycée Diwan à Carhaix en est la raison principale. C'est dans le Pays de Morlaix que la baisse a été, en proportion, la plus importante : en 2010, les lycées du Pays de Morlaix ont ainsi perdu 29% de leurs élèves par rapport à 1995. Dans le Pays de Brest, le nombre de lycéens enregistre une baisse de 19% (-3 710 élèves) et dans celui de Cornouaille de 16% (-2 361 élèves).

Évolution des effectifs des lycées de la Finistère de 1995 à 2010 (publics et privés)



UNE OFFRE DE SOINS SUPÉRIEURE À LA MOYENNE MAIS QUI TEND À SE RÉDUIRE

DÉFINITION

Afin de disposer d'informations communales nous avons utilisé la base permanente des équipements qui s'appuie sur plusieurs sources.

Les médecins, généralistes ou spécialistes, les chirurgiens-dentistes et les auxiliaires médicaux sont retenus dans Adeli sur les critères de profession, de situation professionnelle et de secteur d'activité (exercice libéral).

Les équipements sanitaires ou sociaux de Finess sont sélectionnés d'après leur catégorie et les disciplines qui y sont exercées. Il s'agit donc de services rendus, qui peuvent être multiples à la même adresse, au sein d'un même établissement « physique ». L'Ordre régional des médecins a publié un ATLAS régional qui nous a permis d'effectuer des comparaisons entre les départements Bretons.

Quant à la DRASS, la mise à disposition de données extraites du fichier FINES permet également de procéder à des comparaisons tant spatiales que temporelles.

Sources : Insee - La base permanente des équipements (année 2008) - Ordre régional des médecins DRASS

UNE OFFRE DE SOINS SUPÉRIEURE À LA MOYENNE RÉGIONALE

Au 1er janvier 2009, 2 688 médecins toutes catégories confondues sont inscrits au tableau de l'Ordre des médecins en activité régulière dans le Finistère, dont 1 323 médecins généralistes, 1 330 médecins spécialistes et 35 médecins à compétence exclusive. La densité de médecins pour 100 000 habitants dans le Finistère est de 320,71 pour une moyenne régionale de 296,24 et nationale de 323,22. Le Finistère témoigne donc d'une offre de soins proche de la moyenne nationale mais supérieure à la moyenne régionale, tout comme l'Ille et Vilaine où la densité médicale est de 314,9. Cependant, entre 2007 et 2008, on constate une réduction de la densité de médecins. Cette baisse se poursuit en 2009 où l'Ordre de médecins constate une diminution de 2,5% du nombre de praticiens dans le Finistère, supérieure de plus d'un point à la moyenne Bretonne (-1,4%).

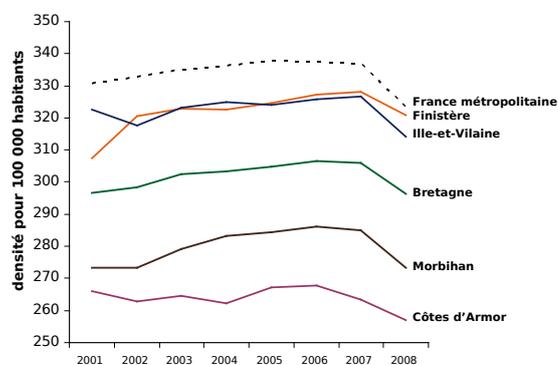
LE DÉPARTEMENT N'ÉCHAPPE PAS À LA RARÉFACTION DE L'OFFRE DE SOINS EN MILIEU RURAL

Lorsque l'on calcule la densité de médecins libéraux, généralistes ou spécialistes, la moyenne départementale est de 169,1 pour 100 000 habitants en 2008. Elle varie fortement selon les territoires, d'un minimum de 44,9 dans la communauté de communes du Yeun Elez à un maximum de 273,9 à Quimper Communauté. Si l'on considère les seules villes de plus de 10 000 habitants, c'est à Morlaix que la densité de médecins est la plus élevée (363) puis à Quimperlé (354) et enfin à Quimper (331). Quant à la ville de Brest, on y recense 280 médecins pour 100 000 habitants. Cette densité inférieure à celle de Quimper ou Morlaix s'explique par la présence d'un pôle hospitalier universitaire important et d'une offre de soins externes particulièrement développée dans les établissements brestois assurée par des médecins salariés. Dans le département, 108 communes sont dépourvues de médecin omnipraticien dont 14 comptent plus de 1 000 habitants. Nombre de ces communes sont situées dans des territoires ruraux et vieillissants. A terme, cette situation risque de poser des problèmes d'accès aux soins d'autant que, selon l'Ordre des médecins, les nouvelles installations se font majoritairement en ville.

UN ÉQUIPEMENT HOSPITALIER QUI DEMEURE RELATIVEMENT IMPORTANT

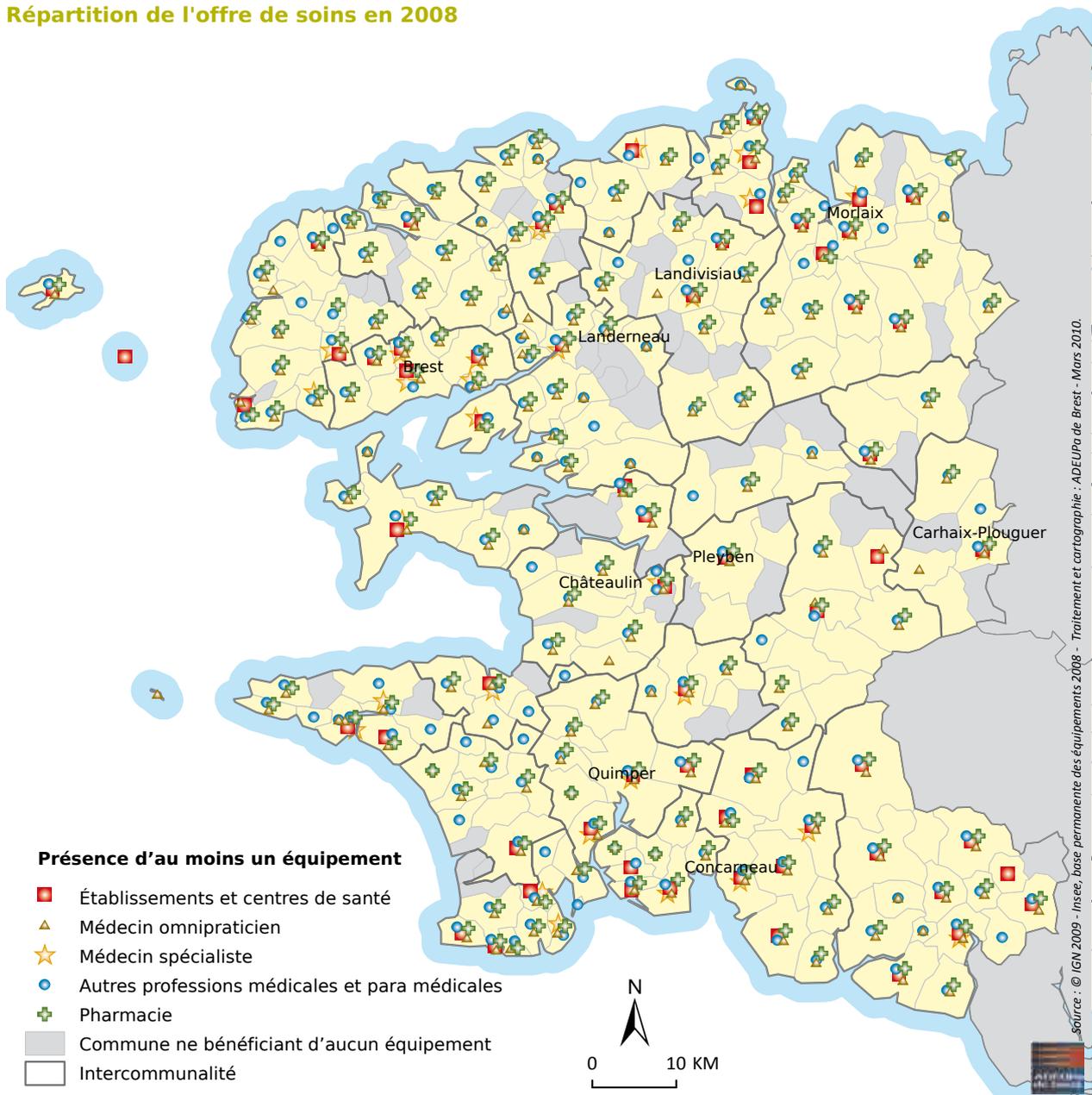
Le Finistère est doté d'un niveau d'équipement important avec 58 établissements de santé dont un C.H.U., 6 centres hospitaliers, 4 hôpitaux locaux, ainsi que 58 cliniques et établissements spécialisés. En 2003, dernière année pour laquelle des données statistiques sont disponibles, le Finistère était le département breton qui disposait du plus grand nombre de lits d'hospitalisation complète : 11 211, nombre supérieur de plus de 800 à celui de l'Ille et Vilaine.

Évolution de la densité de médecins de 2001 à 2008



Source : Ordre des médecins

Répartition de l'offre de soins en 2008



UN BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES PAR RAPPORT À LA MOYENNE NATIONALE

DÉFINITION

La base permanente des équipements de l'Insee (année 2008)

Les services :

Police : Ces services de la sécurité publique (hors CRS, police de l'air et des frontières, services régionaux des renseignements généraux, services de contrôle de l'immigration, services généraux d'administration de la police) ne comprennent ni les services nationaux, ni les services de police municipale.

Source : préfecture de Paris et Sirene (hors Paris).

Trésorerie : Tous services extérieurs des Trésoreries générales, y compris plusieurs à la même adresse. Comprend les anciennes trésoreries principales, recettes, perceptions, recettes des finances, paieries régionales et départementales.

ANPE : Tous services, y compris ceux ne réceptionnant pas du public.

Gendarmerie : Unité de gendarmerie recevant du public. Comprend les brigades territoriales autonomes, les brigades territoriales de proximité, les communautés de brigades.

La Poste : Ont été retenus les établissements de La Poste ouverts aux particuliers. Pour cela les éléments de dénomination de l'établissement au sein de La Poste ont été utilisés, mais la fiabilité peut être prise en défaut. Cela peut toucher, dans les grandes communes, des services de La Poste non ouverts au public, tels les centres de tri, les services financiers... Les agences postales, les relais et autres Points Poste ne figurent pas car ce ne sont pas des établissements appartenant à La Poste.

Banque Caisse d'épargne : Établissements de crédit agréés, y compris banques mutualistes ou coopératives et caisses d'épargne et de prévoyance. Ne comprend pas les guichets financiers de La Poste.

LA MOITIÉ DES COMMUNES DU FINISTÈRE NE DISPOSE D'AUCUN SERVICE PUBLIC AUTRE QUE MUNICIPAL OU BANCAIRE

Les services publics référencés dans la base permanente des équipements de l'Insee ne comprennent pas les services municipaux mais uniquement la police, la trésorerie, l'ANPE et la gendarmerie. Dans cette rubrique, nous avons intégré les activités postales et bancaires. En 2008, parmi les 283 communes du Finistère, 142 ne sont dotées d'aucun de ces services. En ce qui concerne la poste, 147 communes n'en sont pas dotées. Il est toutefois à noter que la base de l'Insee exclut les agences postales, relais et autres points postes qui sont des établissements ne relevant pas d'elle. Dans ce cas particulier, on constate que comparativement à leur population, les communautés de communes dans lesquelles le taux d'équipement est le plus élevé sont les Monts d'Arrée, la Presqu'île de Crozon et le Cap Sizun. Cette particularité est à lier à l'éloignement de ces territoires des centres urbains dans lesquels le taux d'équipement est certes plus faible mais qui disposent d'établissements plus importants.

DES ACTIVITÉS ARTISANALES RÉPARTIES SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES

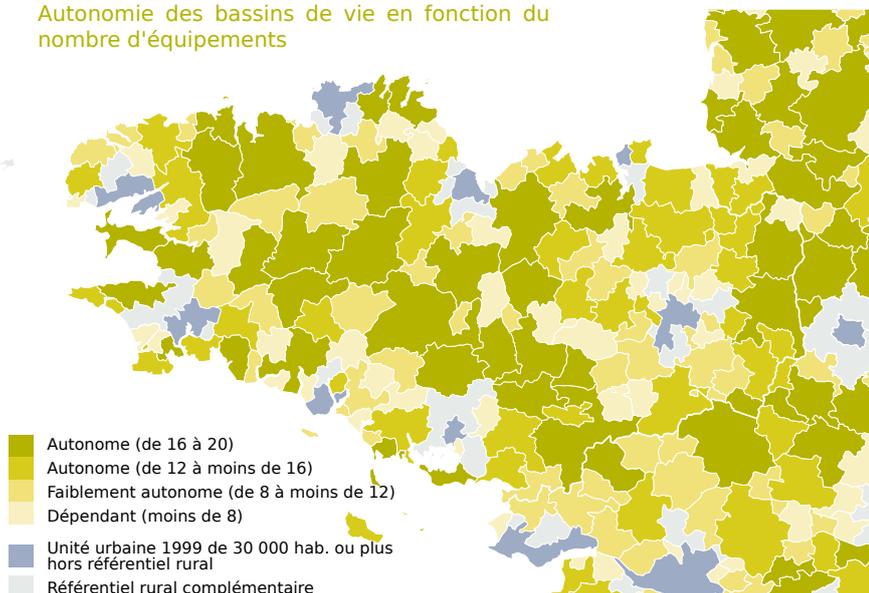
Qu'il s'agisse d'entreprises artisanales du bâtiment ou de la mécanique automobile et agricole, 5 700 établissements ont été répertoriés en 2008. Ramenées à la population ces activités artisanales constituent un maillage important du Finistère avec une densité moyenne de 646 établissements pour 100 000 habitants ; d'un minimum de 398 à Brest métropole océane à un maximum de 1 083 dans le Pays Glazik. Seules deux communes sont dépourvues d'artisans : Lanneuffret et Lanarvily. Ce constat confirme l'importance dans le département de l'économie présentielle, destinée à servir les besoins de la population résidente. D'autant que ces activités sont proportionnellement plus nombreuses dans les territoires ruraux ou touristiques.

UN BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS

L'étude menée par l'Insee sur la structuration du territoire en 2004 autour de l'emploi et des services permet de délimiter 134 bassins de vie en dehors des huit principales agglomérations bretonnes. Cette structuration s'appuie sur le nombre d'équipements, d'emplois et sur les attractions intercommunales. Dans le Finistère, 33 bassins de vie sont ainsi définis, et parmi eux 19 sont considérés comme autonomes du fait tant de leur niveau d'équipement que d'offres d'emploi. Les territoires les plus autonomes du

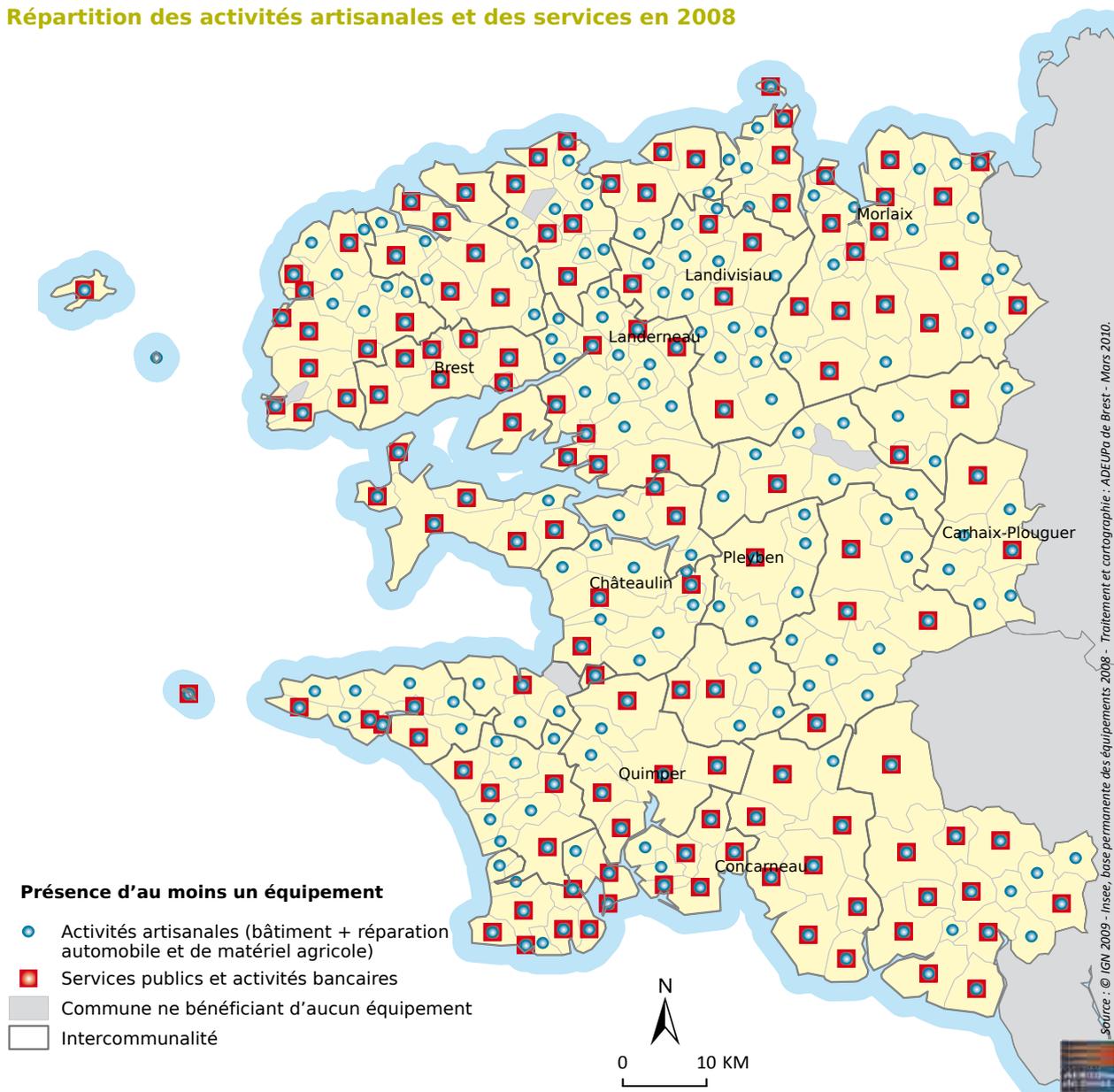
département sont ceux de Morlaix (27 communes), Landivisiau (21 communes), Carhaix-Plouguer (15 communes), Châteaulin (11 communes), Douarnenez (10 communes), Saint Pol de Léon (9 communes), Crozon (7 communes), et Pont L'Abbé (4 communes). D'autres bassins de vie sont en revanche plus dépendants ; il s'agit de Plonéour-Lanvern (8 communes), Daoulas (4 communes), ou Moëlan sur Mer (1 commune).

Autonomie des bassins de vie en fonction du nombre d'équipements



Source : © IGN - Insee 2004

Répartition des activités artisanales et des services en 2008



Les bassins de vie : méthode

La délimitation des bassins de vie est fondée sur les statistiques d'accès à l'emploi et aux services à la population. Les services en question ont été classés en quatre catégories : services concurrentiels, non concurrentiels (services publics ou assimilés hors éducation et santé), de santé et d'éducation.

Les bassins de services intermédiaires avaient été formés à partir des données de l'inventaire communal de 1998. Cependant, nombre d'entre eux se révèlent dépendants d'autres bassins du fait de leur sous-équipement au regard de leur population ou de leur carence en emplois. Cette dépendance a été mesurée par un score, en appliquant une pondération de 3 pour les équipements concurrentiels, non concurrentiels, de santé et d'éducation et de 8 pour l'emploi. Chaque bassin de moins de 5 000 habitants ayant un score inférieur à 8 a été rattaché au bassin contigu avec lequel il a le lien le plus fort.

Pour chaque commune d'un bassin de services intermédiaires, on dispose de liens vers les autres bassins : attractions déclarées à l'inventaire communal, destination des scolaires de 12 à 18 ans, migrations domicile-travail. Pour chaque catégorie d'équipements, le lien unissant un bassin à un autre résulte des liens pondérés par la population des communes en 1999. Des liens globaux entre bassins sont calculés en pondérant les liens précédents selon le même système de pondération que pour le calcul des scores. L'ensemble des bassins de services intermédiaires ainsi regroupés ont été qualifiés de bassins de vie.

Équipements ayant servi à définir les bassins de vie :

- Équipements concurrentiels : hypermarché et supermarché, vétérinaire, banque, magasin de vêtements, magasin de chaussures, librairie, magasin d'électroménager, magasin de meubles, droguerie, grande surface non alimentaire, marché de détail.
- Équipements non concurrentiels : gendarmerie, perception, notaire, ANPE, maison de retraite, bureau de poste, crèche ou halte-garderie, installation sportive couverte, piscine couverte, école de musique, cinéma.
- Équipements de santé : médecin, infirmier, pharmacie, masseur-kinésithérapeute, dentiste, ambulance, maternité, urgences, hôpital de court séjour, hôpital de moyen et long séjour.
- Équipements d'éducation : collège, lycée général et/ou technologique, lycée professionnel.

UN BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL : SEULES 35 COMMUNES NE DISPOSENT D'AUCUN COMMERCE DE PROXIMITÉ

DÉFINITION ET MÉTHODE

Dans cette thématique, deux sources ont été utilisées :

- *L'Observatoire Régional du Commerce réalisé par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne, édition 2009 du panorama du commerce de détail en Bretagne.*
- *La base permanente des équipements permet de disposer d'informations communales sur le type de commerce.*

Les hypermarchés : surface de vente déclarée supérieure à 2500 m².

Les supermarchés : surface de vente déclarée entre 400 et 2500 m². Ce seuil de 400 m² est différent du seuil administratif de la DGCCRF fixé à 300 m².

Les supérettes : Surface de vente déclarée entre 120 et 400 m². Il est recommandé de regrouper les supérettes avec les épiceries.

Les épiceries : Commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en surface de vente déclarée inférieure à 120m². Les multiservices en zone rurale, à la fois épicerie, café, vente de tabac, vente de journaux, restaurant et n'apparaissent ici que si la déclaration effectuée à Sirene mentionnait épicerie en premier (un sera retrouvé en épicerie, un autre en café ...).

UN DÉPARTEMENT BIEN ÉQUIPÉ DU FAIT DE NOMBREUX PÔLES COMMERCIAUX DE PROXIMITÉ

En 2009, selon l'Observatoire Régional du Commerce, le Finistère compte 7 083 établissements commerciaux, soit une densité de 80 commerces pour 10 000 habitants. Cette densité est légèrement inférieure à la moyenne bretonne (82) qui se situe entre un minimum de 76 en Ille et Vilaine et 95 dans le Morbihan. A court terme, comme à moyen terme, le nombre d'établissements commerciaux du Finistère a progressé à un rythme supérieur à celui de la région. Entre 2008 et 2009, le taux d'évolution du nombre de commerces est de +1,5% dans le Finistère pour une moyenne bretonne de +0,6%. Seules les Côtes d'Armor connaissent une progression plus rapide (2,4%) alors que dans les deux autres départements bretons le nombre de commerces baisse. Si l'on observe cette évolution sur cinq années, le Finistère connaît une croissance de son appareil commercial de 1,7%, pourcentage légèrement supérieur à celui de la Bretagne 1,4%. C'est dans le Pays de Cornouaille que le taux d'évolution du nombre de commerces sur cinq ans est le plus élevé (+2,1%), suivi des Pays de Brest et du Pays du COB (Finistère) (+1,4%) et enfin du Pays de Morlaix (+0,9%).

EN 2008, 35 COMMUNES NE DISPOSENT D'AUCUN COMMERCE DE PROXIMITÉ

D'après la base permanente des équipements de l'Insee, en 2008, 35 communes Finistériennes sont dépourvues de commerces de proximité, à l'exception des cafés ayant une activité annexe d'épicerie, de journaux, etc.... Le département dispose donc d'un tissu commercial relativement bien développé puisque 87% des communes disposent d'au moins un commerce ; ce qui est conforme à la moyenne bretonne. 86 communes du Finistère constituent même des pôles commerciaux de plus de 20 commerces, soit 22% des communes du département pour une moyenne de 18% des communes Bretonnes. Même si la présence des pôles urbains de Brest et de Quimper constituent un atout pour le développement et la diversité de l'offre commerciale, les pôles commerciaux périurbains et ruraux témoignent d'une réelle vitalité puisque, selon l'Observatoire Régional du Commerce, la croissance du nombre d'établissements en 2009 a également profité aux communes rurales et aux pôles commerciaux ruraux.

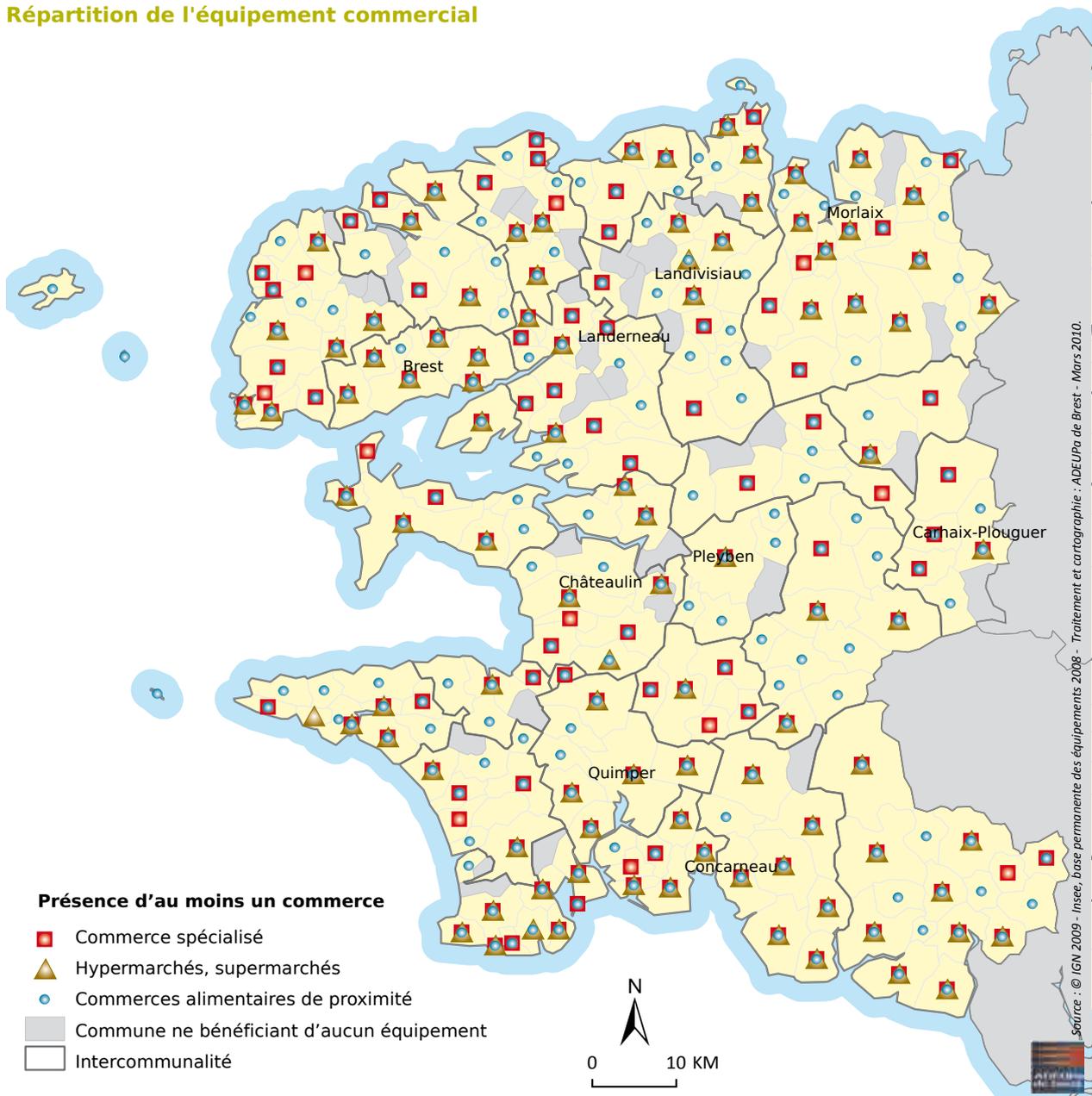
UNE AUGMENTATION DES SURFACES DE VENTE DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX DE 300 M² ET PLUS

En Bretagne, la densité commerciale en surfaces généralistes est supérieure à la moyenne française. Cette densité, 383 m² pour 1 000 habitants, est même supérieure dans le Finistère à celle de la région (378 m²). Ces grandes et moyennes surfaces généralistes constituent 28% des commerces finistériens de 300 m² ou plus. Ce type de commerce occupe la seconde place dans les surfaces commerciales derrière les Grandes et Moyennes Surfaces spécialisées dans le domaine de l'équipement de la maison. Le troisième rang est occupé par les Grandes et Moyennes Surfaces spécialisées dans la culture et le loisir qui représentent près de 11% des surfaces commerciales du département, proportion supérieure de 2 points à la moyenne régionale. Dans ce secteur d'activité, le Finistère se place en tête des départements bretons.

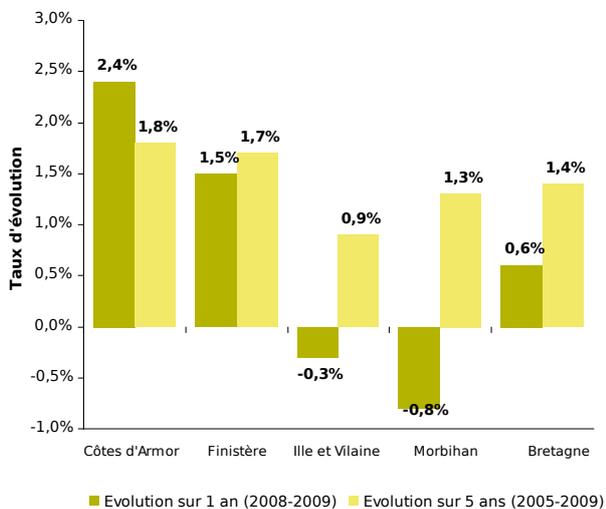


Source : Portes de Guipavas - Jean-Yves Guillaume

Répartition de l'équipement commercial

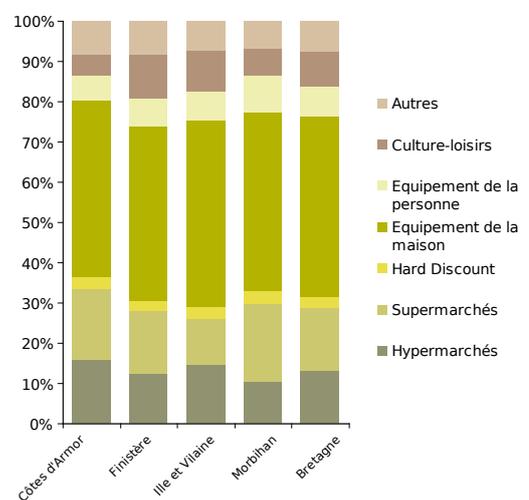


Évolution du nombre d'établissements commerciaux



Source : Observatoire Régional du Commerce

Répartition de la surface des établissements commerciaux de 300 m² ou plus en 2009



Source : Observatoire Régional du Commerce

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Les nouvelles méthodes et les concepts

Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques finement localisées sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, déplacements quotidiens, etc.). Il apporte également des informations sur les logements.

Le recensement est une photographie régulière des territoires. Annuel depuis 2004, il permet de mesurer les évolutions démographiques et les mutations de la société, facilitant ainsi la mise en œuvre de politiques prospectives. Il permet d'établir les populations légales de chaque circonscription administrative. Près de 350 articles de lois ou de codes s'y réfèrent : modalité des élections municipales, répartition de la dotation globale de fonctionnement, etc.

L'organisation du recensement

La méthode de recensement met en œuvre une technique d'enquêtes annuelles. Elle distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants

Elles sont recensées une fois tous les cinq ans par roulement. À cet effet, elles ont été réparties en cinq groupes, selon des règles précises qui assurent le même poids démographique à chaque groupe. Chaque année, l'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements des communes du groupe concerné. Au bout de cinq ans, l'ensemble de la population des communes de moins de 10 000 habitants est recensé.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus

Un échantillon de la population est recensé chaque année. La collecte annuelle porte sur un échantillon d'adresses tirées au hasard et représentant environ 8 % de la population. Au bout de 5 ans, l'ensemble du territoire de chaque commune est pris en compte, et 40 % environ des habitants de ces communes sont recensés. Les statistiques élaborées à partir des enquêtes de recensement sont représentatives de l'ensemble de la population.

La fréquence de la collecte est donc quinquennale pour les communes de moins de 10 000 habitants, et annuelle pour les communes de 10 000 habitants ou plus. L'enquête de recensement est exhaustive dans le premier cas ; c'est une enquête par échantillon dans le second.

Concrètement, environ 9 millions de personnes sont recensées chaque année, soit 14 % de la population vivant en France.

La diffusion des résultats

Le premier cycle d'enquêtes annuelles du recensement de la population s'est terminé fin 2008. Cinq enquêtes annuelles (2004 à 2008) ont été réalisées. Les résultats définitifs du recensement millésimé 2006 ont été diffusés selon les modalités suivantes :

- Fin 2008, diffusion des **populations légales** pour toutes les communes. Authentifiés par décret, ces chiffres sont entrés en vigueur au 1er janvier 2009. Ils ont remplacé les derniers chiffres de population légale issus du recensement de 1999.
- À partir de juillet 2009, l'Insee a diffusé la totalité des **résultats statistiques** (caractéristiques des habitants et logements : âge, diplômes...) pour tous les niveaux géographiques à partir de la commune.

A noter

Dans les tableaux, la différence entre le résultat pour l'ensemble du Finistère et la somme des Pays ou EPCI s'explique par la présence de communes isolées.

Pour en savoir plus : www.insee.fr

- Le Finistère dans tous ses états : 21 regards pour un Finistère durable - Insee Bretagne - Les dossiers d'Octant N° 52 décembre 2009 - Partenariat Conseil général du Finistère
- La population des départements bretons - Insee Bretagne – Octant N°117 septembre 2009
- Population des territoires bretons au 1er janvier 2006 – Insee Bretagne Dossier WEB N° 12 février 2009
- La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes - Insee Première N° 1218 Janvier 2009
- Bassins de vie bretons : La sphère agri-alimentaire en tête des orientations économiques Octant N°99 octobre 2004
- Le zonage en bassins de vie : Une structuration du territoire autour de l'emploi et des services Octant N°98 – juillet 2004
- Les bassins de vie des bourgs et petites villes : une économie résidentielle et souvent industrielle - Insee Première N° 954 avril 2004
- Les bassins de vie, au coeur de la vie des bourgs et petites villes - Insee Première N° 953 avril 2004
- Les Chiffres clés en Bretagne - Edition 2008 - DIRECCTE Bretagne (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation , du Travail et de l'Emploi de Bretagne)
- Observatoire Régional des Transports – Chiffres Clés 2008 – Les transports en Bretagne – édition 2009.
- Observatoire de la population collégienne du Finistère – ADEUPa – septembre 2009 – N° 09-198
- Atlas de la démographie médicale en région Bretagne, situation au 1er janvier 2009 – Ordre National des Médecins.
- Démographie médicale : La Bretagne est attractive pour les médecins – Observatoire Régional de la Santé octobre 2007
- Regard sur le commerce de détail dans les 21 pays bretons – La lettre de l'Observatoire Régional du Commerce N°2 - avril 2007
- Dix ans de grande distribution spécialisée en Bretagne - La lettre de l'Observatoire Régional du Commerce N°6 - mars 2010
- Dix ans de grande distribution généraliste en Bretagne - La lettre de l'Observatoire Régional du Commerce – N°5 - décembre 2009
- Panorama du commerce de détail en Bretagne – édition 2009 – Observatoire Régional du Commerce.
- La pauvreté moins marquée en Bretagne / Insee Bretagne ; Sandra Chirazi - Dans : *Octant* N° 111 (2008, janv) – P. 22-25. – Accessible en ligne.
- La pauvreté en Bretagne / Isabelle Le Boetté (Insee), Sylvain Dajoux (Insee), Agnès Palaric (Insee), Gérard Bideau (Caf Rennes), Andrée Joly-Picard (Caf Brest), Catherine Ogier (Caf Quimper), Francois Lauras (Caf Saint-Brieuc), Pierre Leduc (Caf Vannes) ; Insee Bretagne - Dans : *Les dossiers d'Octant* ; N° 47 (200, mai) –100 p. – Accessible en ligne.
- Précarité : le revenu minimum d'insertion / Caisses d'allocations familiales de Bretagne. Dans : *Les cahiers des données sociales 2006* – Rennes : caisses d'allocations familiales de Bretagne, 2007. – Non pag. – Accessible en ligne.

COUVERTURE

ADEUPa

Lotissement

Vue Plougastel / Rade de Brest

Conseil général du Finistère

Route

Service

Car Penn-ar-Bed

Guillaume TEAM

Marché Saint-Louis

PAGES INTÉRIEURES

POPULATION

Jeudis du Port - André Querré p. 8, 9

HABITAT

Habitat Morlaix - ADEUPa p. 34,35

FORMATION - ACTIVITÉS

Lycée Vauban - ADEUPa p. 52,53

DÉPLACEMENTS

Bus BIBUS - ADEUPa p. 72,73

NIVEAU DE VIE

Logement - ADEUPa p. 84, 85

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Pôle multiservice du quartier Saint-Pierre de Brest - Anne-Laure Gac 94, 95

ADEUPa

Directrice de publication : Claire GUIHÉNEUF

Réalisation : Maryse LARPENT et l'équipe de l'ADEUPa

Maquette et mise en page : ADEUPa

Impression : Cloître Imprimeur

Tirage à 1 000 exemplaires sur papier couché recyclé

Conseil général du Finistère

Réalisation : Jacques Brulard, Nolwenn Colin, Ronan Jego, Corinne Thomas du service Observatoire, études et appui à l'évaluation avec la collaboration de Directions du Conseil général du Finistère.



Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Brest
24 rue Coat-ar-Guéven - 29200 BREST
www.adeupa-brest.fr - Tél. 02 98 33 51 71



Conseil Général du Finistère
32 Boulevard Dupleix - 29000 QUIMPER
www.cg29.fr - Tél. 02 98 76 20 20